

LOUIS NIZER

**QUE FAIRE
DE
L'ALLEMAGNE ?**

Traduit de l'anglais
par Paul Segnitz

BRENTANO'S
NEW YORK PARIS

AAARGH
sur l'internet
2005

Copyright 1944 by
New York 20, N. Y.
586 Fifth Avenue
BRENTANO'S INC.

Copyright under the Articles of the Copyright
Conventions of the Pan-American Republics
and the United States

TABLE DES MATIÈRES

Note de l'Editeur	4
Préface à l'édition française.....	5
Avant-propos	7
Remèdes sans guérison	8
Qui est responsable ?.....	12
Châtiments	33
Coupons la chevelure de Samson.....	60
L'éducation de Caïn.....	81
Demain, le Monde.....	95
Jamais plus.....	100
Bibliographie	107

NOTE DE L'ÉDITEUR

« What to do with Germany ? » « Que faire de l'Allemagne ? » Le titre de ce livre est maintenant la grave question qui est posée à l'opinion publique américaine.

L'ouvrage, paru il y a six mois dans la version originale en langue anglaise, a été apprécié dans ces termes par l'actuel et le futur Vice-Président des Etats-Unis. « Ce livre, a déclaré M. Henry A. Wallace, arrive au bon moment pour ceux qui pensent sérieusement à la période d'après-guerre. Plusieurs chapitres traitent d'une manière succincte et claire des problèmes qui ont surgi immédiatement après l'armistice de 1918 et un grand nombre d'entre eux se présenteront inévitablement à nouveau à la fin de cette guerre. » Le sénateur Harry S. Truman, prochain Vice-Président, s'est ainsi exprimé : « Le livre de Louis Nizer est un des livres les plus fascinants et les plus remplis d'informations que j'aie jamais lu. Tout le monde dans ce pays devrait le lire ».

Deux grands Européens n'ont pas été moins élogieux. « C'est un exposé profond, méthodique, objectif et lucide de tous les problèmes de la paix, estime Maurice Maeterlinck. Ce livre sera la Bible des futurs artisans de la paix. Ils auront à le consulter comme on consulte une Encyclopédie... ». Et Lord Vansittart après avoir donné comme titre à son étude du livre, dans un article de *l'Evening Standard* de Londres du 14 juillet dernier, « Guide pour un nouvel ordre mondial » dit que « l'auteur est bien documenté, ses déclarations et ses propositions reposent sur une base solide ». L'ancien secrétaire permanent du Foreign Office recommande à son tour la lecture de l'ouvrage de « ... M. Louis Nizer, un jeune avocat américain, distingué et énergique ».

Louis Nizer est un avocat new-yorkais qui, en dehors de l'exercice de sa profession, s'est fait connaître du grand public par de nombreux ouvrages. Les deux plus célèbres sont intitulés : « New Courts of Industry » et « Thinking on your Feet ». Il a expliqué en ces termes les raisons pour lesquelles il a fait cette étude : « De tous côtés j'ai entendu exprimer ces deux théories : « Tuez-les ! » ou « Aimez-les ! » Il semble que personne n'a étudié jusqu'à ses racines cette question qui est la plus dangereuse de notre temps. J'ai fait des recherches pendant deux années et j'ai écrit ce livre pour qu'il soit mon humble contribution aux efforts destinés à prévenir la troisième guerre mondiale. J'espère que cet ouvrage aidera à sauver la vie des jeunes générations à venir ».

Sur la demande de l'Editeur, M. Louis Nizer a écrit une préface pour cette édition en langue française qui ne s'adresse pas seulement aux Français mais à tous ceux qui sur ce continent et dans les autres parties du monde lisent cette langue. L'hommage que cet Américain rend dans cette préface au peuple français martyrisé par l'Allemagne touchera le coeur des Français et fortifiera leur espoir de voir le peuple américain décidé à les aider à maintenir la paix et la sécurité qu'ils ont si courageusement et si chèrement achetée.

Robert Tenger.

New-York.
Octobre 1944.

PRÉFACE À L'ÉDITION FRANÇAISE

Dans ce livre il n'y a rien que les Français ne sachent depuis longtemps. Il est possible qu'ils n'aient pas été conscients de tous les faits rassemblés ici, ou qu'ils en aient oublié un certain nombre. Mais ils en avaient l'intuition, ce sentiment qui pénètre les fibres les plus intimes, et qu'aucun raisonnement ne saurait entamer.

Ce livre est destiné à éclairer les Américains, les Anglais, les Russes et tous les autres, mais non les Français. Il est l'écho de l'appel immémorial des Français. A cet égard, il n'est pas une traduction d'une oeuvre américaine. C'est un livre français qui a été conçu d'abord dans une autre langue.

Si le monde n'a pas prêté l'oreille aux craintes des Français devant la menace allemande, c'est qu'il estimait que la France exagérait le danger que représentait son voisin. Le monde se disait : « Les Français regardent la colline allemande et croient voir une montagne. Nous voyons de plus loin et notre imagination ne se nourrit pas de crainte. » En vain la France rechercha la sécurité. En vain la France dénonça au monde les désastres imminents. Les autres nations taxaient d'égoïsme les Français qui recherchaient une « protection excessive »... jusqu'à ce qu'elles découvrirent qu'elles aussi étaient les voisines de l'Allemagne. Elles s'aperçurent alors que les desseins des Allemands englobaient l'Angleterre, la Russie, les Etats-Unis, la Norvège, le Danemark. A quoi bon d'ailleurs cette énumération ? A quoi bon énumérer chaque parcelle du globe, quel que soit son éloignement et son isolement apparent ? Le monde. Demain le monde ! La France n'était qu'un prélude, rien de plus. La dévastation devait déferler sur le monde entier.

On a fait couler beaucoup d'encre sur l'effondrement de la France, sa répugnance à combattre. Mais, dans cette encre, les auteurs ont noyé le fait que dix jours après la brèche de Sedan, 100.000 soldats français avaient trouvé la mort. Peut-on vraiment diffamer ainsi ces vaillants soldats français qui ont fait si héroïquement le sacrifice de leur vie ?

On a fait couler plus d'encre encore sur les dissensions intérieures de la France, en leur attribuant la cause de la défaite. Et cette vérité partielle a été exagérée au point de dénaturer entièrement le rôle qu'elle a joué dans la débâcle. Qu'il nous soit permis de rappeler que les armées russes ont cédé plus d'un million de kilomètres carrés de terrain avant de se regrouper contre des forces supérieures. Les armées françaises, ayant cédé moins d'un tiers de cette superficie, se trouvaient acculées à la mer. Si les espaces disponibles pour les deux pays avaient été intervertis (sans même tenir compte de la différence de population), qui sait si les vaillants Russes n'auraient pas été écrasés tandis que l'on aurait chanté les louanges du courage français ? Peut-être alors aurait-on écrit des livres analysant d'une part les rigueurs de la dictature russe, pour lui imputer les causes de la défaite, d'autre part l'habileté de la République française à triompher des divergences d'opinion qui sont le symbole de la démocratie.

Les Etats-Unis eurent, eux aussi, leurs dissidents et même leurs traîtres. Ils étaient, eux aussi, insuffisamment préparés. Ils subirent, eux aussi, leur Sedan à Pearl Harbor. Mais le temps et la distance leur permirent d'organiser leur puissance.

L'Angleterre eut également ses agitateurs fascistes et sa fameuse clique Clivedon. Le manque de bombardiers à long rayon d'action, unique point faible de la machine de guerre hitlérienne, est ce qui laissa à l'Angleterre le temps de préparer sa défense. La France se trouvait donc simplement plus voisine de l'assassin armé jusqu'aux dents, et n'avait aucune

possibilité de reculer sous la première poussée jusqu'à ce qu'elle fût capable de faire face à l'ennemi dans des conditions plus favorables.

Les causes de la défaite française ont été continuellement dénaturées non seulement par les détracteurs de la France, mais même par ses amis.

La vérité est que l'Allemagne, dont l'effort total se tendait, en vertu d'une néfaste tradition, vers la conquête du monde, était un adversaire trop puissant pour toute autre nation attachée à la paix. Si les Etats-Unis avaient été attaqués par la Wehrmacht en 1939, ils n'auraient pas été de taille à lutter contre la compétence professionnelle d'une nation guerrière. Pris individuellement, l'Américain ou le Français est plus qu'égal à l'Allemand par le courage et l'habileté, et il lui est bien supérieur par l'ingéniosité. Mais la guerre moderne est basée sur la production massive, et une nation qui se livre, même partiellement, à la fabrication des automobiles et des frigidaires ne saurait se mesurer avec une autre nation qui se dévoue exclusivement à la fabrication des machines destructrices. Autant s'élever contre la « décadence » d'un paisible citoyen assailli et mis à mal par un bandit qui depuis des années s'est exercé à l'emploi d'armes spéciales et de techniques nouvelles pour écharper un adversaire. Si un paisible citoyen ou une nation pacifique a la possibilité de se préparer d'une façon similaire, les prouesses du bandit sont bientôt réduites à néant. Nous le voyons alors sous son aspect véritable d'assassin pleurnichant dans la défaite. Il en fut ainsi, chaque fois, chez les Allemands. Une nouvelle occasion leur sera-t-elle offerte ?

Voilà pourquoi ce livre a été écrit. Il propose un programme destiné à prévenir une nouvelle agression. Par une juste compréhension des faits, ce programme devient en substance inévitable. Il devient inexorable. Il s'impose de soi-même. Ce qui est difficile, c'est d'ouvrir les yeux du monde pour qu'il perçoive les faits, c'est de vaincre l'aveuglement qui persiste jusqu'à ce jour à l'égard des Allemands.

A deux reprises les Allemands ont défilé sous l'Arc de Triomphe ; et pour la deuxième fois Paris doit se laver de la souillure de l'ennemi.

Bien qu'elle ait perdu, dans la première guerre mondiale, plus de 2.500.000 d'hommes, tués ou grièvement blessés, la France a rebâti ses villes, reconstitué ses bibliothèques, ses musées et ses industries. Les survivants actuels se consacreront de nouveau à la reconstruction d'une grande France. Il faut cette fois surtout, que cette oeuvre s'accompagne d'un plan rendant impossible une nouvelle dévastation du sol français.

Il faut que la France joue son rôle dans l'effort de prophylaxie et de reconstruction. Ceux qui parlent de l'écrasement de la France apprendront qu'elle a été martyrisée et mutilée, mais qu'elle ne peut être écrasée.

Son souffle est préservé par la poésie de François Villon, Musset, Verlaine et Baudelaire. Sa vigueur est préservée par la prose de Stendhal, Balzac, Flaubert, Zola, Anatole France et Proust ; sa voix par la musique de Rameau, Lalo, Berlioz, Saint-Saëns, Debussy et Ravel ; sa profondeur par la philosophie de Descartes, Pascal, Auguste Comte, Montaigne, Montesquieu, Voltaire et Rousseau ; ses dons d'imagination par la fantaisie de Hugo et d'Edmond Rostand ; sa plastique par les créations de Degas et Renoir. Son éclat est préservé par la palette de Monet, de Rodin. Son humanité est préservée par les contributions de Pasteur, Berthelot, Roux et Curie.

Cette fois, il faut que la voix de la France se fasse entendre. Car nous sommes tous voisins - non seulement les uns des autres - nous sommes tous voisins de l'Allemagne et les intérêts de la France sont devenus les intérêts de tous.

L. N.

New-York
Septembre 1944.

AVANT-PROPOS

« La paix, comme la guerre, a d'illustres victoires », a écrit John Milton. La grande tragédie du XXème siècle c'est la défaite de la paix au lendemain même d'une guerre victorieuse qui devait l'assurer.

En 1918 un monde supplicié déposait les armes. C'était la paix, mais une paix dont nous allions nous désintéresser, pensant qu'elle se suffirait à elle-même et qu'il n'était nul besoin, pour en assurer le maintien, d'avoir une puissance d'organisation, un torrent d'énergie aussi grands que ceux qu'il avait fallu déployer pour gagner la guerre. Les Allemands vivaient en démocratie, mais ils n'étaient pas acquis à la cause démocratique. Nous considérions d'un oeil satisfait le nouveau régime républicain, comme si la démocratie n'était qu'une simple forme de gouvernement et non l'expression d'une volonté populaire. Il en résulta que dans les vingt années qui suivirent, la paix, obtenue par de si lourds sacrifices, devait se trouver compromise. C'est alors qu'il nous apparut seulement que, pour avoir négligé de préparer la paix, nous avons fait de cette période le prélude d'une nouvelle guerre ; et, comble de l'ironie, nous fûmes là encore pris au dépourvu.

Pendant une guerre, l'objectif immédiat est un. Il faut vaincre... ou périr. Le choix étant ainsi limité, on élimine par là même toute velléité d'atermoiements et de compromis. Une erreur, ou même une hésitation, peut être fatale. Par contre, l'établissement de la paix se fait sans hâte, favorisant tous les artifices de l'indécision : commissions, conférences, expériences, discussions.

Le jour approche où une nouvelle chance, peut-être la dernière, nous sera offerte de gagner pour la paix une illustre victoire. Ce jour-là, l'annonce de la fin de la guerre fera le tour du monde à la vitesse d'un éclair, les carillons sonneront allègrement, les foules seront en délire. Des millions de coeurs s'immobiliseront une seconde en une prière solennelle. Alors une vague d'extase balaiera le monde. Des centaines de Réveillons rempliront une nuit de joie immense. Des enfants, stupéfaits de la folie de leurs parents, danseront et crieront par esprit d'imitation. Les églises seront bondées de fidèles trop émus pour prier. Des hommes, dans des accès de reconnaissance, se livreront à des prodigalités philanthropiques. Des femmes, trop malheureuses pour pleurer pendant la guerre, sauront verser des larmes de joie. Il y aura dans nos coeurs des feux de joie dont les flammes monteront jusqu'au ciel en une poussée de mystique gratitude. Ce sera la Paix. La Paix!... Nous serons ivres de triomphe et de paix. Et ce sera le moment le plus dangereux de tous les temps !

Serons-nous de nouveau pris au dépourvu ? Le sacrifice de millions de gens aura-t-il été vain parce que nous nous refusons à penser ? Allons-nous simplement réajuster nos préjugés ou habiller de neuf notre démagogie ? Ou bien, connaissant les causes du désastre, allons-nous dès à présent nous atteler âprement à la tâche de gagner la paix afin d'éviter une troisième guerre mondiale ?

CHAPITRE I

REMÈDES SANS GUÉRISON

Dans la courte période de vingt-cinq années, les Allemands se sont rués par deux fois sur l'humanité qu'ils ont bouleversée, et nous ont obligés à nous arracher à notre existence paisible. Par comparaison avec les crimes ordinaires, la cruauté des leurs est telle que nous ne pouvons rien concevoir d'assez fort en matière de châtement. C'est un problème déconcertant. Nous savons parfaitement ce que nous devons faire d'un vagabond ou d'un dangereux assassin. Mais que faire de millions d'assassins ? Nos moyens de répression s'avèrent inadéquats lorsque la bande de criminels est une nation tout entière. Pour cette raison, les châtements qui s'appliquent à un criminel isolé ne sont pas applicables à une masse de criminels.

Extermination et stérilisation

Nous frémissons encore lorsqu'il s'agit de pendre ou d'électrocuter un assassin. Pourtant nous calmons notre sensibilité délicate en évoquant cette doctrine religieuse : « Oeil pour œil »... Mais que répondre à la proposition d'étendre cette doctrine à l'extermination de tout le peuple allemand. Une foule d'objections surgit immédiatement. « Le peuple allemand tout entier n'est pas responsable, on ne peut condamner tout un peuple »... « un tel châtement est calqué sur la cruauté anormale de ceux que nous condamnons et fait de nous leurs imitateurs » ... « on ne peut exécuter 80 millions d'individus » ... « l'extermination d'une des populations les plus nombreuses et des plus agissantes engendrerait une nouvelle crise en Europe » ... etc., etc.

Les Français avaient coutume de dire « Il faut que nous détruisions l'Allemagne, ou que nous fassions avec elle la paix... et la détruire est du domaine de l'absurde ». Mais les Français ont eu l'occasion d'apprendre qu'il n'est pas facile de faire la paix avec l'Allemagne.

D'autres, poussés à une haine implacable par les brutalités allemandes, suggèrent que l'on supprime la race allemande par la stérilisation eugénique.

Ils prétendent que si certaines vaccinations obligatoires se trouvent justifiées par les bienfaits qu'elles apportent à la communauté, la stérilisation du peuple allemand pourrait également être envisagée comme une mesure de protection destinée à immuniser à jamais le monde contre le virus germanique. Ils font ressortir que le procédé chirurgical est simple, indolore, que le sujet ne se trouve même pas privé de ses instincts normaux, ni de la possibilité de les satisfaire. La vasectomie, opération sur le mâle, ne nécessite qu'une légère incision, étant donné que le cordon spermatique est très près de la surface de la peau. L'opération ne dure que dix minutes et le patient peut reprendre immédiatement ses occupations. La ligature des

trompes de Fallope, opération qui stérilise la femme, est plus délicate, mais ne comporte guère plus de danger.

Il y a environ 50 millions d'Allemands des deux sexes en âge de procréer, et l'on estime que vingt mille chirurgiens, effectuant chacun environ vingt-cinq opérations par jour, pourraient stériliser toute la population masculine de l'Allemagne en trois mois, et toute la population féminine en moins de trois ans. Etant donné la mortalité normale de 2 pour-cent, c'est-à-dire un million et demi de sujets chaque année, le peuple allemand cesserait pratiquement d'exister en deux générations.

Nous repoussons cette idée, non pas en raison des protestations allemandes. Les Allemands ont perdu le droit de protester car ils ont eux-mêmes établi un précédent. On estime qu'ils ont stérilisé en Allemagne 300.000 personnes, en Pologne, 700.000. Ils n'ont pas hésité à supprimer l'éducation, de façon à prédisposer des populations à l'esclavage ; ils n'ont reculé ni devant la corruption des masses par l'incitation à la pornographie et aux drogues ni devant l'extermination systématique de peuples entiers.

Nous ne tiendrons donc aucun compte de la protestation des Nazis. Il leur est arrivé trop souvent de faire appel hypocritement au sens moral de leurs ennemis, alors qu'ils le considéraient eux-mêmes comme une faiblesse méprisable. Mais il nous serait difficile de faire taire nos propres consciences si nous avons recours à des représailles amORALES. Si l'on veut ériger un monde où règne la justice, il faut éviter la vengeance, car elle entraînerait des milliers d'injustices et des relents de haine qui empoisonneraient l'avenir. Les innocents ne seraient-ils pas punis avec les coupables ? Quand cesserait le châTiment ? Et la génération actuelle d'enfants allemands dispersés de par le monde, ne serait-elle pas un obstacle à l'accomplissement de ce dessein ?

Par-dessus tout, nos idées religieuses et morales nous défendent de songer à la suppression d'un peuple. L'horreur d'une mutilation scientifique est plus forte que toute froide justification commandée par la logique. Car, bien que la barbarie engendre la barbarie, nous avons honte de cette progéniture. Nos inhibitions sont le résidu de plusieurs siècles de lente civilisation. Il n'y a pas lieu d'en rougir. Canalisons-les de manière à renforcer le respect qu'inspirent de telles valeurs morales.

Nous devons éviter de rivaliser avec l'anormal, même en exerçant notre vengeance, et surtout si nous désirons édifier un monde de justice. La mesure du châTiment doit s'accorder avec le concept général de la religion et de la morale. Un programme de stérilisation obligatoire ou d'exécution en masse, provoquerait la violente opposition des milieux religieux et autres, et engendrerait de nouvelles discordes entre les vainqueurs. Les Allemands deviendraient des martyrs qui, de toute évidence, se révolteraient en masse. A moins que le remède ne soit universellement reconnu comme équitable, il manquerait son but dans la pratique. La sanction morale doit précéder l'application physique.

Au surplus, la stérilisation pourrait résoudre le problème allemand pour les générations futures, mais elle ne constituerait pas une solution immédiate. Il est très louable de penser à la postérité, mais nous avons un devoir plus urgent envers nous-mêmes et nos enfants.

Il nous faut donc renoncer à la stérilisation.

Et, ce faisant, nous ne cédonS à aucun faux sentiment. Nous verrons qu'il y a d'autres moyens de châTIER sévèrement. Qu'il nous suffise pour le moment de constater que ni la peine capitale ni la stérilisation ne sont applicables à des millions d'individus et que ces procédés sont d'ailleurs en conflit avec les préceptes moraux qui régissent même les crimes légaux.

Sélection, une théorie mendélienne.

Nous ne pouvons accepter davantage ce que suggère le Professeur Earnest A. Hooton, anthropologue de l'université de Harvard, pour enlever au peuple allemand, par la sélection, son caractère agressif. Selon lui, il faudrait obliger le gros de l'armée allemande à travailler pendant vingt ans dans les pays dévastés. Les célibataires ne pourraient épouser que des femmes vivant dans le secteur de leur travail. Par cet apport de sang nouveau, le nombre de « purs Allemands » se trouverait réduit et le caractère agressif serait neutralisé.

La théorie de la pureté de la race n'a pas plus de valeur lorsqu'elle s'applique aux Nazis que lorsqu'elle est pratiquée par eux. L'agressivité n'a rien de biologique. A une certaine époque de l'histoire, les Hollandais et les Turcs étaient des agresseurs. Aujourd'hui, ils sont pacifiques. La solution eugénique ne tient aucun compte de l'éducation, des conditions économiques et sociales, et de leur influence sur le caractère d'un peuple.

Démembrement politique.

Quels sont donc les autres remèdes ? Allons-nous morceler l'Allemagne et ainsi détruire son unité nationale plutôt que son peuple ? Le projet est séduisant et il a déjà été longuement envisagé. Il est basé sur l'hypothèse que la capacité de récupération du peuple allemand serait fortement réduite si l'Allemagne se trouvait divisée en petits groupes minoritaires. Primitivement, l'Allemagne était composée d'une multitude d'Etats séparés et différents les uns des autres par l'origine, la culture, la langue.¹

Un à un, ils furent conquis par les Prussiens. Bien des gens pensent qu'en divisant à nouveau le Reich en divers Etats, comme précédemment, chacun d'eux retrouverait ses caractéristiques nationales et ethniques. Et l'on inculquerait ainsi aux Allemands eux-mêmes la haine des Prussiens.

Mais il se pourrait aussi que ce morcellement ne fasse qu'exalter à l'extrême le nationalisme dont les Teutons sont imprégnés. L'unité allemande a été un des instruments de propagande les plus efficaces du pangermanisme depuis le, dix-neuvième siècle. Elle a été prônée par des philosophes tels que Fichte et Hegel.

En 1866, la Prusse devint l'Etat prédominant de l'Allemagne grâce à ses victoires sur l'Autriche. Le slogan de « l'unité du sang allemand » fut exploité par Bismarck pour donner une impulsion nouvelle à l'effort pangermaniste. Il s'efforça d'effacer les distinctions qui existaient précédemment entre la Bavière, la Prusse, la Saxe, le Wurtemberg et le Hanovre.

Après la dernière guerre, le détachement de certains fragments de la population allemande, comme ceux de Dantzig et du couloir polonais, constitua pour l'Allemagne un châtiment, mais non une cause d'affaiblissement. La population de l'Allemagne se trouva réduite d'un pourcentage minime, mais la même politique à l'égard de la Hongrie, de l'Autriche et de la Bulgarie contribua à semer les dents du dragon pour l'avenir.

¹ On oublie souvent que l'Allemagne se compose de deux éléments entièrement différents par la race et la culture. Les tribus allemandes originelles, qui au début de leur histoire furent influencées par la civilisation occidentale, vivaient dans les parties occidentales et méridionales de l'Allemagne actuelle. D'autre part, les habitants des territoires situés à l'est de l'Elbe étaient slaves d'origine et de langue. Ces groupes slaves furent conquis et réduits en esclavage, il y a 700 ans, par les Chevaliers allemands dont les descendants sont les *Junkers* d'aujourd'hui. Ils ont perdu petit à petit leur héritage culturel, mais, à 80 kilomètres de Berlin, il existe encore un groupe important (300.000) qui parle toujours la langue slave. A l'époque de Frédéric le Grand, un tiers seulement de ses « Prussiens » parlait l'allemand. Les autres restaient fidèles aux langues slaves. Après que Bismarck eût créé l'Empire allemand en 1870, les discordes continuèrent entre les Allemands occidentaux et les Junkers. Bismarck écrivit dans ses mémoires que les Rhénans détestaient les Prussiens et appelaient les Junkers « Spree-Kossacken » (Cosaques de la Spree).

Le fanatisme avec lequel on a inculqué à la génération actuelle l'idée de l'unité allemande rendrait irréalisable le recours aux anciennes divisions. Ce ne serait pour les Allemands qu'une invite à effacer des frontières fictives. Après de précédentes défaites, ils n'ont été démembrés que pour se regrouper avec une force accrue par l'inspiration d'une solidarité nouvelle.

Cette conception de l'unité est si populaire chez les Allemands, qu'elle a été habilement exploitée comme excuse supplémentaire à la conquête du monde. Car, dans chaque pays il y a des Allemands qui, selon la théorie du sang, restent toujours des Allemands. Il y a environ 33 millions d'Allemands en dehors du Reich. Sur les 15 millions qui se trouvent dans l'hémisphère occidental, 10 millions vivent aux Etats-Unis.²

D'après cette théorie, ils ne peuvent se départir de leur fidélité exclusive à l'Etat allemand, même s'ils deviennent citoyens d'un autre pays.

Si l'on ne fait rien pour extirper cette croyance dont la base même est viciée, une simple ségrégation ne sera d'aucune utilité. En fait, elle stimulera des mouvements d'unité nationale qui empoisonneront le monde. Elle créera toutes sortes de problèmes minoritaires. Elle dressera des barrières économiques et favorisera des intrigues politiques.

Au surplus, le morcellement ne détruit ni ne suspend la souveraineté allemande. Au contraire, il crée une quantité de petites souverainetés allemandes et, par là même, il aggrave le problème. Car chaque souveraineté réclamera sa propre force de police, sinon sa propre armée. Nous avons vu que la duplicité allemande rend la distinction impossible. Le voisinage de plusieurs petites nations allemandes rendrait leur séparation très difficile. Il en résulterait des problèmes économiques et politiques pour d'autres nations auxquelles les diverses entités sembleraient réelles, tandis que les « nombreuses Allemagnes » pourraient, pour leurs propres desseins, considérer comme abolies les barrières élevées entre elles.

Si nous relions des fragments de l'Allemagne à d'autres nations voisines, nous « balkanisons » une nouvelle partie du continent européen, aggravant les querelles sociales et nationales. Monnaies, commerce, ententes politiques et militaires, tout redevient facteur de discorde.

Migration obligatoire.

On ne saurait accepter davantage le projet de chasser les Allemands hors de l'Allemagne vers des zones de colonisation. Cette théorie incite à faire croire qu'étant dispersés, les Allemands seraient dépouillés de leur puissance militaire tout en conservant leurs qualités constructives. Et là encore nous ne tiendrons aucun compte de l'horreur des Nazis pour ces mesures extrêmes. Ce sont eux qui nous ont appris que des populations entières peuvent être transportées sans merci : 500.000 Tchèques ont été brusquement déportés de Tchécoslovaquie en Allemagne ; 4.320.000 Polonais ont été chassés de leur terre natale (après que 900.000 eussent été mis à mort). Les Nazis n'ont pas hésité davantage à faire émigrer de force 2.350.000 Français, 468.400 Hollandais, 13.000 Norvégiens, 532.000 Belges, 60.000 Danois,

² Bien que cette évaluation soit libérale, le Reich prétend qu'elle est inférieure à la réalité. Suivant le recensement effectué aux Etats-Unis en 1930, il y avait aux Etats-Unis 1.608.814 individus nés en Allemagne, 3.254.618 dont le père était né en Allemagne et la mère à l'étranger, 2.009.671 personnes dont l'un des parents était né en Allemagne et l'autre aux Etats-Unis. Il y avait donc un total de 6.873.103 germano-américains de première ou seconde génération. En 1940, ce chiffre s'était trouvé réduit à 5.236.612. D'après le recensement de 1940, 4.049.780 personnes ont déclaré que l'allemand était leur langue maternelle. Le chiffre de 10.00.000 mentionné dans le texte, laisse donc une marge généreuse pour tenir compte de ceux qui ne figurent pas dans le recensement.

tous dépossédés de leurs biens, chassés de leur sol vers d'autres pays dont la langue et les moeurs leur étaient étrangères. Non, la protestation allemande contre la théorie de la colonisation est la moins convaincante des objections qu'elle suscite.

Mais le fait de vider pour ainsi dire l'Europe Centrale ne serait pas une contribution à la reconstruction économique. En dehors des problèmes que comporteraient la répartition et la migration obligatoire d'au moins 50 millions d'individus, qu'en résulterait-il en fin de compte pour le maintien de la paix ? Ce projet est comparable à celui qui viserait à enrayer une maladie contagieuse en disséminant les porteurs de germes dans le monde entier.

Psychologiquement, ces projets de ségrégation apparaissent comme un effort d'éluder le problème plutôt que de le résoudre, de se contenter, en guise de solution, de la satisfaction d'avoir accompli un effort. De même que l'extermination est un remède de vengeance, le démembrement politique et la dispersion sont des échappatoires.

De la justice - Ni sentimentalité, ni cruauté.

La preuve certaine que nous n'avons pas touché le fond du problème est que l'on entend le plus souvent ces deux opinions extrêmes : « Tuez-les » ou bien « Pardonnez et oubliez ».

Nous ne devons point imiter le faux sentimental dont le coeur bat pour le plus vil des criminels et « sa famille », tandis que lugubre et insensible il hoche la tête en songeant à la victime « qu'après tout on ne peut plus ranimer ». Nous en trouvons l'équivalent dans la sphère internationale : l'homme d'Etat qui soutient que seul le pardon évitera un nouveau recours aux armes.

La Justice laisserait tomber les plateaux de sa balance et détournerait honteusement ses yeux bandés si les incroyables cruautés infligées au monde entier par nos ennemis restaient impunies. Le châtement doit être rapide, certain et approprié. Nous y reviendrons plus tard.

Il faut que nous soyons certains que cette fois la paix ne sera pas un simple entr'acte durant lequel les Allemands, impénitents, prépareront un nouveau massacre. Si nous ne sommes pas assez avisés pour éviter à jamais la résurrection de l'Allemagne, « *Der Tag* » est inévitable et nos sacrifices auront été vains. Nous ne serons vainqueurs que le jour où nous aurons la certitude que l'agression ne se renouvellera jamais.

On ne peut compter ni sur le repentir des Allemands ni sur leur soudaine compréhension des erreurs passées. On ne peut s'attendre à ce qu'ils se corrigent eux-mêmes, on ne peut compter sur leurs bonnes intentions en échange de notre générosité.

Y a-t-il en ce qui concerne le problème allemand une solution qui permette d'éliminer la menace périodique qu'il fait peser sur la paix mondiale ?

Cette solution existe.

CHAPITRE II

QUI EST RESPONSABLE ?

La-faute en incombe-t-elle au peuple allemand, ou seulement à ses dirigeants ? Si les chefs seuls sont coupables, les mesures prophylactiques contre leur militarisme sont relativement simples. Si le peuple est coupable, nous avons à faire face à de multiples problèmes. Avant de rechercher le remède contre le germanisme, il faut en analyser l'ampleur et le caractère.

Il est toujours mauvais de généraliser. Les généralités sont trop vastes pour être précises. Il apparaît donc impossible d'incriminer tout un peuple à l'appui de la théorie de la responsabilité individuelle. Mais nous ne pouvons, en raison de l'innocence individuelle, écarter la responsabilité collective. Si aucune vérité ne pouvait être exprimée sur un peuple, à moins qu'elle ne s'appliquât à ce peuple tout entier, il deviendrait impossible de porter un jugement d'ensemble sur la conduite d'une collectivité. Nous n'avons donc pas à nous soucier de l'argument selon lequel on ne peut tirer aucune conclusion d'ordre général au sujet de la responsabilité du peuple allemand. Nous n'hésitons pas à dire que les Italiens sont musiciens, bien que nombre d'entre eux soient sourds à la musique ; que les Ecossais sont économes quoiqu'il y en ait de prodiges ; que les Anglais sont flegmatiques, alors qu'il y en a beaucoup d'émotifs ; que les Américains sont des gens énergiques, agités, bien qu'il y ait parmi eux d'innombrables fainéants. Nous avons donc le droit de parler des Allemands en tant que peuple.

Lorsque nous attribuons des défauts à l'ensemble d'un peuple, nous visons les signes distinctifs de la grande majorité de ce peuple. Nous ne devons pas nous laisser détourner de notre examen en tenant compte des cinq millions de communistes qui votèrent aux dernières élections avant l'avènement d'Hitler, des quatre millions de catholiques allemands, des six cent mille juifs allemands et des huit millions de social-démocrates.

Aux dernières élections libres du Reichstag, en novembre 1932, les groupes de gauche rassemblèrent 13.231.650 voix. Les groupes de droite, 22.035.234. Ces statistiques pourraient donner l'impression qu'une importante minorité d'Allemands désapprouvait l'hitlérisme et agissait par contrainte.

Mais l'antihitlérisme n'était pas forcément synonyme d'antimilitarisme. Les pangermanistes n'étaient pas toujours d'accord sur les meilleurs moyens à employer pour dominer le monde et les votes contre Hitler ne pouvaient être interprétés comme des votes en faveur de la paix. Sous la République de Weimar, les Associations pour la paix ne comptaient que 35.000 adhérents. Quel que soit le parti qui fût le plus populaire en Allemagne, ce n'était à coup sûr pas le parti de la paix. Toutefois l'analyse des faits contemporains ne suffit pas à nous éclairer. Avant Hitler, il y avait le Kaiser, et avant le Kaiser, Bismarck, et avant Bismarck, Frédéric le Grand... en vérité, deux mille années de germanisme dont il faut rendre compte. Sous chacun de ces dirigeants, des millions d'Allemands se sont battus avec fanatisme, avec héroïsme, avec

abnégation. Leur façon d'agir ne leur était nullement imposée. Ils étaient résolus à se dévouer à une cause, et ils étaient prêts à mourir pour elle. La puissance d'agression, si vantée, des Allemands est due à des millions de petits rouages opérant en un parfait accord qu'il eût été impossible d'obtenir par la coercition.

Toute préparation à une guerre de conquêtes exige l'appui enthousiaste du peuple et son consentement au sacrifice. Un tiède acquiescement ne saurait suffire. Un grand stimulant, tel que le désir de dominer le monde, ou au contraire la lutte contre l'anéantissement, est nécessaire. Les Allemands et les Russes fournissent un exemple de ces deux alternatives. Sortant de la ruine et de la défaite, l'Allemagne a édifié, la force d'agression la plus puissante de l'histoire. Pendant des années son peuple s'est privé du nécessaire comme du superflu pour construire son monstre de guerre. Un tel accomplissement, dans le domaine de la machine et de l'industrie, n'indique-t-il pas une ferme volonté et un désir de coopération plutôt que la soumission à un tyran ?

Au cours de la première guerre mondiale, il était généralement admis, dans les milieux éclairés, que nous n'avions aucun grief contre le peuple allemand, que nos seuls ennemis étaient ses chefs dénués de scrupules. Wilson a fait à ce sujet une déclaration devenue classique : « Nous n'avons pas de grief contre le peuple allemand. Ce n'est pas à son instigation que son gouvernement est entré en guerre. » Ses appels s'adressaient aux Allemands comme s'ils étaient des frères opprimés que nous allions délivrer de leurs tyrans. En imputant ainsi aux chefs destitués l'entière responsabilité de la rupture des traités et de la violation des lois internationales, on disculpait à vrai dire le peuple allemand. Il est très significatif que, par la suite, les Allemands aient pris à leur compte l'humiliation infligée à leurs dirigeants. Nous verrons qu'ils allèrent jusqu'à saboter les clauses punitives du Traité de Versailles pour protéger, par un effort désespéré, ceux-là mêmes qui selon nous les avaient opprimés.

La démocratie allemande a fait tout ce qu'elle a pu pour soutenir la caste militaire. En 1871, les Français ont exilé à jamais leur souverain et sa famille. Les Allemands, par plébiscite, ont alloué des millions à leur Kaiser en fuite. Et par trois élections démocratiques, ils désignèrent comme président : Hindenburg ; Hindenburg, monarchiste notoire, dont le seul titre à leur affection était son bâton de Maréchal. En tant que président, régulièrement élu, il nomma légalement Hitler chancelier. A cette époque le parti nazi avait gagné 288 sièges au Reichstag et était le plus puissant de l'Allemagne. En exprimant ainsi sa volonté, directement et par son président constitutionnel le peuple n'ignorait rien du programme d'Hitler, exposé dans *Mein Kampf*. Ainsi, l'opinion publique en Allemagne se révélait avant même que la censure et la tyrannie n'eussent étouffé sa voix.

Encore un chiffon de papier.

Pendant de nombreuses années et jusqu'au jour où Hitler, en adoptant cette thèse, nous mit en éveil, il était généralement admis que le Traité de Versailles était criminellement sévère. Il y avait çà et là des contradicteurs de la première heure. On se souvient de cette anecdote : Lorsque le Maréchal Foch soumit les termes de l'armistice au comte Brockdorff-Rantzau, celui-ci devint blême tant il les trouva sévères, et déclara qu'ils outrepassaient les normes de la civilisation. Foch lui déclara alors qu'il avait dans une autre poche les conditions du véritable armistice, mais que ce qu'il lui avait soumis, c'était le projet des conditions préparées par les Allemands en prévision de leur victoire, et recueillies par le contre-espionnage français. La preuve en est fournie par les termes draconiens imposés aux Russes à Brest-Litovsk en 1917, aux Roumains à Bucarest en 1917, aux Français dans le wagon de Compiègne en 1940 et par le traitement inhumain que les Allemands infligent en général aux nations conquises.

Le Traité de Versailles a été jugé trop sévère ou trop généreux. En fait il ne fut ni la cause ni la raison déterminante de la guerre actuelle. On a exagéré l'influence de ce document, qui, selon les principes allemands, n'était qu'un chiffon de papier à ne pas prendre au sérieux, sauf comme prétexte à plaider l'oppression.

Un vainqueur impitoyable en aurait imposé davantage aux Allemands qu'un vainqueur charitable. Leur respect envers un inflexible ennemi aurait grandi, de même que leur dévouement à leurs propres autocrates s'est accru en proportion directe de la cruauté de ces derniers. Des conditions de paix plus douces n'auraient pas empêché l'avènement d'Hitler, mais l'auraient au contraire avancé de cinq ou dix années.³

Faut-il s'étonner que la générosité en politique internationale ait fait faillite ? Outre son inefficacité absolue dans le domaine militaire et pratique, cette politique ignorait le caractère anormal de la psychologie nationale des Allemands, qui leur inspire le mépris de la tolérance et le respect de la brutalité.

Le Traité de Versailles aurait été violé, quels qu'en fussent les termes, à moins que le programme séculaire de l'Allemagne visant à la conquête du monde n'eût été anéanti. C'est un fait brutal. La responsabilité ne peut être attribuée au traité, car, malgré tous ses défauts, il était humain et chrétien si on le compare aux abus évidents des Nazis à l'égard des pays conquis. Elle incombe aux auteurs du traité qui n'ont pas, su reconnaître qu'un simple énoncé des clauses était insuffisant ; que les racines profondes de la perfidie allemande devaient être mises à nu et détruites si l'on voulait effectuer une réforme ; qu'une ordonnance, même rédigée en termes savants, est sans valeur en l'absence d'un sérieux diagnostic.

Le Traité de Versailles permettait aux Allemands de choisir leur gouvernement. Et quatorze ans après ils criaient : « Heil Hitler ! » Si même l'on tient compte des circonstances pénibles qui les prédisposaient à la démagogie, n'est-il pas étonnant qu'ils aient été sensibles non pas à l'offre d'une existence plus sûre et plus prospère, mais à la promesse de la domination du monde. Que de fois on trouve ce thème dans l'histoire allemande ! Le nazisme était-il une coïncidence ou la réalisation d'un rêve allemand séculaire, philosophiquement et systématiquement inculqué à l'esprit allemand depuis des siècles ?

A l'heure actuelle, tous les peuples du monde perçoivent instinctivement la réponse à cette question. Bien qu'ils n'aient pas analysé minutieusement l'orientation de l'histoire de l'Allemagne et son dessein anormal de conquête du monde, leur attitude vis-à-vis du peuple allemand s'est modifiée. Le bon sens qui, pour l'homme moyen tient lieu d'érudition, lui enseigne qu'un peuple ne peut être innocent quand, par deux fois en une génération, il s'est rué

³ A cet égard il existe une affinité entre les Japonais et les Allemands. En 1862, un Anglais, H. L. Richardson, fut abattu pour avoir refusé de céder le pas à un officier japonais. Les Anglais dépêchèrent une escadre qui pulvérisa Kagoshima. Ces représailles remplirent d'horreur l'Europe. Les Anglais eux-mêmes attendaient anxieusement une vive réaction du Japon, et prirent des mesures spéciales de défense. A leur stupéfaction, non seulement les Japonais se confondirent-ils en excuses et payèrent-ils une indemnité, mais ils firent des avances très respectueuses aux Anglais et, pour la première fois, leur rendirent hommage publiquement.

Les Japonais considèrent la vengeance impitoyable d'une offense comme le symbole le plus élevé de l'honneur. L'emploi de la force brutale des les Anglais était, aux yeux des Japonais, une preuve de force morale. Si les Anglais avaient adressé des notes courtoises de protestation, les Japonais n'auraient eu que du mépris pour leur faiblesse devant l'insulte.

Malgré cet exemple de la psychologie orientale, l'Angleterre et les Etats-Unis continuèrent ultérieurement à apaiser l'opinion publique japonaise par des offres généreuses. Il fallait renoncer à fortifier l'île de Guam, afin de ne pas froisser le Japon. Pour les agressions et les horreurs commises en Chine, il ne fallait adresser au Japon que de faibles réprimandes. Entre-temps il fallait expédier au Japon de l'acier, du fer, de l'essence, de crainte que notre désapprobation l'irrite.

sur tous ses voisins, quels qu'ils soient. Comment se fait-il qu'un coin du globe, pas plus grand que le Texas, s'obstine ainsi à faire éruption et à ravager le monde ?

Et quels étaient les toasts, les slogans, les hymnes, les cris de guerre de ce peuple ? « Der Tag »... où l'Allemagne régnera sur le monde. « Deutschland über Alles », « Demain nous régnerons sur le monde », « Le destin de l'Allemagne est de régner sur le monde. » Régner sur le monde ! Régner sur le monde ! Régner sur le monde ! Nul peuple capable de vibrer à un tel appel, ne peut être l'innocente victime de chefs criminels.

Au début de la deuxième guerre mondiale, les chefs des démocraties parlaient encore avec une extrême prudence du « peuple allemand ». Mais à mesure que s'affirmait la brutalité allemande, d'éminents chefs d'Etat commencèrent à se montrer convaincus de la responsabilité du peuple allemand.

Passons à l'examen des antécédents historiques du chauvinisme allemand, non pas aux seules fins d'inculpation, mais en vue d'isoler le virus pour mieux indiquer le traitement. Le nazisme n'est pas une théorie nouvelle issue des injustices du Traité de Versailles ou de la détresse économique. Il est l'expression des aspirations allemandes proclamées au cours des siècles.

César et Tacite traitent du Nazisme

César relate que, déjà à son époque, les Allemands vaincus avaient des raisons de craindre « la haine générale des Allemands » et de recourir à la distinction entre le peuple et ses dirigeants.

César écrit : « Toute leur vie se passe à chasser et à faire la guerre ; dès leur enfance, ils s'entraînent à une existence fatigante et dure. Plus on a gardé longtemps sa virginité, plus on est estimé par son entourage ; ils pensent qu'on devient ainsi plus grand, plus fort, plus nerveux. De fait, connaître la femme avant l'âge de vingt ans est à leurs yeux une honte des plus grandes. »

Dans cette remarque, les psychiatres trouveront une matière abondante pour l'étude des racines profondes du sadisme allemand et du complexe d'infériorité qui cherche à s'exprimer par les conquêtes et la domination. Le penchant bien connu des Allemands pour l'homosexualité fut étalé publiquement lorsque Hitler légítima l'assassinat de Röhm et de ses partisans en les accusant d'avoir corrompu, par leurs moeurs dépravées, les milieux gouvernementaux. L'esthétisme d'Hitler et de Hess, les habitudes perverses de Goering (dont la preuve a été faite par la justice suisse), la vie de débauche de Streicher et d'autres chefs nazis cadrent parfaitement avec cette image caractéristique de la bestialité. L'étude des actes engendrés par la psychose n'en est encore qu'à ses débuts ; mais le récit de César sur la façon dont le peuple allemand s'entraînait, il y a des siècles, à refouler et à invertir les instincts normaux, selon sa coutume tribale, peut aider à expliquer la conduite pathologique des Allemands. Est-il possible que la cruauté et l'appétit sanguinaire des Allemands découlent d'inhibitions sexuelles ? Que signifie la tendance des Allemands à la pornographie, tendance entretenue par des publications officielles comme le *Stuermer* ? Ces questions et d'autres questions similaires, nous les abandonnons à la réflexion de ceux qui se sont spécialisés dans le domaine encore insaisissable et attirant de la médecine.

On en arrive avec plus de certitude à la conclusion que les Allemands se sont imposé ces sacrifices pour développer leur force et leur stature en vue de « faire la guerre ».

César, dictateur dont les principes moraux n'étaient guère élevés, fait un récit et non de la morale lorsqu'il poursuit par les observations suivantes :

« L'agriculture les occupe peu, et leur alimentation consiste surtout en lait, fromage et viande. Personne ne possède en propre une étendue fixe de terrain, un domaine ; mais les magistrats et les chefs de cantons attribuent pour une année, aux clans et aux groupes de parents vivant ensemble, une terre dont ils fixent à leur gré l'étendue et l'emplacement ; l'année suivante, ils les forcent d'aller ailleurs. Ils donnent plusieurs raisons comme cause de cet usage : crainte qu'ils prennent goût à la vie sédentaire et qu'ils négligent la guerre pour l'agriculture... Il n'est pas de plus grand honneur pour les peuples germains que d'avoir fait le vide autour de soi et d'être entourés d'espaces désertiques aussi vastes que possible. C'est à leurs yeux la marque même de la vertu guerrière, que leurs voisins, chassés de leurs champs, émigrent, et que personne n'ose demeurer près d'eux ; ils voient là en même temps une garantie de sécurité, puisqu'ils n'ont plus à craindre d'invasion subite... Le vol n'a rien de déshonorant quand il est commis hors des frontières de l'Etat. Ils prétendent que c'est un moyen d'exercer les jeunes gens et de combattre chez eux la paresse. Lorsqu'un chef, dans une assemblée, propose de diriger une entreprise et invite les volontaires à se déclarer, ceux à qui plaisent et la proposition et l'homme, promettent leurs concours ; ceux qui par la suite se dérobent, on les tient pour déserteurs et traîtres. »

Les reportages clairvoyants de César ont été confirmés par des siècles d'expérience. Nous allons voir comment l'évolution de la nation allemande fut influencée par la crainte que le goût de l'agriculture ne diminue la « vertu guerrière ». Evidemment les Allemands ont aspiré de tout temps à « faire le vide autour d'eux » et à « commettre le vol hors des frontières de l'Etat ». Ce qu'il y a de plus frappant c'est le choix d'un chef, le serment de le suivre aveuglément et le rite de l'obéissance. Tous les dissidents sont des traîtres. Cette élection et cette consécration d'un chef par soi-même, cette aveugle féauté, n'est-ce pas là une description de l'hitlérisme ? C'est précisément cette tradition de l'histoire allemande que les chefs nazis ont invoquée.

Dans l'histoire de l'Allemagne, le gouvernement a toujours revêtu la forme d'une pyramide renversée. Toute l'autorité réside dans la pointe. A l'époque primitive, le chef était le guerrier ou le chasseur le plus émérite. Souvent son fils ou son petit-fils lui succédait. Plus tard il était fait roi ou duc, mais de tout temps le peuple lui jurait fidélité et l'honorait par des sacrifices sous les chênes séculaires. Toute idée indépendante était abandonnée. La parole du chef était définitive, même si elle ordonnait la perfidie et la malhonnêteté. La caractéristique commune à tous les chefs était leur qualité de guerrier. Le droit de gouverner dépendait du talent à faire la guerre. Cela pouvait être normal au temps reculé de César ; mais que rien n'ait changé au cours de tant de siècles, c'est là ce qui constitue un phénomène significatif. Cinq cents ans après la révolte survenue à Athènes, et après que la révolution sociale eût déversé le flot de la civilisation par delà la Méditerranée, les Allemands suivaient encore aveuglément leurs chefs.

Environ un siècle plus tard, Tacite, dans ses écrits célèbres *De Germania* a étudié à son tour les penchants des Allemands. Avaient-ils changé ? Il écrit : « Ils ne traitent nulle affaire, ni publique ni particulière, sans être armés... Les ducs combattent pour la victoire, les comtes pour les ducs. Si la cité qui les a vu naître languit dans l'inaction d'une longue paix, la plupart de ces nobles jeunes gens vont chercher d'eux-mêmes les nations qui se préparent à la guerre, tant le repos leur est pénible. D'ailleurs, au milieu des hasards, ils ont plus d'occasion de s'illustrer et ces chefs ne peuvent attacher tant de guerriers à leur suite sans pillage et sans guerre. Ils réclament en effet de la libéralité de leur duc leur cheval de bataille, cette framée sanglante et victorieuse ; sa table et des festins abondants, quoique sans délicatesse, leur tiennent lieu de solde. La guerre et les rapines fournissent à ces dépenses ; ils préfèrent appeler les combats et s'exposer aux blessures, que de labourer la terre et d'attendre les récoltes. Il leur semblerait même lâche et honteux d'acquérir par la sueur ce qu'on peut obtenir par le sang. »

La cause d'une telle persistance dans la façon d'agir est moins significative qu'en sont les effets. Les Allemands continuent à ne rien traiter, sinon l'arme à la main. Ils continuent à trouver honteux d'acquérir par le travail ce qu'ils peuvent obtenir par le sang. Ils continuent à chercher la richesse par la rapine. Et, bien qu'il soit démodé de tremper leur javelot dans le sang de leurs ennemis, ils continuent, symboliquement, « à réclamer leur framée sanglante et victorieuse ».

Les états-majors des Nations Unies, stupéfaits des risques audacieux qu'ont pris les généraux allemands, pourraient tirer quelque éclaircissement des remarques pleines d'humour de Tacite : « Mais ce qui étonne, c'est de les voir, étant à jeun, et au milieu des affaires sérieuses, se livrer aux jeux de hasard, avec une ardeur si téméraire dans le gain et dans la perte, qu'après avoir tout perdu, ils en viennent à jouer, par un dernier coup, leur propre liberté et leurs personnes. »

Le « Blitzkrieg », malgré sa préparation minutieuse et précise, est une stratégie du tout pour le tout. Les voies de communication ne comptent pas pour les tanks qui s'infiltrent et s'élancent à l'arrière de l'ennemi. La désorganisation et la terreur s'ensuivent, ou la partie est perdue. C'est pourquoi le mot « horaire » devint la clé de la tactique nazie. Et c'est pourquoi les Nations Unies reconnurent l'avantage inestimable qu'elles avaient à gagner du temps. Non seulement ce délai leur permit de se préparer, mais il bouleversa le plan de tout gagner d'un seul coup, et par là même rendit possible de tout perdre par de nombreux coups. Goebbels répétait inconsciemment les mots de Tacite lorsqu'il disait : « Ou bien nous ferons la conquête du monde, ou bien nous serons mis à la porte et, dans ce cas, nous la, claquerons avec une telle vigueur que l'univers s'écroulera. » Cet instinct de joueur entretient ainsi une cruauté absolue. Si l'alter native est de tout perdre, à quoi bon observer les règles des lois internationales ou les préceptes humanitaires ? Le joueur éperdu qui envisage le suicide pour mettre fin à son infortune, n'a pas à se soucier de l'opinion des autres joueurs sur son honnêteté ou sur sa façon de jouer. Comme il est vrai que les Allemands ont risqué « leur liberté et leurs personnes par un dernier coup » ! D'avance, ils étaient prêts à sacrifier leur liberté pour gagner la partie dont l'enjeu était la conquête du monde. Sauvagement ils se ruèrent, à travers l'Europe, se réjouissant de leurs triomphes temporaires, dans l'illusion qu'ils allaient être la race maîtresse pour « mille années à venir ». Les revers ne les ont jamais détournés de l'horrible jeu qu'est la guerre. Ce sont des joueurs invétérés.

Les Allemands ont étouffé la civilisation latine à la bataille d'Andrinople en 378. Environ seize cents ans plus tard ils envahirent la France. L'histoire elle aussi est globale, et l'homme qui marche sans arrêt revient souvent au même point. La description que fait César des Gaulois après leur défaite par les Allemands, s'applique parfaitement à Vichy. Il écrit : « Il fut un temps où les Gaulois surpassaient les Germains en bravoure, portaient la guerre chez eux, envoyaient des colonies au delà du Rhin parce qu'ils étaient trop nombreux et n'avaient pas assez de terres... Peu à peu ils se sont accoutumés à être les plus faibles et maintes fois vaincus, ils renoncent eux-mêmes à se comparer aux Germains pour la valeur militaire. »

C'est là la tragédie de la France, passant de l'existence facile et luxueuse d'avant-guerre à la soumission servile après la défaite.

Les envahisseurs teutons firent de la guerre une carrière. Sous leurs pas la culture s'étiolait et périssait. Ils ont pillé Paris, Arras, Reims, Amiens, Tours, Bordeaux et quantité d'autres villes qui, au cours des générations ultérieures, ont reçu maintes fois la visite de leurs descendants criminels. Le mot « vandalisme » a été créé pour décrire la sauvagerie allemande et le mot anglais « war », qui signifie « guerre », vient du vieil allemand « werra » : embrouiller, bouleverser.

Führers allemands d'autrefois

Quatre siècles après Andrinople, Charlemagne maintenait la tradition allemande.

D'autres chefs avaient fait la guerre parce que « depuis leur enfance la guerre était leur passion ». La rapine et les fruits de la conquête étaient leurs stimulants. Mais Charlemagne se fixa un objectif qui n'était guère modeste. Il chercha à conquérir le monde, refrain qui se répète tout au long de l'histoire de l'Allemagne avec une obstination affolante et désespérante. Il faisait une guerre chaque année. Ses dons exceptionnels, il s'en servait pour anéantir ses voisins et les dépouiller de leurs biens. Les Germains le suivirent avec fanatisme pour les raisons mêmes qui les incitèrent à suivre, de nos jours, le Kaiser et Hitler.

Au douzième siècle, le chef avait changé, mais le programme restait exactement le même. C'était alors Frédéric Barberousse qui méprisait la paix. Il n'hésitait que dans le choix de la victime : les Italiens ou les Slaves. Il choisit les Slaves et leur fit une guerre d'une brutalité affreuse. Après la victoire, il interdit l'usage des langues slaves et imposa aux Juifs des règlements sévères. Hitler ne peut prétendre à l'originalité. Semblable à ses prédécesseurs de l'histoire allemande, il n'est que le dernier d'une longue succession de barbares allemands.

Au cours du quatorzième siècle, l'infamie allemande ne cessa de s'affirmer. Froissart, éminent historien de l'époque, décrit les Allemands comme un peuple « convoiteux » entre tous, sans pitié lorsqu'ils sont les maîtres, durs et cruels envers leurs prisonniers. La doctrine de la conquête du monde commença à se transformer en une entreprise organisée. La ligue hanséatique embrigadait les Allemands vivant à l'étranger selon la théorie qu'ils devaient toujours allégeance à leur chef allemand. Les activités de la cinquième colonne d'Hitler, constituée par des *Auslands Deutsche* (Allemands de l'extérieur), ne sont qu'une copie amplifiée d'un vieux stratagème allemand. Une fois de plus nous constatons que les méfaits des Nazis sont, non pas une émanation d'un nouveau mouvement politique, mais bien la répétition obstinée des agissements allemands depuis des siècles.

A quelque époque que ce soit, les historiens constatent toujours la, même fièvre guerrière. Il y a plus de quatre cents ans, Machiavel écrivait : « Les villes allemandes ont peu ou point de charges, sauf pour s'approvisionner en matériel de guerre et améliorer leurs fortifications... les jours de fête, les Allemands, au lieu de se livrer à d'autres divertissements, apprennent le maniement des armes. »

Pendant la guerre de Trente Ans, au dix-septième siècle, l'Allemagne était déchirée par les querelles intestines des petites dynasties et des princes rivaux. Leur manière de faire la guerre était toujours aussi brutale. La férocité avec laquelle ils ont envahi la Bohême et persécuté les Tchèques n'a été surpassée que par les légions nazies. Des milliers d'otages furent fusillés. La torture et la terreur, ces deux compagnons omniprésents du programme allemand, marchaient de pair. Le sac de Magdebourg est un des actes les plus barbares et les plus inhumains de l'histoire de l'humanité. Près de trente mille innocents furent délibérément massacrés. Les Allemands ont réussi à surpasser cette atrocité par des exploits plus récents à Rotterdam et en Pologne.

Les Allemands n'ont jamais manqué de Führer pour exprimer l'appétit guerrier des Allemands : Frédéric Guillaume, le Grand Electeur, fondateur du despotisme militaire prussien, le Roi-Soldat (père de Frédéric le Grand) dépeint comme « le plus affreux tyran qui ait jamais existé » ; et celui dont s'enorgueillit toute l'Allemagne, Frédéric le Grand. Sans scrupules, il mit tous ses talents au service de la trahison. Il disait : « Un individu ou un peuple qui, ayant le moyen d'attaquer son ennemi par surprise, ne l'attaque pas et ne le frappe pas d'un coup mortel, n'est qu'un imbécile. » Frédéric le Grand enleva toute liberté à ses propres partisans et fit de la Prusse une autocratie militaire dont le seul but était la guerre de

conquêtes. Au nombre de ses déprédations figurent la dévastation et le partage de la Pologne, exécutés de concert avec une autre Prussienne, la Grande Catherine de Russie.

D'autres nations se sont rendues coupables de conquêtes territoriales. L'impérialisme anglais a bâti un empire. Même les Etats-Unis, à certaines époques de leur histoire, ont attaqué les faibles pour étendre leurs frontières. Mais la brutalité et la terreur ne furent pas employées délibérément avec une joie sadique. Et, ce qui est plus important, les progrès de la civilisation ne furent jamais rejetés sous prétexte qu'ils étaient une preuve de décadence et de faiblesse. Le rang de Dominion, la libre disposition, la reconnaissance des libertés individuelles furent inscrits au programme de l'évolution politique. L'Angleterre reste le lieu de naissance de la *Magna Carta*. Les Etats-Unis ont voté pour la liberté des Philippines et donnèrent une démonstration unique d'altruisme international à la fin de la dernière guerre. Ces nations protègent les droits des minorités, et l'intolérance y est l'expression d'une meute et non une politique gouvernementale. Le symbole qui plaît à la masse est la Statue de la Liberté et non la « main de fer ». Même en période de désastre économique, la popularité des démagogues est limitée et, tôt ou tard, le robuste bon sens du peuple les rejette et ils disparaissent de la scène publique. A l'heure actuelle aucun succès politique ne serait possible à qui proposerait un programme de guerres futures ou chercherait à flatter le désir de conquêtes en faisant ressortir que l'Amérique du Sud, sans défense, serait une proie facile. Il est démontré que la politique de « bon voisinage » est un slogan qui attire les suffrages. Peut-on concevoir, à la lumière de l'histoire de l'Allemagne, qu'il y ait rien de pareil chez le peuple allemand ?

Le gangstérisme sous couleur d'intellectualisme

Dans les démocraties, la morale chrétienne est une, malgré la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La bonté, l'honnêteté, la loyauté et la paix sont universellement reconnues comme des vertus. Il est peu de pays où le militarisme pourrait servir de credo politique, comme ce fut le cas pour l'Allemagne, sans entraîner immédiatement de désastreuses conséquences pour le gouvernement. Il y a en Allemagne des martyrs chrétiens isolés, mais le peuple ne manifeste aucune réaction. S'il est indispensable de détruire la religion pour conquérir le monde, la grande masse du peuple allemand consent volontairement au sacrifice du sentiment humain le plus profond : la religion. Nous ne pouvons évaluer le bien et le mal que selon des règles établies. Mais les évaluations perdent toute valeur lorsque les règles sont renversées et que l'on se trouve en présence d'un double jeu de principes. Dans le monde nazi et fasciste, où le mensonge est à la fois une arme profitable et une vertu ; où la trahison et la rupture des traités sont pour la nation d'admirables moyens d'arriver à ses fins ; où l'immoralité est requise dans le but d'alimenter le réservoir humain d'une nation de soldats ; où la miséricorde et la bonté sont de méprisables faiblesses ; où la science est malfaisante lorsqu'elle recherche la vérité et savante lorsqu'elle sert les théories des têtes du parti ; où l'éducation constitue un danger chez l'homme qui doit obéir aveuglément à ses chefs ; où la mort sur le champ de bataille est le plus bel exploit et le plus bel espoir ; dans un tel monde de glaces déformantes à quoi bon faire remarquer le grain de poussière qui empêche de voir clair ?

Les Allemands ont développé une philosophie qui fait de la guerre une religion et de l'assassinat en masse, un culte. Ils croient avoir mission de réduire à l'esclavage tous les autres peuples. Refusant d'admettre le caractère sacré de la vie humaine et de la liberté, ils lui substituent le culte de la guerre. Le phénomène singulier du germanisme est que la conspiration contre la paix du monde n'est pas simplement du gangstérisme ou du nihilisme. Elle est, ne vous en déplaise, un mouvement intellectuel s'inspirant d'une philosophie soigneusement élaborée, entretenue, et inculquée à chaque citoyen. Cette philosophie a été développée par les cerveaux les plus brillants et apparaît dans les traités les plus profonds. Les

démocraties commettent encore la grave erreur de croire que le nazisme est l'expression de la lie du peuple allemand. Ce n'est malheureusement pas vrai. Il est en fait la réalisation d'un programme prescrit par des intellectuels allemands. On ne peut le nier, car les Allemands l'ont avoué eux-mêmes, à jet continu, dans leurs brochures, leurs livres et leurs articles de presse. Ces écrits sont familiers à tout Allemand, et l'étaient bien avant la naissance d'Hitler.

L'antisémitisme peut exister et a existé dans d'autres pays. Il était dû à l'ignorance et à des préjugés aveugles. Nous en voyons un exemple typique chez le moujik illettré. Mais ce n'est qu'en Allemagne qu'il pouvait y avoir de l'antisémitisme culturel. Ce n'est qu'en Allemagne qu'un grand artiste comme Wagner a pu mettre son talent au service d'un appétit sanguinaire et, par l'émotion, inciter le peuple à l'assassinat en masse. Plus significatif qu'une théorie quelconque est le fait qu'en Allemagne, la pensée et la culture se confondent avec les principes de la pègre. La loi de Lynch est donc élevée au rang d'une politique nationale. Puis elle est divinisée par l'attribution d'une mission mondiale et elle devient un programme international. Les instincts les plus abjects de la basse pègre en font un idéal national. Le gangstérisme revêt l'uniforme et devient patriotisme. Le racisme va à l'école et devient *Weltanschauung*. L'improbité est travestie en philosophie et devient destinée. Tout cet ensemble devient culte de guerre. La fin justifie les moyens les plus bas.

Le monde occidental ne pouvait évidemment pas comprendre qu'un peuple en apparence intelligent pût accepter un tel régime de corruption. C'est pourquoi les démocraties se sont trompées sur la vraie nature et la vraie signification du nazisme. Elles le considéraient comme un fléau temporaire, une période transitoire chez un peuple prisonnier d'une clique de gangsters.

Nous avons encore le souvenir cuisant d'un film d'actualités montrant Chamberlain descendant d'avion à son retour de Berchtesgaden et brandissant triomphalement un papier rectangulaire sur lequel était inscrite la promesse personnelle d'Hitler de ne se livrer à aucune nouvelle agression. Le peuple, confiant, jeta des fleurs sur son passage, et il fit de même pour Daladier. Mais le livre d'Hitler et quantité d'autres ouvrages politiques déclarent que les Allemands s'arrogent le droit de violer leurs engagements lorsque l'intérêt national est en jeu. La perfidie et la trahison font ouvertement partie de la politique nationale.

En fait, comme nous le verrons, le nazisme n'est qu'une autre appellation du pangermanisme élaboré par les Junkers aristocrates. Ils étaient semblables par le dynamisme et la philosophie, et les Allemands leur vouèrent le même fanatisme. A l'époque du Kaiser, l'Allemagne était prospère. Elle était résolue à exécuter son programme de guerre. «...L'Allemagne, comme l'esprit de l'Europe romaine, » disait le Kaiser, « doit s'étendre et s'imposer. » A l'époque d'Hitler, l'Allemagne était pauvre. Le programme était le même. Riches ou pauvres, aristocrates ou parvenus, intellectuels ou ignares, ils estimaient tous qu'ils avaient une mission de conquête. Les chefs ne manquent pas. Ceux qui font appel aux instincts les plus bas du peuple allemand sont entourés aussitôt de partisans dévoués. Le monde occidental se rend bien compte qu'il est incapable de pénétrer la psychologie des Japonais.⁴

Toutefois, notre protection contre eux vient du fait même que nous nous reconnaissons incapables de les comprendre. Les Allemands ont, eux aussi, une psychologie et un paganisme impénétrables. Mais ils nous induisent en erreur parce qu'ils sont des occidentaux à tous autres égards, et que nous les jugeons d'après nous-mêmes. Nous ne sommes donc pas avertis du danger qu'ils représentent. Même jusqu'à ce jour nous ne sommes pas tous d'accord sur leurs intentions réelles. Il est difficile de croire qu'ils prêchent délibérément le mal pour le

⁴ Jamais nous n'avons entièrement compris leur vénération pour l'empereur en tant que véritable descendant du Dieu Soleil, leur hara-kiri et l'usage qu'ils en font pour sauver la face (le chauffeur qui conduit la voiture de l'empereur et qui est retardé par une crevaison de pneu fait hara-kiri à la fin du trajet), leur dédain de la vie et toutes leurs étranges coutumes.

bien, que nos vertus sont à leurs yeux des stupidités et des faiblesses méprisables, et que leurs vices sont cyniquement incorporés dans leur politique nationale et dans leur mission divine. Oui, il existe bien une conspiration allemande contre la paix du monde et contre les hommes libres de tous les pays. Une conspiration qui a survécu à la défaite. Elle est enracinée dans le peuple et l'a soutenu aux heures les plus sombres jusqu'à *Der Tag*. Les périodes de paix imposée ne sont que des intervalles dont les Allemands se servent pour préparer une attaque encore plus féroce, une attaque assez puissante et brutale pour leur assurer le succès, et finalement la domination du monde, en maîtres ayant accompli leur destin. Ce n'est pas une simple opinion, car ces faits sont confirmés par les preuves les plus convaincantes. Elles se trouvent dans les écrits de certains Allemands qui sont devenus les héros de la philosophie allemande.

Le racisme et l'assassinat deviennent une philosophie

Hegel, disciple du célèbre philosophe allemand Fichte fut l'un des premiers à donner une base intellectuelle à l'aberration allemande. Professeur sans éclat à Heidelberg, son livre « Philosophie de l'histoire, lui valut la popularité nationale. Selon la théorie qu'il y exposait, l'humanité était enfin arrivée à maturité dans la race germanique. Cette *Weltanschauung* fut transmise à des générations entières de jeunes Allemands. La ligue pangermanique fut fondée en 1894 dans le but déterminé de conquérir le monde. Sa devise était la déclaration du Grand Electeur : « Souviens-toi que tu es un Allemand. » Elle impliquait inévitablement pour chaque Allemand le devoir de se rallier au mouvement pour asservir le reste de l'humanité.

Après Hegel vint un autre professeur allemand, Heinrich von Treitschke qui, par la suite, fut considéré par les Allemands comme un des interprètes les plus éminents de leur programme. Selon son interprétation, le germanisme est opposé au christianisme. Il enseignait avec cynisme que « la force prime le droit ». Par sa théorie du « Super-Etat » allemand, dominateur du monde, il ensorcela le peuple. Il affirmait que les droits individuels n'existent pas et que chacun doit se consacrer à l'Etat, que sa volonté est la seule force légitime et la guerre le meilleur moyen de l'affirmer. Il niait le caractère sacré de la vie et déclarait que la guerre est sublime, car « tuer sans passion » ennoblit l'homme.

Treitschke devint un héros populaire de son vivant. Détail important, il conquist également les intellectuels. D'ardents disciples se faisaient l'écho de ses enseignements dans les universités. Inculquer de telles doctrines faisait partie de l'éducation et de la culture. Hitler, lui aussi, fut soutenu par les intellectuels allemands, dont les volumineux écrits corroborèrent la théorie de l'aryénisme et de la supériorité de la race. En cherchant à évaluer la responsabilité du peuple allemand, ce qui paraît particulièrement condamnable c'est que les érudits, aussi bien que la masse, ont rêvé de conquérir le monde.

Treitschke ne se borna pas à des théories abstraites. Il précisait : « Pour servir ses propres intérêts, l'Allemagne a le devoir d'employer des traîtres en pays ennemi. » Il déclarait : « Tout bon sujet allemand est un espion en sommeil, qui, le cas échéant, devient actif. » Quant aux traités : « l'Allemagne peut et doit les dénoncer dès que les engagements qu'ils comportent ne lui sont plus profitables ». Il niait l'existence de la justice internationale et la validité des pactes entre nations. En conclusion, il affirmait que les autres nations constituent « un monde étranger, impossible à réformer, et qu'il faut anéantir ». L'adoption officielle de ce programme par la ligue pangermanique prouve que ces déclarations n'étaient pas de simples rodomon-tades. Dès 1900 la ligue avait à l'étranger cinquante groupements chargés de préparer l'hécatombe éventuelle. Il y avait donc, solidement installées en pays étranger, des organisations capables de mettre à exécution les sinistres projets du professeur Treitschke, dont le programme incarnait la politique nationale. Ce qui, par la suite, fut appelé cinquième colonne, existait bien avant la première guerre mondiale.

La préparation intellectuelle au dynamisme allemand s'intensifiait. En 1887, Nietzsche écrivait dans sa *Généalogie de la morale* : « Lorsque les instincts d'une société lui font finalement abandonner la guerre et les conquêtes, cette société est en décadence. Elle est mûre pour la démocratie et le règne des boutiquiers... »

Les agressions des Allemands diffèrent de celles des autres peuples non seulement par le mobile philosophique mais par la création artificielle de la théorie de la race maîtresse. Le comte Arthur de Gobineau fut le premier écrivain moderne à proclamer la suprématie des Aryens. Dans ses livres, écrits au dix-neuvième siècle, « L'inégalité des races humaines » et « La diversité intellectuelle et morale des races », il offrit au public allemand une camelote pseudo-scientifique que celui-ci avala avec entrain. La force d'un peuple, prétendait-il, dépend de la proportion de sang aryen qu'il conserve. Il était aussi exécration en histoire qu'en biologie, mais les Allemands ne tenaient pas compte des erreurs. Il acceptait la division biblique de l'humanité en trois peuples : les fils de Cham, Sem, et Japhet. Le premier groupe, affirmait-il, fut absorbé par les nègres africains ; le deuxième disparut par mélange de races, tandis que le troisième se divisa en trois branches. L'une s'établit en Perse et donna les « Aryens de l'Iran », la seconde engendra les Grecs et les Romains, la troisième et la plus noble, les « Aryens germaniques ». Il oublia donc complètement la race jaune ! La première apparition des Aryens, écrit Gobineau, remonte à la conquête de Babylone par les Mèdes. Ils battirent les Chamites et les Sémites et démontrèrent que le mot « aryen » signifiait « honorable » et qu'un Aryen était supérieur en force et en intelligence.

Il serait inutile de mentionner les sottises de Gobineau, si elles ne se trouvaient pas à la base de l'idéologie raciale des Allemands, et que Hitler ne s'en était simplement emparé pour les insérer dans son livre. Ce ne fut pas même lui qui y apporta les subtilités d'interprétation ou de développement. Ce furent des prédécesseurs. Houston Stewart Chamberlain, gendre de Wagner, transforma les théories de Gobineau en un programme semi-politique. Dans son livre, *Les Assises du Dix-Neuvième Siècle*, il réduisit à une équation de qualités raciales le vaste problème de l'histoire de l'humanité. Il n'y avait que des « Teutons » et des « anti-Teutons ». Il « prouva » que l'Allemand, ou « Teuton », était le facteur dominant dans le développement de la civilisation. Il énonça les particularités physiques du Teuton : il devait être grand, blond tirant sur le roux (tout à fait l'opposé des chefs nazis qui se sont servis de cette idéologie et se la sont appropriée).

Les Nazis trouvèrent cette théorie raciale si profondément ancrée dans l'esprit allemand qu'il fut facile d'exploiter son attrait démagogique. Elle était constamment utilisée pour créer de l'agitation et elle servit de justification philosophique à l'antisémitisme. Alfred Rosenberg, « l'expert-raciste » du régime nazi, a reconnu la source de la doctrine nazie de la race. « Il est de notoriété publique », écrivait-il, « que tous les Etats occidentaux et leurs qualités matérielles dérivent des Allemands. Houston Stewart Chamberlain fut le premier à en tirer les conclusions nécessaires : si le sang allemand disparaissait de l'Europe ... toute la culture occidentale s'en irait avec lui ... Nous savons aujourd'hui que nous devons prendre une ultime décision de formidable importance. Ou bien nous nous élevons à la hauteur de notre noble tâche par le réveil et la purification de l'ancien sang, redoublant ainsi notre volonté de combattre, ou bien toute la valeur de la civilisation occidentale germanique et de la discipline nationale sera engloutie dans les masses impures des cités du monde... »

Les élucubrations de Treitschke et de Nietzsche, considérées comme d'inoffensives théories par d'autres nations, nous les avons vues se traduire par les deux plus grands carnages de l'histoire. La théorie raciste apporta sa contribution à la mission de conquête du monde. Cette théorie, qualifiée de bavardage pseudo-scientifique par des savants d'autres pays, nous en avons vu l'application d'abord à l'Allemagne, puis à la guerre, dans une tentative de l'imposer au monde. C'est au mois de février 1920, treize ans avant l'ascension d'Hitler au poste de

Chancelier, que remonte la première déclaration nazie de politique raciale. Le parti national-socialiste proposa que seuls les sujets de sang allemand eussent le droit d'être citoyens de la nation. Tous les autres seraient des « hôtes » en attendant qu'ils émigrent. Le 7 avril 1933, le Reichstag passa une loi par laquelle « les fonctionnaires de sang non-aryen devaient être mis à la retraite ». Peu après, ces dispositions furent appliquées aux professions libérales et aux universités. En mai 1935 la nouvelle loi de conscription stipulait que seuls les *Aryens* seraient admis au service militaire. Il fut décrété qu'un non-Aryen est un descendant de non-Aryens, et particulièrement de parents et de grands-parents juifs. Il suffisait qu'un parent ou un grand-parent fût non-Aryen. Pour rechercher les traces de sang juif, on remontait au 1^{er} janvier 1800, et un « expert racial » fut nommé pour fouiller la généalogie obscure des « Aryens » douteux et répondre à toutes les questions d'hérédité. Le 15 septembre 1935, le Congrès du Parti à Nuremberg décréta que la citoyenneté serait réservée aux individus de « sang allemand ou cognat » en conformité également de la conception nationale-socialiste de loyauté envers l'Etat.

Ces décrets ne pouvaient même pas prétendre à la sincérité dans l'erreur. Car, tandis que les Allemands adoptaient la théorie raciale de Gobineau et de Houston Stewart Chamberlain, ils ignoraient délibérément chez ces mêmes auteurs certaines conclusions qui ne cadraient, pas avec leurs sinistres projets. En effet, Gobineau, tout en vantant la supériorité de l'Aryen, concluait que par suite de contamination par des « races inférieures », le pur Aryen n'existait plus. Il déclara avec pessimisme que pour cette raison la mission aryenne avait pris fin sans espoir de retour. Mais Rosenberg, disciple ardent de Gobineau, comme nous l'avons vu, écrit néanmoins dans son *Mythus* : « Aujourd'hui surgit une nouvelle croyance, le mythe du sang ; la croyance qu'il faut défendre par le sang la créature qu'est l'homme ; la croyance consacrée par la certitude que le sang nordique représente le mystère qui a renversé et remplacé les anciens sacrements. » Et, en tant que vice-président du « Mouvement de la foi nordique », le Dr. Wilhelm Kusserow rédigea la *Confession nordique de la foi* qui déclare : « Nous croyons à l'immortalité de l'homme nordique, à la perpétuation de sa race et à l'éternité de l'âme nordique, représentant la puissance divine sur terre et dans l'univers. » Si cela paraît trop obscur, il est formellement déclaré que « l'homme nordique a une mission divine sur terre et qu'il existera aussi longtemps que durera le monde ».

En outre, Gobineau, bien qu'il le fit à contrecœur, rendait hommage à l'oeuvre accomplie par les Juifs et admettait même que « l'élément » nègre avait contribué au développement des arts. Bien qu'il n'aimât point les Juifs, il écrivit : « Le Juif n'est pas un ennemi de la civilisation et de la culture teutonique. »

Les Nazis ont l'esprit si malhonnête qu'ils ont dissimulé ces opinions de leurs prophètes vénérés. Il faut écarter tout ce qui ne sert pas à forger un esprit guerrier. Cette tendance à déformer les textes n'est pas le fait exclusif des ignorants. De nouveau, nous voyons les milieux intellectuels, les professeurs d'université allemands, recourir à de pareilles méthodes. Les théories de Chamberlain, par exemple, provoquèrent de la part d'hommes érudits toute une série d'interprétations et de développements. Mais ils préférèrent ignorer, eux aussi, la large définition que donnait Chamberlain au terme « Teutons ». Chamberlain y englobait les Anglais, les Celtes et les Scandinaves, et même les Français comme étant un peuple du nord de l'Europe ; quant aux Russes, il disait qu'ils étaient « au moins à moitié Teutons ». En se montrant aussi large, Chamberlain minimisa ses conclusions peu scientifiques jusqu'à leur enlever toute valeur. Il est significatif que, dans leurs lois de Nuremberg, les Nazis ont abandonné le terme « Aryen » pour le remplacer par « Allemand ». Ils employèrent le mot « Juif » au lieu de « non-Aryen ». Les mariages entre « Juifs » et « Allemands » furent interdits. Les familles « juives » n'eurent plus le droit d'employer des servantes « allemandes ». La thèse de Chamberlain contenait des doctrines qui lui vaudraient dare-dare le camp de

concentration, s'il pouvait encore fouler le sol de la « race » dont il était le bienfaiteur. Car il soutenait que la *Magna Carta* de 1215 était un développement d'idées allemandes. Il écrit : « Quiconque va à l'encontre de cette liberté (de la *Magna Carta*), est un criminel, même s'il porte une couronne. » Mais Gobineau et Chamberlain restèrent les apôtres des théories raciales allemandes, jusque dans leurs efforts frénétiques tendant à prouver que Jésus n'était pas juif.

Une fois de plus, nous voyons que *Mein Kampf* n'est pas une oeuvre originale. Elle apparaît comme une puérile anthologie de théories acceptées et absorbées par les Allemands avant la naissance d'Hitler. Les théories raciales de *Mein Kampf* ne sont que des paraphrases de Gobineau et de Chamberlain. Elles spécifient que : « Sur cette terre, la culture et la civilisation humaines sont inséparablement liées à l'existence de l'Aryen. S'il s'éteint ou s'il fléchit, ce sera le retour des sombres voiles d'une époque sans culture... L'Aryen est le seul auteur d'une humanité en elle-même plus élevée et il incarne par conséquent... le Prométhée du genre humain... L'Etat a le devoir de veiller à la rédaction éventuelle d'une histoire du monde, dans laquelle la question de race occupera la place prépondérante. »

Cette histoire devait donc se rallier à la thèse politique de Chamberlain qui, aussi étonnant que cela paraisse, était issue d'une oeuvre « scientifique » abstraite, et précisait notamment : « le devoir le plus sacré des Teutons... est de servir la cause teutonique... et de chercher, non seulement à étendre de plus en plus notre empire sur la surface du globe et à dominer les forces de la nature, mais par-dessus tout, de subjuguier sans réserve le monde intérieur par la défaite et l'éviction de tous les étrangers... »

Le thème de la conquête du monde et de la supériorité de la race se répète tout au long de la symphonie de la haine belliqueuse des Allemands, tel un *motif* persistant qui devient de plus en plus bruyant et affolant jusqu'à ce qu'il atteigne sa furieuse apogée. Puis, le sang coule par toute l'Europe et dans les autres continents. De nouveau, des millions de soldats allemands sont en marche, tuant, ravageant et commettant d'innombrables atrocités pour que *Deutschland* puisse être *über alles*. Nombreuses sont les trompettes philosophiques contribuant au crescendo. Dans le *Troisième Empire Allemand*, Moeller von der Bruck écrit : « Nous ne pensons pas à l'Europe d'aujourd'hui ; elle est trop méprisable pour avoir quelque valeur. Nous pensons à l'Europe d'hier, et à ce qui peut en être sauvé pour demain. Nous pensons à l'Allemagne de tous les temps, l'Allemagne d'il y a deux mille ans, l'Allemagne dont le présent éternel habite notre esprit mais qui doit être garantie dans le fait, car c'est là le seul moyen de la garantir politiquement. Le singe et le tigre dans l'homme sont menaçants. L'ombre de l'Afrique s'étend sur l'Europe. Notre devoir est de monter la garde sur le seuil des trésors. » Et Oswald Spengler, dans *L'Homme et la Technologie*, écrit que l'homme est un carnivore : « Que pour les bêtes que nous sommes, la paix éternelle serait comme le dégoût de la vie (*taedium vitae*) de la Rome impériale, et que le pacifisme est un rêve stupide ».

Treitschke, dans *Die Politik*, explique que l'Allemagne étant dans l'impossibilité de comprendre le monde, il lui fallait le conquérir et le réformer pour l'adapter à l'esprit allemand. Muller, Novalis, Fichte, Johann Joseph Gorres, tous chantent la même chanson. Les Allemands écoutent avidement cette musique martiale. Elle les émeut. Sa frénésie les hypnotise et, brutalement, ils lui emboîtent le pas. C'est le tam-tam qui les appelle et auquel ils offrent leur vie en fin de compte sur le champ de bataille.

Dans le passé ces faits n'ont pas été généralement acceptés, car il semblait incroyable qu'un peuple, en apparence civilisé, pût être en état constant d'agitation pour faire la guerre.

Charles Francis Adams, le célèbre historien américain, sortit désillusionné de cet état d'incrédulité. Il écrit : « Soupçonnant, en ce qui me concerne, que je ne pensais pas comme un Allemand, je me suis borné récemment à ne lire pour ainsi dire que des livres de source allemande sur ce sujet. J'ai suivi des cours sur Nietzsche et Treitschke, ainsi que sur la

Denkschrift allemande, à la lumière de la presse allemande de mon pays et des déclarations officielles du Chancelier von Bethmann-Hollweg. Le résultat fut des plus désastreux. Ma faculté d'analyse a été anéantie. Si ce que me révèlent ces sources donne le moyen de penser à l'allemande, je ne peux dire qu'une chose : je préfère ne plus penser du tout. Tout ce qui dans le passé tendait à l'élévation du genre humain est renié, pour être remplacé par l'introduction d'un système foncièrement malhonnête, accentué par une stupidité brutale. Il renferme aussi une astuce de bas étage qui me répugne au plus haut degré. »

Le paganisme adopte la musique

La passion guerrière des Allemands est faite non seulement d'une philosophie de conquêtes, mais aussi d'une théorie raciale qui doit la justifier. Il s'y ajoute un autre élément qui apporte une nuance mystique et transforme le mouvement politique en un rite de paganisme fanatique. Cet élément n'a pas été inventé par Richard Wagner. Il existait depuis des siècles dans le folklore allemand. Mais Wagner lui donna une forme agréable et populaire par l'éclat de la musique et du récit. Aux yeux du reste du monde, les opéras de Wagner n'étaient que fantaisie artistique. Les Allemands, même inconsciemment, y voyaient la réalité.

Hitler a reconnu sa dette envers Wagner. Dans *Mein Kampf* il écrit « A l'âge de douze ans j'ai vu, pour la première fois de ma vie, un opéra : *Lohengrin* de Wagner. Je fus immédiatement enchanté. Je débordai d'enthousiasme juvénile pour le Maître de Bayreuth. Maintes et maintes fois je fus attiré par ses oeuvres... »

L'opéra est une tradition populaire en Allemagne, et il est peu de villes allemandes qui n'ait son théâtre d'opéras. Par quoi les Allemands étaient-ils attirés ? Par l'art pur du génie de Wagner ou par l'inspiration *metapolitik* de ses légendes ?

Le *Ring* se compose de trois drames musicaux et d'un prologue. Wagner a travaillé pendant plus d'un quart de siècle à cette oeuvre. Elle renferme tous les éléments mystiques et païens de l'antiquité allemande, éléments que les Allemands sont empressés d'accepter comme symbole de la destinée qu'ils devaient accomplir. Wotan est un Führer typique. En tant que chef des anciens dieux germaniques, il s'arroe la toute-puissance. Mais il veut encore davantage. A dessein, Wotan ne tient aucun compte de ses pactes. On le montre rompant ses traités avec les géants, Fasolt et Fafner. Pour sortir de ses difficultés, il compte sur la ruse de son chancelier, Loki. Goebbels peut bien se croire le Loki du Wotan Hitler. Lorsque Wotan veut de l'argent, il l'obtient par la force. Il s'empare du maître des Nibelungen et le rançonne. Cette rançon, les Nazis l'ont imposée au Juifs.

Lorsque Wotan doit reprendre l'anneau d'or de la toute-puissance, il fait appel au plus parfait des héros, son petit-fils, Siegfried. Siegfried tue le dragon ; Hagen, l'enfant de la luxure tue Siegfried, après quoi vient le Crépuscule des Dieux. Bien que Siegfried fût un homme, Wagner a fait de lui le petit-fils d'un Dieu. La tendance des Allemands à interchanger hommes et dieux est une caractéristique fondamentale. Rauschning rapporte que Hitler lui a dit : « L'homme doit être dépassé et surpassé. Nietzsche il est vrai, s'en est rendu compte, à sa manière. Il alla jusqu'à reconnaître le surhomme comme une nouvelle espèce biologique. Mais il n'en était pas bien certain. L'homme est en voie de devenir Dieu. C'est un fait. L'homme est Dieu en formation. » Emanant d'un être guidé par des concepts moraux, ces idées pourraient apparaître comme un noble symbolisme. Emanant d'un Allemand chargé d'une « mission », elles renferment tout de l'alarmant mysticisme qui pousse l'homme au meurtre. Le sens des mots dépend de qui les prononce. Vous pouvez être convié à un rendez-vous « au coin d'un bois » par votre meilleur ami ou par un gangster notoire. Selon le cas, cette invitation promet une agréable promenade ou cache une menace de mort. En se confondant eux-mêmes avec les dieux, les Allemands placent, psychologiquement, le culte au-dessus de la loi et des

convenances. En créant un autre degré de puissance, ils secouent les derniers vestiges de conscience et de civilisation encore susceptibles de les retenir. Débarrassés d'une partie de leurs inhibitions, ils pillent et tuent, à la faveur de l'obscurité du mysticisme. Et la supériorité raciale dont ils se réclament leur permet de prétendre qu'ils sont les bienfaiteurs et non les destructeurs de la civilisation.

Le coup de poignard dans le dos, qui finalement terrasse le héros, est une autre conception wagnérienne. Selon ce symbole, l'Allemagne ne saurait être vaincue sur le champ de bataille. Mais il faut expliquer ses nombreuses défaites et Wagner en a fourni la justification. Eh bien, elle a été poignardée dans le dos ! Bien sûr, il se trouve toujours des Hagen, habituellement dénommés Juifs, tandis que l'impureté du sang est symbolisée par l'enfant de la luxure. Non seulement Hitler, mais aussi les généraux et la masse du peuple allemand, soutiennent qu'ils ont gagné la première guerre mondiale sur le champ de bataille, pour être ensuite poignardés dans le dos chez eux. En acceptant cette explication, les Allemands ont réconcilié leur foi dans la supériorité de la race allemande avec l'humiliation de la défaite, qu'ils avaient cependant subie. Il ne s'agit pas là de simples remarques psychologiques. C'est ce qui servira aux Allemands pour faire une troisième et une quatrième guerre mondiale, si nous ne les comprenons pas à fond, et si nous ne prenons pas, cette fois, d'adéquates mesures préventives.

Les Allemands ont avalé à grands traits le romantisme wagnérien. Méprisant le peuple, mais averti de ses sensibilités, Hitler incorpora le Wagnérisme dans son programme replâtré. Il emprunta à Wagner le salut « Heil », le cri de guerre du national-socialisme « Allemand, réveille-toi », et baptisa ses fortifications de l'Ouest : « Ligne Siegfried ». Au sujet du parti nazi, il écrit dans *Mein Kampf* que « de ses flammes sortira forcément le glaive qui redonnera la liberté au Siegfried allemand ».

L'appétit guerrier des Allemands repose donc non seulement sur la profondeur factice d'une philosophie de guerre et sur la supériorité raciale, mais encore sur le renouveau de l'épopée païenne. Nourri tour à tour par la philosophie, la science et le mysticisme, ce qui n'était au début qu'un bas instinct combatif s'est épanoui en un programme politico-religieux de conquête du monde. Nietzsche a écrit le nouveau credo biblique allemand : « Vous savez ce qui se disait jadis. Heureux ceux qui sont doux parce qu'ils posséderont la terre ; mais moi je vous dis : Heureux ceux qui sont courageux, car ils feront de la terre leur trône. Et vous avez entendu l'homme dire : Heureux les pauvres d'esprit ; mais moi je vous dis : Heureux ceux dont l'âme est grande et l'esprit libre, car ils auront accès au Walhalla. Et vous avez entendu les hommes dire Heureux les pacifiques ; mais moi je vous dis Heureux les guerriers, car ils seront appelés, non les enfants de Jahvé, mais les enfants d'Odin, qui est plus grand que Jahvé.

Un Nostradamus allemand parle

Un des grands sages de l'Allemagne, Heinrich Heine, sentit la menace de l'orage. S'on analyse de la « philosophie de la nature » est d'autant plus remarquable qu'elle est antérieure à Wagner qui en a fait un abrégé. En prédisant les guerres futures que déchaînerait dans sa folie le peuple allemand, il s'est montré prophète. Nous pouvons à juste titre le considérer comme le Nostradamus du dix-neuvième siècle. A vrai dire, il est loin d'être aussi mystique et obscur que Nostradamus. Ecoutez-le. En 1834, Heine écrivait dans son oeuvre sur l'histoire et la philosophie en Allemagne (De l'Allemagne) : « Le philosophe de la nature sera terrible en ce qu'il apparaîtra solidarisé avec les pouvoirs originels de la terre, qu'il sera capable de conjurer les forces cachées de la tradition de tout le panthéisme germanique ce qui éveillera en lui cette ardeur de combat que nous trouvons chez les anciens Allemands, qui combattaient, non pour détruire, ni même pour vaincre, mais pour l'amour du combat. Le christianisme a adouci, jusqu'à un certain point, cette brutale ardeur batailleuse des Germains ; mais il n'a pu le

détruire et quand la croix, ce talisman qui l'enchaîne, viendra à se briser, alors débordera de nouveau la férocité des anciens combattants, l'exaltation frénétique des Berserkers que les poètes du Nord chantent encore aujourd'hui. Alors, et ce jour, hélas, viendra, les vieilles divinités guerrières se lèveront de leurs tombeaux fabuleux, essuieront de leurs yeux la poussière séculaire, et Thor se dressera avec son marteau gigantesque et démolira les Cathédrales gothiques. »

C'est là une exacte prédiction du mouvement antichrétien qu'allaient déchaîner les Allemands pour préparer le retour au paganisme allemand. Ce n'est qu'en subjuguant le christianisme que les Allemands pouvaient déclencher leur campagne de paganisme total. Leurs attaques contre les Juifs avaient un quadruple objectif. Elles ouvraient brutalement la porte à la théorie raciale ; elle procuraient un Hagen sur lequel on pouvait exercer sa vengeance par un coup de poignard imaginaire dans le dos ; elles fournissaient une occasion pour le pillage et le vol, qui allaient s'exercer plus tard sur des nations entières ; mais par-dessus tout, elles constituaient une attaque contre les religions orthodoxes. A cet effet les Nazis choisirent avec perspicacité le point le plus vulnérable, car, à leurs yeux, les chrétiens étaient trop hypnotisés par leurs propres préjugés pour se rendre compte qu'il s'agissait d'un début d'offensive contre eux-mêmes. Que ce soit dans le domaine militaire, politique ou psychologique, la tactique allemande aurait dû paraître d'une clarté lumineuse par son uniformité. Tel était cependant notre astigmatisme intellectuel que nous n'avons pas vu ce qui nous sautait aux yeux. Le langage militaire de l'Allemagne pourrait servir à décrire ses assauts contre la religion. Ce fut d'abord le *Schwerpunkt*, le coup initial, contre les Juifs. Puis d'autres attaques, *l'Aufrollen* de la stratégie militaire contre les catholiques et les protestants, furent lancées en tirant parti de la première brèche. On pourrait aussi décrire cette stratégie comme une ruse politique destinée à réduire les adversaires un à un. Il fallait, pour arriver à ce résultat, empêcher que les religions s'unissent pour résister aux attaques. Une illustration de cette cinquième colonne contre la religion est fournie par le projet de Hasse et Schoenerer (de la ligue pangermanique) qui, dès 1898, visait à prédisposer l'Autriche à sa conquête par l'Allemagne en brisant les liens étroits qui unissaient l'Autriche au catholicisme. Ces moyens détournés caractérisaient leur stratégie. Tout d'abord une violente campagne antisémite fut organisée, ayant à sa tête quelques catholiques renégats. Ensuite Schoenerer et Hasse dirigèrent subitement le mouvement de haine contre les catholiques eux-mêmes. Des pasteurs pseudo-évangéliques, importés d'Allemagne, injurièrent les catholiques en répandant ces slogans : « Brisons avec Rome, A bas le Papisme ! »

De même la campagne nazie contre les Juifs se révéla en fin de compte une attaque contre toute la chrétienté. L'identité des principes judaïques et chrétiens fut exploitée au maximum. Cette identité existe, bien entendu, comme elle existe entre toutes les religions. Ayant été amenés à identifier le judaïsme avec la corruption, les Allemands établirent la preuve de l'origine juive du christianisme, et par là même la preuve de la corruption du christianisme. Les jeunes filles nazies corsèrent le programme en y ajoutant une note de vulgarité. La ligue des jeunes Allemandes adopta cette chanson :

« Nous ne voulons pas être des chrétiens,
 « Car le Christ était un cochon de juif.
 « Quant à sa mère, quelle honte !
 « Rebecca Kohen était son nom. »

Bien que les enfants catholiques fussent profondément imprégnés de convictions religieuses, les Nazis réussirent à les arracher à leurs écoles religieuses et à les soumettre à l'infection du nazisme. Ils réussirent à étouffer les cris d'indignation des protestants et à faire

accepter aux masses allemandes les croyances de l'antique Allemagne. Les évêques lancèrent de hardis prononciamentos. Les pasteurs de toutes sectes devinrent des martyrs, mais la révolte religieuse qui, même sous la menace des mitrailleuses, eût éclaté avec une force irrésistible dans la plupart des autres pays, cette révolte religieuse ne se produisit pas. Souvent, dans le passé, le plus profond de tous les sentiments a engendré la révolte, parfois même au sein des armées qui devaient la réprimer. Mais en Allemagne, l'antichristianisme, a été pour le gouvernement l'un des articles les moins embarrassants de son programme. Le talisman, a prédit Heine, viendra à se briser et les vieilles divinités se lèveront. C'est ce qu'il advint. Avec une infaillible précision, notre Nostradamus moderne prévoyait l'avenir.

« Et ne riez pas » dit-il, « de ces conseils, quoiqu'ils viennent d'un rêveur qui vous invite à vous défier de kantistes, de fichtéens, de philosophes de la nature, ne riez point du poète fantasque qui attend, dans le monde des faits, la même révolution qui s'est opérée dans le domaine de l'esprit. La pensée précède l'action, comme l'éclair le tonnerre. Le tonnerre en Allemagne est bien, à la vérité, allemand aussi : il n'est pas très leste, et vient en roulant un peu lentement ; mais il viendra, et quand vous entendrez un craquement comme jamais craquement ne s'est fait encore entendre dans l'histoire du monde, sachez que le tonnerre allemand aura enfin touché le but. A ce bruit, les aigles tomberont morts du haut des airs, et les lions, dans les déserts les plus reculés de l'Afrique, baisseront la queue et se glisseront dans leurs antres royaux. On exécutera en Allemagne un drame auprès duquel la Révolution française ne sera qu'une innocente idylle... »

Lorsque Heine écrivit ces mots, l'Allemagne était encore divisée. Elle n'avait aucune puissance politique. Une poignée de professeurs universitaires enseignait à un auditoire restreint la philosophie de la conquête et du racisme. Heine savait cependant, par la connaissance intime des tendances populaires allemandes, que c'était là le lent mais terrible tonnerre allemand. A cette époque, et plus tard, d'autres peuples ont minimisé le danger. Les Français ne se préoccupaient pas des conflits féodaux qui déchiraient l'Allemagne. Heine leur donna un avertissement : « Vous avez plus à craindre de l'Allemagne délivrée, que de la Sainte-Alliance tout entière avec tous les Croates et les Cosaques... Nous ne nous haïssons pas pour des vétilles, comme par exemple une pique d'amour-propre, une raillerie, ou un manquement à l'étiquette. Non, ce que nous détestons chez nos ennemis est ce qu'il y a en eux de plus profond et de plus essentiel, c'est-à-dire la pensée même. »

Ceux qui sont habiles à interpréter les prophéties pourraient voir dans la phrase « les aigles tomberont morts du haut des airs », une allusion à la terrifiante guerre aérienne qui eut lieu cent six ans plus tard, et dans la phrase « les lions dans les déserts les plus reculés de l'Afrique baisseront la queue », ils pourraient voir une prédiction de la campagne de Libye. Mais plus importante encore est l'admission par Heine que les Allemands détestaient la pensée en elle-même, et qu'ils tenteraient quelque jour d'éprouver la supériorité de la barbarie sur l'intellectualisme. En écrivant que, par rapport au tonnerre allemand la Révolution française semblerait « une innocente idylle », il a fait une déclaration d'une haute portée. La Révolution française, comme la Révolution nazie, fut préparée par des philosophes. Mais Voltaire, Rousseau et Diderot étaient des humanitaires, et leur philosophie visait à affranchir les masses. Locke, Heine et beaucoup d'autres encore, formulèrent les mêmes aspirations à la liberté, à l'égalité et à la fraternité. Mais les philosophes allemands cherchèrent à asservir le peuple. La philosophie allemande est *sui generis*. Dérivant de la barbarie, elle a été polie et rendue plus dangereuse par la *Kultur*. Elle reste cependant la philosophie de « bec-et-griffes », modernisée par le bec des avions et les griffes des tanks. Les siècles ne l'ont pas modifiée. Les Allemands ont résisté à l'évolution qui développe les qualités spirituelles de l'homme.

Hitler n'a créé aucun mouvement nouveau. Celui dont il a hérité est ancien - aussi ancien que le peuple allemand. Il n'a écrit aucun programme nouveau. Il a collationné les principes du pangermanisme qui l'avait précédé de maintes générations. Il n'a conçu aucun plan militaire. Il s'est borné à reprendre les projets de conquête tels qu'ils figurent dans les manuels prussiens, et les a modifiés au point de vue technique par les enseignements que la caste militaire avait tirés des guerres successives. Il n'est l'inventeur d'aucun *horaire*, d'aucun procédé. Ils ont été publiés il y a bon nombre d'années, par d'autres Allemands. L'attachement du peuple allemand à l'idéal de la conquête du monde était si profond, qu'il donna naissance à toute une littérature prédisant la manière dont devait se matérialiser l'obsession nationale. Beaucoup de ces prédictions furent écrites « au présent » afin de donner au lecteur la saisissante impression de la réalité. Par exemple, le livre *Grossdeutschland und Mitteleuropa um das Jahr 1950* : « Tous les Allemands sont unis, la Hollande se rattache à l'union germanique ; en Belgique, la puissance des Flamands grandit, et l'Allemagne est forcée d'intervenir, car le désordre créé par l'élément français ne cesse de s'accroître... Il est possible que les Français se battent et, dans ce cas, toute la Belgique sera annexée et incorporée à l'empire mondial allemand... en 1950 la grande Allemagne mondiale aura une population de 200 millions. Tout le monde est heureux parce qu'à présent les Allemands sont tous unis et règnent sur le monde. »

Un autre auteur, sous la signature : *von Einem Grossdeutschen*, a prévu que la victoire serait remportée beaucoup plus tôt. Dans *Germania Triumphans*, il écrit : « Vers 1915 le monde entier commence à trembler. Deux grandes nations, l'Amérique et la Russie, prennent des mesures de protection. L'Amérique proclame bien haut la doctrine panaméricaine. La Russie conclut des traités de commerce avec la Turquie, la Perse et la Chine. » On y trouve une description de la guerre et même la prédiction que « devant le refus de céder des Etats-Unis, les forces navales allemandes, italiennes et françaises sont mobilisées et cinglent vers l'Amérique. La marine américaine est détruite. Sur terre, l'armée allemande a facilement raison des mercenaires américains. Sous le commandement magistral du chef allemand, les Allemands sont partout victorieux. Sur mer, leurs navires, leurs canons et leurs hommes se montrent supérieurs aux Anglais qui n'essuient que des défaites. La marine allemande est invincible grâce à la discipline, au courage et à l'habileté des Allemands. La marine britannique est anéantie. A l'invasion, les Anglais n'opposent qu'une faible résistance. Les troupes allemandes et italiennes s'emparent de Londres. L'Angleterre et l'Amérique sont vaincues. La paix est conclue. » Tout était prévu, jusqu'aux détails des conditions de paix. Elles comprenaient, entre autres, la prise de possession par l'Allemagne du Mexique et de la plus grande partie de l'Amérique du Sud, dont une petite portion était réservée à l'Italie.

Ces divagations ont abondé de tout temps en Allemagne ; le peuple allemand les acceptait avec un enthousiasme mêlé de prosaïsme. En Allemagne, les cartes géographiques n'étaient pas confinées à leur rôle habituel. Elles étaient des prédictions géographiques de l'aspect qu'aurait le monde au jour glorieux de sa domination par l'Allemagne. Alors que les écrivains rivalisaient entre eux pour prédire ce que serait exactement le « tonnerre allemand » quand finalement il se ferait entendre, les cartographes s'ingéniaient à démontrer ce que serait *Der Tag*. Dans cette abondante littérature, on trouve en substance toute la stratégie, la tactique et l'ordre adoptés plus tard par les Nazis ; on y voit en détail la façon de conquérir par surprise la Norvège - des soldats allemands cachés dans des cargos qui entrent innocemment dans les ports ; la façon de sauter sur le Danemark et la Hollande pour protéger le flanc droit avant que les armées pénètrent en Belgique et en France ; la façon d'immobiliser la Russie, en signant avec elle un pacte de non-agression, jusqu'à ce que la France ait été anéantie ; et puis la façon

d'attaquer sans avertissement la Russie - tout cela et bien plus encore, jusqu'aux détails du soi-disant horaire, fut écrit avant la naissance d'Hitler.

L'une de ces citations date de 1895. Et cependant l'auteur parle du « commandement magistral du chef allemand ». De tout temps, les Allemands ont accepté le principe de la soumission à un *Führer*. Il y a là un désir d'aveugle obéissance qui pour d'autres est stupéfiant. L'Allemand est prêt à s'asservir pour remplir sa mission. Un peuple qui méprise la liberté des autres, apprend à considérer la liberté comme un vice pour lui-même.

Ainsi Hitler a même hérité d'un consentement total, mêlé de vénération. Dans cette circonstance, la tradition de fidélité a été mise à une rude épreuve. Il n'avait rien du Prussien autoritaire, dont l'insolente moustache en crocs aurait accusé la puissance par la brutalité, ce qui eût flatté le goût du peuple. Il n'avait rien du militaire de carrière que l'éducation aurait prédisposé à l'entreprise de conquête, ce qui eût inspiré du respect et de l'admiration. Il n'avait rien d'imposant qui le désignât comme le symbole de l'aryen hercule conçu par Wagner, ce qui eût rempli d'orgueil le coeur des Allemands. Non, il était un drôle de petit bonhomme, hystérique, ignorant, parlant mal l'allemand, provoquant le rire et le mépris lorsqu'il vociférait vainement dans les brasseries de Munich. Par la suite, on lui a attribué du génie, en raison des succès militaires remportés par l'armée allemande. Mais ces exploits malfaisants étaient dus à un état-major compétent qui n'a jamais cessé d'exister, même après la première guerre mondiale.

Hitler hérita de cet état-major ainsi que d'une robuste armée, instruite en secret dans les « clubs sportifs » et les « organisations athlétiques ».

Par-dessus tout - à chacun son mérite - les succès militaires ont été remportés grâce à la parfaite discipline de millions de soldats allemands avides d'accomplir leur mission mondiale. Comme la guerre totale exige, à l'intérieur du pays, la coopération de toute la population civile, il faut aussi reconnaître les mérites des millions d'Allemands, hommes, femmes et enfants, qui dans leur fanatisme ont considéré comme un privilège de contribuer à *Der Tag*. L'une des causes du succès militaire allemand est que l'évolution de la guerre a entraîné dans l'horrible tournoi non seulement les armées, mais aussi les populations entières, jusqu'aux adolescents des deux sexes. Il en résulta automatiquement un grand avantage pour les Allemands. Contrairement à d'autres peuples qui ne réagissaient qu'à la suite d'une attaque brutale, le peuple allemand n'avait besoin d'autre stimulant que l'occasion de conquêtes.

Bien que les Allemands tirent sans doute vanité de leurs qualités militaires, nous les estimerons à leur juste valeur dans le calcul des responsabilités. Les attributs de l'agression allemande sont l'appétit guerrier, la bravoure, l'aveugle obéissance et la compétence militaire, résultat de longues études. Souvent on les confond avec le génie d'Hitler. Les Allemands auraient atteint les mêmes sinon de meilleurs résultats militaires avec un autre chef. Ils ont failli réussir pour le Kaiser, qui n'était pas considéré comme un génie, et pour Bismarck ils ont réussi. Hitler a très peu contribué au *Drang* allemand.

Lorsque, à la vue de l'arrogance d'Hitler, on examine les forces considérables qui ont prêché l'isolationnisme aux Etats-Unis, on frémit à la pensée de ce qui aurait pu arriver si le *Führer* allemand avait parlé en diplomate, cachant sa brutalité sous des explications machiavéliques, nous endormant par des compliments et des promesses.

Supposons qu'il ait habilement respecté l'Eglise chrétienne et flatté ses idéals. Supposons qu'il ait éliminé ou pour le moins retardé les pogroms. Supposons qu'il ait machiné des incidents avec les pays qu'il attaquait (tel que l'incident du pont Marco Polo). N'aurions-nous pas été bernés et divisés au point de rendre impossible le prêt-à-bail (*Lend Lease Act*) qui a sauvé l'Angleterre ? N'aurions-nous pas négligé d'instituer la conscription jusqu'à ce que nous fussions attaqués ? N'aurions-nous pas refusé de devenir l'arsenal de la démocratie ? Supposons que Hitler ait possédé une fraction infinitésimale de la capacité administrative de

Napoléon, ou même de Frédéric le Grand, il aurait pu instituer dans les territoires conquis un « ordre nouveau » qui eût donné une illusion de sécurité, de paix et d'un peu de justice. Alors, des millions d'êtres épuisés, désillusionnés, auraient accepté leur conquérant, et allégé ses difficultés. Au contraire, son esprit borné, s'adonnant à la boucherie et au terrorisme, attisait le feu mourant de la résistance, de sorte que la révolution et l'anarchie n'ont cessé de harceler l'opresseur.

L'ingérence d'Hitler dans les décisions de l'état-major a abouti à des désastres militaires. Par exemple il exigea l'attaque sur Moscou à la fin de 1941, alors que ses conseillers militaires l'avertissaient que la ligne devrait se stabiliser pendant l'hiver ; il décida l'attaque sur Stalingrad en 1942, malgré l'avis de ses généraux qui la jugeaient trop coûteuse et qui considéraient conforme à la science militaire la poursuite de la marche vers le Caucase. Au début, Hitler témoignait une certaine déférence envers ses experts de l'état-major. Mais lorsque les victoires militaires servirent de propagande hystérique à son génie, il devint le jouet de ses illusions et, en relevant de ses fonctions le général von Brauchitsch, il fit cette déclaration grotesque que désormais son intuition dirigerait la campagne de Russie.

Le recul de l'histoire nous permettra peut-être un jour de voir qu'il s'en est fallu de peu pour que le complot allemand contre le monde réussisse, et que la stupidité « ego-maniaque » d'Hitler a fait échouer une entreprise si soigneusement préparée et si fidèlement exécutée par le peuple allemand, qu'un commandement intelligent aurait pu la couronner de succès.

La foudre est tombée deux fois

Nous ne devons plus jamais nous laisser induire en erreur en fixant les responsabilités de l'agression allemande. Que ce soit Charlemagne, Barberousse, Frédéric-Guillaume, le Grand Electeur, Frédéric le Grand, Bismarck, le Kaiser ou Hitler, ce n'est pas le *leader* du moment qui fait la guerre contre le genre humain. C'est le peuple allemand. Imprégné, pendant des siècles, de fausses doctrines, d'une philosophie insensée, d'une théorie raciale absurde au nom du sol et du sang, d'un paganisme mystique, les Allemands ont toujours été un peuple d'archi-conspirateurs contre la civilisation. Ils ont délibérément comploté sa destruction et l'asservissement total de l'humanité. Au cours des siècles ils ont fanatiquement consacré à cette oeuvre leur cerveau, leur énergie et jusqu'à leur vie. Pour satisfaire les désirs nationaux résultant de leur psychose, ils ont employé des méthodes inhumaines et sadiques. Ils ont ignoré tous les principes et les barrières de la civilisation et ils ont fait de la barbarie un idéal. Ils ont faussé le nationalisme jusqu'à en faire un rite de meurtre international.

C'est la plus lourde accusation qui ait jamais été portée contre un peuple au cours de l'histoire. Mais c'est la vérité. Si nous n'en convenons pas, il nous sera impossible de venir à bout du problème allemand - et ce problème a été et continuera d'être la plus grande menace pour la paix future. Car la défaite ne détournera pas les Allemands de leur criminalité obstinée. Ils imposeront encore au monde maintes et maintes fois la guerre. Chaque tentative successive les rapprochera dangereusement du succès. Le prochain massacre, déchaîné par la fanatique et féroce jeunesse nazie, arrivée à maturité, pourrait bien éteindre à tout jamais la flamme de la civilisation. Gardons-nous bien, cette fois-ci, de saboter la paix. En prenant nos précautions, nous devons d'abord concevoir clairement, fermement, que le problème réside dans le peuple allemand, que celui-ci inclut ses *leaders* et sa caste militaire et ne doit pas en être dissocié.

Après avoir reconnu cette amère vérité, nous pouvons juger les exceptions à leur juste valeur. Selon l'opinion la plus magnanime, l'Allemand en tant qu'individu, est tout à fait normal dans ses conceptions morales, mais en masse, il est amalgamé à une sinistre machine. Goethe a dit : « J'ai souvent éprouvé une douleur amère à la pensée que l'Allemand, isolé, est

si digne d'estime et, en masse, si lamentable. » Ce trait schizophrène du caractère national fait croire à l'Allemand que l'Allemagne est tout et que l'individu n'est rien.

Une autre explication du phénomène de bestialité nationale chez un peuple qui a donné Lessing, Schiller, Kant, Beethoven, Hölderlin et Goethe, est que les grands esprits allemands n'ont jamais eu d'influence sur le gouvernement ni sur les masses. Ils n'étaient certes pas nationalistes. Klaus Mann a écrit qu'ils étaient de grands Européens, considérant indigne d'eux de se mêler des problèmes et des besoins sociaux. Tout en admettant que l'élite intellectuelle avait applaudi aux conquêtes du Kaiser et lui avait fourni une philosophie à l'appui de son invasion, Emil Ludwig rejette toute la responsabilité sur l'admiration des Allemands pour la violence et le respect de l'uniforme. Mais il soutient, lui aussi, la thèse de la noble exception, et l'illustre par l'image d'un omnibus à impériale dont les voyageurs du haut voient mieux mais n'ont aucun contrôle sur la direction. Que l'intellectuel allemand soit déchu de ses droits ou qu'il ait, lui aussi, trouvé trop capiteux le vin national, la conclusion ne s'en trouve pas modifiée.

Nous ne tiendrons pas chaque Allemand pour un spécimen de la corruption nationale. Au contraire, nous ferons appel aux éléments respectables de ce peuple pour aider à l'oeuvre de juste reconstruction. Nous verrons qu'ils peuvent grandement y contribuer. Nous ne persécuterons pas les individus innocents, mais nous n'absoudrons pas les masses allemandes en raison des exceptions. Nous ne compterons pas sur leur réforme, mais nous ne rendrons pas impossible cette réforme par une brutalité semblable à la leur. Puisque nous ne partageons pas leur théorie raciale, nous ne la retournerons pas contre elles, en décidant qu'elles sont corrompues jusqu'à la moelle, sans espoir de rédemption.

Alors, que ferons-nous donc du peuple allemand ? Pour répondre à cette question il faut considérer quatre problèmes. Premièrement : le châtement de ceux qui ont violé les lois internationales et les préceptes humanitaires. Deuxièmement : les mesures prophylactiques à prendre contre le retour du militarisme allemand. Troisièmement : une politique économique et financière de reconstruction. Quatrièmement : l'extirpation (par l'éducation) des doctrines pernicieuses du pangermanisme, afin qu'il n'y ait aucun danger à admettre l'Allemagne dans la communauté des nations civilisées.

Nous examinerons, un à un, ces différents points.

CHAPITRE III

CHÂTIMENTS

Un délit ne porte préjudice qu'à un individu. Un crime intéresse tous les citoyens et met en danger leur sécurité, aussi indirectement que ce soit. Le coupable constitue une menace non seulement pour la victime, mais aussi pour tous les citoyens. C'est pourquoi la communauté exerce des poursuites.

Ce principe prend de l'ampleur sur le plan international. Elihu Root signalait que les infractions au droit international sont traitées à faux comme si elles ne concernaient que la nation seule qui a subi le préjudice et la nation qui l'a causé. Il proposait que chaque nation ait le droit de protester contre les violations des lois de guerre, même si la vie et les biens de ses propres nationaux n'étaient pas directement en jeu. C'était là le seul moyen d'amener « l'opinion publique du monde à considérer comme un devoir de préserver l'inviolabilité de la loi ».

La violation du droit international est un crime envers tous les peuples de la terre. Les victimes immédiates ne sont pas les seuls peuples ayant le droit de demander justice.

Dans le domaine des relations internationales, nous devons avoir la force d'infliger un juste châtiment aux injustes, surtout lorsque leur perversité dépasse tout ce que l'esprit peut concevoir en fait d'horreur dans la brutalité. N'écoutez aucune voix qui, égarée par de bonnes intentions, nous conseillerait de poser le glaive de la Justice après avoir été mutilés par le glaive de l'envahisseur. Le monde entier réclame le châtiment, légalement administré et proportionné, de chaque individu.

Aucun argument subtil sur la perpétuité de la haine ne doit nous détourner de notre devoir. La Justice exige le châtiment. « Il est aussi expédient » disait Platon, « de punir un malfaiteur que de soigner un malade, car tout châtiment est une sorte de médecine. » Si la sentence répugne au criminel, qu'il se souvienne au moins qu'elle lui a été légalement imposée, à l'appui de preuves certaines de sa culpabilité. Ses victimes innocentes ont été massacrées. Oui, et souvent pour la seule raison qu'elles étaient des créatures d'élite à l'esprit éclairé, ou courageusement rebelles à la barbarie.

Nous reconnaissons la nécessité d'une société sans inimitié. Nous allons traiter des plans constructifs de développement des relations internationales, débarrassées des relents du désir de vengeance. Mais il n'y a aucun espoir de fraternité entre les hommes si l'on ferme les yeux sur des crimes hideux pour s'en remettre à la bonne volonté du criminel. Un tel programme constituerait une injustice impardonnable vis-à-vis des survivants de la terreur allemande. Ils sont, eux aussi, capables de haine, et ils haïraient avec toute l'amertume de la désillusion et de la trahison, si les coupables n'étaient pas châtiés.

Si des châtiments sont infligés aux coupables, ils doivent l'être conformément à la loi. Sinon, ils revêtent le caractère de représailles, et leur effet moral s'en trouve diminué.

Nous pénétrons aussitôt dans le domaine du droit international, sujet enveloppé de pédant obscurantisme tant il est vaste et mystérieux, aussi bien pour le juriste que pour l'homme de la rue.

Le bon sens du droit international

Le droit domestique, par opposition au droit international, est la cristallisation du bon sens, filtré et purifié par des siècles d'expérience. Il nous aide à maintenir l'ordre dans la justice, à l'intérieur d'une société complexe. Chaque nation promulgue des textes législatifs exprimant ses lois et s'efforce ainsi de renseigner les citoyens sur ce qui leur est permis et sur ce qui leur est défendu.

Le nombre des lois augmente à mesure que l'expérience de l'époque détermine ce qui est juste et ce qui est injuste dans une société en évolution. Comme il se présente une variété infinie de situations que la loi n'a pas prévues, les tribunaux s'efforcent, par une sage interprétation, d'adapter la loi à chacun des cas. Et c'est ainsi que s'échafaude le droit coutumier. Dans les Etats souverains, les lois écrites, les interprétations et la jurisprudence se développent constamment. La loi n'est donc pas statique, mais dynamique dans sa tendance à s'ajuster aux nécessités de la société.

Le droit international n'a pas d'autre objet. Mais il n'existe ni société internationale des nations, ni Etat souverain international ; et par conséquent, il n'y a pas de lois émanant d'une législature internationale. Et, ce qui est plus important, il n'existe pas de tribunaux internationaux auxquels on se référerait obligatoirement pour trancher les différends. Enfin il n'y a pas de force internationale chargée de la mise en pratique des droits et des devoirs internationaux.

Cependant le droit international existe depuis des siècles. De quoi est-il fait ? Des coutumes et usages qui se sont développés par suite des rapports entre nations. Souvent il se trouve dans des traités qui sont des contrats internationaux énonçant les intentions d'Etats souverains et non celles de simples particuliers. Parfois il s'exprime par des assemblées internationales, réunies dans le but précis de régler, en les codifiant, les relations entre nations. On le trouve encore dans des ouvrages faisant autorité. Quelle que soit sa source, il répond à un besoin de régir, par des règles de conduite précises, les relations internationales aussi bien que domestiques.

Les sources les plus importantes du droit international sont ces pactes conclus entre nations en vue de proscrire la guerre comme moyen de règlement des différends : notamment le Pacte de Paris, plus connu sous le nom de Pacte Briand-Kellogg de 1928. Le pacte fut signé à l'origine par quinze nations, y compris l'Allemagne, le Japon et l'Italie, et, en janvier 1929, vingt et une nations ratifièrent la convention, en déclarant solennellement « qu'elles condamnent le recours à la guerre comme solution aux controverses internationales, et y renoncent comme instrument de politique nationale dans leurs relations les unes avec les autres. »

Evidemment, le Covenant de la Société des Nations signé par cinquante-sept nations, comprenant encore l'Allemagne, contenait une résolution similaire. De même, le statut de la Cour permanente de Justice internationale et le protocole ratifié par quarante-neuf nations venaient à l'appui de cette politique de règlement pacifique des différends.

Automatiquement, ces diverses conventions devinrent des principes obligatoires du droit international. Ainsi que le disait un des délégués, le Dr. Baye : « L'Etat qui entre en guerre en violation du Pacte de Paris, doit être stigmatisé comme coupable envers le droit des Nations et criminel envers l'humanité.

Après son arrivée au pouvoir, Hitler ratifia ces engagements pris par l'Allemagne. Le Pacte, à Quatre, appelé aussi le Pacte de Rome, conclu le 7 juillet 1933 entre l'Allemagne de Hitler, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie, déclare dans son préambule :

« Fidèles aux obligations assumées en vertu du Covenant de la société des Nations, les Traités de Locarno et le Pacte Briand-Kellogg, et tenant compte de cette déclaration de renonciation à la force, dont le principe a été proclamé dans la déclaration signée à Genève le 11 décembre 1932 par leurs délégués à la Conférence du désarmement, et adopté le 2 mars 1933 par la Commission politique de cette Conférence ... »

En outre, le pacte germano-polonais de non agression fut conclu le 26 janvier 1934. Le pacte Briand-Kellogg y était énoncé en entier. Hitler s'est formellement référé à ce pacte qui était devenu la clause de droit international la plus importante d'après-guerre. Il incorpora explicitement ce traité dans les termes de son pacte avec la Pologne. Par suite d'une ratification ultérieure ces résolutions furent implantées plus profondément dans le droit international. En septembre 1934, l'Association de droit international, réunie à Budapest, adopta des clauses interprétatives du pacte Briand-Kellogg. Elle déclara que toute nation qui violerait l'article proscrivant la guerre serait « coupable envers le droit des Nations ».

Nous ne sommes donc pas en présence de quelque concept du droit international antérieur que les Nazis pouvaient rejeter parce qu'il les avait précédés. Il n'y a pas de doute sur le caractère obligatoire d'accords internationaux formellement et volontairement acceptés. Les clauses interprétatives adoptées à Budapest en 1934 établissaient qu' « un état signataire ne peut se libérer des obligations ci-après par dénonciation ou inobservation du pacte » et au surplus, « un état signataire recourant à la force des armes pour régler un différend ou un conflit international est coupable de violation du pacte ». Une interprétation de ce genre n'était qu'une codification du bon sens. Si l'une des parties pouvait annuler un contrat en le violant, les contrats seraient sans valeur. Ils cesseraient d'être obligatoires dès qu'il ne conviendrait plus à l'une des parties de s'y soumettre. Toute raison de conclure des accords disparaîtrait. Il ne serait plus déshonorant de faillir à sa parole, car on donnerait précisément à cet acte de mauvaise foi la valeur d'une annulation de contrat.

Nous en concluons donc que l'Allemagne était tenue, par le droit international, de ne pas faire la guerre. Mais par surcroît, ainsi que nous le verrons, elle était également tenue de se conformer à certaines règles au cas où elle déclarerait illégalement la guerre.

Malheureusement les rapports entre nations ne sont pas toujours pacifiques et la guerre affecte les neutres aussi bien que les belligérants. Il s'ensuit la nécessité de codifier les règles à respecter entre belligérants, et entre belligérants et neutres. La détermination des lois de la guerre est devenue une des fonctions principales du droit international.

A première vue, on semblerait faire de la pure scolastique en réglant la façon dont les hommes ont ou n'ont pas le droit de s'entre-tuer. Mais des lois de ce genre servent à refréner la barbarie, même si elles paraissent autoriser la tuerie, lorsque celle-ci s'accomplit de façon réglementaire.

On peut être opposé à la brutalité des combats de boxe et, cependant, reconnaître la valeur des règles de Queensbury. Le droit international, appliqué à la guerre, représente l'aspiration de l'humanité à ne pas abandonner, même dans la bataille, tout sentiment pitoyable et chevaleresque. Il a recours à la conscience de l'homme pour réprimer la bestialité. Il tente de canaliser l'opinion du monde pour qu'elle fasse pression sur le guerrier en vue de limiter ses déprédations et de lui faire respecter, même dans la guerre, quelques-uns des préceptes religieux et moraux auxquels se raccroche la civilisation.

Des exposés précis de ces règles de guerre se trouvent dans les Conventions de Genève de 1864, 1906 et 1919, la Convention internationale pour le traitement des prisonniers de guerre de 1929, et les Conventions de La Haye de 1899 et 1907. La Convention de La Haye de 1907

impose de nombreuses restrictions aux armées d'invasion ou d'occupation. Elles doivent respecter les lois en vigueur dans le pays (article 43), les convictions religieuses, l'honneur familial, la vie et les biens privés des habitants (article 46). Le pillage est interdit (article 47). Aucune pénalité, pécuniaire ou autre, ne peut être infligée à la population en raison d'actes individuels (article 50). Les biens des institutions religieuses, des institutions de bienfaisance et d'enseignement, ainsi que les oeuvres d'art et de science, doivent être traités comme propriété privée et doivent être respectés (article 56).

Les méthodes de combat sont également limitées dans l'intérêt de l'humanité. La Convention interdit à un belligérant : d'utiliser des poisons ou des armes empoisonnées, de tuer ou de blesser par trahison, d'employer des armes, des projectiles ou des substances destinés à causer des maux inutiles (article 23). Le bombardement des villes ouvertes par des forces navales est interdit (articles 1 - 6). L'emploi des mines sous-marines est prohibé à cause du danger qu'elles présentent pour les bateaux inoffensifs (article 20). Il est également illégal de se servir de « ballons » pour lancer des explosifs.

La clause interdisant d'imposer le travail forcé à la population civile dans les régions occupées remonte à la Conférence de Bruxelles de 1874 ; elle est maintenant acceptée comme règle de droit international. Une autre clause faisant partie intégrante du droit international, stipule que les navires marchands ne doivent pas être coulés sans avoir été au préalable visités et fouillés et avant que les passagers et l'équipage du bâtiment aient été mis en sécurité. La guerre sous-marine allemande est un procédé de cynique piraterie, et non un acte de guerre.

Nous en arrivons à la conclusion que l'Allemagne était tenue de respecter les lois de guerre, devoir qui incombait à tout soldat, officier et civil du Reich. Qu'implique ce devoir ? Dans quelle mesure les règles du droit international condamnent-elles l'individu allemand pour ses actes, après la déclaration de guerre ? Il ne jouit de l'immunité que s'il agit dans la limite des règles prescrites pour la guerre. S'il commet un acte en violation des lois de guerre, il est passible de poursuites et de châtiments par les tribunaux de l'adversaire lésé. L'Institut de droit international a expressément affirmé ce principe, en 1880. L'article 84 de son manuel des lois de guerre sur terre, adopté la même année à Oxford, déclare que « les contrevenants seront punis, après comparution devant les tribunaux, par le belligérant qui les détient », et en outre que « les contrevenants aux lois de guerre sont passibles des peines prévues par le droit pénal ou criminel. »

Le pillage, l'incendie volontaire, le viol, l'assassinat, le mauvais traitement des prisonniers et autres violations des lois de guerre, sont des crimes. Le fait qu'ils ont été commis au cours de la guerre ne confère pas l'immunité aux soldats coupables. Des actes de guerre, ordinairement des crimes, ne sont « légaux » que s'ils n'enfreignent aucune des règles du droit international.

Aux Etats-Unis, la Cour Suprême a jugé que les soldats ne sont pas responsables des actes qu'ils ont commis en se conformant aux usages de la guerre civilisée, et par autorité militaire. (*Dow v. Johnson*, 100 U. S. 158 ; *Freedland v. Williams*, 131 U. S. 405). La proposition négative est également vraie : si des soldats ont commis des actes en violation de ces règles, ils sont personnellement responsables.

Le Code français de justice militaire stipule que « sera puni d'emprisonnement, quiconque dépouille, dans la zone des opérations, un militaire malade, blessé ou mort ; et sera puni de mort, quiconque se livre à des actes de violence envers un tel militaire. » (article 249). Il est évident que cela vise non seulement le soldat français mais tout soldat ennemi commettant un crime de ce genre.

Le Manuel de guerre américain « Lois de la guerre sur terre » (1914), prévoit un châtement pour les actes de pillage et les mauvais traitements aux blessés (article 112), pour le fait de blesser ou de mettre à mort intentionnellement un ennemi déjà hors de combat. Ces règles s'appliquent indifféremment aux soldats de l'armée des Etats-Unis et à un ennemi fait prisonnier après avoir commis l'infraction.

Le Manuel britannique des lois militaires contient des dispositions similaires.

L'Allemagne a pleinement reconnu la validité de ces principes et elle ne saurait prétendre maintenant qu'elle n'était pas tenue de s'y conformer. Dans son *Kriegsbrauch im Landkrieg*, l'Allemagne déclare qu'il est défendu de porter atteinte à la personne, à la liberté ou à l'honneur des habitants des territoires occupés ; que toute mise à mort illégale, toute blessure causée par trahison ou par négligence, toute insulte, toute perturbation de la paix domestique, toute atteinte à la famille, à l'honneur ou à la moralité et, d'une façon générale, tout acte de violence illégal, est punissable au même titre que s'il était commis envers les habitants de l'Allemagne. Le code interdit toute destruction, toute dévastation, tous incendies et ravages du pays ennemi, et déclare que le militaire qui se livre à de tels actes est « un contrevenant à la loi y relative ». Il établit que le fait de s'emparer et d'emporter des sommes d'argent, des bijoux et autres objets de valeur constitue un vol qualifié, punissable comme tel.

A la Conférence de La Haye de 1907, lors de l'élaboration des règlements concernant les mines sous-marines, le chef de la délégation allemande, le Maréchal baron von Bieberstein s'exprima ainsi : « Un belligérant qui pose des mines assume une très grosse responsabilité envers les neutres et le trafic maritime. Sur ce point, nous sommes tous d'accord. Personne n'aura recours à de tels procédés, sauf pour des nécessités militaires d'une urgence absolue. Mais les actes de guerre ne sont pas régis uniquement par les principes du droit international. D'autres facteurs entrent en jeu : la conscience, le bon sens, et le sentiment du devoir, imposés par les principes humanitaires, seront les guides les plus sûrs pour la conduite des marins et constitueront la garantie la plus efficace contre les abus. J'affirme catégoriquement que les officiers de la marine allemande rempliront toujours de la manière la plus stricte les devoirs qui découlent du droit coutumier de l'humanité et de la civilisation. »

Cette déclaration est la reconnaissance de ces principes du droit international qui ne sont pas rédigés sous forme de loi, mais qui tirent leur force des préceptes de « l'humanité et de la civilisation ».

On a reproché au droit international d'être « inconsistant et nébuleux, d'être basé sur des précédents, de manquer de précision, de force et de netteté », mais les esprits judicieux percevront la netteté et l'élévation des codes moraux qui se sont développés en même temps que la civilisation.

Le monde civilisé entend inculper et condamner les Allemands pour leurs violations du droit international. Aux termes de la Déclaration de Moscou, publiée le 1^{er} novembre 1943 par le Président Roosevelt, le Premier Ministre Churchill et le Premier Staline :

« Lorsqu'un, armistice sera accordé à un gouvernement, quel qu'il soit, formé en Allemagne, les officiers et soldats allemands et les membres du parti nazi qui ont été responsables des massacres et exécutions mentionnés ci-dessus, ou qui y ont donné leur consentement, seront renvoyés dans les pays où ils auront perpétré leurs abominables forfaits, pour être jugés et châtiés conformément aux lois de ces pays libérés et des gouvernements libres qui y seront formés... Que ceux dont les mains ne sont pas souillées du sang des innocents sachent ce qui les attend s'ils deviennent eux-mêmes des coupables. Car il est certain que les trois puissances alliées les poursuivront jusqu'au bout du monde et les remettront aux mains de leurs accusateurs pour que justice soit faite. »

Le monde s'impose une tâche

Une fermeté pareille et de semblables paroles hardies n'ont pas suffi en 1918. A cette époque aussi, le monde entier réclamait le châtement des coupables. Des femmes françaises présentèrent à la Conférence de la Paix la résolution suivante :

« En violation des lois élémentaires de l'humanité, des milliers de femmes, de jeunes filles et même d'enfants, de toutes conditions sociales, ont été systématiquement arrachés à leurs familles, soumis à des tortures inhumaines et traités comme des esclaves. Le cœur brisé et saignant, nous, femmes de France et des pays alliés, venons devant le Congrès de la Paix pour demander justice au nom de nos soeurs martyres. Pour éviter le retour de semblables atrocités, nous demandons que ceux qui les ont prescrites ; et ordonnées soient condamnés en tant que criminels. »

Un célèbre auteur français, ayant dressé une liste des crimes internationaux, a conclu : « Le sentiment le plus généralement répandu dans le monde, à l'heure actuelle, est sans doute celui qui exige le châtement de ceux qui ont fait la guerre la plus atroce de l'histoire, et qui l'ont faite de la manière la plus atroce. »

Dans un rapport juridique, d'éminents professeurs français de droit international (Ferdinand Larnaude, Doyen de la Faculté de droit de Paris, et A. G. de Lapradelle, Professeur de droit international de la même Faculté) ont énuméré les crimes commis par les Allemands, donnant, ainsi une base savante aux protestations indignées des populations des pays ravagés. Ils ont cité, entre autres, une lettre du Kaiser à l'empereur d'Autriche, lettre faisant partie des archives diplomatiques tombées aux mains des Alliés. Le Kaiser écrivait :

« Mon âme est déchirée, mais tout doit être mis à feu et à sang. Il faut couper la gorge aux hommes et aux femmes, aux vieillards et aux enfants, et ni un arbre ni une maison ne doivent rester debout.

« Par de telles méthodes de terreur, les seules susceptibles d'atteindre un peuple aussi dégénéré que le peuple français, la guerre sera terminée avant deux mois, tandis que, si j'emploie des moyens humanitaires, elle peut durer des années. Bien que j'y répugne, j'ai dû choisir la première méthode. »

Voilà l'hypocrisie coutumière des Allemands, justifiant la barbarie sous prétexte de compassion. Les Nazis l'ont accentuée en ajoutant que ceux qui n'acceptent pas l'esclavage et la défaite sont responsables de troubler la paix par leur résistance. Toutes les victimes sont donc des fauteurs de guerre. Les Allemands recherchent et désirent la paix. Ils sont forcés de massacrer si l'on ne reconnaît pas, en courbant la tête, leur supériorité.

Dans le discours par lequel il acceptait la Présidence de la Conférence de la Paix, Clemenceau a dit :

« J'en arrive à l'ordre du jour. La première question est la suivante : "La responsabilité des auteurs de la guerre ". La seconde s'énonce ainsi : "Châtiments à infliger pour les crimes commis pendant la guerre ", Nous vous prions d'examiner en premier lieu la question concernant la responsabilité des auteurs de la guerre. Je n'ai pas besoin de souligner la raison qui nous fait agir ainsi. Si nous voulons établir la justice dans le monde, nous sommes à même de le faire maintenant, car nous avons remporté la victoire et nous pouvons imposer les sanctions que réclame la justice. Nous insisterons pour que des châtements soient infligés aux auteurs des crimes abominables commis pendant la guerre. »

L'opinion publique, exigeant le châtement des coupables, exerça une pression irrésistible sur la Conférence de la Paix. Celle-ci prit des mesures, mais toutes ses tentatives pour ériger des tribunaux et assigner des châtements aboutirent à un fiasco absolu. Pourquoi tant d'hommes de valeur n'ont-ils pu, malgré leurs efforts, donner satisfaction à cet appel à la simple justice ? Il est important d'analyser cet échec afin d'arriver aujourd'hui à des décisions plus sages. Nous serons aidés dans la recherche de la bonne voie en examinant les sentiers de la confusion

qu'ont suivis nos prédécesseurs. Il est rare dans le domaine de la science politique, d'avoir l'occasion de tirer tant d'enseignements de l'histoire. Hier comme aujourd'hui, les Allemands étaient les agresseurs envers la plus grande partie du monde. Hier comme aujourd'hui, leurs crimes furent établis ; mais ils n'étaient que jeux d'enfants, comparés à l'acharnement et au sadisme des Nazis. Hier comme aujourd'hui, le monde rêvait d'une paix permanente et, pour l'obtenir, il était disposé à faire toutes les concessions possibles, sauf de renoncer au droit de punir les criminels.

La Conférence de Versailles eut de brillants débuts. C'était la première fois que des belligérants victorieux tentaient d'imposer, par un traité de paix, à un adversaire vaincu, le principe de la responsabilité individuelle pour des crimes commis pendant une guerre. Le traité déclarait formellement qu'aux termes de la loi militaire, les individus appartenant aux forces armées de l'adversaire, de même que les fonctionnaires civils ennemis, étaient responsables des violations du droit international. L'article 228 du traité stipulait que l'Allemagne reconnaissait « aux Puissances alliées et associées la liberté de traduire devant leurs tribunaux militaires les personnes accusées d'avoir commis des actes contraires aux lois et coutumes de la guerre ». En plus : « Les peines prévues par les lois militaires seront appliquées aux personnes reconnues coupables. Cette disposition s'appliquera nonobstant toutes procédures ou poursuites devant une juridiction de l'Allemagne ou de ses alliés. »

En outre, le traité exigeait de l'Allemagne qu'elle livrât aux Puissances alliées et associées toutes personnes accusées d'avoir commis un acte en violation des lois et coutumes de guerre et qu'elle fournît « tous documents et renseignements, de quelque nature que ce soit, dont la production serait jugée nécessaire pour la connaissance complète des faits incriminés, la recherche des coupables et l'appréciation exacte des responsabilités » (article 230). Le traité des Alliés avec l'Autriche contenait des dispositions identiques (articles 173,175).

L'inculpation précédente

Une commission nommée par la Conférence de la Paix fit un rapport détaillé sur quatre sujets :

1. la responsabilité des auteurs de la guerre ;
2. les infractions aux lois et coutumes de la guerre ;
3. en ce qui concerne ces crimes, le degré de responsabilité incombant à certains membres des forces ennemies ;
4. la constitution d'un tribunal approprié et la procédure à suivre pour juger ces crimes.

La Commission déclara à l'unanimité que « la guerre avait été préméditée par les Puissances de l'Europe Centrale, de concert avec leurs alliées, la Turquie et la Bulgarie, et qu'elle était le résultat d'actes commis délibérément dans le but de la rendre inévitable. »

A l'appui de cette conclusion figuraient, entre autres preuves, des documents confidentiels déchiffrés, provenant des archives officielles autrichiennes et tombés aux mains des Alliés. L'un de ces documents était un rapport au gouvernement autrichien par von Wiesner, l'agent austro-hongrois envoyé à Sarajevo pour enquêter sur l'assassinat de l'archiduc Franz Ferdinand, héritier du trône d'Autriche-Hongrie, et de la duchesse de Hohenberg, son épouse morganatique. Il avait télégraphié : « Connaissance de la part du gouvernement serbe, participation à l'assassinat ou à sa préparation et fourniture des armes, prouvées par rien, pas même à soupçonner. Au contraire, il y a indications cela doit être écarté. »

Un autre document officiel mentionné était le télégramme déchiffré, expédié par le comte Szogyeny, ambassadeur d'Autriche à Berlin, au Ministre des Affaires étrangères à Vienne :

« Ici il est généralement admis qu'en cas d'un refus possible de la part de la Serbie, notre déclaration de guerre immédiate coïncidera avec les opérations militaires.

« On considère ici très dangereux de tarder à commencer les opérations militaires à cause de l'intervention d'autres Puissances.

« On nous conseille fortement d'agir de suite et de mettre le monde en présence d'un fait accompli. »

On redoutait non pas une intervention militaire, mais au contraire une proposition de règlement pacifique. Cela ressort du déchiffrement d'un télégramme marqué « strictement confidentiel », et envoyé à son gouvernement par l'ambassadeur d'Autriche à Berlin, la veille de la déclaration de guerre. L'essentiel de la dépêche disait :

« Le Secrétaire d'Etat m'a fait savoir d'une manière catégorique et strictement confidentielle qu'il est possible que des offres de médiation émanant de l'Angleterre soient portées, à très bref délai, à la connaissance de Votre Excellence par l'entremise du gouvernement allemand.

« Le gouvernement allemand donne sa garantie la plus formelle qu'il ne s'associe en aucune façon à ces propositions ; il est, au contraire, absolument opposé à ce qu'elles soient prises en considération et ne les transmet que pour se conformer à la requête de l'Angleterre. »

La proposition de l'Angleterre avait été télégraphiée par Sir Edward Grey, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, à Sir William Edward Goschen, ambassadeur d'Angleterre à Berlin. Elle disait : « S'il est possible de préserver la paix en Europe et de surmonter la crise actuelle, je prendrai personnellement l'initiative d'un arrangement auquel l'Allemagne pourrait participer, et qui lui donnerait l'assurance que ni la France, ni la Russie, ni nous-mêmes ne poursuivrons, conjointement ou séparément, une politique d'agression ou d'hostilité contre elle ou ses alliés. »

Il est inutile d'insister sur l'analogie entre ces incidents et les appels frénétiques qu'un Premier Ministre anglais et un Président des Etats-Unis ont adressé, vingt-cinq ans plus tard, à Hitler pour qu'il préserve la paix et s'attire ainsi la « reconnaissance éternelle de toute l'humanité ».

La Commission fit un rapport spécial sur la Belgique et le Luxembourg, et arriva à la conclusion que la neutralité de ces deux pays avait été délibérément violée. Elle déclara unanimement que « l'Allemagne, d'accord avec l'Autriche-Hongrie, avait travaillé délibérément à faire échouer les propositions conciliatoires des Puissances de l'Entente et leurs efforts répétés en vue d'éviter la guerre. » La conclusion s'imposait. Elle établit solennellement que ces actes devaient être condamnés en termes précis et que leurs auteurs devaient être exposés à « l'exécration » de l'humanité.

Au cours de ses recherches concernant les violations des lois et des coutumes de guerre, la Commission recueillit des faits probants de sources autorisées. Des rapports furent rédigés par Lord Bryce de la Commission britannique et par bien d'autres savants et Juristes distingués. Il n'y avait aucune divergence d'opinions sur les faits constatés. Le rapport établissait à l'unanimité :

« Les violations des droits des combattants, des droits des civils,... sont multiples dans cette liste des pratiques les plus cruelles que puisse imaginer la barbarie la plus primitive, doublée de toutes les ressources de la science moderne, en vue de réaliser un système de terreur soigneusement élaboré et intégralement exécuté. Ni prisonniers, ni blessés, ni femmes ou enfants n'ont été épargnés par les belligérants qui ont cherché délibérément à répandre la terreur dans le but de vaincre toute résistance. Meurtres et massacres, tortures, emploi d'êtres vivants en guise de boucliers, amendes collectives, arrestations et exécutions d'otages, réquisition de services à des fins militaires, destruction arbitraire de biens publics et privés, bombardement aérien de villes ouvertes sans qu'elles soient réellement assiégées, destruction de bateaux marchands sans visite préalable et sans pourvoir au sauvetage des passagers et des

équipages, massacre de prisonniers, attaques contre des vaisseaux-hôpitaux, empoisonnement de sources et de puits, outrages et profanation sans égard pour la religion ou l'honneur des individus, émission de fausse monnaie signalée par le gouvernement polonais, destruction méthodique et délibérée d'usines dans le seul but d'établir la suprématie économique de l'Allemagne après la guerre, tout cela constitue la liste de crimes la plus impressionnante qui ait jamais été dressée à la honte éternelle de ceux qui les ont commis. Les faits sont patents. Ils sont si nombreux et si irréfutables que le doute n'est plus permis et que la justice s'impose.

»

Ces échos ne sont-ils pas devenus familiers ? Quelle fidélité dans la répétition ! En 1919, une commission était nommée pour classer par chapitres les preuves et les faits certains. L'uniformité de conduite chez le Hun est telle, qu'on peut donner ici les titres de ces chapitres, car ils n'ont pas changé et resteront aussi pertinents à la fin de la deuxième guerre mondiale qu'ils l'étaient à la fin de la première. L'accusation porte sur les trente-deux crimes suivants :

- 1) Meurtres et massacres ; terrorisme systématique.
- 2) Exécution d'otages.
- 3) Torture de civils.
- 4) Affamement délibéré de civils.
- 5) Viol.
- 6) Rapt de jeunes filles et de femmes pour les contraindre à la prostitution.
- 7) Déportation de civils.
- 8) Internement de civils dans des conditions inhumaines.
- 9) Travaux forcés imposés à des civils et ayant trait aux opérations militaires de l'ennemi.
- 10) Usurpation de souveraineté pendant l'occupation militaire.
- 11) Enrôlement obligatoire de soldats parmi les habitants des territoires occupés.
- 12) Tentatives de dénationaliser les territoires occupés.
- 13) Pillage.
- 14) Confiscation de biens.
- 15) Exaction de contributions illégitimes ou exorbitantes, et réquisitions.
- 16) Avilissement de la monnaie, et émission de fausse monnaie.
- 17) Imposition d'amendes collectives.
- 18) Dévastation gratuite et destruction de propriétés.
- 19) Bombardement délibéré de localités non défendues.
- 20) Destruction gratuite de bâtiments et monuments religieux, historiques, de bienfaisance et d'éducation.
- 21) Destruction de bateaux marchands et de paquebots, sans avertissement et sans pouvoir au sauvetage des passagers ou des équipages.
- 22) Destruction de bateaux de pêche et de bateaux de secours.
- 23) Bombardement délibéré d'hôpitaux.
- 24) Attaque et destruction de vaisseaux-hôpitaux.
- 25) Infractions à d'autres règlements de la Croix-rouge.
- 26) Emploi de gaz délétères et asphyxiants.
- 27) Emploi de balles explosives ou dum-dum, et autres engins inhumains.
- 28) Ordres de ne pas faire de quartier.
- 29) Mauvais traitement des blessés et prisonniers de guerre.
- 30) Utilisation des prisonniers de guerre à des travaux non autorisés.
- 31) Usage abusif du drapeau blanc.
- 32) Empoisonnement de puits.

L'unanimité existait donc au sujet des crimes commis par l'Allemagne. La Commission recommandait le châtement des coupables.

L' « Axe » Amérique-Japon

Les représentants de l'Amérique s'opposèrent vigoureusement à la procédure proposée par la Commission pour punir les infractions. Leurs seuls coéquipiers dans l'opposition furent les Japonais. Ils trouvèrent nécessaire de soumettre un mémorandum détaillé exposant leurs vues minoritaires. Dans ce mémorandum, Robert Lansing et James Brown Scott cherchèrent, avec éloquence, à atténuer la friction résultant de la divergence d'opinions. « ... Nous désirons », écrivirent-ils, « faire connaître à quel point nous avons été sensibles à l'esprit obligeant et conciliant manifesté par nos collègues au cours des sessions nombreuses et prolongées de la Commission. Dès le début, un effort sincère fut fait pour partager le différend, pour trouver une formule acceptable pour tous et remettre, si possible, un rapport unanime. Si ce résultat n'a pas été atteint, ce n'est pas faute d'efforts de la part de la Commission. Il n'a pas été atteint parce que, après avoir examiné avec franchise et impartialité tous les moyens proposés en vue d'un ajustement, il ne fut pas possible de trouver un terrain d'entente sans abandonner des principes fondamentaux. Cela, les représentants des Etats-Unis ne pouvaient ni le faire, ni s'attendre à ce que, d'autres le fissent. »

Quelles étaient ces divergences d'opinions qui ne pouvaient être conciliées sans abandonner des principes ? Et quels étaient les principes en jeu ? L'analyse de ce débat et l'occasion, dont les opposants ne disposaient pas, de vérifier pratiquement leurs théories à la lumière des événements ultérieurs, aboutiront à certaines conclusions précises au sujet de la solution qu'il convient d'adopter aujourd'hui.

L'objection des délégués américains portait sur les phrases suivantes : « ... sont passibles de poursuites criminelles toutes personnes appartenant aux pays ennemis, quelle que soit l'importance de leur situation, sans distinction de rang, y compris les chefs d'Etat qui se sont rendu coupables d'infractions aux lois et coutumes de guerre ou aux lois de l'humanité. »

Ils se préoccupaient surtout d'éviter au Kaiser un procès criminel. Ils soutenaient qu'un chef d'Etat, qu'il soit empereur, roi ou kaiser, n'est pas responsable des violations de la loi. Il relève de « l'autorité politique, mais non de l'autorité juridique de son pays ». Ils s'appuyaient sur la décision du *Chief Justice Marshall* dans le vieux procès *Schooner Exchange v. McFaddon et autres*, 7 *Cranch*. 116. Le jugement survenu en 1812 établissait qu'un souverain n'était pas passible de poursuites judiciaires.

Ils oubliaient que la doctrine de l'immunité judiciaire des chefs et ex-chefs d'Etat vis-à-vis des tribunaux étrangers n'est pas un principe obligatoire du droit international (*de Haber v. Reine du Portugal*, 17 *Q. B.* 171 ; *Hatch v. Baez*, 7 *Hun.* 596 ; *Underhill v. Hernandez*, 168 *U. S.* 250.) Elle n'est qu'une règle bénévole de courtoisie internationale et d'intérêt public, destinée à éviter que les tribunaux d'un pays ne s'immiscent dans les fonctions exercées par le souverain d'un autre pays. Elle n'a pas pour but de mettre des chefs d'Etat à l'abri du châtement pour des crimes commis contre les droits d'autres nations. Aucune autorité n'établit qu'un chef d'Etat qui a abdiqué ou qui a été déposé ne peut être traduit devant un tribunal international pour les hauts crimes qu'il a commis envers d'autres nations pendant qu'il était au pouvoir.

La Conférence de la Paix ayant établi un nouveau précédent en affirmant la responsabilité personnelle des individus coupables d'infractions aux lois de guerre, quelle pouvait être la

portée de cette objection qu'il n'y avait pas de précédent permettant de châtier un tel coupable lorsqu'il se trouvait être un ex-chef d'Etat ? Selon un principe élémentaire de la démocratie, aucun homme, quelque'élevé que soit son rang, n'est au-dessus de la loi. Des chefs d'Etat qui permettent, approuvent ou même encouragent les crimes commis par leurs subordonnés, sont coupables au même degré qu'eux et ne peuvent se réclamer d'une immunité destinée à les soustraire aux conséquences de leurs crimes.

L'opposition des Américains et des Japonais était injustifiée. Distinguer entre le crime légal et le crime moral, et se prétendre impuissant à prendre aucune mesure envers ce dernier, n'était, rien autre que du dilettantisme légal. Il est vrai que les crimes commis étaient sans précédent. Ce seul fait confère-t-il l'immunité ? Notre conscience est-elle donc si pauvre que nous sommes incapables de punir un crime à ce point abominable qu'il n'a pas d'égal dans le passé ? Les précédents ont leur valeur comme poteaux indicateurs, mais ils ne sont pas plus importants que la route même et, pour atteindre un objectif, on peut en cas de besoin construire une route sans ces poteaux. C'est fausser les valeurs que de considérer le précédent plus important que la justice. Une expérience antérieure ne sert qu'à nous montrer l'usage que d'autres ont fait de leur sagesse. Souvent elle est réconfortante ; parfois elle ne révèle qu'une erreur et nous encourage à chercher la solution vraie. Si le manque de précédent paralysait notre initiative intellectuelle, il n'y aurait pas de droit coutumier, car, à un moment donné chaque loi nouvelle constituait un essai et devait être vérifiée par une expérience ultérieure, et non précédente.

Il y a une singulière ironie dans le fait que les dissidents américains furent soutenus par les deux membres japonais de la commission qui doutaient que des violateurs des lois de guerre, appartenant aux forces armées d'un adversaire, pussent être traduits devant un tribunal composé de belligérants ennemis. Nous pouvons nous demander aujourd'hui si les Japonais partageaient la délicate conception des Américains ou si, en se rangeant à leur avis, ils ne révélaient pas l'absence de sincère indignation devant les plus grands crimes de l'histoire.

Un système judiciaire qui n'a jamais servi

Malgré l'opposition des Américains et des Japonais, la Conférence de la Paix adopta le rapport de la majorité de la Commission, qui stipulait qu'il n'y avait aucune raison que le rang, quelque'important qu'il soit, « place en aucune circonstance son titulaire à l'abri de la responsabilité, lorsque celle-ci a été établie par devant un tribunal dûment constitué. Cela s'applique même aux chefs d'Etat. » Toutes les infractions aux « lois et coutumes de guerre ou aux lois humanitaires sont passibles de poursuites ».

Quant aux actes qui ont provoqué la guerre, ils furent l'objet d'une distinction. Ils ne furent pas soumis à la justice criminelle, mais un tribunal spécial fut établi pour déterminer les responsabilités. L'Article 227 du traité portait :

« Les Puissances alliées et associées mettent en accusation publique Guillaume II de Hohenzollern, ex-empereur d'Allemagne, pour offense suprême contre la morale internationale et l'autorité sacrée des traités.

« Un Tribunal spécial sera constitué pour juger l'accusé en lui assurant les garanties essentielles du droit de défense. Il sera composé de cinq juges, nommés par chacune des cinq Puissances suivantes, savoir : Les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et le Japon.

« Le Tribunal jugera sur les motifs inspirés des principes les plus élevés de la politique entre les nations, avec le souci d'assurer le respect des obligations solennelles et les

engagements internationaux, ainsi que de la morale internationale. Il lui appartiendra de déterminer la peine qu'il estimera devoir être appliquée.

« Les Puissances alliées et associées adresseront au gouvernement des Pays-Bas une requête le priant de livrer l'ancien empereur entre leurs mains pour qu'il soit jugé. »

La demande fut faite. Le gouvernement hollandais refusa de livrer l'ex-kaiser. « Ce gouvernement, » disait-il dans sa réponse, « ne peut admettre d'autre devoir que celui qui lui est imposé par les lois de l'Empire et de la tradition nationale. » Selon cette tradition « la Hollande a déjà été considérée comme un refuge pour les vaincus des conflits internationaux », et le gouvernement ne pourrait refuser « à l'ex-empereur le bénéfice des lois et de cette tradition » et ainsi « tromper la confiance de ceux qui se sont fiés aux libres institutions ». La Hollande refusa de tromper la confiance du Kaiser. Ô mânes de Rotterdam !

Par suite de la sollicitude de la Hollande pour le Kaiser, le tribunal spécial désigné pour déterminer la responsabilité de la guerre et les violations des traités, ne siégea jamais. Il se trouva sans accusé à poursuivre.

Une autre disposition judiciaire pour punir les violateurs du droit international autorisait chaque pays à faire juger par ses propres tribunaux, militaires ou civils, tout prisonnier accusé de crime.

Lorsque les coupables n'avaient pas été fait prisonniers ou lorsque la violation intéressait plusieurs nations (tel que le mauvais traitement de prisonniers de différentes nationalités massés en un seul camp), une Haute Cour spéciale était constituée pour juger les accusés. Elle se composait de vingt-deux juges: les Etats-Unis, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon nommant chacun trois juges ; la Belgique, la Grèce, la Pologne, la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie en nommant chacune un. La loi à appliquer par le tribunal devait traduire « les principes de la loi des nations tels qu'ils résultent des usages établis chez les peuples civilisés, des lois de l'humanité et des préceptes de la conscience publique ». La Haute Cour avait le droit d'infliger des peines semblables à celles qu'eussent assignées les tribunaux du pays accusateur ou les tribunaux du pays du prisonnier. Elle pouvait déterminer sa propre procédure ; cinq membres au moins devaient être présents à chaque session. Une commission d'accusation, composée de cinq membres, était chargée de sélectionner et d'instruire les affaires, sur la demande d'une nation quelconque. Elle était composée d'un délégué de chacun des gouvernements suivants : Etats-Unis, Empire britannique, France, Italie et Japon. D'autres gouvernements alliés avaient le droit de déléguer un représentant pour assister la Commission d'accusation. Lorsqu'un prisonnier avait été désigné par la Commission d'accusation pour comparaître devant la Haute Cour, aucun tribunal national, c'est-à-dire le tribunal civil ou militaire d'aucun pays, n'avait le droit de le poursuivre. Il était spécifié qu'aucun procès ou jugement par le tribunal d'un pays vaincu ne pouvait exclure la comparution devant un tribunal allié ou devant la Haute Cour.

Tel était l'appareil compliqué qui avait été élaboré pour punir les coupables allemands. Il était efficace et pratique. La manière dont il a été saboté constitue l'une des plus grandes trahisons de l'histoire. Des cadavres se sont amoncelés jusqu'à former des montagnes afin que des hommes libres puissent veiller sur une paix équitable. Mais les hommes à qui fut confiée cette responsabilité n'étaient pas à la hauteur de leur tâche. Ils furent déjoués, trompés et paralysés par les vaincus. Il en résulta que l'infamie resta impunie. La victoire militaire la plus coûteuse de toute l'histoire fut réduite à néant par une campagne d'habile obstruction pendant la paix. Cette aventure nous fournit une leçon qui doit être étudiée et comprise à fond si l'on veut éviter de perdre à nouveau la paix. On peut cependant, en tirer un meilleur enseignement

que le simple moyen d'éviter une récurrence de trahison de la justice. Cette échappatoire historique révèle le caractère intrinsèque et les tendances du peuple allemand et de ses maîtres criminels.

L'Allemagne joue les Houdini

L'Allemagne commença à se soustraire au châtement en répandant l'opinion (déjà acceptée par certains milieux alliés) que le peuple allemand ressentait profondément la conduite honteuse de ses chefs et qu'il était impatient de les punir. On faisait ressortir que le peuple allemand, lui aussi, avait souffert sous le joug du militarisme prussien. L'Allemagne avait été réduite à ce triste état par suite de la rapacité de ses militaristes. Le peuple allemand avait le même intérêt que les peuples alliés à veiller à ce que justice soit faite et à ce que les coupables soient punis. Et l'on prétendait, même que les Allemands avaient un intérêt spécial à appliquer les clauses punitives, car ils établiraient ainsi la distinction à faire entre les dirigeants et le peuple. En rejetant sur ceux-là la responsabilité, celui-ci se trouverait disculpé. Certaines déclarations faites en Allemagne donnaient créance à ce point de vue. Le Dr. Hans Delbrück et d'autres hommes politiques conservateurs demandèrent au gouvernement allemand de nommer une commission composée de personnes impartiales, y compris des neutres éminents, pour enquêter sur les violations du droit international commises par l'Allemagne pendant la guerre. Ils demandaient aussi que cette enquête fût effectuée sans égard au rang ou à l'importance des accusés, de façon que « le peuple allemand puisse décharger sa conscience ».

Un tribunal d'Etat fut institué en Allemagne. Il avait la forme d'une commission parlementaire et devait désigner les responsables de la guerre. La première session eut lieu à Berlin. Le comte von Bernstorff, ex-ambassadeur d'Allemagne à Washington, comparut comme témoin et déclara, entre autres choses, que l'empereur d'Allemagne avait dédaigné les offres de paix du Président Wilson. Bethmann-Hollweg, chancelier d'Allemagne à l'époque de l'invasion de la Belgique, témoigna évasivement. D'autres témoins, tels que von Kapelle et von Koch, furent entendus au sujet de la guerre sous-marine. Le chef du parti national allemand, Helferrich, comparut devant le tribunal, fit ouvertement l'éloge de l'ancien régime, et attaqua le Président Wilson. Il refusa de répondre aux questions d'un député, fut mis à l'amende pour offense aux magistrats, mais persista dans son insolente obstination.

Lorsque Hindenburg fut appelé à comparaître, de nombreux nationalistes protestèrent et des étudiants pangermanistes s'opposèrent à sa comparution devant la commission. Finalement, une liste de questions fut dressée et envoyée à Hindenburg. Alors il comparut. Une assistance adoratrice sema des fleurs sur son passage. Voilà la manière dont le peuple allemand exprimait ses sentiments à l'égard de ses « traîtres criminels ». L'élection ultérieure de Hindenburg à la Présidence de la République prouve qu'il ne s'agissait pas d'une manifestation organisée par une coterie. Hindenburg témoigna qu'il avait insisté sur l'entreprise et la poursuite de la guerre sous-marine, et il saisit cette occasion pour lancer le mensonge que l'Allemagne n'avait pas été vaincue militairement, mais qu'elle avait été poignardée dans le dos, chez elle, tandis que ses soldats étaient encore victorieux sur le champ de bataille. La Commission, embarrassée et déconcertée devant des accusés dont les aveux étaient mêlés de provocation, décida de se réunir en comité secret. Le tribunal s'ajourna pour ne plus jamais se réunir.

Hjalmar Branting, dans le journal suédois *Social Demokraten*, qualifia avec raison de « parodie » la procédure de cette commission d'enquête parlementaire. La Commission se réfugia dans l'ajournement, après s'être humblement inclinée devant ses maîtres préévolutionnaires. Elle n'avait pas osé appeler des témoins importants, par exemple le

Kaiser. En vérité, le délégué allemand, Schücking, déclara à la *Neue Zürcher Zeitung*, au cours d'une interview : « Je suis étonné que le projet de poursuivre l'ex-empereur Guillaume et ses généraux soit sérieusement envisagé. »

Branting écrivit : « Tout indique que le vieil esprit se dresse, plus insolent que jamais. Nous entendons déjà les furieuses protestations qui résonneront dans toute la presse allemande le jour où les alliés se lasseront de cette farce et demanderont l'extradition des coupables pour les faire juger vraiment par une vraie commission d'enquête qui, aux yeux de l'humanité, apparaîtra comme l'arbitre moral chargé de stigmatiser chacun des coupables selon le rôle qu'il a joué dans le désastre le plus terrible qui ait jamais affligé l'humanité depuis les temps civilisés. »

La première tentative des Allemands d'éteindre le programme des Alliés était trop inepte pour réussir. La soumission craintive des Allemands à leurs chefs concourut à la faire échouer. Un timide ajournement des procès ne pouvait être présenté comme un moyen de règlement spontané, qui eût rendu inutile toute intervention des Alliés.

Les Alliés furent stimulés par la sollicitude du peuple allemand pour ses militaristes. Ils constituèrent les tribunaux prévus par le Traité de Versailles. Ils réclamèrent l'extradition des coupables de crimes de guerre. Pendant ce temps, le Sénat des Etats-Unis avait rejeté le Traité de Paix. Aussitôt le Ministère des Affaires Etrangères de Berlin déclara que le rejet autorisait l'Allemagne à répudier les clauses du traité ayant trait aux poursuites criminelles, et exigea des concessions de la part des Alliés. Cette répercussion de l'isolationnisme américain en 1919 n'a jamais été suffisamment étudiée. La République allemande, dès sa naissance, s'empressa d'exploiter la scission qui s'était produite dans les rangs de ses ennemis et, même dans la défaite, déclencha une offensive, comme le firent ses successeurs quatorze années plus tard. C'était une offensive diplomatique destinée, non pas à soulager les souffrances du peuple allemand, mais à soustraire au châtement les fonctionnaires et les officiers impitoyables du régime précédent.

Encouragé par le ressentiment du peuple allemand contre la requête des Alliés, le baron von Lersner, représentant de l'Allemagne à la Conférence de la Paix, refusa de transmettre à son gouvernement à Berlin la demande d'extradition des Alliés. La réponse de Clemenceau au baron von Lersner fut un extraordinaire mélange, révélant d'une part qu'il ne croyait pas à l'incorrigibilité de l'Allemagne et d'autre part, qu'il avait une vision très nette et édifiante de l'inconséquence allemande. Il écrivit : « Les Allemands eux-mêmes ne nient pas que d'innombrables crimes ont été commis et que la morale universelle serait gravement atteinte si ces crimes, dont les auteurs sont connus, restaient impunis. En parcourant les régions du nord de la France aussi bien que la Belgique, en constatant de ses propres yeux les ravages systématiques dont ces provinces ont été l'objet, les usines rasées, les maisons réduites en poussière par de sauvages méthodes, tous les arbres fruitiers coupés à un mètre du sol, les mines détruites et inondées, la rageuse destruction de ce qui avait coûté à l'homme des siècles de labeur aucun être humain ne pourrait comprendre que l'Allemagne hésite à réparer ses crimes.

« Si le même observateur impartial recueillait de la bouche des habitants de ces régions les récits des traitements auxquels ils ont été soumis pendant quatre ans, des violences et des abominables contraintes infligées à des jeunes filles brutalement arrachées à leurs familles, il ne pourrait contenir son indignation en face de l'attitude de l'Allemagne et du ton arrogant de vos lettres.

« Quant aux Alliés, ils sont profondément surpris de constater que, même à l'heure actuelle, l'opinion publique allemande soit encore assez inconsciente de ses responsabilités pour ne point réclamer elle-même le juste châtement des crimes commis et que les criminels ne semblent posséder ni assez de courage ni assez de patriotisme pour affronter le jugement

qu'ils méritent, expliquer leur conduite et faciliter à leur pays l'accomplissement de ses obligations.

« Tant que les Allemands n'auront pas conscience, comme le reste du monde, que les torts doivent être réparés et les criminels punis, l'Allemagne ne peut s'attendre à être admise dans la communauté des nations ni à se faire pardonner ses crimes par les Alliés. »

Bien que M. Ignace, Sous-secrétaire d'Etat au Ministère de la Justice, eût déclaré que les Alliés n'étaient nullement disposés à céder sur leur demande de livrer les accusés allemands et que « tous les coupables devront expier, où qu'ils soient et quels qu'ils soient », le défi allemand produisit son effet. La liste des accusés fut réduite à quinze cents noms, alors qu'elle eût dû en comporter des dizaines de milliers.

Le baron von Lersner défia de nouveau les Alliés et leur soumit un mémorandum établissant que l'Assemblée nationale allemande avait passé une loi suivant laquelle les Allemands accusés de crimes de guerre ne seraient jugés que par des tribunaux allemands. Les représentants britanniques et français rejetèrent le mémorandum et déclarèrent que les jugements auraient lieu à Paris et à Lille.

Les Allemands recoururent alors à toutes sortes de moyens dilatoires. Ils ne cessèrent de discuter sur la demande d'extradition, tout en refusant de s'y conformer. Entre-temps, des démonstrations populaires soigneusement organisées avaient lieu en Allemagne, renversant ainsi les rôles et faisant pression sur les Alliés. Le 5 janvier 1920, Berlin fut le théâtre d'une conférence pangermanique au cours de laquelle il y eut une démonstration ouverte contre l'extradition. Le Chancelier Scheidemann prédit que l'Allemagne dirigerait les procès et que les Alliés « se calmeraient ».

Le Conseil des ambassadeurs à Londres essaya de parer au refus du baron von Lersner de soumettre officiellement la requête, en envoyant celle-ci directement à Berlin. Les requêtes furent transmises par les soins des diverses ambassades alliées à Berlin. Dans l'intervalle la liste des accusés s'était réduite à 896. L'Angleterre exigeait le jugement de 97 personnes seulement, la Belgique 334, la France 344, l'Italie 29, la Pologne 57, la Roumanie 41. Parmi les accusés figuraient les généraux Hindenburg, Ludendorff et von Mackensen, le prince Rupprecht de Bavière, le duc Albert de Wurtemberg, l'ex-chancelier von Bethmann-Hollweg, et un certain nombre d'amiraux, parmi lesquels von Tirpitz. Sur cette liste figurait également le général Stenger qui avait donné, par écrit, à ses soldats l'ordre de ne pas faire de quartier et de tuer tous les prisonniers.

Par sa portée restreinte, cette liste n'était plus virtuellement qu'une démonstration symbolique de « châtement ». Les crimes commis se chiffraient par dizaines de milliers. Et cependant on réclamait l'extradition de moins de 900 Allemands sur une population de 60 millions et une armée de 12 millions. Il est clair que les Alliés s'efforçaient de rendre aussi indolore que possible la soumission de l'Allemagne. A peu d'exception près, la liste ne comportait que des militaristes invétérés, surtout des Prussiens de la caste militaire. Ces hommes étaient soi-disant haïs par le simple et bienveillant peuple allemand. Ils étaient soi-disant les despotes cruels qui avaient plongé dans la détresse les masses allemandes, candides et inconscientes.

On penserait que le peuple allemand se fût volontiers vengé de ceux qui l'avaient trahi. Un peuple déprimé est généralement en quête d'une victime. Les groupes révolutionnaires comptent sur l'ardent désir de vengeance contre le régime précédent. C'est pourquoi, même si les chefs nationalistes allemands avaient été moins coupables qu'ils ne l'étaient, on ne pouvait s'attendre à ce que le peuple qu'ils avaient mené à la défaite déversât sur eux sa compassion. Malgré toutes les distinctions subtiles entre le peuple allemand et ses dirigeants, la République allemande, exprimant les sentiments de l'Allemand moyen, resta fidèle à ces

mêmes dirigeants. La République continua de sacrifier ses propres intérêts, non pour améliorer son sort, mais pour protéger la réputation sacro-sainte de ses généraux et leurs personnes.

En réponse à la requête d'extradition, qui alors avait été transmise officiellement, le ministre socialiste Noske déclara qu'il était impossible de livrer les coupables. Le chancelier Bauer fut du même avis. Le Conseil des ministres allemands se réunit et décida de rejeter la demande d'extradition. L'association des officiers allemands incita la nation à la résistance. Les étudiants de l'université de Berlin s'opposèrent à la soumission. Ils organisèrent un banquet officiel pour proclamer leur opposition.

Non seulement les Allemands agissaient-ils comme s'ils étaient les vainqueurs, bravant d'autres nations sur le terrain diplomatique, mais ils firent preuve d'une conception totalement erronée du problème qui était en jeu. Ils virent dans la demande d'extradition non pas une volonté de punir des coupables, mais plutôt une humiliation symbolique.

En conséquence le prince Rupprecht envoya au Président Wilson un câble par lequel il offrait de se substituer aux 896 personnes dont l'extradition était réclamée. Le principe des otages à rebours ! Il n'aurait pas semblé injuste aux Allemands que des centaines de coupables fussent laissés en liberté et qu'un homme présumé innocent fût condamné. Le héros serait devenu martyr et le symbole de l'humiliation se serait transformé en un symbole de glorieux sacrifice. Si le prince lui-même était coupable d'infraction au droit international, son châtiment n'aurait pas dû absoudre 895 autres coupables. S'il était innocent son sacrifice eût été une injustice, et non de la justice. Même l'idée de marchandage en matière de justice eût-elle été possible, la transaction ne tenait pas debout. Le câble du prince resta sans réponse.

Pour ne pas être qualifiés de calomnieurs du peuple allemand en disant que sa fidélité envers ses chefs militaristes n'a jamais fléchi, nous n'avons qu'à nous reporter à ses propres agissements. Il utilisa même les procédés démocratiques pour exprimer son opposition aux clauses punitives du traité. Le gouvernement allemand soumit officiellement ses avis à l'Assemblée nationale allemande de Weimar. La voix du peuple eut donc la possibilité de se faire entendre par l'entremise d'un corps législatif nouvellement élu. La voix, était nouvelle, mais le même orgueil d'extravagant nationalisme lui faisait écho. L'Assemblée nationale soutint par un vote l'attitude du gouvernement contre l'extradition. Le ministre Noske réaffirma que ni lui ni personne n'ordonnerait d'arrestation aux fins d'extradition.

Pour amadouer les Alliés et dans un nouvel effort pour les faire fléchir dans la revendication de leurs droits, le Procureur général de Leipzig fut chargé d'enquêter sur les plaintes portées contre les personnes accusées de crimes, et de pourvoir à leur jugement.

Le programme de sabotage se poursuivit avec toute la compétence et la ruse dont les Allemands sont capables. Des envoyés se rendaient sans cesse à Paris et à Londres avec toutes sortes de projets de compromis. Toutes les propositions imaginables furent invoquées, sauf celle de se conformer au traité que l'Allemagne avait signé peu de temps auparavant. Les hommes d'Etat alliés étaient soumis à une agitation constante tandis que les discussions étaient prolongées intentionnellement.

Pendant ce temps l'Allemagne exerçait dans les coulisses une pression dépourvue de scrupules. Elle dénonça l'accord financier germano-belge parce que la Belgique s'était associée aux demandes d'extradition. Ainsi, même dans la défaite, l'Allemagne punissait au lieu d'être punie.

Les Alliés furent confrontés avec la nécessité d'employer la force pour extradier les coupables. Entre-temps, beaucoup d'entre eux s'étaient réfugiés en Suisse et en Hollande. Ils

avaient fui, non pour se soustraire à l'ire du peuple allemand, mais de connivence avec lui, pour déjouer ses anciens ennemis. L'un des accusés, l'amiral von Kapelle, annonça impudemment son arrivée à Davos, en Suisse. C'était évidemment un pied de nez à l'adresse des Alliés et les coeurs allemands se gonflèrent de soulagement et de joie.

Dans tous les milieux alliés, des groupes importants prêchaient la prudence pour éviter un conflit. Les Alliés capitulèrent. Par leur réponse à la note allemande du 25 janvier 1920, ils acceptaient la proposition de laisser à l'Allemagne le soin de juger les coupables à Leipzig.

Dans un article qu'il écrivit ultérieurement pour les archives de l'histoire allemande, von Lersner conclut sur une note wagnérienne : « Les premières exigences importantes que nous imposèrent les Gouvernements de l'Entente en vertu du *Diktat von Versailles*, se brisèrent, tel le verre sur le granit, contre l'unité du peuple allemand. »

Ensuite le gouvernement allemand détendit habilement la situation, en annonçant qu'il avait l'intention de poursuivre rigoureusement toute personne figurant sur la liste d'extradition et contre qui il y aurait une preuve *prima facie* de perpétration de crime. L'Assemblée nationale adopta un projet de loi pour procéder aux jugements en Allemagne. Sept juges furent désignés. Le ministre de la Justice déclara que tout inculpé récalcitrant serait arrêté. Cependant, la presse allemande expliqua au peuple que le gouvernement n'avait à vrai dire aucune intention de céder. Le journal nationaliste *Deutsche Zeitung* de Berlin, expliqua que les Alliés désiraient simplement quelques « échantillons de condamnations » et qu'il suffirait de faire le procès de quelques-uns. Et ainsi, la liste dont les milliers de noms étaient tombés à 1500, puis à 896, s'était finalement réduite à 14.

Les tribunaux allemands donnent des tapes sur quelques doigts

Le procureur allemand informa les Alliés qu'il éprouvait des difficultés à obtenir des preuves. Les Alliés entreprirent de préparer sept dossiers. Des enquêtes préliminaires furent menées en France et en Belgique ; des dépositions furent recueillies à Londres. Des témoins furent amenés d'outre-mer à Leipzig. Les procès commencèrent deux ans et demi après la fin de la guerre. Sur sept accusés, quatre seulement furent jugés.

L'*Oberreichsanwalt* (procureur de la République) fut « incapable » de trouver les trois autres, contre lesquels les Alliés avaient réuni des preuves. L'un d'eux, Patzig, commandant de sous-marin, était à Dantzig, mais son adresse était « inconnue ». Un autre, Trinke, était devenu résident de la Pologne, et le lieutenant de vaisseau Werner, disait-on, était introuvable.

Les lieutenants Ludwig Dithmar et John Boldt, subordonnés de Patzig, furent traduits devant le tribunal pour avoir coulé sans avertissement le vaisseau-hôpital anglais *Llandovery Castle*, avoir tiré ensuite sur les bateaux de sauvetage, et les avoir coulés, tuant 234 passagers blessés. Ils furent reconnus coupables et condamnés à quatre ans d'emprisonnement. Boldt fut détenu à Holstenplatz, maison d'arrêt de Hambourg, habituellement réservée aux inculpés, mais non aux condamnés. On lui accorda une chambre privée, des vêtements civils, et le droit de communiquer avec l'extérieur. Très vite, il « s'évada », et des complices le mirent en sûreté au delà de la frontière hollandaise. L'autre prisonnier, condamné pour les mêmes atrocités, « s'évada » aussi, mystérieusement.

Un autre procès fut celui du capitaine Emil Miller, accusé d'avoir infligé des traitements sadiques à de nombreux prisonniers et causé la mort de centaines d'entre eux par les conditions atroces qui existaient dans les camps de prisonniers. Le tribunal de Leipzig déclara :

« L'accusé reconnaît qu'il lui plaisait, dès qu'il arrivait pour l'appel, de foncer à cheval sur les rangs de prisonniers. Ceux-ci se dispersaient de tous côtés et beaucoup de ceux qui ne pouvaient se sauver assez vite étaient renversés par le cheval. Un jour, pendant l'appel, l'accusé frappa si fort, de sa cravache, le genou blessé de Drewcock, qu'un abcès se forma qui

plus tard dut être incisé. L'accusé ne pouvait prévoir cela, car il n'avait pas vu les blessures au genou de Drewcock. Selon le témoignage de Lovegrove, l'accusé vit un jour deux hommes malades étendus ; ils étaient si faibles qu'ils ne pouvaient se tenir debout devant lui, et ils gémissaient pitoyablement. L'accusé, perdant patience, se serait mis en colère et leur aurait donné des coups de pied. Il est possible que l'accusé n'ait pas eu l'intention de faire du mal à ces hommes, les prenant apparemment pour des simulateurs, mais qu'il ait voulu simplement s'assurer que son ordre de se mettre debout serait promptement exécuté. »

Pour les seize crimes dont il fut reconnu coupable, le capitaine Miller fut condamné à un total de six mois d'emprisonnement.

Le général Stenger, commandant la 58ème brigade, fut jugé sur l'accusation d'avoir ordonné le massacre de prisonniers de guerre blessés. Son ordre, daté du 26 août 1914 fut produit au tribunal. Il disait :

- « A dater de ce jour, ne plus faire de prisonniers. Tous les prisonniers, blessés ou non, doivent être exterminés.
- Tous les prisonniers seront massacrés les blessés, armés ou non, massacrés ; même les hommes appartenant à des unités importantes ou organisées, seront massacrés. Derrière nous, aucun ennemi ne doit demeurer vivant. »

Néanmoins, Stenger fut acquitté. Le commandant allemand qui avait exécuté ses ordres fut reconnu coupable « de les avoir mal interprétés ». Les observateurs français et anglais qui avaient assisté aux premiers procès, se retirèrent. Ils relatèrent la mauvaise foi présidant à la conduite des débats. La Commission alliée protesta contre la procédure en formulant des notes cinglantes. Mais la « justice » allemande suivit son cours.

Les jugements de la Cour Suprême de Leipzig étaient une farce. Sur des dizaines de milliers de coupables, les Alliés en avaient établi une liste de 1500, ultérieurement réduite à 896. Aucun des personnages importants ne fut même molesté. Quelques-uns de ceux qui passaient en jugement furent condamnés à des peines ridiculement légères. Dans la plupart des cas elles ne furent même pas appliquées.

Les Allemands avaient prétendu qu'il était injuste que les procès fussent dirigés par leurs ex-ennemis, même si les tribunaux devaient être composés de juristes de réputation internationale. Etant donné l'attitude des Allemands, leur laisser la direction des procès équivalait à permettre aux criminels d'établir leurs propres tribunaux et de se juger eux-mêmes. En réponse aux protestations des Alliés, la république allemande exigea avec insolence des concessions supplémentaires. Elle exigea même, par une note à Lloyd George, que les Allemands détenus par les Alliés fussent rendus pour être jugés par des tribunaux allemands.

Voilà l'historique de la mauvaise foi et des faux-fuyants allemands. Les rapports volumineux et claironnants des diverses commissions de Versailles concernant le châtimeut ; l'organisation d'un tribunal spécial pour le jugement du Kaiser et des autres chefs responsables ; les débats qui se prolongèrent furieusement pendant des années au sujet des principes en cause, tout cela semble vraiment ridicule à la lumière de l'histoire. Les Allemands, vaincus et impuissants, réussirent à rendre nulle une des clauses les plus importantes du Traité, et, une semaine après que leurs délégués l'eussent solennellement signée, la manœuvre commença. Elle était l'oeuvre de la République allemande elle-même. Les forces « démocratiques » alors au pouvoir, avaient conspiré avec les junkers pour épargner tout châtimeut à ceux qui avaient trahi l'Allemagne.

Cette histoire répond clairement à tous ceux qui professent encore aujourd'hui l'opinion que les Allemands devraient être autorisés à punir eux-mêmes leurs coupables, et que seule une telle purge serait dépourvue de stimulant nationaliste contre « l'intervention étrangère ».

Au contraire, les Nations Unies doivent décider de la culpabilité, et imposer le châtement. Elles doivent extirper complètement ces éléments, qui, non seulement ont projeté et mené la dernière guerre, mais qui formeront le pont entre la défaite et une troisième guerre mondiale.

Le Jugement Dernier

La façon d'effectuer ceci apparaîtra plus clairement si nous comprenons nos erreurs passées. Le choix se trouve limité par les leçons de l'histoire. Ses enseignements suppriment bien des détours et nous montrent la route à suivre pour le programme à exécuter

1. Occupation de l'Allemagne – Suppression de sa souveraineté

Il y aura autant de tribunaux militaires et civils, nationaux et internationaux, qu'il en faudra pour juger promptement les centaines de milliers de coupables allemands dans toutes les parties du monde. Mais les autorités poursuivantes ne seront pas à même de traduire en justice tous les coupables. Il faut se rendre à l'évidence. Cela est vrai, même en temps normal, pour la procédure criminelle, tous les coupables ne sont pas inculpés et jugés. L'application de la loi est, dans une certaine mesure, symbolique. Le châtement de la plupart des grands criminels et d'un bon nombre d'autres, est destiné à servir de préventif et à décourager ceux qui règlent leur conduite plutôt sur les possibilités de châtement, que sur les obligations sociales. De même, dans le domaine international, ce n'est pas chaque Allemand ayant violé les lois du droit international qui recevra ce qu'il mérite. Le peuple tout entier doit être placé « sous garde protectrice », pour employer une expression allemande dans sa réelle signification. Nous avons traité longuement de la responsabilité du peuple allemand, non pas celle de l'individu, mais celle de la masse. C'est celle-ci qui est responsable du massacre ; ce ne sont pas uniquement ses chefs. Nous avons déjà résolu de ne point nous laisser aveugler par des exceptions. On ne peut se fier aux Allemands, exceptions ou non, pour préserver la paix. L'Etat - l'entité collective par laquelle ils ont agi - doit être dissout. L'Allemagne doit perdre le droit d'exister en tant que nation jusqu'à ce que son peuple ait donné des preuves certaines de sa réformation en acceptant les normes de la civilisation. Bref, la souveraineté allemande doit être suspendue. Le pays doit être occupé entièrement par les forces des Nations Unies.

Que ceux qui craignent que l'occupation soit un fardeau trop lourd pour les vainqueurs, trouvent un réconfort dans le fait, qu'autrefois, le gouvernement militaire allié a rempli ses fonctions avec autant d'aisance que d'efficacité. Au début, l'occupation de l'Allemagne nécessitera, le déploiement de forces militaires importantes. Mais à mesure que seront réalisés le désarmement et d'autres clauses du programme dont nous parlerons plus loin, les effectifs de police se réduiront jusqu'à n'être plus qu'un symbole. La terreur du désordre intérieur et de ses conséquences pour la sécurité du peuple, de même que l'intérêt de voir se réduire les frais d'occupation, amèneront peut-être l'Allemagne à coopérer d'une manière qu'il est difficile d'envisager à l'heure actuelle. Au point de vue psychologique, il est absolument indispensable d'occuper l'Allemagne tout entière avant d'appliquer le programme éducatif dont il sera parlé plus loin. Pour répondre au mythe de l'invincibilité, il faut faire une démonstration si concluante de la défaite, qu'il ne puisse jamais plus être question de cette prétendue « invincibilité allemande ». Quel qu'en soit le mode d'évaluation, le fardeau d'une occupation prolongée sera léger par rapport à sa contribution à la paix.

Contrairement à la méthode allemande, l'occupation sera bienveillante et amicale mais empreinte de fermeté. Il n'y aura ni pillage ni exécution en masse d'otages. Mais nous ne tiendrons aucun compte des protestations nationalistes au sujet du droit de l'Allemagne à une action indépendante et à celui de la souveraineté nationale. Pas plus que le criminel individuel, l'Etat criminel ne peut réclamer sa liberté. L'emprisonnement est le résultat de sa propre conduite, et une nécessité pour le maintien de la paix.

D'un seul coup, nous verrons s'évanouir les concepts juridiques qui hantaient l'esprit des plénipotentiaires de Versailles. Plus d'exposé, comme notamment celui qu'a fait à cette occasion la minorité américaine et japonaise pour affirmer le principe de la responsabilité d'un souverain seulement envers son propre peuple. Etant d'accord sur la destruction de la souveraineté de l'Etat allemand, en raison de ses crimes, nous resterons sourds aux chicanes concernant l'immunité de son ex-souverain. Nous éviterons les problèmes de technique internationale, illustrés par Churchill, lorsqu'il fut obligé de déclarer que Rudolf Hess était un prisonnier d'Etat, car s'il était prisonnier de guerre, il aurait fallu le relâcher à la fin des hostilités. Il n'y aura pas de gouvernement allemand pour refuser de livrer des criminels de guerre, procéder à ses propres jugements truqués, menacer des petites nations de sanctions économiques si elles ne coopèrent pas avec lui contre les vainqueurs, recevoir des prêts tandis que les réparations restent impayées et, par-dessus tout, pour faire des plans économiques et militaires en vue de la prochaine tentative de conquête du monde. Sans souveraineté, il n'y aura pas d'armée régulière de 100.000 hommes, en plus d'une petite marine, comme celles qui avaient été laissées à l'Allemagne la dernière fois. Et par conséquent, ce consentement implicite à l'existence d'un état-major (et à la perpétuation de la caste de guerriers) ne sera pas donné. A la fin de la première guerre mondiale, nous avons traité avec le « nouveau » gouvernement allemand, bien que cette reconnaissance équivalût à absoudre le peuple allemand de sa culpabilité.

Il ne devrait pas y avoir de traité de paix avec l'Allemagne, car les traités ne peuvent être conclus qu'entre Etats souverains. Il faut ajourner le traité jusqu'à ce que l'Allemagne émerge de la période d'épreuve pour accéder à la souveraineté. Comme il n'est pas probable que, malgré le programme dont il sera question ultérieurement, l'Allemagne aura appris d'ici longtemps à accepter les principes de bonne conduite internationale, on peut envisager que le traité de paix sera différé de dix ou vingt ans, ou peut-être davantage. On évitera ainsi l'erreur de régler des conflits tandis que le feu de la guerre attise encore les passions et que sa fumée obscurcit la perspective historique. Les observateurs qualifiés de notre dernière Conférence de la Paix sont maintenant tous d'accord pour reconnaître qu'il est imprudent de remédier aux malheurs du monde, en étant pressé par le temps et influencé par les « intrigues nationales de couloir ». Toute l'atmosphère d'une conférence de paix, au lendemain d'une guerre, provoque la nervosité, le déséquilibre, et des arrangements bâclés. Les projets, même les meilleurs, ne peuvent prévoir les circonstances qui se présenteront, car l'Europe peut être déchirée, dans sa réorganisation, par toute une série de révoltes dont les conséquences sont imprévisibles. Certaines de ces commotions et de ces crises qui, vues de près paraîtront importantes, ne seront sans doute que les convulsions mineures, sans effet durable, précédant la naissance d'un ordre nouveau. Cependant l'application immédiate d'une solution permanente pourrait n'être que le ferment de crises futures plus intenses encore. Il est préférable de procéder pendant l'armistice, à un contrôle militaire général et à l'évolution graduelle du programme de paix, sans que celui-ci soit rigide limité par un traité de paix.

2. Qui sera puni ?

Les chefs de groupes nazis doivent être châtiés les premiers. Les preuves de leur culpabilité sont abondantes. Les termes de l'armistice doivent simplement les déclarer coupables. Il serait grotesque de juger Hitler, Himmler, Goering, Streicher, Ley et autres massacreurs de masses. Ils ont inscrit la preuve de leur culpabilité en lettres de sang sur tous les murs d'Europe. Les dossiers des Nations Unies regorgent de précisions sur leur brutalité sans égale. Ils ne devront comparaître devant le tribunal que pour prouver leur identité et entendre la nature du châtement ; rien de plus.

Ainsi que l'établit une déclaration russe : « Toute l'humanité connaît déjà les noms et les crimes sanguinaires des chefs de file de la bande criminelle hitlérienne... Le gouvernement des Soviets, de même que les gouvernements des autres nations.... considère comme un devoir impérieux vis-à-vis des innombrables veuves et orphelins, parents et familles des innocents sauvagement torturés jusqu'à la mort et massacrés sur les ordres des assassins, d'envisager le châtement rigoureux des chefs de file déjà démasqués de la meute criminelle hitlérienne. »

En plus de l'avis de juristes éminents sur l'inutilité de procéder à des jugements en cette occurrence, il y a également un précédent international. Napoléon ne fut jamais jugé. Par suite d'un accord officiel du 2 août 1815 entre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, il fut déclaré leur prisonnier commun, et condamné à la détention permanente, sans avoir été jugé. Le Prince Régent d'Angleterre en donna la raison par une lettre à Napoléon, dans laquelle il disait que cette décision était nécessaire afin de lui enlever « toute possibilité de troubler la paix de l'Europe ».

Des esprits pointilleux en matière d'étiquette judiciaire prétendront qu'un jugement public ne peut être en rien nuisible, et qu'il éviterait toute critique contre « l'absolutisme » de procédure. Cependant, le droit international n'a encore rien prévu au sujet de ces problèmes critiques, et il serait d'un effet salutaire que la loi adoptée répondît à l'atrocité des crimes et au désir public d'un châtement rapide et certain. L'énormité des crimes proclamés par les criminels eux-mêmes et l'existence de millions de témoins, rendent le fait d'exiger des preuves, une formalité dénuée de sens. Comme le but de la procédure est aussi d'éviter à l'avenir le crime international, tout procédé lent et maladroit en vue de prouver l'évidence provoquerait le dédain plutôt que le respect de la loi. Il y a un point où la sollicitude à l'égard de celui qui pourrait être l'innocente victime d'une loi sévère devient un excès de prudence doublé de sensiblerie. Il nous faut tenir compte des préceptes du bon sens.

Il est nécessaire que la grande masse du peuple ressente la majesté de la loi et son application directe et pratique qui évite toute formalité routinière. C'est à cette seule condition que l'appétit de sanctions prendra le chemin de la saine justice. Dans le cas contraire, la déception pourrait déchaîner des passions beaucoup plus graves que ne le ferait toute justice non-orthodoxe.

Cependant il est relativement sans importance que les archi-criminels soient jugés par un tribunal militaire ou criminel. Il est certain que leurs noms et les actes d'accusation doivent être préparés d'avance et compris dans les dispositions de l'armistice même. La liste nominative des condamnés à inclure dans l'armistice doit comprendre le Führer, les membres de son gouvernement, les gauleiters et les membres du haut commandement, les gouverneurs des régions occupées, et les principaux fonctionnaires de l'Etat, des organisations municipales et du parti nazi. Cela ferait un total d'environ cinq mille hommes. Il faut exiger pour eux la peine de mort. Le sort des principales personnalités du parti et du gouvernement se trouverait ainsi réglé et les Nations Unies pourraient alors s'occuper des criminels de moindre importance.

Ensuite, les chefs des grandes organisations allemandes doivent être inculpés et jugés. La Gestapo et le Front du Travail comptent environ 75.000 de ces fonctionnaires. En outre il y a environ 75.000 subordonnés qui ont organisé et instruit les S. S., le Front paysan et autres

organisations semblables. Ce groupe était composé d'environ 150.000 hommes, des nazis au fanatisme intégral, sur lesquels se reposait le clan dirigeant. La peine capitale doit être demandée pour chacun d'eux.

Il faut inculper et juger tout officier allemand au-dessus du grade de colonel et des grades correspondants de l'aviation et de la marine, tout membre de la Gestapo ou fonctionnaire des S. S., tout membre du tribunal du peuple et du Reichstag.

Il faut inculper et juger tout fonctionnaire allemand, quelque inférieur que soit son rang, qui aura, à quelque époque que ce soit, donné ou appliqué des ordres pour l'exécution d'otages ou l'assassinat d'habitants de régions conquises, et réclamer pour lui la peine de mort.

De plus, l'armistice doit prévoir la dissolution complète du corps des officiers de l'armée allemande aussi bien que de l'armée elle-même. Ceux d'entre eux ayant violé la loi criminelle ou internationale doivent être jugés et condamnés à des peines sévères et appropriées.

Tous les administrateurs, quelque inférieur que soit leur rang, ayant participé au pillage de pays étrangers, tous les directeurs du trust allemand de l'acier, de I. G. Farben, ou de tout autre cartel allemand qui ont participé, comme nous le verrons plus loin, à la conspiration contre la paix du monde, doivent être inculpés et condamnés à des peines sévères et appropriées.

Il faut juger tout soldat ou civil, quel que soit son rang ou sa situation, dès lors qu'il sera accusé d'avoir violé la loi.

Ce n'est que par l'application d'une méthode aussi rigoureuse que l'on pourra écraser l'armature du nazisme et du prussianisme et réduire le danger de future agression.

3. Asile et Extradition

Il n'y a aucune difficulté au sujet des inculpés qui se trouvent sous le contrôle des Nations Unies. L'armistice doit prévoir qu'ils seront livrés sur simple demande, pour être jugés. Un problème sérieux se posera en ce qui concerne les accusés qui se seront enfuis en pays neutre. Ce problème sera très grave, étant donné que Berne, en Suisse, n'est qu'à une demi-heure d'avion de Munich, Malmoe, en Suède, à quinze minutes de Stettin, et que l'Espagne a une frontière commune avec la France. Etant en pays neutre, les nazis réclameront le droit d'asile, comme l'a fait le Kaiser en 1918. La même immunité s'ensuivra, à moins que des mesures ne soient prises pour l'éviter. Il ne faut pas ménager une vieillesse paisible aux plus grands perturbateurs de l'histoire.

Récemment, le Président Roosevelt et le Premier Ministre Churchill ont demandé aux pays neutres de ne donner ni asile ni protection aux criminels de guerre. Leur requête a été rejetée sous prétexte qu'un Etat neutre ne peut renoncer à sa liberté d'action par suite d'une intervention, étrangère. Mais l'affaire ne peut en rester là. Il faut montrer clairement à la Suisse, à la Suède, à la Turquie, à l'Espagne, à l'Eire et aux quelques autres refuges éventuels des criminels, que la doctrine de l'asile politique n'est pas une des lois du droit international. C'est une sorte de *noblesse oblige* internationale, reposant uniquement sur la discrétion des neutres, et destinée à protéger les opprimés politiques. Mais ce serait appliquer à faux une des lois humanitaires, que d'en faire usage à l'endroit des Nazis qui ont détruit tant de pays neutres. Pour éclairer les pays neutres sur cette fausse conception, citons la décision de 1926 du tribunal fédéral allemand (*60 Entsch. in Strafsachen 202*) qui nie l'existence de toute règle de droit international prohibant l'extradition des coupables politiques. Il y a d'autres textes juridiques qui font autorité et abondent dans le même sens : « Harvard Research on International Law », *Encyclopédie des Sciences Sociales* 1935, p. 1101.

L'attitude des pays neutres, au moment où le Président leur a adressé son appel, a sans doute été influencée par le fait que les Nazis se trouvaient encore au pouvoir. L'assertion même de leur indépendance pourrait bien indiquer qu'ils en sont dépourvus, puisqu'ils sentent souffler

sur eux la lourde haleine de la bête nazie. Peut-être changeront-ils d'avis lorsque, de chasseur, le criminel de guerre deviendra gibier. Néanmoins, il faut s'attaquer vigoureusement à cette question. On devrait s'efforcer de persuader les neutres de réviser leurs traités d'extradition, afin que ceux qui ont fait la guerre d'agression ou qui ont violé le droit international ne soient pas considérés comme des réfugiés politiques. Si l'on y parvenait, ils seraient sujets à l'extradition comme tout autre criminel. Les petits Etats neutres ne devraient être que trop désireux de s'attirer la bienveillance des Nations Unies et les avantages de leur coopération pour tout risquer au nom d'une loi faussement interprétée. La demande d'extradition aura l'appui d'une force morale très réelle, car la plupart des nations neutres limitrophes de l'Allemagne ont subi ses outrages et elles ressentiraient une vive indignation contre un voisin qui protégerait les coupables. D'ailleurs, tout pays neutre donnant asile aux criminels suscitera également les protestations de ses propres citoyens, car tous les peuples du monde éprouvent à ce sujet le même sentiment. Si la question est traitée d'avance avec assez de fermeté, les pays neutres chercheront peut-être à éviter une situation embarrassante en commençant par refuser l'accès aux fugitifs. Il se pourrait que l'un des résultats de la guerre totale soit de priver les coupables de tout lieu de refuge. Par leurs agressions mêmes, ils ont éliminé l'asile qui aurait pu leur être accessible.

4. L'obéissance à un ordre est-elle une justification ?

Il faut déterminer par avance la responsabilité des soldats pour les actes commis sur ordre, et le degré de validité d'un tel moyen de défense.

La discipline est une des obligations reconnues du soldat. Ordinairement il ne peut refuser d'obéir, sous peine de mort ou d'emprisonnement. Etant donné qu'il agit par contrainte, peut-on le tenir responsable d'un acte illégal ? Il y a des précédents. En 1915 un Conseil de guerre français, siégeant à Rennes, condamna à mort un soldat allemand pour pillage, incendie, et assassinat de soldats blessés sur le champ de bataille. Devant le tribunal, il invoqua les ordres formels de son chef, et nomma le général de qui émanait l'ordre et le lieutenant qui le força à l'exécuter. Néanmoins, le tribunal le déclara coupable et transmit un rapport de ces faits au ministre de la guerre, pour que celui-ci puisse user du droit de grâce si tel était son désir.

Bien que la simple obéissance puisse mitiger le châtement, elle ne doit pas être considérée comme une justification totale. Selon un axiome du droit anglais et américain, on ne peut justifier un acte illégal en alléguant « l'ordre d'un supérieur ». Le Président d'une Cour Suprême, Marshall, a dit que le devoir du soldat est d'exécuter les ordres légaux de ses supérieurs, mais qu'il est personnellement responsable de l'exécution d'un ordre illégal (*Little v. Barreme, 2 Cranch, 170*). Dans une affaire ultérieure, la Cour Suprême des Etats-Unis a rejeté la doctrine selon laquelle un officier peut se couvrir, en plaidant qu'il a reçu l'ordre d'un supérieur. Le Tribunal a déclaré : « En principe, et indépendamment de la valeur de la décision judiciaire, on ne peut en aucun cas soutenir qu'un officier puisse se justifier d'un acte illégal en produisant l'ordre de son supérieur. » (*Mitchell v. Harmony, 13 How. 115*).

La loi ne doit pas permettre à un coupable de se disculper entièrement en rejetant la responsabilité sur son supérieur. L'auteur d'un crime agit à ses risques et périls, indépendamment des ordres reçus, et nous avons vu que, même pendant la guerre, les infractions au droit international sont des crimes. Le métier de soldat est hasardeux et la responsabilité d'un acte illégal, même exécuté sur ordre, fait partie du risque. Partir d'un autre point de vue aboutirait à l'absurde - la responsabilité se trouverait rejetée successivement de supérieur en supérieur, jusqu'à ce qu'ils soient tous disculpés, à l'exception du commandant en chef. La doctrine de la contrainte ne doit absoudre aucun de ceux ayant participé d'une façon

quelconque à l'accomplissement d'un acte criminel pendant la guerre. Elle peut, tout au plus, influencer sur le degré, mais non sur le fait de la culpabilité.

5. Mécanisme judiciaire pratique pour le châtement

Le grand nombre de criminels à juger et la nécessité de procéder rapidement, exige un système judiciaire étendu. Pourtant, il sera sans doute possible de procéder avec simplicité et célérité, en adoptant le plan suivant :

Tous les crimes commis sur le territoire d'une nation doivent relever de la juridiction des tribunaux civils et militaires de cette nation. La loi, la procédure et la sentence seront celles en vigueur dans le pays où le jugement aura lieu. Les nations poursuivantes prendront possession des criminels, soit en les faisant prisonniers, soit par transfert aux termes de l'armistice, soit par extradition. Ainsi que nous l'avons vu, il est conforme au principe reconnu du droit international, de faire juger un criminel par les tribunaux du pays qui le détient. Par exemple le *American Basic Field Manual*, « Règles de la guerre sur terre », spécifie que le recours d'un belligérant pour les torts qui lui sont causés en violation des « lois de guerre » est le « châtement individuel des coupables faits prisonniers ». Ainsi les nombreux procès se trouveraient répartis entre les nombreux pays lésés. Ils disposeraient de leur système judiciaire (existant ou reconstitué) comprenant juges, procureurs, lois et procédures. Ils auraient leurs tribunaux militaires qui agiraient conformément aux principes militaires établis. Ils pourraient utiliser le système de prisons et, en cas de condamnation à mort, la peine capitale en usage chez eux.

Cependant, en plus de ces tribunaux nationaux, d'autres tribunaux devront être établis pour juger les coupables dont les crimes ont été commis contre des nationaux de différents pays, collectivement ; par exemple, les cruautés infligées à des prisonniers de différentes nationalités rassemblés dans un même camp. Il y a aussi le cas d'un crime commis contre des « apatrides » dont la nationalité exacte n'est pas certaine. Les tragiques événements qui ont étouffé des pays d'un jour à l'autre, ont causé beaucoup de confusions de ce genre.

Et par-dessus tout, il y aura (si tant est que l'on décide de procéder à la formalité du jugement, malgré l'évidence de la culpabilité), les jugements des hauts fonctionnaires militaires, navals, et civils, qui ont déterminé les directives à suivre. Ce groupe devra comprendre les chefs d'Etat et leurs ministres. Leurs crimes excèdent la juridiction des tribunaux d'une seule nation ; ils ont une portée internationale et l'indignation publique, elle aussi, est internationale. Même si une nation quelconque peut exercer de bon droit sa juridiction envers tel coupable, elle devra le renvoyer devant un tribunal international qui sera institué. C'est grâce à un tribunal de ce genre que l'humanité pourra le mieux exprimer sa volonté. Et ce tribunal aura un avantage supplémentaire par le seul fait d'unir toutes les nations après la guerre pour que d'un commun accord elles répandent la justice.

Deux genres de tribunaux internationaux seraient souhaitables. Des représentants des tribunaux militaires nationaux déjà existants ou des commissions des Nations Unies, pourraient constituer un tribunal international militaire. On pourrait créer rapidement le nombre de ces tribunaux qui seraient nécessaires pour s'occuper des innombrables dossiers. Un tribunal criminel international, spécialement désigné à cet effet, agirait comme ultime cour d'appel et aussi comme juridiction primordiale pour la plupart des coupables de haut rang. Les juges

seraient nommés de la même manière que ceux de la Cour permanente de Justice internationale.⁵

Il serait désirable, comme le recommande le professeur Sheldon Glueck, que les nations neutres fussent invitées à désigner des représentants à ces tribunaux internationaux. C'est ainsi qu'ils seraient les meilleurs interprètes de la conscience de l'humanité. En vérité, il conviendrait que plusieurs juristes démocrates éminents, chassés d'Allemagne ou d'Italie, fassent partie de ce tribunal à titre de citoyens d'élite du monde et non comme représentants d'une nation particulière. L'un quelconque de ces tribunaux internationaux - qu'il soit militaire ou criminel - aura la préséance sur les autres juridictions. S'il réclame un coupable pour le juger il aura la priorité sur tout autre tribunal national. Et si, par contre, pour une raison quelconque, une nation préférerait ne pas juger certains coupables, elle pourrait requérir la juridiction d'un tribunal international.

Les procureurs des tribunaux internationaux seront désignés par les divers pays représentés. Ces procureurs devront être mis, aussitôt que possible, en possession des données confidentielles rassemblées par les gouvernements accusateurs en exil, sur la culpabilité des accusés. Les poursuivants recueilleront d'avance les preuves supplémentaires et les dépositions des témoins qui, plus tard, pourraient n'être plus disponibles. En d'autres termes, les procureurs et leur personnel expérimenté devront être prêts à instruire, aussitôt après l'armistice, le plus grand nombre possible de procès. Chaque nation devra instituer des commissions d'accusation chargées de recueillir des preuves pour les centaines de procès qui seront instruits par elle, et non par le tribunal international. Des avocats, d'office, seront désignés pour les prisonniers indigents.

Les grands prévôts des forces militaires des Nations Unies désigneront les officiers de police chargés d'arrêter et de détenir les accusés et d'exécuter les sentences. Les pays accusateurs utiliseront leurs prisons, leurs asiles d'aliénés et l'organisation dont ils disposent, pour les prisonniers sous surveillance ou sur parole. Dans le cas où les lois des divers pays seraient en désaccord, la loi à appliquer sera celle du pays accusateur.

L'armistice devra stipuler que toutes les preuves de culpabilité seront transmises au tribunal international et que la destruction d'une preuve quelconque constituera un crime grave.

6. Tribunaux des biens avec juridiction criminelle

En plus des tribunaux criminels, il faudra créer des tribunaux spéciaux chargés de trancher les différends ayant trait à des restitutions de biens. Par extension, il s'agit d'un problème économique qui sera traité comme tel ultérieurement. Pour le moment, il suffit de dire que les Nazis ont dépouillé l'Europe de biens évalués à la somme inimaginable de cinquante milliards de dollars. Autant que possible, ces biens volés devront être restitués, soit à leurs légitimes propriétaires, soit, si ceux-ci sont introuvables, au gouvernement du pays d'où ils furent enlevés. Chaque nation lésée devra nommer des commissions chargées d'enquêter et de recueillir des preuves concernant les biens volés. Devront être considérés comme crimes, et punis comme tels, le recel ou la destruction de tels biens ou le refus de révéler l'endroit où ils

⁵ Ce tribunal a eu de remarquables états de services. A une certaine époque, plus de quarante nations ont accepté de soumettre leurs différends à ce tribunal. Habituellement cet engagement était limité à une période de cinq ans, mais parfois il fut accepté pour dix ans, ou même sans limite de durée. Entre 1921 et 1934, on s'est efforcé de faire reconnaître universellement comme une obligation de soumettre à l'arbitrage judiciaire les différends internationaux. Cela peut être un précédent encourageant pour ceux qui se montrent si jaloux de leur souveraineté nationale qu'ils sont hostiles même à la coopération avec un tribunal international pour le jugement des criminels de guerre.

se trouvent. A cet effet, les tribunaux des biens devront avoir juridiction criminelle. Il faut restituer non seulement les biens meubles, tels qu'argent, machines, oeuvres d'art, marchandises commerciales et industrielles, bétail et ustensiles, mais aussi les actions et obligations et autres titres de propriété, quels que soient la complication et le trucage du transfert. La complexité de la tâche n'a heureusement pas découragé une tentative initiale en vue de l'accomplir. Un comité interallié de renseignements à Londres a fait récemment un rapport au sujet de la mainmise par certaines banques allemandes sur diverses entreprises.⁶

Ceux qui dirigent en Angleterre et aux Etats-Unis la guerre économique, ont suivi les changements survenus dans l'industrie européenne et ils possèdent de vastes dossiers sur les activités économiques de l'Allemagne. Ces indices, ajoutés à d'autres, permettront de retrouver le butin. Le fanatisme allemand s'arrête toujours net quand son intérêt l'exige. Il envisage la possibilité de la défaite et fait des plans astucieux pour conserver le nécessaire en vue d'une autre tentative. Nous allons donc examiner plus loin les systèmes et les moyens ingénieux adoptés par les Nazis pour donner aux titres de propriété des objets volés une apparence de *bona fide* et rendre les enquêtes aussi difficiles que possible par l'accumulation des obstacles.

Il y aura d'innombrables transferts de titres de propriété, entremêlés dans la majorité des cas « d'achats en règle ». Mais piller, c'est piller, et le masque légal d'honnêteté devra être arraché, d'un geste résolu, par les tribunaux des biens. Tous les fonctionnaires allemands qui se sont enrichis sous le régime nazi devront être dépossédés de leurs biens ; et si les propriétaires ne peuvent être retrouvés, ces biens devront être versés à un fonds destiné à indemniser par remplacement les victimes des Nazis dans les territoires conquis. Cela compensera dans une certaine mesure la perte de biens irremplaçables.

7. Restitution sous forme de main-d'oeuvre

Il y a une autre forme d'indemnité : la main-d'oeuvre. La dissolution de l'armée allemande, des groupes *Schutzstaffel* et *Sturm-Abteilung* entre autres, affectera au moins quatre millions d'hommes. Des centaines de milliers d'entre eux auront été condamnés à l'emprisonnement par les tribunaux nationaux. Ces condamnations iront jusqu'à l'emprisonnement à vie. Ces con-

⁶ La Deutsche Bank contrôlait et administrait directement ou indirectement les établissements suivants : Kreditanstalt-Bankverein de Vienne, Böhmisches Escompte-Bank de Prague, Union-Bank de Bratislava, Kredit Bank de Sofia, Banca Commerciala Romana de Bucarest, Kroatischer Bankverein de Zagreb, Banque Nationale de Grèce à Athènes, H. Albert de Bary & Co. N. V. d'Amsterdam, Deutsche Überseeische Bank de Madrid, Banque Générale du Luxembourg. Il est également intéressant de noter que la Deutsche Bank avait ses propres succursales à Katowice, Bielsko, Dantzig, Gdynia, Lodz, Poznan, Oreozyn, Zoppot, Cracovie, Lwow, Budapest et Bruxelles.

La Dresdner Bank contrôlait ou administrait directement ou indirectement les établissements suivants : Lânderbank A. G. de Vienne, Kommerzealbank A. G. de Cracovie, Ostbank A. G. de Poznan, Oberschlesische Diskontobank A. G. de Longshutte, Deutsche Handels und Kredit Bank A. G. de Bratislava, Kroatische Lander Bank A. G. Societatea Bancara Romana de Bucarest, Handels und Kreditbank A. G. de Riga, Banque d'Athènes à Athènes, Société Financière Gréco-Allemande Wechselstube A. G. « Merkur » de Suisse, Ungarische Allgemeine Kreditbank Bulgarische Handelsbank de Sofia, Kontinentale Bank de Bruxelles et d'Anvers, Handelstrust West N. V. d'Amsterdam Internationale Bank.

La Commission de Londres a signalé en outre que la Commerzbank A. G. dirigeait ou administrait directement ou indirectement les établissements suivants : Hansabank N. V. de Bruxelles N. V. Ryinische Bank Mij. Banque Commerciale de Grèce Rumânische Bank-Anstalt Bankverein « Agram » A. G. Allgemeine Jugoslawische Bankverein.

La Commission de Londres a signalé aussi que la Berliner Handels-Gesellschaft dirigeait et administrait directement ou indirectement les établissements suivants : Banka Chrissoveloni S. A. R. de Bucarest, Badische Bank de Mannheim.

La Handels-Gesellschaft administrait la majorité des affaires alsaciennes par la Allgemeine Elsâssische Bank-Gesellschaft.

En outre le rapport signalait que la Bank der Deutschen Arbeit dirigeait et administrait directement ou indirectement les établissements suivants : Osdeutsche Privatbank A. G. Danzig, Bank voor Nederlandasche Arbeit N. V. d'Amsterdam, Westbank N. V. (Banque de Travail S. A.) de Bruxelles (succursales au Luxembourg, à Prague, Metz, Strasbourg et Riga).

La Reichs Kredit-Gesellschaft dirigeait et administrait directement ou indirectement la Rumansche Kredit-Bank de Bucarest.

damnations à l'emprisonnement devront être purgées dans des bataillons de travail qui reconstruiront les régions dévastées et aideront à réinstaller les familles chassées de leurs foyers.

Il faut prendre soin d'éviter une trop grande importation de main-d'oeuvre qui pourrait porter préjudice au pays à restaurer. N'oublions pas que le flot des marchandises allemandes, importées à titre de réparations après la première guerre mondiale, avait nui aux marchés des pays créditeurs. Il faut maintenir l'équilibre entre l'aide requise par les régions dévastées et le problème de chômage dans les pays secourus. Le programme économique à appliquer prévoira l'autorité à s'exercer pour obtenir cet équilibre.

Mais, sous cette réserve, il est juste et normal que l'Allemagne fournisse la main-d'oeuvre pour restaurer les territoires quelle a dévastés à plaisir. Friedrich Froebel, l'éducateur connu, et fondateur du système des *jardins d'enfants*, a dit que les enfants qui détruisent les jouets d'autres enfants doivent les remplacer par les leurs. Un simple châtiment verbal est sans effet. Les Allemands ont agi selon la théorie que le travail constitue la vraie richesse et il faut exiger qu'ils paient en partie en cette monnaie.

Egalisation de la balance de la justice

Dans la première guerre mondiale, la presque totalité des huit millions de morts avaient été perdus sur les champs de bataille. Dans la guerre d'Hitler, on estime que quatre millions de civils ont été tués par des pelotons chargés d'une impitoyable extermination raciale, par suite d'exécutions d'otages et par des procédés délibérément terroristes, à mesure que les Allemands avançaient. Aucun châtiment ne sera pleinement adéquat aux dommages causés. Mais les mesures que nous préconisons restent dans le cadre des châtiments admis par l'humanité, tout en respectant le programme d'éducation et de réforme à appliquer en même temps que les mesures pénales.

Car les deux objectifs doivent toujours être présents à l'esprit. En privant l'Allemagne de sa souveraineté, nous la punissons en nous protégeant nous-mêmes mais nous promettons de mettre fin à la période d'épreuve et de réintégrer l'Allemagne, sur un pied d'égalité, dans la famille internationale, à condition qu'elle se réforme.

Pour détruire la clique militaire jusque dans ses racines, nous décrétons la peine capitale pour les assassins les plus cyniques de l'histoire. En même temps nous débarrassons le peuple allemand de ses dirigeants, occultes ou déclarés, qui ont encouragé les nombreuses manifestations orgiaques de son appétit guerrier.

En opérant des restitutions sous forme de biens et de main-d'oeuvre, nous rendons aux victimes l'équivalent de quelques-unes des oeuvres sauvagement volées ou détruites. Ce sera aussi une leçon pour le peuple allemand. Il apprendra ce simple slogan américain : « Le crime ne paie pas. » La restitution obligatoire du butin, autant que la dévastation de son pays, le mettra à la raison.

Ces mesures de châtiment ne sauraient cependant, en elles-mêmes, nous protéger entièrement ni constituer une leçon suffisante.

Il faut faire bien davantage.

CHAPITRE IV

COUPONS LA CHEVELURE DE SAMSON

La justice économique est due à tous les peuples de la terre, qu'ils soient citoyens de nations grandes et puissantes, ou de nations petites et faibles, qu'ils soient des coloniaux sous l'égide internationale en attendant le droit de se gouverner eux-mêmes, qu'ils soient d'anciens ennemis, ou qu'ils soient nazis ou japonais. Le peuple allemand peut être privé de souveraineté, mais non de nourriture. La préparation à sa coopération internationale doit être basée sur une saine économie. On ne peut lui enseigner une politique démocratique en pratiquant à son égard une économie autocratique. Nous avons vu que la misère économique ne fut pas la cause de l'hitlérisme. Le peuple allemand a été entraîné par des phobies super nationales, plus profondes et plus corrompues. Mais, dans la paix économique, la communauté doit mettre sur un pied d'égalité les nations vaincues et les nations victorieuses, sinon la structure économique du monde en souffrira.

Toutefois, une telle politique peut aisément servir de prélude à une autre tragédie. La dernière fois, les Allemands ont habilement exploité notre désir de justice économique pour tramer une autre guerre.

On peut tirer un sérieux enseignement de la perfidie dont les Allemands ont fait preuve dans le passé. En explorant certains sentiers de l'histoire, nous apprendrons à en mieux connaître le terrain.

L'industrie allemande trame une guerre

L'Allemagne a déclaré la guerre au monde alors qu'elle était en République. C'était une guerre économique et, pour cette raison, elle n'était pas aussi frappante ou apparente que l'incursion des troupes motorisées qui s'ensuivit. Mais elle était voulue, préméditée, cynique ; elle avait toutes les caractéristiques de l'efficacité allemande. Ses effets s'amplifièrent en proportion de l'inconscience des nations « victorieuses ». Même à l'heure actuelle, peu de gens perçoivent l'astuce de cette guerre économique. Dans une attaque militaire, l'élément de surprise disparaît avec l'apparition des premiers bombardiers. Dans l'attaque économique, la supercherie reste un constant allié aussi subtil que mortel.

Dès 1920, et sans doute avant, les éminents chimistes et industriels allemands ont projeté la seconde guerre mondiale. Ils avaient à leur disposition des fonds illimités, dissimulés en Hollande, en Suisse et aux Etats-Unis, sous le nom de citoyens de ces pays. Et ils estimèrent très justement, que des capitalistes étrangers feraient affluer leur argent vers l'Allemagne si elle feignait d'être incapable de payer les réparations.

Au cours de la première guerre mondiale, douze mille brevets allemands furent saisis par les Etats-Unis. Mais les Allemands n'en furent guère affectés, car, après la guerre, ils regagnèrent l'administration de ces brevets, directement ou au moyen de conventions de cartels. Dans bien des cas, les brevets saisis étaient sans valeur, parce que les Allemands n'en avaient

jamais révélé les détails exacts, bien que ce fût exigé par les lois nationales et internationales sur les brevets. Ainsi, lorsque, pour guérir la syphilis, les Etats-Unis essayèrent de fabriquer le *salvarsan* d'après un brevet allemand, ils découvrirent un peu tard que la formule était défectueuse. De nombreux soldats furent empoisonnés. Nous eûmes la même expérience lorsque nous essayâmes de fabriquer des nitrates synthétiques pour explosifs.

De même, des centaines de précieuses marques de fabrique allemandes furent saisies par le séquestre des biens étrangers, mais les Allemands en reprirent possession après la guerre. L'Allemagne encaissa des redevances correspondant à l'utilisation de ces marques de fabrique et elle continua à rationner les marchés mondiaux comme si la guerre n'avait jamais eu lieu.⁷ *

Ces industriels et chimistes allemands préparèrent *Der Tag* avec leurs propres armes. Ayant un monopole de nitrogène synthétique, ils projetèrent d'infiltrer dans l'industrie étrangère une cinquième colonne économique qui contrôlerait les industries de guerre. Karl Duisberg, chimiste en chef de la société allemande Bayer, avait prolongé la première guerre mondiale en développant des « ersatz » de nourriture et de vêtements. Karl Bosch, chimiste en chef de la *Badische Anilin-und-Soda Fabrik*, avait inventé les gaz toxiques : chlore, surpalite et ypérite. Ces vétérans de la première guerre mondiale, en même temps que beaucoup d'autres partisans plus jeunes, tramèrent de reconquérir les marchés des produits chimiques et pharmaceutiques. La première étape consista dans la fusion en un immense trust de toutes les firmes chimiques importantes de l'Allemagne. Les Allemands, avec leur manie des mots composés, l'appelèrent « *Interessengemeinschaft Farbenindustrie Aktien Gesellschaft* ». Des succursales furent ensuite établies dans le monde entier. Ce trust était connu aux Etats-Unis sous le nom de I. G. Farben. Dans d'autres pays il portait d'autres noms. Mais il n'est pas exagéré de dire que cette entreprise énorme, qui avait obtenu le contrôle d'industries vitales de par le monde et agissait en même temps comme centre d'espionnage pour la clique militaire allemande, fut, autant que l'armée allemande, un instrument de conquête de l'Europe. Et elle avait précédé de quatorze ans l'avènement d'Hitler.

Karl Duisberg devint président du conseil de I. G. Farben, et Karl Bosch, directeur général de la société. Elle englobait non seulement les industries chimiques, mais aussi les industries lourdes telles que l'acier et les munitions. Par conséquent elle comprenait la représentation d'Adolph Kirdorf, tsar du trust charbonnier allemand, Krupp von Bohlen, Fritz Thyssen, Hjalmar Schacht, Hugo Stinnes, Albert Voegler, directeur général des *United Steel Works*, et bien d'autres. En peu de temps la I. G. Farben remit la main sur les énormes intérêts qu'elle possédait auparavant aux Etats-Unis. En développant ses intérêts américains, elle groupa ses diverses activités sous le nom inoffensif de *American I. G. Chemical Corporation*. Plus tard cette société fut connue sous le nom de *General Aniline and Film Corporation*.

Les industriels allemands projetèrent non seulement de mettre l'Allemagne en mesure de se suffire à elle-même pour la guerre, mais aussi d'empêcher la préparation étrangère, en étendant leur autorité aux pays étrangers. Ils projetèrent, une fois cette tâche accomplie, de détruire la République allemande et de choisir un leader convenant à leur plan de conquête du monde. On ne songeait même pas à Hitler en tant que Führer ; et si on l'avait alors proposé aux conspirateurs, ils l'eussent dédaigné comme un vaurien stupide et névrosé. Ce n'est que par la suite, lorsque son démagogisme stimulant, doublé de l'indispensable cynisme du

⁷ Un simple exemple révèle leur technique. Le 24 juin 1922, une société américaine, *Schering & Glatz, Inc.*, propriétaire de la marque de fabrique allemande « *Atophan* », qui avait été séquestrée, passa avec le détenteur initial allemand (*Chemische Fabrik auf Aktien* de Berlin), un contrat par lequel elle s'engageait à lui verser 3% sur toutes les ventes faites sous le nom d' « *Atophan* ». En même temps, elle accepta de verser un tiers des bénéfices qu'elle avait réalisés du 1^{er} janvier 1917 au 31 décembre 1921 par l'exploitation d'un autre produit séquestré, l'« *Urotropin* ». Ainsi, d'une façon ou de l'autre, les Allemands ont réarmé, économiquement, en vue d'une nouvelle offensive. Dans certains cas, ils touchèrent des redevances, même pendant la période des hostilités.

gangster, lui eût valu des adeptes, qu'il fut financé pour de plus vastes exploits. Dans les premiers stades de la conspiration industrielle et militaire contre la civilisation, Hitler vociférait dans une brasserie contre les grosses entreprises et les sociétés, et réclamait le national-socialisme. Plus tard il fut porté au pouvoir par les industriels, et put ainsi donner libre cours aux aspirations allemandes à la conquête du monde. Il a hérité d'une machine de guerre. Il ne l'a pas construite.

Ceux qui l'ont bâtie ont combiné l'armement avec la conquête économique.

Le Traité de paix de Versailles avait limité l'armée allemande à 100.000 hommes et officiers, au maximum. Le principe de cette limitation était que ce contingent pouvait être nécessaire au maintien de l'ordre intérieur.

Mais la mauvaise foi allemande prit les rênes immédiatement. Krupp et Thyssen financèrent le Corps franc, embryon de l'armée qui allait conquérir l'Europe. Cela se passait à l'époque même de la République allemande. Les magnats de l'industrie fournirent des fonds à von Schleicher qui organisa le Corps noir de la Reichswehr. Celui-ci s'entraîna secrètement. Ils financèrent aussi le commandant Duesterberg qui organisa les Stahlhelm (casques d'acier), les vétérans de la première guerre mondiale. Von Schleicher devint l'agent financier du Corps franc et de ses chefs fameux, les capitaines Ehrhart et le lieutenant Schiageter. Les membres du gouvernement qui ne s'étaient pas joints à la conspiration étaient terrorisés. Mathias Erzberger, chef des catholiques centristes et ministre des finances libéral du Chancelier Friederich Ebert, fut assassiné par le Corps franc. Les méthodes nazies elles aussi précédèrent les Nazis et Hitler.

Dès 1925, le général de brigade Professeur Karl E. Nikolaus Haushofer exposait aux officiers du Corps noir de la Reichswehr la géopolitique de l'hégémonie mondiale. La formation d'un habile état-major, rompu aux techniques les plus modernes, put se faire secrètement. Mais comment dresser en secret une immense armée ? La réponse fut donnée par les camps sportifs et les centres de récréation qui s'étendaient à travers l'Allemagne. Toute la jeunesse allemande s'intéressa soudain à la culture physique et aux longues excursions. L'entraînement à l'aviation fut réalisé grâce aux clubs de planeurs. Ainsi fut circonvenue la défense de construire des avions militaires. Tout cela aussi fut antérieur à Hitler et aux Nazis.

Le Dr. Karl Joseph Wirth, nouveau chef du parti catholique centriste et Chancelier de la République de Weimar, se vanta ouvertement de ce que le véritable point de départ du réarmement de l'Allemagne datait des premiers jours de la République de Weimar, et de ce que Hitler n'avait fait que compléter le travail : « Quant au réarmement de l'Allemagne, Hitler s'est borné à poursuivre celui qu'avait préparé la République de Weimar. C'est à moi-même que revient en grande partie le mérite de cette préparation... La grande difficulté était de cacher aux Alliés notre effort militaire. Il me fallait, par conséquent, avoir toujours l'air courtois et inoffensif... Lorsque Hitler arriva au pouvoir, il n'avait plus à se soucier de la qualité de l'armée allemande, mais seulement de son importance. La véritable réorganisation fut notre oeuvre. » (Luzerner Tagblatt, 9 août 1937).

L'Axe fut fondé bien avant Hitler

En 1918, l'Allemagne réussit à envahir économiquement l'Orient. Par un accord conclu avec le gouvernement japonais, elle prenait le contrôle des industries chimiques du Japon et enseignait aux Japonais la fabrication des explosifs et des métaux légers. Cet accord concernait aussi les gaz toxiques qui devaient être, et sont encore, fabriqués par la société chimique Sumitomo, à Wihirna, sous la tutelle d'un chimiste de I. G. Farben. Un complet accord, comprenant des licences aux trusts japonais de Mitsui et Mitsubichi, fut également

conclu avec le Japon au sujet du nitrogène synthétique. L'Axe était en cours de formation, bien avant Hitler.

En 1931, Mussolini désirait doter l'Italie d'une puissante industrie chimique à des fins de guerre. Il eut besoin des brevets et des formules secrètes de I. G. Farben. Il fut facilement convaincu d'obliger les établissements italiens de Montecatini à s'unir au monopole I. G. Farben. Cela fut accompli par l'organisation de *l'Agenzia Chimiche Nazionali Associati* en vue de fabriquer pour l'Italie toutes les teintures, tous les produits chimiques lourds et l'aluminium. Farben s'attribua 49 pour-cent des actions. Montecatini reçut 51 pour-cent. Mais c'était une ruse typique de l'Allemagne. En réalité l'Allemagne, grâce à ses brevets, avait sous sa coupe la société. L'industrie italienne n'était qu'une succursale supplémentaire d'I. G. Farben. Il faut souligner à nouveau que cela se passait en 1931. L'Axe italo-allemand était véritablement constitué par des accords économiques, avant l'avènement d'Hitler. Le but était de préparer la guerre.

Karl Duisberg, d'ordinaire si réservé, ne put retenir un cri de triomphe. Dans un discours publié à Munich, le 26 mars 1931, il dit : « Seul un solide bloc économique, d'Odessa à Bordeaux, donnera à l'Europe l'armature économique dont elle a besoin pour maintenir son rang dans le monde. »

Si le gouvernement français avait remarqué le mot « Bordeaux » ou le gouvernement russe, « Odessa », ils auraient compris quel était le but final de l'Allemagne.

Dès 1932, la I. G. Farben contrôlait en grande partie la grosse industrie européenne. Par la lutte des prix, une importante firme française, les Etablissements Kuhlmann, fut obligée de s'aligner avec la I. G. Farben, en 1927. En 1929, la I. G. Farben obtint la direction de trois des plus grandes sociétés suisses - Ciba, Geigy et Sandoz. Elle répartit entre ses filiales internationales la fabrication de certains produits chimiques. Les teintures devaient être fabriquées dans les proportions suivantes : 5% par la Suisse, 5% par l'Italie, 8% par la France, et 82% par l'Allemagne. L'industrie chimique anglaise fut également forcée de faire des accords avec la I. G. Farben, qui obtint également autorité pour la fabrication de l'azote. La France et le Chili, principaux concurrents de l'Allemagne dans ce domaine, acceptèrent (par un cartel), un contingentement qui était favorable à l'Allemagne.

L'avocat et le représentant de la I. G. Farben en France était Pierre Laval !

Invasion des Amériques

La I. G. Farben acquit 50% des actions de la *Grasselli Dyestuff Corporation*, société américaine de produits de teinture qui avait obtenu du séquestre fédéral des biens étrangers les brevets de la I. G. Farben. Bientôt Farben possédait 100% de cette société. Elle avait reconquis ses brevets. Elle transforma ensuite la société Grasselli en *General Aniline and Film Corporation*. De même la société américaine Bayer, qui avait obtenu du séquestre des biens étrangers les brevets allemands Bayer, fut incorporée à la *Sterling Products Corporation* et devint, au sein de cette dernière, une branche de la I. G. Farben. Ces sociétés étaient les principaux fournisseurs de l'Amérique latine en produits pharmaceutiques. Elles se trouvaient maintenant aux mains des Allemands.

L'infiltration dans les industries essentielles de l'Amérique se poursuivit au cours des cinq années qui suivirent la défaite de l'Allemagne et alors qu'elle était « incapable » de payer les réparations.

La I. G. Farben possédait une partie importante des actions des usines Ford de Cologne, en Allemagne. Edsel Ford possédait des actions des établissements I. G. Farben (*General Aniline and Film Corporation*) aux Etats-Unis. Il devint un des directeurs de cette société. Cette association, bien qu'innocente en ce qui concerne Ford, eut pour conséquence des anomalies

telles que : l'emploi, en qualité de chimiste des usines Ford aux Etats-Unis, de Fritz Kuhn, qui devint plus tard chef du « bund » nazi en ce pays ; l'attribution d'une décoration nazie à Henry Ford et le refus de ce dernier de fabriquer des moteurs d'avion pour l'Angleterre.

La I. G. Farben, se servant de ses brevets comme appâts pour la fabrication de l'essence synthétique, conclut une association avec la *Standard Oil of New Jersey*. Ce fut accompli au moyen d'une nouvelle compagnie dénommée *Standard I. G. Company*. Par la suite, cette société fit l'acquisition de l'*International Hydrogenation Patents Company Ltd.*, qui contrôlait les brevets d'essence synthétique du reste du monde. Walter C. Teagle, président du conseil d'administration de la *Standard Oil of New Jersey*, devint un des directeurs de la *General Aniline and Film Corporation*. Le chiffre d'affaires de la *General Aniline*, pour les Etats-Unis seulement, était supérieur à \$40.000.000.

Grâce aux cartels, l'autorité allemande sur les brevets s'étendait aux nouveaux matériaux essentiels à la guerre. Par suite de conventions sur les brevets avec des firmes allemandes, des sociétés américaines furent tenues de procéder à des échanges de renseignements. Et nous voyons ainsi que d'importants secrets concernant la fabrication du caoutchouc synthétique, cachés au ministère de la marine des Etats-Unis, furent révélés à l'Allemagne nazie par des firmes américaines. Et jusqu'à l'attaque de Pearl Harbour, des redevances sur les ventes d'essence d'aviation à la R. A. F. étaient réservées, pour être versées à I. G. Farben après la guerre.

Des nouveaux matériaux de guerre furent cachés à notre pays. Lorsqu'on se fut emparé d'un tank nazi, des chimistes découvrirent qu'il avait été construit à l'aide d'un alliage métallique inconnu, plus léger que l'aluminium et plus résistant que l'acier. C'est alors seulement que l'on comprit comment les forces motorisées nazies avaient pu étendre leur rayon d'action d'une manière aussi « anormale ». Cet alliage, ainsi que d'autres, était fait de magnésium et de béryllium. Le béryllium est le plus remarquable des métaux légers ; il est plus léger et plus résistant que le magnésium ou l'aluminium. Aux Etats-Unis, la production des métaux légers était presque exclusivement limitée à l'aluminium. Cependant, le magnésium est moitié moins lourd que l'aluminium, et le poids de l'aluminium n'est que le tiers de celui de l'acier.

Au début de la deuxième guerre mondiale, la production de magnésium de l'Allemagne atteignait environ les trois quarts de celle du monde entier. Elle était quatre fois plus importante que celle des Etats-Unis. Comment l'Allemagne arriva-t-elle à cette prédominance ? Par des monopoles de brevets qui empêchaient ou limitaient l'expansion d'industries nouvelles de cette nature aux Etats-Unis.

M. Andrew J. Gahagan, président de la Compagnie du béryllium de Pennsylvanie, affirma, devant la commission Truman des Etats-Unis, que sa société, ayant cherché à développer la fabrication de ce métal par ses propres recherches, découvrit qu'une société peu connue appelée *Metal and Thermit Corporation* en détenait un brevet d'invention de base. Il demanda un permis à son « concurrent », mais s'aperçut après trois années de négociations que ce dernier n'était pas le réel titulaire du brevet. Le véritable détenteur était Siemens et Halske, la plus grande firme électro-technique d'Allemagne. Gahagan se rendit à Berlin et obtint un permis, mais à des conditions telles, que la production du béryllium aux Etats-Unis se trouva limitée à des quantités insignifiantes.

De la même manière, des cartels internationaux donnèrent à l'Allemagne des avantages dans le domaine des matières plastiques. On ne sait pas encore exactement dans quelle mesure les matières plastiques remplaceront le fer, l'acier, le ciment et le bois. Mais nombreux sont ceux qui prédisent que notre industrie est sur le point d'entrer dans l'ère « plastique ». Il est certain que, dans beaucoup de cas, les matières plastiques ont des qualités supérieures à celles du bois, du verre, de la porcelaine et d'autres matières. En outre, il est possible de remplacer le

travail compliqué des machines-outils par des moulages simplifiés. L'Allemagne détenait des brevets d'invention de base concernant des matières plastiques de première nécessité pour la guerre, et la manière dont elle délivrait les permis limitait la fabrication étrangère. Par les cartels, le monopole fut utilisé pour attirer les firmes américaines. Par exemple le « plexiglas » est un nouveau produit dont les qualités sont pour ainsi dire miraculeuses. C'est une matière plastique semblable au verre, mais qui n'éclate pas. On peut le scier, le tailler comme le bois et le travailler comme un métal doux. Il est évidemment tout indiqué pour la fabrication des carlingues et des nez transparents des bombardiers, des tourelles et des pare-brise. Il augmente l'efficacité et la sécurité des avions militaires.

Au début de la guerre, les Allemands se servaient déjà de ce matériau dans l'équipement de leurs avions. La firme allemande Rohm et Haas A. G. en possédait les brevets d'invention de base. Une autre déposition devant la Commission Truman révéla qu'il n'y avait aux Etats-Unis qu'une seule société fabriquant ce produit pour la guerre. C'était Rohm et Haas, de Philadelphie. Les firmes allemandes et américaines possédaient le monopole mondial du plexiglas. Par suite d'une convention entre elles, la firme allemande n'avait pas le droit de vente aux Etats-Unis, mais avait l'exclusivité du marché en Europe, en Afrique et en Asie (le Japon excepté). Bien que la firme allemande ne pût vendre le « plexiglas » aux Etats-Unis, elle pouvait vendre partout des articles finis, fabriqués en plexiglas. En 1936, les *Imperial Chemical Industries of Great Britain* reçurent un permis dont les conditions étaient analogues.

I. G. Farben avait avec Rohm et Haas une entente spéciale, aux termes de laquelle Farben renonçait à fabriquer tout article similaire au plexiglas, tandis que Rohm et Haas s'engageait à ne pas faire usage de ses brevets pour la fabrication d'articles pouvant concurrencer ceux de Farben. Le plexiglas est à base de méthacrylate de méthyl, produit synthétique qui peut aussi être utilisé dans la fabrication du caoutchouc artificiel, de matières tinctoriales, et de produits pharmaceutiques. Ainsi, en vertu des clauses restrictives concernant le plexiglas, l'Allemagne limitait aussi la fabrication étrangère du caoutchouc synthétique et d'autres matériaux de guerre.

Lorsque le gouvernement américain achetait du plexiglas, une redevance de trois pour-cent était versée à la société allemande. Pour les ventes à la Russie, la redevance était de dix pour-cent.

Même après le début de la guerre, en 1939, l'Allemagne continua son train d'affaires en plexiglas. Elle s'arrangea pour que la société américaine fournît les marchés allemands en lui versant les bénéfices, après déduction d'un pourcentage approprié, à titre de commission. La convention renfermait cette clause expresse : « lorsque nous serons de nouveau à même de vendre aux pays susmentionnés, vous nous fournirez copie de toutes factures, tarifs, etc., qui nous seront nécessaires pour reprendre nos affaires. »

Industrie et espionnage

Ainsi, indépendamment de l'issue de la guerre, l'Allemagne projetait un nouveau départ, - non seulement dans le domaine commercial, mais dans le contrôle des matériaux essentiels à la guerre, en vue de la prochaine tentative de dominer le monde. Il est impossible d'étudier la tactique de la guerre économique de l'Allemagne, sans être indiscutablement convaincu de son intention de poursuivre ses efforts jusqu'à la réalisation de *Der Tag*. Les défaites ne sont considérées philosophiquement que comme de sévères épreuves servant à acquérir l'expérience et les renseignements nécessaires à l'obtention du succès, final.

Des redevances sur le plexiglas furent payées à la firme allemande, même après la mise en vigueur du prêt à bail. Evidemment le relevé des ventes faites aux Etats-Unis et au Canada indiquait à la Luftwaffe les progrès de la fabrication des avions militaires aux Etats-Unis.

La I. G. Farben ne se considérait pas seulement comme un immense empire commercial. Elle était partie intégrante de la conspiration militaire allemande. Ses représentants aux Etats-Unis, devenus citoyens du pays, jouissaient dans la société, et partout ailleurs, de la considération générale. Ils n'en furent que plus aisément les agents d'espionnage de l'Allemagne. Le F. B. I. (Bureau fédéral d'investigations) s'efforça de découvrir les sources des sommes énormes qui servaient à inonder les Etats-Unis et l'Amérique du Sud de propagande subversive. En 1934, les enquêteurs d'une commission parlementaire découvrirent une piste. Ils trouvèrent que Ivy Lee, propagandiste notoire, figurait au nombre des salariés de la I. G. Farben avec des appointements de 25.000 dollars par an, plus ses frais. Par suite de ses fonctions, Lee s'était rendu en Allemagne et avait reçu des instructions directement de Goebbels. Il dépensa des millions de dollars aux Etats-Unis pour y répandre la propagande nazie. Dans ce pays, Lee était payé par la *General Aniline*, filiale de Farben. Certains versements étaient effectués par le canal de la société holding Farben de Suisse : I. G. Farben, en passant par la *Chase National Bank*.

Tous les agents de la cinquième colonne aux Etats-Unis, quelles que soient leur ignorance ou l'humilité de leur condition, vivaient dans le confort, sinon dans le luxe. On ne manquait jamais de fonds pour les publications infâmantes. Les William Dudley Pelley, les Joe Mc Williams, les Deatheridge et d'autres du même genre, prospéraient. La I. G. Farben était l'arsenal financier du fascisme.

Finalement, au cours de l'automne 1941, les autorités fédérales avaient achevé leur enquête sur les activités qu'exerçaient, à l'abri de leur citoyenneté américaine, les fonctionnaires de Farben. W. E. Weiss, l'un des directeurs de la *general Aniline* et président du conseil de cette autre filiale de Farben, *Sterling Products*, fut inculpé comme criminel. A. E. Diebold, de *Sterling Products*, et beaucoup d'autres personnalités importantes de I. G. Farben furent également inculpés. Ils étaient accusés de conspiration criminelle. Mais la société *Sterling Products* parvint à se faire délivrer une ordonnance dénouant le contrat entre Sterling et I. G. Farben. Les accusés furent simplement frappés d'une amende de 26.000 dollars. On inculpa aussi Rudolf Ilgner, un des fondateurs de l'Aniline américaine, et frère de Max Ilgner des établissements de I. G. Farben à Berlin. Les motifs de l'inculpation visaient le contrôle de l'azote et d'autres produits chimiques essentiels à la fabrication des explosifs puissants et des munitions aux Etats-Unis. Tandis que le F. B. I. poursuivait ses investigations, Ilgner fit procéder à la destruction de toutes les archives ayant trait aux brevets et aux participations de Farben. Avec impudence, il s'avoua coupable d'avoir ordonné la destruction de ces archives et fut condamné à mille dollars d'amende !

En 1941, le public ne s'intéressa que médiocrement à la révélation des accords entre Farben et la *Standard Oil*, accords par lesquels le monde était divisé en sphères d'exclusivités pour l'utilisation des brevets de pétrole synthétique. Par l'intermédiaire d'une filiale, dénommée Jasco, ces deux sociétés contrôlaient également les brevets du caoutchouc synthétique. Les compagnies Goodyear et Goodrich trouvèrent la route barrée lorsqu'elles voulurent pourvoir la défense nationale d'une industrie du caoutchouc synthétique. Même après Pearl Harbour, ces compagnies furent incapables d'obtenir des permis pour l'utilisation des brevets Farben détenus par Jasco. Et ainsi, les Nazis, agissant par l'intermédiaire de leurs associés américains, empêchaient aux Etats-Unis la fabrication du caoutchouc synthétique, tandis que les Japonais nous en ravissaient les sources naturelles.

Bien que la Grande-Bretagne, la Belgique et la Hollande eussent confisqué les avoirs de Farben dès le début de la guerre, on prétendit longtemps aux Etats-Unis que Farben était une entreprise « américaine », appartenant à des Américains, ou à des Suisses neutres. Finalement, en octobre 1941, le Président Roosevelt intervint et nomma président de la *General Aniline* le juge John E. Mack en remplacement de Dietrich A. Schmitz, et William C. Bullitt fut nommé

président du conseil à la place de Wilhelm von Rath. En décembre 1941, les agents du Trésor prirent entièrement la direction de l'affaire. Trois jours plus tard, la justice fédérale lança contre les sociétés Farben et leurs administrateurs des inculpations visant des manoeuvres criminelles qui, affirmait-on, avaient commencé en mai 1924. En février 1942, le ministre des finances Morgenthau prenait possession de 97 pour-cent des actions de Farben, et mettait ainsi un frein aux envois d'argent à l'Allemagne par des voies souterraines, et au financement tout aussi dangereux d'une néfaste propagande nazie dans cet hémisphère. En effet, les activités de Farben ne se limitaient pas aux Etats-Unis. En janvier 1941, à la Conférence de l'Amérique latine de Rio de Janeiro, il fut révélé que les représentants de Farben avaient combiné, avec une efficacité redoutable, la puissance économique et l'espionnage audacieux.

En Equateur, la maison Farben de Guayaquil, Brueckmann et Cie., avait à sa tête L. E. Brueckmann, le consul nazi. Plusieurs employés consulaires nazis étaient des représentants de Farben ! Les directeurs de la maison Brueckmann, Herr Tetke, et le trésorier, Herr Reperti, étaient les chefs nazis de l'Equateur.

Les centres principaux des activités nazies au Brésil étaient les maisons Farben : *Allianca Commercial de Anilinas Ltda.*, et *A. Quimica Bayer* de Rio de Janeiro. Herr Hammers occupait un poste élevé chez Farben et était un membre influent du service secret nazi. Deux autres membres du service secret Farben-nazi étaient Herr Burmeister et Max Hahne.

Au Chili, le chef Farben-nazi était Werner Siering, secrétaire du parti nazi, qui organisa le service de renseignements nazi au Chili.

Au Pérou, deux membres du service secret nazi étaient des directeurs de *Farben Compania General de Anilinas*.

Au Mexique, le directeur général de Farben était le baron von Humboldt qui représentait la Gestapo dans le pays. Farben possédait au Mexique trois firmes importantes qui étaient alimentées par *General Aniline* et *Sterling Products* de New-York.

Semblablement, la puissance commerciale et politique de Farben était prédominante en Colombie, contiguë au canal de Panama, et dans d'autres pays de l'Amérique latine.

Une arme secrète : le cartel

I. G. Farben n'était d'ailleurs pas le seul géant industriel au service de la « mission » allemande. L'équipement militaire d'optique fournit un autre exemple du contrôle mondial par le monopole des cartels. Les usines Zeiss, en Allemagne, sont les plus importantes du monde pour la fabrication de ce matériel indispensable à la guerre. Des précautions furent prises pour empêcher l'ingéniosité américaine de s'exercer dans ce domaine. La maison Bausch & Lomb, dont les titulaires étaient allemands, devint l'agent exclusif de Zeiss aux Etats-Unis. Zeiss acheta les actions de cette affaire américaine. Lors de la première guerre mondiale, le pays avait un si pressant besoin d'instruments militaires d'optique que l'on fit appel au public pour obtenir des jumelles et autres instruments. Sous la direction du *Bureau of Standards*, la maison Bausch Lomb et d'autres sociétés furent encouragées à fabriquer les verres d'optique.

Malgré cette expérience, on laissa le champ libre à Bausch & Lomb, après la guerre et, en 1921 cette société signait avec Zeiss un contrat d'une durée de 21 ans. De ce fait, Bausch Lomb obtenait l'exclusivité de la fabrication et de la vente des instruments militaires sur le territoire des Etats-Unis ; Zeiss se réservait le reste du monde. Sur toutes ses ventes, Bausch & Lomb versait à Zeiss une redevance de 7 pour-cent. Une fois de plus, le danger d'une innocente redevance résidait dans le fait qu'elle permettait à l'Allemagne de savoir exactement le genre et la quantité d'instruments qu'achetaient les Etats-Unis.

En 1935, Bausch & Lomb se refusèrent à passer des contrats avec la Grande-Bretagne et la France, pour la livraison d'instruments militaires d'optique se chiffrant à 1.500.000 dollars.

On s'appliquait à limiter la production américaine. Alors qu'en 1918, la maison Bausch & Lomb avait fabriqué 480.000 livres de verre d'optique, elle n'en fabriquait, en 1940, que 200.000 livres. Zeiss répondait aux besoins supplémentaires. En d'autres termes, l'Allemagne contrôlait l'approvisionnement américain, par ses accords de cartel avec Bausch et Lomb.

Un autre exemple est fourni par les usines Krupp en Allemagne. Le carbure de tungstène donne aux machines-outils une plus grande puissance incisive. On l'appelle le *diamant martial*. En 1928, la *General Electric* et Krupp mirent en commun leurs brevets concernant cette matière. En 1936, un nouvel accord fut conclu, laissant à la *General Electric* le droit exclusif au marché des Etats-Unis, et à Krupp, le reste du monde. La *General Electric* s'engageait à n'accorder aucun permis de fabrication du carbure de tungstène sans l'approbation de Krupp.

L'importance de cette restriction ressort du fait que dans beaucoup d'opérations mécaniques le carbure de tungstène augmente le taux de la production de 500 pour-cent. Et en 1938, l'Allemagne utilisait vingt fois plus de carbure de tungstène que les Etats-Unis.

La faiblesse de notre production était due en partie au monopole de la *General Electric* dans ce pays, monopole qui lui permettait de limiter la production et de fixer les prix sans concurrence. Ainsi lorsque le prix de Krupp était \$90.60 la livre, celui de la *General Electric* était \$407.70. Lorsque le prix de Krupp était de \$37.14, celui de la *General Electric* était \$199.32.

Quand advint la seconde guerre mondiale, l'Allemagne, précédemment vaincue, avait réussi à priver les Etats-Unis de l'usage extensif du diamant martial.

Ce ne sont pas là des exemples isolés des machinations allemandes, favorisées par les firmes américaines qui avaient été soudoyées par l'octroi d'un monopole. Elles sont partie intégrante d'un programme allemand prémédité, s'appliquant à l'aluminium, au caoutchouc synthétique, à la quinine, à l'atabrine et à d'autres produits chimiques et métaux importants.

Et ainsi, dans presque tous les cas où il y avait un cartel, il y avait aussi, en Amérique, pénurie de matériel militaire en 1942.

Les firmes américaines, quelles que fussent leurs ambitions financières, opéraient indépendamment et non point selon des directives gouvernementales. Il y a peu de temps, en effet, le Vice-Président Wallace, après une visite que lui avait faite Ralph W. Gallagher, président de la *Standard oil of New Jersey*, déclara au nom de ce dernier « qu'il ne devrait pas exister de cartels internationaux maintenant les prix au-dessus du niveau qu'établirait la concurrence ; que tous les accords internationaux devraient être enregistrés auprès du gouvernement fédéral ; que les permis de brevets devraient être délivrés moyennant des redevances raisonnables et sans restrictions ; et que « les cartels limitant la production, fixant les prix, divisant le territoire et limitant les développements technologiques, sont contraires à l'intérêt public et incompatibles avec nos principes de liberté d'action ». Voilà l'opinion éclairée qu'expriment aujourd'hui les milieux d'affaires américains.

Cependant, les firmes allemandes étaient des instruments de l'Etat allemand, et leur but définitif était la domination par les armes.

Une rafle de 50 milliards de dollars

Cet exposé des entreprises allemandes aidera à nous rendre évident le fait que l'industrie allemande projetait et complotait, avec l'armée, d'attaquer militairement le monde. Leur *vision* comprenait le pillage de l'Europe. Ce double but fut réalisé par la guerre et le pillage international qui s'ensuivit.

L'armée nazie était sans doute la seule au monde à posséder des services économiques travaillant en liaison avec l'état-major général. Leur rôle était d'obtenir les ressources nécessaires à la poursuite de la guerre. Ils constituaient des unités spéciales de l'armée, scientifiquement entraînées au pillage. Ces services étaient appelés *Wehrwirtschafts und Ruestung-saint im Oberkommando der Wehrmacht*, soit économie de guerre et bureau d'armement du haut commandement des forces armées, en abrégé WiRü. En vue de l'invasion de la Pologne, WiRü fit une expérience dans une région de la Sarre. Toute la population civile fut évacuée en quelques heures. Puis, dans les villes et les villages abandonnés, des équipes de cet organisme d'économie de guerre arrivèrent avec des camions et des outils. Des mécaniciens expérimentés démontèrent les machines-outils et autres machines industrielles, tandis que des comptables militaires procédaient à un inventaire détaillé et étiquetaient chaque objet. A l'aide de trois mille wagons de chemin de fer, le tout fut transporté dans une autre localité de l'est. C'était une répétition générale du programme que l'Allemagne allait exécuter.

Le Bureau de la guerre économique des Etats-Unis signale que les Allemands ont pillé l'Europe à une cadence de dix milliards de dollars par an. Ils ont procédé systématiquement à l'enlèvement de l'outillage industriel, de la nourriture, du matériel de guerre et des vêtements. Le pillage visait aussi bien des usines entières que des ustensiles de jardinage et des gonds de portes. Peu de choses sont restées intactes. L'équipement scientifique et de laboratoire des institutions de recherches les plus importantes de l'Europe a été transporté en Allemagne. Chevaux, bétail, moutons et porcs ont été confisqués. Les musées publics et les collections privées ont été dépouillés de leurs oeuvres d'art.

Le 25 avril 1941, le haut commandement allemand annonçait que 872 bateaux, représentant un tonnage de deux millions de tonnes, avaient été saisis dans des ports occupés.

En Pologne seulement, les biens publics confisqués sont évalués à 2.900.000.000 de dollars.

En France, les Allemands récoltèrent assez de débris d'acier pour couvrir leurs besoins normaux pendant trois ans et demi, sans compter les stocks d'essence, de cuivre, de nickel, d'aliments, de savon, de chaussures, de vêtements, de papier, de lames de rasoir et même de pâte dentifrice.

Les trains réquisitionnés pour le transport du butin ne furent pas restitués. Dans la Tchécoslovaquie seule, les Allemands ont pris pour plus de 1.500.000.000 de dollars d'équipement militaire. Ils volèrent même les stocks de linge dans les hôpitaux militaires. Le butin récolté en Autriche et en Tchécoslovaquie fut envoyé dans l'Europe du sud-est, en échange de produits alimentaires et de matières premières. Ensuite ces pays furent envahis et le même équipement fut repris.

A la fin de 1941, le pillage allemand se chiffrait au moins à 36 milliards de dollars ! En 1943, il excédait 50 milliards de dollars. Naples et Rome sont venues s'ajouter à un bilan de vol qui n'a pas son égal dans l'histoire.

Prise de possession vaut titre

Ce ne fut pas tout. Ayant appris la manière de se soustraire au paiement des réparations, les Allemands, eux, ainsi que nous le verrons bientôt, savaient se les faire payer. Ils imposèrent à la France des « frais d'occupation » s'élevant à, 400.000.000 de francs par jour, alors que les frais réels n'étaient que de 125.000.000 de francs. L'Allemagne employa la différence, soit 275.000.000 de francs par jour pour « acheter » à des prix de vente forcés toutes les industries importantes de France.

En premier lieu, les fonds nécessaires à ces frais d'occupation furent fournis au moyen d'avances par la Banque de France. Mais, comme les Allemands employaient l'argent pour acheter des titres et des biens français, les propriétaires français dépossédés, n'ayant d'autre

utilisation de leurs fonds, les plaçaient en bons d'Etat. Cela permettait au gouvernement de Vichy de faire de nouveaux paiements à l'Allemagne. Grâce à ce circuit machiavélique, la France fut dépouillée de réels éléments de richesse, et contrainte de sombrer dans l'inflation monétaire.

Dans les territoires conquis, des banques pour soldats furent établies (*Soldatenbanken*). Elles étaient approvisionnées en assignats militaires appelés *Reichskredit Kassenscheine*, ou billets des bureaux de crédit du Reich, imprimés sans fonds de garantie. Ils n'étaient valables que dans le pays d'émission. Les billets *Reichskredit* émis en Belgique, n'avaient de valeur ni en France ni même en Allemagne. Les autorités allemandes fixèrent un taux arbitraire de change entre ces marks d'occupation et la monnaie du pays occupé. Dès qu'un inventaire complet des stocks et des avoirs eût été fait par WiRü (et en attendant, toutes transactions commerciales sans le consentement militaire étaient défendues), les billets *Reichskredit* furent déclarés monnaie légale. Les banques locales furent obligées de les accepter en échange de la monnaie du pays, au taux fixé. Par conséquent, lorsqu'un Allemand faisait un achat dans une boutique au moyen de ces billets, le commerçant les échangeait à sa banque contre leur équivalent en francs. La banque à son tour se faisait payer ces billets d'occupation en monnaie du pays par une succursale de la Banque de France. Elle aussi était obligée de les accepter. Comme elle ne pouvait ni convertir ces billets en devises allemandes, ni les utiliser dans aucun autre pays, la Banque de France était forcée de les accumuler. Ils ne faisaient qu'accroître la dette du gouvernement français. Ainsi la dette de l'Allemagne, représentée par ces billets, se transformait en dette de la France. De cette façon, les « achats » devenaient une simple confiscation. Les marchandises allaient en Allemagne. La responsabilité du paiement incombait au pays occupé. Grâce à l'établissement d'un taux artificiel de change, les Allemands créèrent même l'illusion qu'ils payaient des prix élevés.

Par ces artifices, les Allemands acquirent, aussitôt après l'occupation, deux millions de tonnes de pétrole en France et en Belgique, 300.000 tonnes de pommes de terre en Norvège, du lard danois pour une valeur de 10.000.000 de dollars, des stocks de beurre et d'oeufs destinés au marché anglais, les neuf-dixièmes des réserves en beurre du Danemark et 2.000.000 de tonnes de blé (sans compter la France). En France seulement, les Allemands s'emparèrent de stocks de nourriture estimés à plus de 900.000.000 de dollars, de machines, de textiles, de métaux, de pétrole et même de condiments et de literie de plumes représentant une valeur globale de 800.000.000 de dollars. Chaque pays conquis fut dépouillé de ses produits alimentaires, de ses minéraux, de ses marchandises fabriquées et même de ses entreprises industrielles et commerciales. En outre, les banques nationales des pays occupés furent obligées de mettre en circulation plus de numéraire, sans autre garantie que les billets d'occupation allemands, sans valeur, dont elles détenaient des quantités énormes. Il en résulta une gigantesque inflation et finalement le boutiquier qui avait vu partir ses marchandises, fut incapable d'acheter quoi que ce soit avec l'argent déprécié qu'il avait reçu.

Tous les 41 jours, l'Allemagne percevait, principalement en marchandises, une somme égale à celle qu'elle aurait dû payer annuellement à titre de réparations après la première guerre mondiale. Par rapport aux quatre milliards et demi de dollars que l'Allemagne a exigés chaque année des pays occupés, la somme de 234.000.000 de dollars qui lui était réclamée pour réparations, selon le plan Young, n'était qu'une goutte d'eau dans l'océan.

Lorsque viendra le jour des restitutions, nous devons nous souvenir que l'Allemagne ne s'est pas bornée à voler et à piller. Elle a créé délibérément le simulacre de la possession légale par ses « achats », car les Allemands ont toujours eu l'arrière-pensée qu'ils pouvaient échouer dans leur tentative de domination du monde. Pour parer à la défaite, ils ont délibérément donné une apparence de légalité à un grand nombre de leurs actes de pillage.

Le haut commandement des affaires

Il est difficile de démêler les éléments complexes des machinations allemandes et de juger si les magnats industriels allemands ont contribué plus que le haut commandement au relèvement de l'Allemagne après la défaite, en vue d'une nouvelle agression contre le monde avide de paix. L'un n'aurait pu agir sans les autres. Il fallait financer les armées. Il fallait affaiblir d'autres nations en réduisant leur potentiel militaire et en créant la désunion par la propagande. Les potentats des affaires, aussi bien que la clique militaire, étaient pénétrés de l'insatiable désir allemand de domination du monde. Il est assez significatif de constater que les plans de guerre avaient été conçus et développés bien avant que les idoles nazis, fanatiques et enragés, ne fissent leur apparition pour les soutenir par leurs vociférations hystériques.

Lorsque l'on envisage une économie équitable pour l'Allemagne, il faut, par conséquent, examiner avec un soin spécial les aspirations singulières de l'homme d'affaires allemand. Il vise plutôt au succès qu'à la prospérité. Il se considère comme un agent de la destinée allemande. Il pense que l'esprit inventif allemand doit être utilisé comme une arme de guerre. Il est conspirateur et non entrepreneur, et toutes les incorrections commerciales de ses concurrents dans d'autres pays, semblent des vétilles comparées à son programme de massacre et de pillage du monde. En Allemagne, la préparation totalitaire a précédé de loin la guerre totalitaire.

De même qu'il faut extirper le haut commandement allemand afin qu'il soit incapable d'engendrer de nouveaux plans militaires, de même qu'il faut déraciner les industries lourdes et les usines d'armement pour qu'elles ne puissent plus produire en secret des armes destructrices ; de même faut-il détruire à jamais les infiltrations allemandes dans les « affaires » internationales, infiltrations qui constituent, par les cartels et le contrôle des matériaux essentiels à la guerre, une cinquième colonne économique abritant l'espionnage et le sabotage derrière une façade innocente. Tout projet de justice économique qui ignorerait ces réalités serait aussi futile que les clauses de désarmement du Traité de Versailles. Il ne faut absolument pas compter sur la bonne foi de l'Allemagne. Il faut lui enlever toute possibilité d'exercer sa mauvaise foi.

Avant de proposer un programme positif de reconstruction économique de l'Allemagne, avec les précautions adéquates, il serait instructif de -procéder à une nouvelle incursion dans l'histoire, et tout spécialement dans les domaines financiers et monétaires qui sont étroitement liés aux plans économiques.

Les réparations : une fraude

Encore à ce jour, l'Allemagne prétend avoir payé 31.875 millions de dollars à titre de réparations. A différentes époques, les experts alliés eux-mêmes ont accepté cette estimation. En vérité, l'Allemagne a payé 4.671 millions de dollars. La différence est constituée par la fraude du Dr. Schacht qui compta les pertes militaires comme réparations. Ainsi il évalua la perte des colonies allemandes, du fait de la guerre, à 22 milliards et demi de dollars. Il y ajouta les propriétés de l'Etat allemand dans les territoires cédés, telles que gares, écoles, bâtiments administratifs et routes. L'Allemagne compta même comme « paiements de réparations » les frais du désarmement allemand, la destruction des forteresses allemandes, et la transformation de l'industrie allemande de guerre en industrie de paix. C'était évidemment une méthode de comptabilité qui tenait de la farce. L'agresseur vaincu prétendait que ses pertes étaient des « réparations » !

Il est vrai que l'Allemagne eut à souffrir d'une grave inflation. Un dollar valait 4.200.000 marks. Néanmoins, le fait est qu'entre 1924 et 1939, le véritable revenu de l'Allemagne était plus élevé qu'au cours des années précédant la guerre. Individuellement, l'Allemand gagnait davantage dans ces « années de misère », qu'à l'époque dorée de Guillaume II.

Des Alliés, ses « vainqueurs », l'Allemagne reçut, en prêts et en crédits, 6.750 millions de dollars, somme bien supérieure à ce qu'elle a jamais payé. Pourtant, au cours de la période où elle bénéficia de ces prêts, et alors que le revenu national allemand était de 77 pour-cent plus élevé qu'en 1913, les Alliés radièrent 17.100 millions de dollars de la dette de l'Allemagne, en raison de sa prétendue pauvreté.

En compensation de cette énorme radiation, l'Allemagne consentit à cesser de pleurer misère et à payer annuellement 234.000.000 de dollars c'est-à-dire moins de la moitié des versements « normaux » prévus par le plan Dawes. Néanmoins, avant qu'une année se soit écoulée, Hindenburg fit de nouveau appel au Président Hoover et un moratoire d'un an fut accordé. L'année suivante, les paiements de réparations furent tout simplement annulés.

Les prêts commerciaux n'eurent pas un sort meilleur. L'Allemagne reçut comptant 5.255 millions de dollars - et Hitler, tout bonnement, les garda. Les garda ? En réalité ces fonds servirent à édifier une nouvelle machine de guerre.

Les Alliés furent incroyablement dupés. Grâce à l'inflation de 1923, la dette intérieure de l'Allemagne était devenue pratiquement inexistante, tandis que la Grande-Bretagne supportait une dette intérieure de 31 milliards et demi de dollars et la France, de 250 milliards de francs, sans compter les quelque 8.625 millions de dollars que ces deux pays devaient aux Etats-Unis à titre de dettes de guerre.

Les nations victorieuses souffraient de leurs obligations, tandis que les vaincus obtenaient annulations, emprunts, et placements de fonds, qui furent utilisés à la constitution d'une nouvelle machine de guerre. Non seulement l'Allemagne avait l'avantage d'un réarmement clandestin, sous de faux semblants de pauvreté, mais les Alliés, en finançant l'Allemagne, étaient eux-mêmes incapables de financer leur propre programme d'armement. Voilà le bilan de l'astuce, de la duperie, et du cynisme de l'Allemagne sur le plan financier. Ce bourrage de crâne financier ne doit pas se renouveler.

Dans l'élaboration de notre programme futur, l'examen des paiements en marchandises à titre de réparations est plus important que celui du problème monétaire. Il y avait, après la dernière guerre, deux grandes thèses économiques au sujet des réparations. Celle des Français affirmait que seule la mauvaise foi empêchait l'Allemagne de payer en or et qu'elle paierait si l'on exerçait sur elle une pression suffisante ; l'autre thèse, soutenue par les Anglais, à l'appui de la « solution dynamique » du Professeur John Maynard Keynes, insistait sur la restauration de l'industrie allemande par l'octroi de généreuses avances de fonds. Elle serait ainsi en mesure d'acheter des matières premières et de moderniser son outillage. Seule une Allemagne prospère disait-on, serait capable de payer les réparations.

Un compromis entre les deux thèses fut adopté. Par le plan Dawes, on accorda à la Reichsbank un prêt de 800 millions de marks or, garanti par une hypothèque sur les chemins de fer de l'Etat allemand et par certains impôts. L'Allemagne devait alors payer le montant des réparations à raison d'un milliard de marks or par an pendant les quatre premières années, puis à raison de deux milliards et demi de marks or à partir de la cinquième année. Cependant, ces paiements devaient être effectués partiellement en produits manufacturés et en matières premières.

Aussitôt, l'Allemagne inonda de ses marchandises les marchés mondiaux. Les nations alliées renforcèrent leurs barrières commerciales pour endiguer le flot des marchandises concurrentes allemandes. L'Allemagne refusa de se laisser entraver. Elle eut recours au dumping et à des procédés similaires, et provoqua ainsi une nouvelle révision des paiements

de réparations. Vint, alors le Plan Young, qui réduisait sensiblement les paiements de l'Allemagne, mais l'obligeait à les effectuer, non en marchandises, mais en or.

L'Allemagne accepta la réduction, mais n'effectua point les paiements exigés. Au contraire, elle arrêta tous les versements, d'intérêts ou de principal, sur les emprunts à l'étranger, et simultanément elle augmenta ses exportations au moyen du dumping. Les devises et l'or qu'elle se procura ainsi ne servirent pas à payer les réparations, mais furent utilisés à concourir au programme de réarmement.

Tandis qu'elle jouait cette comédie financière, l'Allemagne ne cessait de propager l'idée qu'elle ne pouvait subsister sans avoir accès aux matières premières. En réalité, bien que sa population ait diminué, ses importations de matières premières excédaient de beaucoup celles d'avant-guerre. Mais elles étaient absorbées par les armements fabriqués en secret. Cette propagande eut un effet surprenant sur les pays neutres et même sur les Alliés. Le moratoire Hoover est un exemple typique de la réaction qui se produisit.

Ces exemples historiques ne sont pas de simples récriminations. Les mêmes principes économiques ayant amené les experts à adopter leurs conclusions précédentes, sont encore en faveur dans certains milieux influents. On se rend peut-être mieux compte de la perfidie allemande, mais on conserve les mêmes convictions traditionnelles au sujet des brevets, du commerce, des tarifs et des réparations. La compassion à l'égard des masses d'Allemands « innocents » est un piège dont l'importance n'est point négligeable. En outre les nombreux organismes allemands qui ne manqueront pas de proclamer avec emphase leur attachement à la cause démocratique et leur oppression par les Nazis auxquels ils n'obéissaient que contraints et forcés, ne contribueront certes pas à renforcer notre capacité de résistance. Les victimes de l'hitlérisme, qui ont été enfermées dans des camps de concentration, auront leur mot à dire, et sans doute beaucoup d'entre eux seront sincères. Mais, derrière cette façade, se trouveront des conspirateurs contre la paix du monde, et leur réforme et leur évangélisme démocratique ne seront que des masques qu'ils porteront jusqu'à la prochaine ruée vers la conquête. Il ne faut pas qu'il y ait de récidive. Il faut que nous nous cuirassions aussi bien sur le front économique que sur le front politique, et que nous extirpions l'esprit du mal par des méthodes qui, bien que rigoureuses, s'imposent.

Désarmement économique

Il ne suffit pas de détruire la caste militaire, car une autre peut surgir rapidement. Il faut ôter pour toujours à l'Allemagne la possibilité d'édifier une nouvelle machine de guerre. Il faut procéder à un désarmement industriel intégral. Peut-être pourrions-nous l'appeler « dé-armement ». La simple confiscation des armes existant actuellement en Allemagne pourrait constituer pour elle un avantage. L'armement ainsi confisqué serait vite démodé, tandis que l'Allemagne serait à même d'élaborer un arsenal plus moderne et plus efficace. Lorsque l'Allemagne a attaqué, c'était le contraire. Les démocraties, prises au dépourvu, fabriquèrent des armes plus modernes. Lorsqu'elles s'outillèrent pour la fabrication des bombardiers, des chasseurs ou des tanks, elles avaient l'avantage de l'amélioration constante et rapide des modèles. Gênée par son avance, l'Allemagne construisait des modèles démodés et craignait de perdre du temps en remettant au point sa machine de guerre. Ainsi, malgré notre retard pour la quantité, nous avons souvent presque atteint l'égalité, grâce à la qualité.⁸

⁸ C'est là l'explication du premier triomphe dans la bataille de Grande-Bretagne, bien que l'Allemagne fût alors à l'apogée de sa puissance. Elle fit usage de bombardiers qui n'étaient pas construits pour les lourdes charges, mais qui étaient plutôt destinés à appuyer les forces de tanks et d'infanterie. La Grande-Bretagne se servit de Spitfires spécialement conçus pour leur mission. C'est pourquoi « un si petit nombre de pilotes britanniques furent capables de tant accomplir pour un si grand nombre d'entre nous ». Les récents modèles de

Peut-être la justice immanente vint-elle au secours de la cause de la civilisation pour punir ceux qui firent les premiers préparatifs, et aider ceux dont l'absence de préparation révélait les intentions pacifiques. Nous ne devons pas emmagasiner de vieilles armes et permettre à l'Allemagne de construire subrepticement un monstre moderne de guerre. Après, avoir confisqué ses armements, il faut donc démanteler toutes ses industries produisant du matériel de guerre, et démolir ses usines. L'outillage doit être transporté dans d'autres pays, ou réduit à l'état de ferraille. Tous les stocks de métaux, de pétrole et de caoutchouc dépassant les besoins courants de la population civile doivent être enlevés, et il ne faut plus jamais permettre aux Allemands d'accumuler des stocks de matériaux de guerre.

Mais par-dessus tout, il faut, soit matériellement, soit par un contrôle de la gestion, enlever à l'Allemagne la direction des industries de machines-outils, du fer, de l'acier, de l'aluminium, des produits chimiques et d'autres industries susceptibles de servir à la remise sur pied de ces entreprises. L'une des méthodes de contrôle consisterait à déposer entre les mains de représentants des Nations Unies la majorité des actions de ces « industries lourdes ». Si, comme on le verra plus loin dans ce chapitre, un organisme international était chargé de s'occuper des problèmes économiques, il pourrait faire fonction de curateur. De toute façon, l'industrie allemande, qui a été et est encore hautement centralisée, doit être privée de la possibilité de circonvenir les clauses du désarmement de l'armistice.

On ne peut se contenter d'une simple inspection des usines pour constater si elles se livrent ou non à la fabrication de matériel de guerre. Il est trop difficile de démêler les intrigues industrielles de l'Allemagne. D'ailleurs, avec le temps, la surveillance tend à se relâcher. Il est essentiel de dominer la politique industrielle. Le contrôle à la source éliminerait le danger d'un relâchement de la surveillance. Comme dans la plupart des tâches sans relief, l'effort consciencieux du début cède un peu à la lassitude. Pour une question aussi essentielle, nous ne pouvons compter uniquement sur la fiévreuse vigilance des premiers temps de l'occupation. On pourrait laisser aux Allemands l'exploitation de leurs usines sous une surveillance journalière, mais les curateurs internationaux auraient la haute main sur le personnel, les contrats, les placements, les groupes financiers et tous accords avec l'étranger, par cartel ou autrement. Il serait alors impossible pour les industriels allemands d'organiser l'espionnage et le sabotage, à l'aide d'associés étrangers, et sous l'apparence d'entreprises commerciales. La forme la plus dangereuse de la cinquième colonne se trouverait éliminée.

De même que le rôle du bon médecin est de prévenir plutôt que de guérir les maladies, de même le contrôle industriel arrêterait à la source l'armement en secret. Il ne serait plus nécessaire de démêler les enchevêtrements illimités des filiales étrangères, des contrats d'association, des sociétés appartenant en apparence à des citoyens du pays de leur siège, des brevets et des permis établis à leur nom, des tractations en vue de limiter la production des matériaux de guerre, des conventions sur les tarifs, des combinaisons qui ont favorisé les recherches allemandes et entravé notre ingéniosité dans le domaine de la chimie. Il n'y aurait plus de ces étonnantes alchimies allemandes, fabriquant des bâtons de rouge qui deviennent des douilles de cartouches, des lessiveuses automatiques qui deviennent des plate-formes pour D. C. A., des télescopes qui se muent en canons de campagne, et des camions qui se transforment en tanks.

L'un des avantages, et non le moindre, d'un tel programme, serait d'éliminer la solution démagogique du problème du chômage, c'est-à-dire la fabrication des armements. Souvent les dictateurs ont eu recours à ce remède artificiel pour combattre la détresse économique. Il a servi un trop grand nombre de leurs projets illégitimes, tels que : la création d'une force militaire pour protéger leur propre régime et dévorer ceux des autres ; l'apaisement des

Lancasters et de Forteresses volantes démontrent ce qu'auraient dû être les bombardiers allemands pour produire l'effet voulu.

victimes du « capitalisme » (bien que le fascisme soit un capitalisme d'Etat sans bien-être social) ; l'attrait de l'uniforme pour parer de respect le gangstérisme ; l'estime pour le métier de soldat avec sa prétention au patriotisme. Sous Hitler, le nombre des chômeurs allemands fut réduit, en trois ans, de six millions à moins d'un million. Dans la quatrième année, 1937, l'Allemagne importa de la main-d'oeuvre. Si les facultés d'analyse et de jugement du monde n'avaient pas été atrophiées par une sorte d'autosuggestion hypnotique, il aurait vu et compris par ce simple fait que l'orage destructeur approchait.

Fer et seigle

Enfin, le désarmement économique doit comprendre une réforme agraire et le morcellement des domaines féodaux prussiens. En 1879, Bismarck proclamait son célèbre « bloc du fer et du seigle ». C'était une politique de haute protection qui mettait de pair les chefs de l'industrie lourde avec les propriétaires terriens féodaux contre les classes moyennes. Pour justifier ce renversement du pouvoir politique, on fit encore appel au mysticisme agraire - la sainteté du sol allemand. Il faisait contraste avec le mouvement social-démocrate « sans foi ni loi » et les marchands « juifs » capitalistes. Ainsi, bien avant Hitler et les Nazis, on jouait sur la superstition de la supériorité du sol et du sang allemands pour protéger les junkers, caste militaire prussienne.

Il y a une génération, il n'existait véritablement en Prusse que deux classes : les propriétaires de domaines féodaux et les paysans. Cela favorisa en Allemagne le régime des castes, les divisions sociales, et le consentement fanatique à l'autoritarisme. Cela explique aussi le « paternalisme » de la Prusse. Dans l'Allemagne du sud, où la terre était plus divisée entre des propriétaires paysans, la *Gemütlichkeit* allemande avait eu l'occasion de se développer.

Durant les deux guerres mondiales, la classe dirigeante était composée de junkers. Elle contrôlait la législation et se ralliait à Hitler pour lancer à la face du monde l'arrogance prussienne. Il faut écraser cette classe de propriétaires terriens, parrains fanatiques du supernationalisme. Elle ne doit pas subsister, ainsi que cela se produisit après la défaite du Kaiser. Sa situation économique privilégiée bâtie sur une protection arbitraire et excessive des céréales, blé et seigle, doit être abolie. Ses domaines doivent être confisqués, morcelés et distribués aux paysans. « Une réforme agraire, une redistribution de la terre comme celle effectuée après la dernière guerre dans plusieurs pays d'Europe, constitue la base essentielle de la démocratie et de la coopération pacifique. » (J. B. Condliffe, *Agenda for a Post-War World*.)

Il est significatif que les Allemands, s'efforçant de laver leur pays de l'anathème, insistent particulièrement sur cette réforme. Par exemple, le professeur Einstein a écrit : « Je suis convaincu qu'on ne peut éviter une nouvelle agression de l'Allemagne qu'en lui enlevant la direction de ses industries, et en morcelant les grands domaines après en avoir dépossédé leurs propriétaires. »

L'Esprit de miséricorde

Aussitôt après l'armistice, il faudra une main généreuse pour sortir l'Europe de son état de détresse. L'insanité de la guerre fait que, plus la bataille est immense, plus il y a à reconstruire ; plus le blocus est efficace, plus il y a de bouches à nourrir. Ce n'est pas nous qui l'avons voulu. Le monde civilisé ne pratique le meurtre et la destruction que pour empêcher que ces forces du mal règnent d'une façon permanente. Mais la reconstruction entraîne automatiquement l'exercice de la pitié, même envers ceux qui ne la méritent pas. On estime que dans les six mois qui suivront l'armistice, il faudra envoyer 9.268.138 tonnes d'aliments

concentrés à l'Europe, si l'on veut y maintenir l'ordre. Les bénéficiaires pourront payer ces envois sous forme de matières premières et d'autres produits dont les pays fournisseurs d'aliments pourraient avoir besoin. La France, la Hollande et la Belgique, qui requerront les envois les plus importants, seront heureusement en mesure de payer en or et en devises étrangères. A supposer même que cette assistance se transforme en « cadeau », il ne faudra pas hésiter à l'accorder. Même en se plaçant à un point de vue égoïste, et abstraction faite de toute considération humanitaire, elle sera moins onéreuse que les « écrase-quartiers » coûteux que nous avons déversés gratuitement sur Hambourg, ou que les millions de tonnes d'essence que nos « jeeps » ont consommées en Afrique, ou que la construction d'un navire de guerre par jour. Le coût du rétablissement d'un ordre convenable en Europe sera insignifiant par rapport aux milliards de dollars qu'il aura fallu dépenser pour y détruire l'ordre néfaste. « Les Etats-Unis », a écrit Walter Lippmann, « ont un très grand intérêt à ce que le continent libéré se remette au travail. »

En Allemagne, il faut d'abord aider les enfants, et, en plantant les drapeaux américains, britanniques et ceux des autres Nations Unies et en distribuant des tracts, s'efforcer de leur faire comprendre que ce sont les démocraties qui viennent à leur secours. Car, ainsi que nous le verrons, il ne faut négliger aucune occasion d'entreprendre la rééducation aussi bien que le désarmement du peuple allemand.

L'humanitarisme est souligné par le fait qu'aucune phase des projets d'après guerre n'a été mieux étudiée que la solution du problème du ravitaillement en nourriture. Quarante-quatre nations ont déjà signé un accord pour l'établissement d'un Office des Nations Unies pour l'assistance et la reconstruction.

Gérance économique internationale de l'Allemagne

Il y a lieu de prendre certaines mesures de prophylaxie et de secours. Mais l'équilibre dynamique entre les mesures préventives et celles de secours, réclame des contrôles internationaux. Après la dernière guerre nous avons été pris dans le tourbillon de deux courants économiques agissant en sens contraire. L'un tendait à châtier et à faire payer l'Allemagne, l'autre, à aider l'Allemagne et à lui donner une stabilité économique. Nous n'avons atteint ni l'un ni l'autre de ces objectifs. Pour ceux qui ont dressé les plans, c'est une maigre consolation que de constater que toutes leurs théories ont été bouleversées par la duplicité de l'Allemagne.

Il nous incombe de veiller à ce que la duplicité allemande ne reprenne jamais l'avantage. Toute une série de dilemmes rend la tâche plus difficile. Il nous faut insister pour que l'Allemagne restitue les richesses qu'elle s'est illégalement appropriées. Mais, en même temps, nous désirons éviter à l'Allemagne un effondrement économique qui s'étendrait au reste de l'Europe.

Nous désirons obliger l'Allemagne à rebâtir les régions qu'elle a dévastées, car cela aussi est une forme de restitution. Mais nous ne voulons cependant pas que le travail forcé allemand crée des problèmes de chômage dans les pays à reconstruire.

Nous voulons désarmer complètement l'Allemagne, la déchargeant ainsi d'une énorme dépense. Pourtant nous ne voulons pas que nos industries aient à supporter la charge de maintenir des armements.

Nous désirons soulager la détresse immédiate de l'Allemagne. Mais nous ne désirons pas supporter les frais d'une surveillance perpétuelle. Nous entendons que l'Allemagne paie les réparations. Cependant nous ne devons pas nous exposer à ses procédés de dumping sur nos marchés. Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes économiques qui nous confrontent.

Dans les grandes lignes, la politique à suivre est claire : l'Allemagne doit payer selon ses possibilités, sans nuire à son économie ni à celle du monde. Mais ces problèmes ne peuvent être heureusement résolus que par un contrôle international. Le but final doit être l'établissement d'un ordre plus stable et d'un système commercial basé sur une meilleure coopération. Les détails d'un tel programme ne peuvent être fixés d'avance. Il doit être souple, et être l'objet d'une surveillance et de rectifications constantes. C'est pourquoi il est essentiel qu'il y ait un organisme « supranational ». Une commission économique mondiale de ce genre éviterait d'avoir recours en dernière heure, pour conjurer des crises aiguës, à des mesures désespérées et à des expédients tels que les plans Dawes et Young. Son administration se ferait de telle façon que l'Allemagne serait suffisamment saine pour effectuer le maximum de restitutions.

L'idée d'exiger des réparations arbitraires à titre de représailles nous répugne, non par sympathie ou par sentimentalité, mais parce qu'elles ne sont pas percevables. Et, faute de les percevoir, l'économie mondiale - mécanisme extrêmement sensible - arriverait à se disloquer.

Sous la surveillance vigilante d'une commission internationale, l'Allemagne pourrait améliorer sa situation économique, tout en étant obligée d'effectuer les restitutions. Des économistes distingués tels que le professeur Eugène Staley, J. E. Meade, le professeur P. E. Corbett, le professeur Edward H. Carr, et le professeur J. B. Condliffe, sont de cet avis. Ils croient qu'au moyen d'une coordination intelligente, on peut obtenir le paiement des réparations tout en créant une plus grande prospérité. Depuis l'avènement d'Hitler, le niveau de vie en Allemagne a été si bas qu'il sera possible de l'améliorer, malgré les réparations et les restitutions. Sous une bonne direction, la production de l'Allemagne pourrait excéder ses besoins, et le surplus serait utilisé à réparer les dommages causés.

Les forces économiques sont si incertaines et parfois si surprenantes, leurs conséquences si compliquées et si imprévisibles, que des plans d'action rigides et précis seraient forcément défectueux. Il faut trouver une solution dynamique, et qui s'adapte au progrès. Qui sait ce que seront les industries nouvelles ? Qui sait ce que seront les secrets nouveaux que nous révéleront l'évolution de la chimie ? Et comment juger d'avance quels seront les besoins en produits et matériaux nouveaux, et savoir dans quel pays du monde le hasard voudra qu'ils se trouvent ? Qui peut prévoir les nouveaux procédés technologiques qui devront être financés et dire s'il ne serait pas opportun, dans un but pacifique, de tirer parti de l'habileté et de la compétence de l'Allemagne, en installant chez elle certaines de ces nouvelles industries, au profit de l'économie mondiale, en même temps que de la sienne ?

Un conseil d'administration international (semblable à la Commission mondiale de placements et à la Banque mondiale de placements, proposées par le professeur Eugène Staley) chargé d'étudier ces affaires éventuelles, pourrait les faire fructifier. Il n'est pas question de se substituer à l'entreprise privée. Il faut, au contraire, l'encourager. Les administrations gouvernementales n'en favorisent ni l'initiative ni le rendement. Mais la puissance même que dégage l'entreprise privée doit être canalisée dans l'intérêt de la société. Le contrôle que nous exerçons à l'intérieur du pays, dans l'intérêt public, tels que lois antitrust et systèmes d'impôts, doit être exercé de la même manière dans le domaine plus vaste de l'activité économique internationale. La force, si l'on en abuse, a tendance à se détruire elle-même. L'entreprise privée qui voit clair sait très bien qu'elle a plus de chances de rester privée, si elle se soumet aux exigences sociales.

L'isolationnisme économique, lui aussi, fait faillite

L'attention que nous prêtons au problème de l'Allemagne ne doit pas nous faire oublier que nous avons à nous préoccuper en premier lieu de ses victimes. Mais l'Allemagne n'est pas une

île isolée. Elle fait partie du continent économique. Les épidémies de maladies économiques ne connaissent pas de frontières. La solution du problème allemand aidera à résoudre les problèmes du monde. Mais le courant est à double sens. Pour arriver à résoudre complètement le dilemme allemand, il ne faut pas qu'il y ait d'anarchie dans l'économie internationale. Il nous incombe de diriger les forces économiques de façon à en tirer le meilleur profit pour tous les peuples, y compris les Allemands. L'isolationnisme n'est pas plus praticable dans le domaine économique que dans le domaine politique.

A une certaine époque, le libre mouvement des marchandises sans contrôle avait créé le niveau de vie le plus élevé que le monde ait jamais connu - et ce fut aussi la plus longue période de paix relative que l'homme ait jamais connue. Mais la situation s'est modifiée par suite des événements et des complications dues au progrès.

Dans chaque ville, il y a une période où la circulation est plus rapide si elle n'est entravée par aucun règlement. Mais à mesure que la ville se développe, la circulation devient dangereuse. A l'aide de signaux lumineux et d'agents de police, il faut régler l'allure des voitures et leur indiquer la direction à suivre ; faute de quoi il se produit des embouteillages inextricables et des accidents. La circulation économique n'est pas différente. Elle peut être complètement arrêtée par le fait même de trop se presser. Ce chaos est évitable par une coopération internationale.

La coordination peut créer la prospérité, alors que l'action isolée n'amène que le marasme. Le progrès technologique requiert l'échange des matières premières, et les égoïstes restrictions nationales ne font que se retourner contre ceux qui les mettent en vigueur.

Le besoin s'est déjà fait sentir d'une coopération économique régionale. Il existe un Comité consultatif économique et financier interaméricain et une Commission d'expansion. Il existe un projet de banque interaméricaine. Leur but est de prospecter et de développer les ressources régionales, de distribuer les réserves de main-d'oeuvre selon les besoins régionaux, et de procurer les capitaux nécessaires aux entreprises dignes d'intérêt.

Les experts de la Société des Nations et d'autres économistes se sont rendu compte de la stupidité de l'anarchie économique. La Ligue lança des emprunts pour venir en aide à l'Autriche et à la Hongrie. Elle chercha à surmonter les effets de la hausse des tarifs en élaborant des accords par la simplification et la publication des droits de douane. Elle signala le danger que comportaient les prohibitions d'importations et d'exportations.

En 1939, la Société des Nations adopta un rapport établissant que ses activités économiques seraient séparées de ses activités politiques. En d'autres termes, le Conseil de la Société devait renoncer à sa juridiction, de façon que les Etats n'appartenant pas à la Société puissent être invités à participer à ses activités économiques. Le comité directeur de la section économique devait comprendre jusqu'à vingt-quatre membres représentant des Etats et huit membres n'appartenant pas à des gouvernements. L'assemblée de la Société nomma un comité d'organisation qui se réunit à La Haye, en février 1940.

Ce plan, resté en suspens, pourrait bien être repris et servir de noyau à une organisation « supranationale » chargée de coordonner l'économie internationale. Un bel exemple en est fourni par le Bureau international du Travail, qui s'est également détaché volontairement de la Société, et la Banque des règlements internationaux. Sous un tel patronage économique « supranational », on pourrait instituer une Banque centrale, semblable à la *Federal Reserve Bank*, ayant le pouvoir d'élever ou d'abaisser les taux d'intérêt simultanément dans tous les pays. Ainsi, le crédit serait élargi ou comprimé au mieux des intérêts de toutes les nations. Il y aurait à la tête de cet organisme un technicien chargé de veiller à son bon fonctionnement. Le cours des changes serait stabilisé et un fonds de roulement international servirait à parer à la gêne résultant des fluctuations des crédits à court terme.

Par-dessus tout, les contingentements, les tarifs et autres restrictions au commerce pourraient être contrôlés. Des tarifs de faveur encourageraient les industries naissantes. Cet organisme international serait aussi chargé de contrôler les cartels, qui se transformeraient en instruments de collaboration internationale au lieu d'être des instruments de conspiration internationale.

Que ceux qui se montrent plus accessibles à une idée nouvelle, déjà partiellement éprouvée et jugée applicable, se réfèrent à l'accord tripartite de septembre 1936 entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Par la suite la Belgique, la Hollande et la Suisse adhèrent au pacte. Toutes ces nations convinrent « de maintenir le système du change international dans le meilleur équilibre possible, et d'éviter au maximum toute désorganisation que pourraient causer à ce système les mesures monétaires d'une nation ». Cet accord était efficace, bien que sa portée fût évidemment trop limitée.

Rien de tout cela n'est de l'idéalisme de rêve. Cela répond au bon sens le plus solide et à l'intérêt réel. Les Nations Unies ont souscrit à la Charte de l'Atlantique qui prévoit :

« Quatrièmement : elles s'efforceront, tout en respectant leurs obligations existantes, de faciliter à toutes les nations, grandes et petites, victorieuses ou vaincues, l'accès, sur un pied d'égalité, au commerce et aux matières premières mondiales qui sont nécessaires à leur prospérité économique.

« Cinquièmement : elles désirent amener une étroite collaboration entre toutes les nations dans le domaine économique, en vue d'assurer à tous une amélioration des conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale. »

Mais la Charte ne peut être efficace que si elle est dotée d'un mécanisme « supranational ». Une coopération internationale de ce genre nous apparaîtra plus tard aussi naturelle que notre association de longue date avec la Société des Nations pour empêcher les livraisons d'opium, prendre des mesures contre la propagation des maladies redoutables, et encourager les recherches économiques. Tandis que les Etats-Unis se détournaient de la Société, ils devinrent membre actif du Bureau international du Travail et de la Banque des règlements internationaux. En novembre 1941, trente-deux nations se réunirent en conférence aux Etats-Unis, sous les auspices du Bureau international du Travail, pour discuter les plans de reconstruction économique et sociale.

Un organisme similaire, se consacrant aux problèmes économiques internationaux, constitue la véritable solution à toute une série de problèmes embarrassants. Et l'Allemagne n'est qu'un seul de ces problèmes.

Emplir la panse avant l'esprit

A mesure qu'évolue le programme, il prend la forme d'une paix, politiquement dure, mais économiquement généreuse. La justice économique implique nécessairement l'obligation pénible de restitution et de réparation, au moins partielle. Décharger les Allemands de ce fardeau constituerait une injustice économique envers les Russes, dont les usines, les barrages et les fermes ont été impitoyablement détruits, et dont des millions de citoyens ont été astreints au travail forcé ; et envers les Français, les Tchèques, les Polonais, les Yougoslaves, les Hollandais et les autres victimes des violences de l'Allemagne. La prudence réclame aussi qu'au lieu de vengeance, des mesures pratiques soient prises pour empêcher que l'Allemagne n'ait jamais les moyens de ravager à nouveau le monde. Pour atteindre ce but, certaines mesures ont déjà été indiquées. Néanmoins, le programme prévoit une Allemagne bénéficiant de l'amélioration de l'économie mondiale, et apprenant que le butin temporaire ne mène pas à la richesse authentique ; également que le coût d'un effort militaire provoque un abaissement constant du « standard » de la vie.

Ceux qui dicteront la paix devront considérer le passé récent avec une juste colère, et le long avenir avec une froide détermination. Cette combinaison peut aboutir à la réalisation de ce concept intangible et vague qu'est la justice. C'est en Allemagne même qu'il faut établir les bases d'une saine économie, sur laquelle le virus allemand aura moins de prise, et par laquelle nous pourrons déployer au mieux nos propres efforts pour que cette période d'épreuve soit couronnée de succès. En vue du processus éducatif, un aménagement économique est d'une importance vitale.

CHAPITRE V

L'ÉDUCATION DE CAÏN

« L'homme sera brutal », a dit Voltaire, « tant qu'il croira aux absurdités. »

L'opinion la plus indulgente que l'on puisse exprimer sur le dérèglement de l'Allemagne dans ses rapports avec les autres nations, est que son peuple a reçu, depuis des générations, de faux enseignements. Le fait que l'Allemagne a déclenché une deuxième guerre mondiale, après avoir été vaincue dans la première, pourrait amener les impatientes à la déclarer incurable, à dire qu'elle a le « sang vicié ». Bien des auteurs ont considéré la cause comme désespérée. L'un d'eux a écrit : « Ainsi que je l'ai déclaré dès le début, j'ai eu, en écrivant ce livre, la ferme conviction que la menace subsistera et qu'il n'y a aucun moyen pratique de l'écartier. » (Jack Cherry, *Once and for All*.) Les théories raciales des Allemands sembleraient renforcer cette opinion. Les caractéristiques impérissables du sang, du sol et de la race ayant été ainsi glorifiées, il peut sembler que leurs propres qualités sont indéracinables. Dans son livre *Les Causes véritables de la guerre*, le professeur Karl A. Kuhn a écrit : « Faut-il donc que la Kultur érige ses cathédrales sur des montagnes de cadavres, des océans de larmes et le rôle des vaincus ? Oui, il le faut ... La puissance du vainqueur est la loi morale la plus élevée, devant laquelle les vaincus doivent s'incliner. » Dans son livre *Mercantis et Héros*, le professeur Werner Sombart a écrit : « A nous qui sommes remplis de zèle militaire, la guerre nous apparaît en elle-même comme une chose sacrée, comme la chose la plus sacrée du monde. »

Dans *Das Kulturideal und der Krieg*, le professeur Adolf Lasson, précédant Hitler de soixante-cinq ans, a écrit : « Entre les nations il n'y a qu'un droit qui prime : le droit du plus fort. Il est tout à fait logique dès lors que des guerres surgissent entre les nations.

« Il est impossible qu'une nation commette un crime... Aucun traité au monde ne peut aller à l'encontre du fait que le faible est toujours la proie du plus fort, lorsque ce dernier a le désir et le pouvoir de vérifier ce principe. Si nous considérons les nations comme des entités intelligentes, le seul moyen de régler leurs différends est la force matérielle.

« La nation qui n'est organisée que pour la paix n'est pas une véritable nation ; la nation ne révèle son importance réelle que par sa préparation à la guerre... La loi est l'arme du faible. La guerre est un phénomène indispensable à la vie d'une nation, et sa préparation occupe une place de premier rang dans la vie nationale. »

C'est un langage clair, et très décourageant pour ceux qui n'admettent pas que des caractéristiques héréditaires puissent créer des différences entre les êtres humains. Comme il serait ironique de céder à la tentation d'adopter les propres théories des Nazis, du sang irrémédiablement vicié, et les déclarer pour toujours les parias de la société ! Quelle revanche philosophique que de les condamner au nom de leurs propres principes et de justifier ainsi une paix carthaginoise ! L'assassin se prétend homme de science et proclame devant le tribunal qu'il est incurable et qu'on ne peut le sauver. Comme il tuerait les innocents, il accepte qu'aucune pitié ne lui soit accordée. Mais la justice n'écoute ni lui ni ses superstitions, car il ne s'agit pas ici d'un jeu de polémique où la victime peut être prise au piège de sa logique.

Nous considérons la théorie de la race comme une flagrante stupidité. Elle n'a pas plus de valeur pour les aryens que pour les non-aryens. Sa prétention que la corruption réside dans le

sang n'est pas même digne d'un démenti scientifique. Comment expliquer cette autre Allemagne, celle de Goethe, Lessing, Kant, Schiller et Beethoven, dont aucun ne fut nationaliste ? Il n'y a aucune « différence de matière grise et de tissus musculaires qui distingue un homme né sous telle ou telle longitude et latitude, de tous les autres hommes blancs, noirs, jaunes ou marrons ». Sir Norman Angell, *Responsibility, Punishment, Reparation* (*The Dial* 28 déc. 1918).

Au neuvième siècle, les Scandinaves étaient les Vikings, guerriers de la mer. Aujourd'hui ils sont d'exemplaires pacifiques.

Non, le cas des Allemands n'est pas sans espoir. Ils sont, à leur naissance, aussi normaux que chacun de nous. Alors, comment expliquer cette psychose qui les pousse à vouloir dominer le monde ?

Le fait le plus important des cinquante dernières années

Des expériences effectuées sur des enfants montrent que l'être humain, par rapport à d'autres espèces animales, n'a qu'un petit nombre d'instincts, et qu'ils sont les mêmes pour tous, sans distinction de races. L'enfant a peur d'un bruit soudain, il a peur de tomber, de manquer de soutien. Instinctivement, il ne craint aucun animal, que ce soit un serpent, un crocodile ou un autre être humain. Le plus souvent ses craintes ou ses sympathies dépendent de ses expériences ; de même, il n'a aucun désir de tuer un autre animal ni de l'asservir. Cela aussi, il faut le lui *apprendre*. Plus le niveau du règne animal est élevé, plus est bas le nombre de ses instincts. Les occasions d'apprendre se multiplient automatiquement. Une grenouille ne peut apprendre autant qu'un mammifère tel que le rat ou le chien, et ses faits et gestes sont gouvernés bien davantage par l'instinct. De tous les animaux du monde, l'homme hérite du cerveau le plus développé. A sa naissance, il ne sait pas trop comment se comporter. Il est modelé par l'enseignement ; et c'est pourquoi la conduite de l'homme est malléable, et susceptible d'amélioration par l'expérience.

Pour rechercher l'origine des « instincts » guerriers allemands - qui d'ailleurs ne sont nullement des instincts - il nous faut remonter aux sources éducatives auxquelles les Allemands se sont abreuvés. En même temps nous pouvons nous reconforter à l'idée qu'une eau plus pure peut les guérir. Bien que la tâche soit difficile et pleine d'aléas, et que nous puissions nous heurter à la résistance du patient encore sous l'influence des boissons toxiques, il existe au moins une possibilité de réussite. Les savants sont habitués à se livrer pendant des années à de minutieuses recherches, alors qu'ils n'ont qu'une lueur d'espoir que la piste qu'ils suivent est bonne. Les experts en science politique hésiteraient-ils parce que le résultat n'est pas certain ?

On a déjà recueilli des indices décelant le poison que renferme une éducation corrompue. H. G. Wells a écrit : « On ne peut trop souligner que le fait le plus important des cinquante dernières années est que l'on a inculqué méthodiquement au peuple allemand l'idée d'une prédominance mondiale allemande basée sur la force, et sur la théorie que la guerre est une nécessité de la vie. »

La clé de l'enseignement historique en Allemagne se trouve dans les maximes du comte von Moltke : « La paix éternelle est un rêve, et pas même un beau rêve. La guerre est un élément de l'ordre du monde, prescrit par Dieu. Sans la guerre, le monde serait stagnant, et se perdrait dans le matérialisme. » Nietzsche était du même avis : « Il est purement illusoire et d'un joli sentiment », écrivit-il, « de trop espérer (si l'on peut espérer quoi que ce soit) de l'humanité, si elle ne sait plus faire la guerre. On ne connaît encore rien de plus stimulant qu'une grande guerre. Cette rude énergie née de la détresse, cette profonde impersonnalité née de la haine, cette conscience née du meurtre et du sang-froid, cette ferveur née de l'effort dépensé pour anéantir l'ennemi, ce fier dédain de tout ce que l'on sacrifie pour sa propre existence et celle

de ses camarades, ce bouleversement de l'âme, semblable à un tremblement de terre, et dont un peuple a besoin lorsqu'il est sur le point de perdre sa vitalité. »

Autonomie éducative après la première Guerre Mondiale

Même après la chute de la dynastie des Hohenzollern en 1918, le processus éducatif en Allemagne suivit tranquillement son cours habituel. Manuels et conférences, concrétisant le pangermanisme le plus raffiné, restèrent les mêmes. Les écoles secondaires allemandes et les universités étaient composées des mêmes *Gymnasium*, *Realschule* et *Realgymnasium*, et enseignaient les mêmes matières.

Des clauses constitutionnelles hardies, exigeant un enseignement éclairé, furent adoptées, mais, comme la République elle-même, elles furent une expérience qui jamais ne fut prise au sérieux.

La constitution de la République allemande, adoptée à Weimar en 1919, établissait (Section 148) :

« Dans chaque école les buts éducatifs doivent être : l'éducation morale, l'éducation civique, la compétence personnelle et professionnelle et pardessus tout, le développement du caractère national allemand et de l'esprit de réconciliation internationale.

« Dans les écoles publiques il faut prendre garde de ne pas froisser les sentiments et les susceptibilités de ceux dont les opinions sont différentes. »

Les professeurs prussiens en particulier, jugèrent incompatibles le « développement du caractère national allemand », et « l'esprit de réconciliation internationale ». Quand il leur fallut enseigner la Section 148, ils firent en classe ce commentaire : « C'est là un bel idéal et il se peut qu'un jour, dans l'avenir, nous puissions élever notre jeunesse dans cet esprit. Cependant, tant que les troupes françaises de couleur seront cantonnées sur notre Rhin allemand, il ne pourra être question de réconciliation internationale. »

L'interprétation d'une clause constitutionnelle sur la tolérance servit de prétexte à cette incitation à la haine et à la revanche. La tradition éducative prussienne qui régnait dans le système scolaire allemand était « une supercherie pratiquée pour des fins politiques plus audacieuses, pour amener l'individu à faire partie intégrante d'un système de gouvernement artificiel et despotique, pour le dresser à être, selon sa position sociale, son instrument ou son esclave ». Samuel Laing, *Notes of a Traveller*.

Sous la République, les projets d'administration démocratique autonome dans les écoles n'eurent guère de succès. Le 2 avril 1920, le ministère de l'Education décréta que les élèves de chaque classe devraient, par scrutin secret, élire un délégué au début de chaque année. Le règlement prévoyait, en outre, que les délégués des classes supérieures constitueraient un groupe administratif, un comité d'étudiants, et qu'une assemblée générale de tous les étudiants aurait lieu à intervalles réguliers pour examiner et régler toutes questions intéressant le corps des étudiants. Cette ingénieuse expérience de démocratie localisée fut un échec total. Les groupes d'étudiants se divisèrent sur des questions raciales ou s'engagèrent dans des discussions purement politiques, sans rien faire de constructif pour l'administration de l'école. La majorité des étudiants était antirépublicaine et antidémocratique. Ils étaient fidèles à l'ancienne règle de l'autorité absolue, et ils sabotèrent délibérément les clauses d'autonomie administrative, de façon à prouver qu'elles étaient grotesques. La minorité démocratique, respectant la liberté de parole, même pour les ennemis de leur expérience, fut incapable d'éviter les désordres qui jetèrent le ridicule sur l'administration autonome. Par le moyen de manifestations interminables, les forces antidémocratiques démontraient qu'une assemblée délibérative ne peut engendrer que des discussions stériles et de l'indécision. Profitant de leur droit démocratique à se faire entendre, les ennemis de la démocratie fournirent, par leur

propre conduite, la preuve de ce qu'ils avançaient. C'est ainsi que fut saboté, dans toutes les écoles de l'Allemagne, le mouvement en faveur de l'autodiscipline démocratique.

Ces spectacles scandaleux n'étaient que des représentations en miniature de ce qui se passait sur la plus vaste scène politique de la République allemande.

Tout cela dépassait la compétence des administrateurs éducatifs de l'Allemagne. Même les professeurs qui avaient de la sympathie pour les clauses démocratiques des règlements, furent incapables de résister à cette hostilité. La morale à tirer de ces faits est que, ni des règles, ni des lois, ni des constitutions libérales, ne suffisent à créer une démocratie. Ce qui en constitue la force agissante, ce ne sont pas les professions de foi, mais leur mise en pratique. L'éducation doit précéder cette mise en pratique. Par le procédé inverse, on ne réalise ni l'une ni l'autre. Evidemment, la solution du problème ne peut être confiée aux maîtres d'école actuels. Ils ont, comme leurs prédécesseurs, trahi la foi démocratique. Ils sont à ce point saturés de la tradition prussienne, que leur loyalisme a conduit au sabotage du principe éducatif le plus noble, l'enseignement de la vérité. Le Prussien se distingue par sa loyauté envers ses supérieurs et l'obéissance à son devoir, quelque sacrifice que cela lui coûte. C'est pourquoi ses meilleures qualités sont, par suite de mobiles erronés, dressées contre nous. On pourrait tout aussi bien faire confiance au haut commandement allemand pour désarmer l'Allemagne, que faire confiance aux professeurs allemands pour rééduquer la jeunesse.

Le brouet du diable

On ne peut se rendre compte de l'énormité du problème qu'en examinant le système éducatif qui s'est développé sous Hitler. Il dépasse ce que nous pouvions imaginer de pire. La déformation de la vérité devient un moyen pédagogique consacré. Il accélère l'inculcation d'un credo insoutenable. Le mensonge se mue alors en idéal. La fiction se substitue si souvent à la réalité, que l'esprit, rebelle à des vérités élémentaires, accepte les mensonges familiers. Toute cette mixture de fausseté est assaisonnée de préjugés et de haine, et épaissie par l'hypnose de la répétition. C'est un vrai brouet du diable, qui dérègle l'esprit et le prive de tout sens critique. Il l'imprègne de fanatisme et du désir de tuer. Ceux qui ne peuvent comprendre la cruauté implacable du peuple allemand se mettant en branle pour massacrer et piller, n'ont qu'à étudier l'éducation allemande, perfectionnée à l'extrême par les Nazis. Leur scepticisme disparaîtra.

Mein Kampf décrit l'objectif :

« Pour un Etat populaire et ses dirigeants, le seul but de l'éducation est de graver dans le coeur et l'esprit de la jeunesse qui lui est confiée, un sens instinctif et bien compris de la race... C'est le devoir d'un Etat national de veiller à ce qu'éventuellement une histoire du monde soit écrite, où la question de la race occupera la place prédominante... Conformément à ce plan, le programme scolaire doit être établi avec cet objectif en vue. Conformément à ce plan, l'éducation doit être réglée de telle façon que le jeune homme quittant l'école ne soit pas à moitié pacifiste, démocrate, ou que sais-je encore, mais un Allemand intégral... Le but de l'éducation des femmes devra être rigoureusement la préparation à la maternité. »

Le fait qu'une éducation faussée est l'arme la plus importante de l'arsenal de guerre est franchement reconnu dans *Mein Kampf* :

« La question n'est pas de savoir comment nous pouvons fabriquer des armes. Elle est plutôt de savoir comment nous pouvons créer l'esprit incitant un peuple à porter les armes. Lorsque cet esprit domine un peuple, la volonté trouve d'innombrables chemins, et chacun d'eux mène à une arme. »

Avec une perfection systématique, les Nazis ont déformé l'étude de tous les sujets d'enseignement. Un manuel des professeurs, par Karl Alne, déclare que le cours d'histoire « est un

moyen de montrer au peuple son rôle politico-historique ; le but de l'instruction est la préparation à la bataille pour l'affirmation de la volonté d'un peuple... L'histoire du monde doit être rédigée en partant du point de vue racial ».

Dans la revue *Nationalsozialistisches Bildungswesen*, Friedrich Freider écrit : « L'histoire est la science de l'éducation politique. Que l'enseignement présent et futur de l'histoire prenne note que le but est moins scientifique que politique, » et il ajoute en italique : « *le seul but de notre enseignement de l'histoire est de suivre le Führer.* »

Le manuel et guide officiel des professeurs, nazis, *Erziehung und Unterricht*, donne les directives suivantes :

« Pour le professeur d'histoire, le sujet principal doit être la nation allemande avec ses caractéristiques allemandes et sa grandeur, son combat fatidique pour l'expression de soi-même à l'intérieur comme à l'extérieur.

« Une nouvelle conception du passé de l'Allemagne est née de la foi que le mouvement national-socialiste a dans l'avenir de la nation allemande. L'enseignement de l'histoire doit être basé sur cette foi ardente ; il doit pénétrer notre jeunesse de l'idée qu'elle appartient à une nation qui, de toutes les nations européennes, a souffert le plus longtemps et le plus, sévèrement avant d'être unifiée, mais qui peut aujourd'hui envisager l'avenir avec confiance. Cette forme d'instruction découvrira à notre jeunesse le plus noble aspect de notre passé qui, à son tour, nous donnera un sentiment plus profond de notre propre valeur et de notre grandeur... Les principes de la distribution des races nous apprennent non seulement à reconnaître les caractéristiques fondamentales de notre nation, mais aussi nous fournissent la clé de l'histoire universelle du monde. »

En d'autres termes, l'histoire n'est pas une étude du passé, mais une reconstitution artificielle des événements pour justifier le nazisme du présent.

L'histoire est complétée par l'enseignement de la géopolitique qui explique pourquoi et comment l'Allemagne doit régner sur le monde.

Le professeur de géographie apprend par le manuel officiel des professeurs que « nous, les Allemands, nous devons avoir notre part du monde et de ses trésors ». On a recours à la géographie pour faire de vrais Allemands et de vrais nationaux-socialistes.

Le professeur de géographie nord-américaine est investi d'un rôle spécial. Il doit enseigner à ses élèves que l'Amérique est un pays où les changements de races et de paysages sont dus à l'immigration d'Européens, qui y sont allés pour des raisons économiques. D'autres sujets à examiner seront : l'état du pays avant l'immigration, le mélange des races et ses résultats, le progrès économique, l'exploitation économique, la fabrication en série, la surproduction, le problème de la race noire, celui de la race jaune sur la côte occidentale, et la question indienne.

La jeunesse nazie cultivée se représente l'Américain comme un être hybride affaibli, démoralisé, au sang pollué, empêtré dans des problèmes raciaux, et incapable de décision.

Les maîtres en biologie apprennent par le guide des professeurs que « la biologie joue un rôle important dans l'idéologie nationale-socialiste... La biologie est spécialement propre à détruire ce mythe que l'homme est essentiellement intellectuel ».

Le professeur de chimie est chargé d'insister sur l'importance de la défense militaire et aérienne, et de faire comprendre aux jeunes étudiants combien il est important que les ingénieurs, les travailleurs et les hommes d'affaires travaillent tous ensemble pour une plus grande Allemagne.

Même les mathématiques, cette science impartiale, est courbée et tordue par les Nazis. Le guide du professeur indique : « Il est évident que ce sujet doit tout à la race. La caractéristique de l'esprit nordique est qu'il a conquis le grand domaine de la force par la main créatrice

autant que par le cerveau méditatif. Les spéculations philosophiques d'un Copernic, d'un Kepler, d'un Kant et d'un Gauss, s'appuient sur une idéologie fondée sur les mathématiques. »

Les mathématiques occidentales sont décrites comme *la propriété spirituelle des Aryens* et *l'expression de l'esprit combatif nordique* sans tenir compte du fait que les mathématiques ont été développées à l'origine par les Grecs, et au moyen âge par les Arabes et les Juifs.

Le plus petit problème de mathématiques sert d'instrument de propagande. On demande aux enfants de calculer le nombre d'Allemands perdus par suite du Traité de Versailles, le nombre de bombes que peut porter un avion, ou la profondeur que doit avoir un abri.

Erziehung und Unterricht déclare sans détours que l'école allemande est partie intégrante de l'ordre national-socialiste, et « qu'elle a la mission de former l'individu national-socialiste... Le système d'éducation du national-socialisme n'est pas issu d'une théorie pédagogique, mais il est le résultat de ses propres lois et de conflits politiques... Le rôle des écoles allemandes est donc de former hommes et femmes qui, étant vraiment disposés à tout sacrifier pour la nation et le Führer, sont capables de mener une existence vraiment allemande. »

Tout enfant allemand répète « Heil Hitler », de cinquante à cent fois par jour. Tout enfant appartient au moins à une organisation nazie, telle que *Jungvolk* ou la Ligue des jeunes filles allemandes. Un compte rendu littéral d'une leçon d'histoire typique (Patricia Ziemer, *Deux mille et dix jours de Hitler*) contient les questions du professeur :

- « Qui est à l'heure actuelle l'être humain le plus important et le plus noble du monde ? »
- La classe hurle à l'unisson : « Le Führer ».
- « Que devons-nous à notre Führer ? »
- Nous lui devons amour et vénération », clament-ils tous.
- « Pourquoi toute fille allemande doit-elle, chaque soir, remercier Dieu à genoux ? »
- Parce qu'il nous a donné le Führer. »
- « Pourquoi Dieu nous a-t-il donné le Führer ? »
- Pour nous sauver. »
- « De quoi le Führer nous a-t-il sauvés ? »
- De la ruine. »
- « De quoi encore ? »
- Du communisme. »
- « De quoi encore ? »
- Du reste du monde. »
- « Qu'est-ce que le Führer ? »
- Il est le sauveur de l'Allemagne. »
- « Oui, le Führer est notre sauveur. Il a fait que l'Allemagne soit de nouveau forte et respectée. Il a fait de l'Allemagne la nation la plus puissante pour que nous puissions protéger partout les Allemands. Que nous a-t-il donné ?
- La plus forte armée du monde. »
- « Quoi encore ? »
- L'aviation la plus puissante. »
- « Que devons-nous faire chaque soir ? »
- Nous devons remercier Dieu de nous avoir donné le Führer. »
- « Quel est le plus beau rêve de chaque fille allemande ? »
- Voir le Führer », clament les filles.
- « Quel est le rêve encore plus beau ? »
- Toucher la main du Führer », répondent garçons et filles.

Ayant achevé leur leçon d'histoire, les enfants passent au cours de biologie. Le livre utilisé dans toutes les écoles secondaires est le *manuel* nazi. Il proclame que « les hommes sont

dissemblables » et qu'il est essentiel d'être de pur sang allemand pour faire partie de la communauté allemande. Vient ensuite le sommaire d'un cours complexe de biologie et d'anthropologie et, sous forme de donnée scientifique, la théorie raciale allemande. Le *manuel* enseigne ceci :

Il y a en Europe six races qui diffèrent non seulement par le physique, mais aussi par l'esprit et par l'action : les Nordiques, les Phaliens, les Occidentaux, les Dinariques, les Orientaux et les Baltes orientaux. La plupart des Nordiques se trouvent en Allemagne, mais il y en a aussi beaucoup dans d'autres pays de l'Europe septentrionale, tels que l'Ecosse, la Suède et la Norvège.

Les Nordiques sont remarquables par leur droiture et leur énergie ; « des actes et non des paroles », telle est la devise des Nordiques et c'est pourquoi ils sont désignés par la nature pour être des chefs.

Les Phaliens sont étroitement apparentés aux Nordiques et habitent surtout la Westphalie, la Suède et les îles Canaries ; ils sont plutôt destinés à l'action sous le commandement des Nordiques qu'à commander eux-mêmes.

Les Occidentaux prédominent en Angleterre et en France et sont différents par les qualités de l'âme ; ils sont loquaces, émotifs, et manquent de puissance créatrice.

La race dinarique est quelque peu semblable à la nordique par les qualités de l'âme ; elle est fière et brave, et se trouve dans le sud-ouest et le centre de l'Allemagne. Il est regrettable cependant qu'elle manque de capacité de réflexion.

La race orientale et la race balto-orientale se trouvent en Hollande, dans les pays baltes et dans certaines parties de l'Italie et de la France ; leur histoire, prouve qu'elles ont toujours été incapables de se diriger elles-mêmes.

Pour démontrer l'exactitude de tous ces enseignements, la supériorité des Nordiques et leur mission de régner sur les races inférieures, le *manuel* cite la théorie mendélienne de l'hérédité et l'applique à la formation des races !

Ayant terminé sa leçon de biologie, l'enfant se dirige vers la cour de l'école. Ce faisant, il doit passer devant plusieurs salles de classes sur les murs desquelles il voit des écriteaux encadrés. En vertu d'un ordre public de 1934, du ministre allemand de l'Education, chaque classe doit afficher des slogans tels que ceux-ci : « Les Dix Commandements sont le résidu des instincts humains les plus bas » ; « Le but final qu'il faut toujours avoir présent à l'esprit dans l'éducation d'une fille, est qu'un jour elle deviendra mère. »

Le sol de la cour est recouvert de sable, afin qu'il soit toujours sec pour marcher ! marcher !...

La couche profonde des fausses informations pseudo-scientifiques est la plus importante, mais ni les Nazis ni leurs prédécesseurs ne s'en contentèrent pour « fixer » l'esprit allemand. Dans les écoles supérieures on accumula sur ce fond des couches successives de préjugés et de mensonges, et finalement les professeurs d'université y ajoutèrent le brillant vernis de la mentalité typiquement allemande. Les savants prostituaient volontiers la vérité pour servir la mission de l'Allemagne. L'enfant, devenu adulte, prêt à tout accepter sans réagir, se pénétrait en fin de compte de la doctrine du mensonge. Par ces procédés recherchés, des êtres humains, en apparence cultivés et normaux, sont transformés en sauvages. Bien pis que des sauvages, ils ont l'éducation et la compétence qui n'en font des « arriérés » qu'au regard de la civilisation, mais non en matière d'organisation ou d'armements.

L'enfant allemand subit l'empreinte de ces idées barbares avant que ses facultés de discernement soient assez développées pour le protéger. L'admirable plasticité du cerveau, qui permet un développement infini, a été exploitée au bénéfice d'une doctrine pernicieuse. Un des plus grands crimes de l'Allemagne, rivalisant avec la mise en esclavage de millions de travailleurs étrangers, est la mise en esclavage mental de sa propre jeunesse. Car ici il n'y a ni

résistance ni *underground*. Cette jeunesse n'attend pas d'armée d'invasion qui la libérera. Elle est au plus bas degré de l'esclavage : satisfaite de son propre avilissement. Et c'est là la plus dangereuse de toutes les oeuvres nazies, car on ne peut la défaire par la seule victoire. Elle est une force automatiquement renouvelée de l'horreur nazie, un androïde qui grandit et qui, arrivé à son plein développement, fera à son tour le pas de l'oie, piétinera les champs de blé, et mettra les villes en flammes.

L'intoxication des cerveaux allemands, de génération en génération, est « le fait le plus important des cinquante dernières années de l'histoire ». Le désarmement a été un échec, surtout parce que nous n'avons pas compris que la « démentalisation » - si l'on peut s'exprimer ainsi - devait l'accompagner. Le démon de la conquête incite l'homme à toute une série de complots contre ses voisins. Tous les crimes commis au nom du pangermanisme sont, aux yeux des criminels, imposés par le destin. D'un tel point de vue ils considèrent leur brutalité comme faisant inévitablement partie du cours de l'histoire, *la vague de l'avenir*. Contre une semblable folie, qui se pare de patriotisme et de « mission mondiale », il est vain de se dépenser en sermons. Les Allemands, dont l'éducation a établi la moralité sur un plan différent, méprisent la nôtre et sont inaccessibles à sa noblesse. On ne peut davantage faire appel à leur raison, car elle s'est figée en un concept de cruauté qui considère la bonté comme une faiblesse.

« Si un psychiatre subversif avait voulu imaginer le système optimum pour imprégner les jeunes cerveaux malléables d'un ensemble de conceptions paranoïaques, il n'aurait pu faire mieux que de suivre le programme typique du *Gymnasium* allemand... Que le tout aboutisse à la *Weltanschauung* nazie n'est pas plus étonnant que de voir, la saison venue, un pommier vigoureux porter ses fruits. » (Dr. Richard Brickner, *L'Allemagne est-elle incurable ?*)

Le seul fait d'emprisonner et de désarmer le criminel ne suffira pas à le débarrasser de son démon du crime. A vrai dire, il augmente souvent d'intensité sous l'effet d'une persécution imaginaire et, tandis que nous renonçons à la revanche, le criminel, lui, se jure de l'exiger. Tout cela n'affaiblit en rien la nécessité de punir l'Allemagne, de la priver de sa souveraineté, et de la mettre matériellement dans l'impossibilité absolue de réarmer. Mais si nous voulons l'admettre à nouveau dans la communauté des nations, si nous devons jamais avoir confiance en son retour à la décence, il nous faut combattre la cause profonde de sa criminalité : son éducation faussée. Il nous incombe de guérir l'esprit allemand, non pour son propre salut, mais pour le nôtre. Nous ne nous exposerons, en aucun cas, à un autre déchaînement de la furie allemande. Cependant il serait très gênant pour nous tous de monter la garde et de poster des sentinelles éternellement aux portes de l'Allemagne. Mais un monde où l'on aurait rétabli les relations commerciales et les échanges internationaux de marchandises et d'idées, ne saurait prospérer à souhait si l'une des importantes parties du monde comptant 60 millions d'âmes, était isolée comme zone dangereuse.

L'Allemagne doit être désarmée mentalement. Son système éducatif doit être démantelé et mis au rebut, avec ses usines d'armements. Une nouvelle entreprise pédagogique doit-être créée, dont le produit sera d'un caractère pacifique, et conforme aux préceptes normaux des relations basées sur la morale.

Une résolution moins énergique nous amènerait nécessairement à conclure que le criminel est incurable, qu'il doit être à jamais enfermé ou exterminé et que sa terre doit être recouverte de sel. Le travail d'assainissement du système d'éducation de l'Allemagne ne constitue ni un empiétement sur ses droits, ni un outrage à ses sentiments. C'est la main du docteur offrant au malade récalcitrant le remède qui le protégera de sa propre fièvre et mettra le monde à l'abri de sa furie écumante. Cela vaut mieux que la camisole de force.

Le médecin n'est pas un intrus

Toutes les suggestions qui ont été faites pour rééduquer l'Allemagne se sont heurtées à d'innombrables objections. Les contradicteurs reconnaissent que cette réforme doit être effectuée, mais ils soutiennent qu'elle ne peut être imposée du dehors. Leur point de vue se trouve clairement exprimé dans ces lignes de Browning : « Sauver sa propre âme est chose assez difficile pour ne point expérimenter sur celle des autres ». Et l'on s'empresse de sommer les Etats-Unis d'expliquer la présence chez eux de tant d'illettrés, et de s'occuper de leurs propres troubles fascistes. On prétend que, même si le patriotisme allemand n'était pas l'équivalent d'un fanatisme religieux, il se révolterait contre l'imposition d'une culture étrangère. On soutient qu'un système scolaire « d'occupation » provoquerait au moins autant de ressentiment que l'occupation du Rhin. Et l'on fait état des lieux communs habituels pour s'opposer à l'éducation par contrainte. Ceux qui professent cette opinion prétendent sincèrement qu'il appartient aux démocrates allemands de résoudre ce problème à l'intérieur de leur pays ; que l'ingérence des Nations Unies mettrait en ébullition la jeunesse allemande, ce qui les empêcherait d'atteindre leur objectif. D'aucuns justifient cet inévitable ressentiment, en faisant remarquer que notre réaction ne serait pas différente. D'autres le regrettent mais arrivent à la même conclusion.

La particularité d'un problème difficile est que toutes les solutions sont sujettes à la critique. Mais le progrès ne peut pas attendre que les moyens soient parfaits, ni se laisser arrêter par des critiques. L'énormité du problème et le danger qu'il représente pour la paix du monde réclament une action énergique. Souvent il vaut mieux risquer de se trouver sur une route sans issue, que de rester sur place. Car c'est à cela que revient la solution de l'éducation autonome - rester sur place. Des centaines, des milliers de démocrates allemands seraient sans doute qualifiés pour servir de professeurs, mais ils seraient incapables de réviser tout le système éducatif d'un pays hostile. Nous avons vu les méthodes de sabotage employées avec succès par les « patriotes » après la première guerre mondiale, pour tourner en ridicule le jugement des criminels, le désarmement et les expériences démocratiques dans l'éducation. Pouvons-nous à nouveau leur faire confiance ? Ne devons-nous pas protéger les vrais démocrates de l'Allemagne contre leurs ennemis de l'intérieur ?

Les leçons de nos échecs passés sont d'autant plus importantes, que la situation dont nous allons hériter sera mille fois pire. La corruption de l'esprit allemand s'est poursuivie d'une façon continue, uniforme depuis des siècles, selon la tradition la plus profonde d'un peuple guerrier. Les Nazis ont accéléré son développement et l'ont teinté d'un rare fanatisme. Dans leur cynisme, ils ont substitué aux lentes méthodes de persuasion les procédés rapides de l'hystérie. La jeunesse nazie suinte la haine raciale par tous ses pores et se roule dans des complexes de surhomme. Des démocrates patriotes seraient considérés avec autant d'inimitié que des représentants des Nations Unies. Tout bien pesé, il n'y a pas grande différence entre le traître du dedans et le conquérant qui envahit l'école. En se livrant à de subtiles distinctions, on peut dire que la jeunesse nazie corrompue aurait sans doute plus de respect pour des vainqueurs que pour des traîtres.

Le fait est que nous ne pouvons pas plus nous fier à l'autonomie d'éducation de l'Allemagne qu'à son désarmement spontané ou qu'à une Allemagne autonome d'une façon générale. Car, si nous tenons compte de toute l'expérience que nous apporte l'histoire, il est une chose certaine : un peuple doit être préparé à la démocratie, sinon sa constitution démocratique et les rouages compliqués de sa démocratie seront sans effet. Soutenir la thèse d'une réforme spontanée c'est supposer que l'éducation est un problème qui s'y rattache et qu'elle peut être confiée à des Allemands bien intentionnés. C'est sous-estimer la nature cruciale du problème. Nous touchons à la source même de la « prochaine » guerre. Nous pénétrons profondément dans les origines mêmes de l'infection qui continue à distiller son poison dans tout le système

politique. La cause de la paix est en jeu. Si nous échouons sur le seuil d'une petite école, les millions d'hommes qui ont été entraînés à mourir et les milliards de dollars qui ont été consumés sur le bûcher de la guerre, auront été sacrifiés en vain. Les vastes plans conçus pour donner au monde une structure pacifique se révéleront défectueux et l'édifice s'écroulera aux premières secousses d'une nouvelle convulsion patriotique.

Il est très compréhensible que bien des gens doutent que nous soyons à même, culturellement, de nous attaquer à « l'âme d'un autre peuple ». « L'arrogance », voilà ce dont on nous accuse ; mais il peut y avoir de l'humilité à rechercher la solution d'un grand problème. Ce ne seront pas les Etats-Unis, ce ne sera pas la Grande-Bretagne ni aucune autre nation isolée qui enverront leurs éducateurs en Allemagne. Ce seront les Nations Unies qui seront chargées de cette tâche et qui agiront, espérons-le, par l'intermédiaire d'un conseil « supranational ». Si même le patronage était moins international, l'objection serait sans valeur. Car il n'est pas question de supériorité. Il ne s'agit pas d'une compétition olympique où l'on met à l'épreuve l'intelligence et l'éducation des populations respectives.

Il y avait en Allemagne moins d'illettrés que dans aucune des Nations Unies. Son programme de conquête exigeait l'enseignement et l'étude approfondis des faiblesses des autres nations. Notre tâche ne consiste pas à enseigner à lire et à écrire mais vise l'esprit même de l'éducation allemande.

La peste teutonique

Il doit y avoir une raison pour la persistance conduite irrationnelle de l'Allemagne dans ses relations internationales. Après avoir établi qu'elle provient d'une pédagogie mensongère, nous devons faire appel à tous les esprits les plus éclairés pour créer un meilleur système d'éducation qui sera consacré à la recherche de la vérité, qui dotera les Allemands des principes essentiels dont ils ont été sevrés et sans lesquels leurs cerveaux se sont dérégés, qui leur inculquera le respect de l'intégrité, les vertus élémentaires de la paix, la bienveillance et l'honnête estime pour les autres humains. Si le programme élaboré est plus efficace que ceux qui existent dans les démocraties - et c'est évidemment une belle occasion de procéder à une amélioration - nous pourrons l'adopter nous-mêmes, et apprendre tout en enseignant. En tout cas, il serait aussi défendable de disqualifier un grand chirurgien sous prétexte qu'il a une maladie de la vésicule biliaire, que de dénier aux démocraties le droit de faire rentrer dans la normale la pédagogie barbare de l'Allemagne, sous prétexte qu'il existe des ignorants parmi leurs propres nationaux.

Nous ne devons pas hésiter à accepter cette charge. C'est notre devoir. Un devoir aussi impérieux que l'est notre « arrogance » pour désarmer l'Allemagne, la priver de la souveraineté et la placer sous surveillance. C'est tout au moins une mesure de protection. Il nous faut détendre les ressorts de l'Allemand pour qu'il ne puisse plus jamais bondir sur nous. C'est une mesure préventive et défensive entièrement justifiée par sa contribution à la paix du monde. Nous enverrons des aliments, mais nous devons aussi nourrir l'esprit, à l'aide de toutes les vitamines nutritives que comporte le régime démocratique, jusqu'à ce que le patient perde sa morbidité, sa sombre méchanceté et qu'il devienne, en toute connaissance de cause, un membre utile à la société.

L'université internationale

La direction de cette vaste et délicate entreprise devra être confiée à une université internationale. Cette institution pourrait avoir beaucoup d'autres fonctions, quoique celle-là seule suffise à justifier sa création. Elle serait établie dans un pays traditionnellement neutre, tel que

la Suisse. Son corps enseignant se composerait de professeurs des principales universités et d'autres spécialistes de réputation internationale. Le prestige que conférerait une telle fonction, son champ d'action illimité, et surtout les généreux émoluments octroyés, constitueraient un attrait suffisant pour les éminents intellectuels du monde. Ils doivent être dévoués à l'idéal international de paix et, bien que choisis en tenant compte autant que possible de la représentation proportionnelle des nations du monde, ils doivent être au-dessus des préjugés étroits du nationalisme. Nous avons plus de chances d'arriver à l'impartialité dans cette sphère académique où la seule idole est la vérité, que dans le domaine politique. Une telle université pourrait véritablement représenter les nations du monde et agir en leur nom sans parti pris politique et sans crainte.

L'université serait accessible aux professeurs et aux élèves de toutes races et de toutes religions. Le corps des étudiants serait entièrement composé d'élèves ayant leurs diplômes et, en peu de temps, la supériorité d'une telle université attirerait la jeunesse la mieux douée de toutes les nationalités. Les arts et les sciences pourraient y prospérer. Pour ce qui nous intéresse actuellement, soulignons que tous les livres d'étude des universités allemandes, et particulièrement les livres d'histoire et de politique, seraient soumis à l'imprimatur de l'université internationale. Celle-ci aurait le pouvoir d'accepter, de rejeter ou de réviser tous les textes destinés aux écoles allemandes. Des savants seraient, au besoin, chargés de rédiger ces textes. Cela assurerait l'enseignement des vérités historiques, au lieu des versions patriotiques faussées qui sont souvent en usage dans les écoles. Cet enseignement d'une version exacte de l'histoire produirait une profonde impression sur les esprits allemands, car il serait la réfutation du système d'éducation qui leur a inculqué l'idée que la guerre est noble et qu'elle est l'expression la plus élevée de l'humanité. Pour être sûr que l'enseignement soit irréprochable, on encouragerait l'étudiant à lire et à étudier des oeuvres précieuses, mais seulement après lui avoir démontré la vérité. De cette manière on lui apprendrait à discriminer, et on le rendrait sceptique à l'égard de ses convictions antérieures.

Pour parer aux prédispositions particulières à la jeunesse allemande, les autorités de l'université internationale organiseraient des cours de lettres, de civilisation moderne et de philosophie. La démocratie serait enseignée, non comme un sujet politique, mais comme une philosophie du droit de l'homme à déterminer sa forme de gouvernement.

L'enseignement de la littérature allemande se ferait en insistant sur les auteurs désavoués par les Nazis. C'est dans ces auteurs que l'étudiant allemand trouvera la vraie grandeur allemande, vénérée et admirée du monde entier. Son orgueil national sera légitimement satisfait et un véritable contraste s'établira entre ses idoles précédentes, que déteste l'humanité, et ses nouvelles découvertes. Peu à peu l'étudiant allemand ne verra dans l'espoir du national-socialisme de durer mille ans, qu'une vaine vantardise, puisqu'il aura manqué à sa réalisation près de 990 ans. Mais c'est grâce à cette littérature allemande qui lui était interdite, que la grandeur allemande lui apparaîtra sous ses traits éternels. Il pourra purifier son fervent nationalisme par la découverte de nouveaux héros, de vrais cette fois, dont la gloire littéraire n'aurait pu résister aux bourrasques des temps si elle avait été inscrite sur le sable.

Des experts de l'université, spécialistes de l'art de l'enseignement, établiraient le programme des cours, indiqueraient les matières à étudier et les méthodes à employer dans les écoles allemandes, afin d'inculquer aux élèves un esprit de saine démocratie et de leur donner une culture libérale. A la tête de l'administration, des éducateurs éminents seraient chargés de faire crouler le pilier le plus solide du prussianisme, et son modèle le plus récent, le nazisme, et d'instaurer un système pédagogique nouveau et révisé. De tels hommes auraient évidemment une parfaite compréhension des éléments de susceptibilité psychologique. On choisirait de préférence des professeurs allemands, s'ils sont qualifiés. Les professeurs non-allemands seraient recrutés dans tous les pays du monde. Après un certain temps, l'Ecole

normale de l'université internationale pourrait renvoyer, comme professeurs en Allemagne, ses élèves allemands les plus brillants. Grâce à eux le point de vue international et l'idéal démocratique s'infiltreraient dans l'esprit des nouveaux étudiants. Ce serait, en matière d'enseignement et de tolérance, le début d'une ère de plus en plus stable et sûre. Par des échanges de bourses d'étudiants et de professeurs, les vues étroites du nationalisme s'élargiraient jusqu'à embrasser les vastes perspectives internationales.

L'Allemagne serait sans doute la première à bénéficier d'un tel programme, mais toutes les autres nations pourraient également en tirer profit. Ainsi l'orgueil allemand se trouverait-il peut-être apaisé. Les livres d'histoire cesseraient de mettre en relief les campagnes militaires, les triomphes de guerre et la glorification des généraux. Tout cela serait ramené à sa juste valeur dans la description de l'homme, émergeant de l'état de belligérance stupide, pour accéder à la paix. On ne proclamerait pas davantage la grandeur des exploits guerriers, qu'on n'admire un duelliste qui lave une insulte par l'épée, ou des Peaux-rouges qui scalpent leurs ennemis.

Par contre les livres scolaires insisteraient sur la coopération des nations,⁹ dont des exemples sont fournis par l'Union postale universelle et l'Union télégraphique internationale. Pendant un millier d'années, la Suède et la Norvège ont fait, au cours de chaque siècle, trois ou quatre guerres sanguinaires. Leurs gouvernements ont chargé une commission de savants d'éliminer de leurs livres de classe respectifs tout ce qui pourrait blesser un Norvégien ou un Suédois. Par la suite, le Danemark et la Suède établirent une convention identique. Les bonnes relations qui en résultèrent dépassent de loin tout ce que l'on pouvait attendre d'un accord conclu avec autant d'aisance et de simplicité.

L'invasion de l'esprit allemand

Si nous reconnaissons l'importance de la réforme éducative, nous pourrions estimer à leur juste valeur les critiques formulées à l'égard d'une surveillance internationale. Et nous aborderons la tâche avec l'imagination, l'originalité et la méthode qu'exige l'état désespéré de la situation. Il ne suffira pas d'améliorer les programmes d'études et les textes, et d'assainir les cadres enseignants. Nous devons consacrer à cette croisade au moins une partie du temps et de l'argent dépensés par le haut commandement à des fins militaires. Il nous faut utiliser toute l'ingéniosité et toutes les ressources que nous offrent la radio, le cinéma, et une habile propagande éducative. Jamais les relations humaines n'ont réclamé l'accomplissement d'une tâche aussi vaste ni aussi noble, car elle exige que l'on extirpe d'un peuple toutes ses conceptions pour lui en inculquer de nouvelles.

L'effort ne portera pas seulement sur les écoles. Il faut employer, au service de cette noble expédition, toutes les armes nécessaires pour envahir l'esprit allemand. On encouragera l'église à regrouper ses ouailles égarées, car les idéaux religieux sont indispensables pour ramener les Allemands à la décence.

Il y a beaucoup à défaire. Le Mouvement de la foi allemande avait pour devise : « Il faut que la croix tombe si l'Allemagne doit vivre. » Sur les instructions d'Hitler, la jeunesse a été formée à l'idée que « la conscience est une invention juive. C'est une tare comme la circoncision ». Et Rosenberg proclamait : « Soit chrétien, soit allemand ! Il n'y a ni Christ aryen ni Allemand chrétien ! Ils sont incompatibles. » En guise d'éducation religieuse, l'évêque Muller enseignait que « la pitié n'est pas une conception allemande, et nous n'en avons que

⁹ Pour mettre en lumière un fait matériel, relatons l'initiative prise en 1929 par le gouvernement des Etats-Unis pour la protection des voies de navigation dans l'Atlantique nord, et la contribution des autres nations de l'Atlantique aux frais de patrouille des zones glacées. La participation des Etats-Unis est de 18%, celle de la Norvège de 3%, celle du Royaume-Uni de 40%. Les autres nations supportent 39% des frais.

faire. » Et les enfants marchaient aux accents de chansons obscènes telles que : « Que le Christ pourrisse, et en avant la jeunesse hitlérienne ! »

L'extirpation des croyances païennes serait un pas en avant vers la guérison. Les églises de tous cultes seraient évidemment heureuses d'y collaborer et la plus grande partie de la population ne leur opposerait guère de résistance.

Le clergé du monde entier serait invité à organiser une campagne contre les païens modernes et leur effréné désir de guerre.

« Le christianisme n'a pas fait faillite », a dit Shaw, « on n'en a jamais fait l'expérience. »

Les églises seraient engagées à faire de leur profession de foi un programme vivant et pratique. Une renaissance religieuse en Allemagne serait un élément essentiel à la délivrance psychique d'un peuple tourmenté, qui se venge sur autrui de ses propres tourments.

Les syndicats de travailleurs, renaissant des cendres du fascisme, seraient de précieux alliés pour accomplir l'oeuvre de rééducation. Il est certain qu'ils ont un vif intérêt à la création d'une saine économie allemande. En outre, par leur participation effective aux élections syndicales, les ouvriers allemands seraient préparés à exercer intelligemment leur droit de suffrage dans une république représentative.

L'éducation serait obligatoire, pour les jeunes comme pour les vieux, mais elle ne se limiterait pas toujours à l'éducation scolaire. L'énorme effet persuasif des présentations scéniques serait amplement utilisé. Le cinéma aurait l'occasion d'atteindre sa pleine maturité. Sous l'égide de l'université internationale, les plus grands écrivains, metteurs en scène et interprètes, dramatiseraient l'incommensurable perversité du nazisme, et la beauté, la simplicité d'une Allemagne délivrée de l'obsession de porter les armes, de marcher en avant, de porter les armes, de marcher en arrière - vaincue. Ils seraient chargés de créer un théâtre allemand à l'image de la démocratie. Et, par la radio, des divertissements, ainsi que des discours sans ambages, envahiraient le foyer familial. Aucun moyen ne sera négligé, rien ne nous rebutera dans notre sincère effort d'annuler l'éducation nazie. Les écrivains, les auteurs dramatiques, les éditeurs, seraient agréés par l'université internationale. C'est logique, car ils sont tous des éducateurs. Les nouvelles ne seraient pas censurées mais, au début, toutes les publications non démocratiques seraient interdites. Lorsque l'esprit allemand sera parvenu à se fortifier par de nouveaux idéals, on pourra lui faire entendre des opinions contraires, avec l'assurance qu'il rejettera le virus. Et cette façon de procéder lui conférera une plus grande immunité pour l'avenir.

Les méthodes démocratiques seraient largement mises en pratique. Car la démocratie n'est pas seulement une croyance, mais une manière d'agir. Les élections scolaires, communales, municipales et nationales serviraient de préparation graduelle à l'autonomie gouvernementale. Les intellectuels, les « meilleurs Allemands », qui, au dire de leurs apologistes, ne daignaient pas s'occuper des problèmes sociaux, laissant à d'autres le terrain politique, devront être convaincus de la nécessité d'assumer leur responsabilité civique.

La méthode éducative pénétrerait et envelopperait toute l'Allemagne. Les usines seraient obligées d'avoir des périodes de récréation pendant lesquelles les ouvriers entendraient des conférences simplifiées sur la démocratie. On ferait de même pour le personnel des bureaux. Personne ne pourrait devenir citoyen avant d'avoir mérité un certificat d'éducation approuvé par l'université internationale. Pour l'obtention de ce certificat, le candidat aurait le choix entre plusieurs méthodes éducatives, notamment des cours très développés par correspondance. Des écoles estivales seraient organisées un peu partout, et il serait obligatoire d'y passer une partie des vacances.

Ce n'est qu'après que les Allemands auront répondu aux exigences des curateurs impartiaux et distingués de l'université internationale, ce n'est que lorsqu'ils seront aptes à se gouverner eux-mêmes et qu'ils auront cessé d'être une menace pour le monde, qu'ils seront admis dans la

famille des nations. La période d'épreuve aura alors pris fin. Il appartiendra aux Allemands d'écourter cette période d'épreuve. En fin de compte, leur destinée sera entre leurs propres mains.

Chaque phase de ce programme contribuera à leur émancipation. En suspendant leur souveraineté, nous n'aurons fait que les décharger d'un fardeau dont ils ne sont pas prêts, actuellement, à supporter le poids. En châtiant leurs criminels de guerre, nous aurons supprimé chez eux les éléments les plus violents et les plus vindicatifs, et nous leur aurons apporté ainsi la faculté de se réformer sans être constamment épiés par leurs anciens gardes-chiourmes. Par le relèvement et les possibilités économiques, nous les aurons mis en mesure d'effectuer les restitutions et de payer les réparations, en leur évitant l'épuisement et l'effondrement qui résulteraient normalement de ces énormes obligations.

D'ailleurs, leur propre désillusion leur viendra en aide. L'extrémisme même du nazisme, sa certitude absolue dans la victoire du *Herrenvolk*, son assertion que les démocraties sont trop décadentes pour pouvoir se battre - tout cela était admis comme parole d'évangile. La chute des Allemands les éveillera-t-elle du cauchemar qu'ils ont vécu ? Les convictions acquises grâce à une logique nettement teintée de psychose survivent souvent à la défaite et sont même renforcées par le martyre. Mais n'y a-t-il pas un point où le fanatisme et l'hystérie recevront le choc fatal par la défaite ?

Le psychiatre admet qu'il ignore la cause de la paranoïa, mais les symptômes en sont aisément discernables. Ce sont de grandioses idées mystiques, une foi dans la destinée, un droit personnel et exclusif de satisfaire des ambitions et un complexe de persécution, qui justifient le meurtre froidement prémédité. Dans son livre *L'Allemagne est-elle incurable ?* le Dr. Richard Brickner a fait un diagnostic convaincant de la conduite allemande qu'il a qualifiée de paranoïa des masses, ayant tous les symptômes de mégalomanie, sentiment de mission, violence fanatique et persécution. Poussant plus loin l'analogie, la cure, si toutefois elle peut être effectuée, doit commencer par les « zones claires » de la personnalité, celles qui ne sont pas sujettes aux hallucinations paranoïaques, et s'étendre ensuite aux « zones » obscurcies par la paranoïa. Chez le peuple allemand, les milieux pro-démocratiques constituent les « zones » claires. En associant leurs croyances au patriotisme normal, à la fierté, aux avantages économiques tout en éliminant les éléments les plus fanatiques, nous pourrions graduellement étendre la zone claire à une majorité dominante d'Allemands.

Cependant, ayant constaté le degré avancé de pourriture des fondations, nous ne devons avoir aucune illusion sur les difficultés que présenteront les excavations et la construction d'un nouvel édifice démocratique. Il y aura du dédain dans la soumission, de la mauvaise grâce dans l'obéissance et de l'audace dans l'opposition. Mais ces mouvements d'humeur feront partie du problème à résoudre, et devront être traités avec détachement par des experts compréhensifs. A l'aide de persistance et d'incessantes répétitions, il faut mettre les masses allemandes sur le chemin d'une tradition nouvelle. L'éducation prussienne doit être à jamais abolie.

Il faut que l'Allemand apprenne que Der Tag est le jour de tout le monde, que la chaleur du soleil, le blé des champs, les joies de la famille et de la camaraderie appartiennent à tous. En les partageant, nous les préservons afin que chacun de nous en ait sa part.

CHAPITRE VI

DEMAIN, LE MONDE

Le moment est venu de scruter des horizons de plus en plus vastes. Il est à remarquer que le plan relatif à l'Allemagne envisageait, non sans un pieux espoir, une communauté internationale. Alors que ce plan pourrait en principe être mis à exécution par le groupe des vainqueurs, il serait préférable que la surveillance fût supranationale, plutôt que nationale. Car nous avons vu que la coopération internationale est également essentielle dans chacune des trois sphères : économique, éducative et politique.

Le mysticisme de la souveraineté

Quel est l'obstacle majeur s'opposant à l'autorité d'une organisation supranationale ? C'est la doctrine de la souveraineté qui refuse de se plier aux exigences de l'ordre public international.

Peut-être apprendrons-nous, par l'exemple outrancier de l'Allemagne, qu'un nationalisme - excessif et que toutes les prérogatives de la souveraineté ne sont pas essentiels au bien-être d'un peuple. Peu de sujets sont à l'avant-garde du progrès autant que celui-là. C'est pourquoi il est normal qu'il soit impopulaire. Quelques remarques seraient donc opportunes.

A l'origine, il était difficile de priver de leur souveraineté les clans et les familles, et de les grouper en une communauté. Il fallut des siècles pour amener le clan à se montrer loyal envers un groupe plus important. Le « patriotisme » du clan battait le tambour de la démagogie : « Allons-nous être assujettis à la volonté de groupes étrangers ? Qu'advient-il de notre famille et de nos traditions ? » Mais à mesure que la société évoluait et devenait plus complexe, la nécessité d'une action collective des clans voisins eut raison des jalousies naturelles. La nation-état se forma peu à peu et se mit à développer la doctrine de la souveraineté. Cela se fit surtout par mesure de protection. C'était un rempart contre les revendications de la Papauté et du Saint Empire romain. Aucune autorité étrangère n'est tolérable, prétendaient les chefs d'Etat, parce que chaque nation a ses droits souverains, qui sont prédominants. C'était une sorte de doctrine de Monroe appliquée à l'indépendance de chaque entité politique.

La nation-état chercha ensuite à éliminer les frictions entre les différents groupes, en prêchant le patriotisme et en substituant à l'orgueil de groupe, l'orgueil national. C'était un bon moyen d'arriver à l'unification. Les Etats-Unis l'ont employé après la Révolution et la Guerre Civile. Bientôt cependant, les vertus de loyauté et d'amour pour la patrie dépassèrent les limites normales. Poètes, orateurs, avocats et philosophes les parèrent d'un éclat si aveuglant que nous ne vîmes plus clair. On imputa à la souveraineté toutes sortes de propriétés mystiques. Elle devint en soi un être suprême et sacré, qui manifesta sa propre volonté sous forme d'un super-organisme appelé l'Etat. La nation cessa d'être une organisation destinée simplement à régir les affaires de ses citoyens. Elle devint une entité avec sa propre destinée, ses propres désirs, comme si elle avait une existence entièrement indépendante d'eux. Le nationalisme devint un idéal en soi-même, et le patriotisme un dévouement fanatique à cet idéal. Il était surmonté d'une sorte de sainte auréole et le sentiment de loyauté qu'il inspirait tenait non de la raison, mais de la foi. « Qu'elle ait tort ou raison, ma patrie est ma patrie ! »

Evidemment, les Nazis développèrent le nationalisme à l'extrême. L'Etat devint en quelque manière un dieu légendaire ayant une emprise sur ses sujets et exigeant d'eux tous les sacrifices imaginables pour servir sa propre « volonté ». Le nazisme ne recherchait qu'une seule loyauté, pour remplacer toutes les autres. Il aspirait à l'unité médiévale de dévotion, sans

réserve. Les Nazis firent de l'Etat un monstre à la Frankenstein, que personne ne pouvait contenir. On lui devait simplement une aveugle obéissance.

A un moindre degré, la notion de souveraineté que professent les démocraties est aussi d'un extrémisme désuet ; car une nation ne devrait pas être une entité complètement indépendante du contrôle extérieur. Les droits des autres nations devraient lui imposer des restrictions. Mais la « théologie » de la souveraineté nie cette simple vérité. Elle insiste sur l'omnipotence de chaque Etat, qui rend impossible toute vraie coopération dans une organisation supranationale. Aucun des membres de la Société des Nations ne voulait modifier en quoi que ce soit sa souveraineté. Chaque décision importante nécessitait un vote unanime. En d'autres termes, c'était une société bénévole dont les membres n'étaient astreints à aucune obligation véritable. Nul n'était disposé à restreindre ses prérogatives de souveraineté. Quant aux Etats-Unis, la souveraineté leur était si sacro-sainte qu'ils ne voulurent même pas risquer d'être influencés par le scrutin de la Société. Le Traité de Versailles institua de nouveaux Etats, accordant à chacun sa propre souveraineté intangible. Et comme la Société des Nations n'avait de prise sur la souveraineté d'aucun Etat, les conflits entre nationalismes se trouvèrent, par le fait, aggravés.

Peu nombreuses sont aujourd'hui, dans un Etat, les activités qui ne dépassent pas ses frontières. Toutes les nations dépendent les unes des autres. Il n'existe pas de réelle indépendance industrielle, ni commerciale, ni financière. Des forces qui sont au delà de nos frontières, déterminent l'état de notre santé et de notre économie. Les juristes eux-mêmes en arrivent à une théorie de droit international échafaudée sur la suprématie légale du droit des gens sur le droit domestique. « Une entente s'impose impérieusement depuis que l'humanité a été fondue en une communauté par la technologie moderne et les organisations commerciales. Il manque encore à cette communauté l'appui d'une organisation politique. » (P. E. Corbett *Mondes d'après-guerre*). Nous nous approchons prudemment de cette idée par l'Union télégraphique universelle, l'Union postale, la Banque des Règlements internationaux, la Cour permanente de Justice internationale et le Bureau international du Travail. Mais nous sommes loin d'avoir dépouillé de toutes ses prétentions la doctrine de la souveraineté.

Comme certains autres esprits éclairés, Walter Lippmann préfère une alliance anglo-américaine à une société internationale, de façon à ne pas abandonner la plus petite parcelle de souveraineté. Et lorsque les nationalistes attaquent même une alliance de ce genre sous prétexte qu'elle compromettrait notre souveraineté, il la justifie en répondant que chaque cas serait l'objet d'une « consultation » qui aboutirait sans doute à un « accord ». Il nous assure que notre souveraineté demeurerait intacte. En réalité, elle se trouverait préservée et renforcée par les avantages découlant du pacte. Et l'on nous propose de revenir à la vieille tradition des alliances militaires, avec tous leurs défauts avérés qui poussent à la conclusion d'alliances rivales, avec tous les tiraillements provoqués par l'équilibre des puissances ; tout cela pour éviter que ne se ternisse l'éclat de la doctrine de souveraineté. Peu importe que l'alliance en question soit sage et bienveillante et qu'elle constitue peut-être la première étape vers une authentique Société des Nations, à l'autorité de laquelle toutes les nations se soumettraient pour la sauvegarde de la paix internationale. Le fait est, que l'opinion publique n'est pas encore préparée à la transformation de l'Etat en super-Etat et qu'il faut prendre des précautions si l'on veut avoir des chances d'arriver au but.

Le patriotisme, qui est l'attachement que l'on ressent pour la grandeur de son pays, est un élan aussi noble que naturel. Cependant il a été déformé jusqu'à se transformer en chauvinisme, et il puise sa force dans une conception exagérée de la souveraineté. Tôt ou tard nous apprendrons qu'il est nécessaire, dans le monde complexe où nous vivons, d'abandonner partiellement notre souveraineté pour préserver la paix. Bien des nations savent aujourd'hui

que, pour avoir gardé trop jalousement la leur, elles se sont trouvées isolées et sans défense en face du loup rapace qu'est l'Allemand. L'histoire de l'effondrement de la sécurité collective est celle de *prime donne* nationales dont la suffisance et la prétention ont rendu impossible toute coopération.

Nombreux, très nombreux sont incontestablement ceux dont le patriotisme se révolterait à l'idée d'une atteinte quelconque à la souveraineté de leur pays, et qui, dans une attitude héroïque, seraient prêts, sous l'empire d'une loyauté mal orientée, à faire le sacrifice de leur vie. C'est cette émotivité pathologique qui est la force motrice de la guerre. C'est un débordement du sentiment national. Ceux qui ne peuvent franchir la première étape vers l'organisation de la paix seront encore plus hostiles à la seconde, c'est-à-dire à l'établissement d'une police supranationale. Ils acceptent docilement les restrictions qu'impose la loi à l'individu, mais ils placent l'Etat à un niveau de moralité si différent, que la force légale ne peut le régir. Ils peuvent même admettre le recours à cette force illégale, la guerre. Ils prêchent parfois qu'elle est inévitable, sinon nécessaire, mais ils ne peuvent concevoir que la force légale soit employée à l'égard d'une nation coupable.

Fédéralisme régional

Pour sa sécurité, le citoyen de l'Etat de New-York ou de Californie compte non seulement sur son Etat, mais aussi sur la nation. Il est au moins aussi attaché à la nation dont il est citoyen, qu'à l'Etat ou à la communauté locale dont il est membre. Mais il semble réfractaire à la transition psychologique que nécessiterait son allégeance à une communauté de nations.

Les raisons « logiques », fournies comme explication à cette opposition, trahissent le parti pris. Par exemple, on fait grand cas de ce que « nos jeunes gens partent au bout du monde » pour maintenir l'ordre dans quelque région, mais on ne soulève aucune objection à l'entretien, même en temps de paix, d'une énorme marine qui envoie constamment « nos jeunes gens » vers des mers lointaines. Le soldat appartenant par profession au corps de police international accepterait ces déplacements comme faisant partie de ses fonctions. Les civils auraient plus de chances d'éviter un voyage forcé s'il existait un contrôle international et une force suffisante pour rendre ce contrôle effectif.

Après tout, les Etats-Unis sont eux-mêmes une heureuse fédération d'Etats qui se faisaient encore la guerre, il n'y a que 80 ans. A la lumière de la controverse actuelle, la Constitution est un document étonnant. Les Etats fiers et souverains, la Virginie, l'Etat de New-York et les autres, renoncèrent à leurs droits imprescriptibles de se battre entre eux, de faire des guerres commerciales et de taxer les exportations. Par sa juridiction en matière de controverses entre Etats souverains, la Cour suprême des Etats-Unis est, dans l'histoire, le premier exemple de tribunal international. D'aucuns, se basant sur ce précédent limité, ont proposé des expériences plus étendues. Leur espoir est d'arriver graduellement à une fédération mondiale.

Dans *Civitas Dei*, Lionel Curtis propose un groupement de la Grande-Bretagne, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Dans *Union Now*, Clarence Streit préconise une fédération plus importante de 15 nations (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada, France, Australie, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suède, Suisse et l'Union Sud-Africaine). Chaque nation conserverait la plupart de ses fonctions, mais la citoyenneté, la défense, le commerce international, la monnaie et les communications, seraient contrôlés par l'Union. Un corps législatif bicaméral, un pouvoir exécutif, un président du conseil, des ministères et une Haute-Cour, sont prévus comme organes fédéraux. La représentation serait, pour l'une des Chambres proportionnelle à la population, et pour l'autre, proportionnelle à la population avec un minimum prévu.

Ces projets, et d'autres projets régionaux (tels que celui du comte Coudenhove-Kalergi), représentent les tâtonnements d'un monde tourmenté, vers un but encore impossible à atteindre. Il faut les distinguer d'une Société des Nations internationale qui reconnaît la souveraineté absolue de chaque Etat, ce qui la rend impraticable. Ces projets envisagent au moins le sacrifice de certaines fonctions souveraines dans l'intérêt de la paix mondiale. Ils sont d'une grande valeur éducative et psychologique, car l'examen de telles suggestions prépare l'opinion publique à cette idée nouvelle et impressionnante. De cette façon, le patriotisme pourra découvrir qu'il n'existe pas d'incompatibilité entre l'affection que l'on a pour son pays, et l'allégeance à une constellation d'Etats dont, il fait partie. En, effet, lorsque l'on considère les souffrances imposées périodiquement à chaque pays, le sacrifice d'une portion de son exclusivisme souverain est bien peu de chose, en échange de la sécurité nationale.

Lincoln a plaidé la cause de ce haut patriotisme qui ne vacille point en face d'un concept invérifié. « Les dogmes du passé tranquille sont insuffisants pour le présent si orageux. Les circonstances nous mettent aux prises avec de grandes difficultés et nous devons nous élever à la hauteur de ces circonstances. Comme notre cas en est un nouveau, nous devons réfléchir et agir. Nous devons nous affranchir et nous sauverons alors notre patrie. »

Certains ont critiqué le fédéralisme régional et ont conseillé d'atteindre, d'un seul élan, le but final. Dans *Coming Age of World Control*, Nicholas Doman a écrit : « Une fédération mondiale ou un Etat mondial est la structure politique réalisable, d'une civilisation universelle. Moins l'homme expérimentera avec les ersatz ou les solutions artificielles du régionalisme, plus il parviendra rapidement à la sécurité et à la paix. » Mais s'il faut choisir entre la possibilité d'un échec complet en raison de l'appréhension populaire et un succès partiel, le choix de ce dernier n'est-il pas le plus sage ?

Il est certain que nous évoluons graduellement vers une fédération internationale. Les guerres dynastiques ont amené des Etats monarchiques. Les guerres nationales contribuèrent à façonner des Etats nationaux. Aujourd'hui, les guerres mondiales accélèrent le mouvement vers une organisation universelle.

Les flammes ardentes de la guerre nous tiennent à distance et cachent à certains d'entre nous les phénomènes de fusion qui se produisent, à l'intérieur. Notre attention se concentre sur la bataille et nous ne percevons pas que des instruments forgés pour le combat auront leur utilité en temps de paix. Les jalousies nationalistes des chefs militaires et des armées ont été surmontées d'une manière qui n'a pas de précédent. Le général Dwight Eisenhower, le général Douglas MacArthur et l'Amiral Lord Louis Mountbatten commandent les armées de nombreuses nations. Des comités mixtes élaborent des plans militaires et politiques. La hiérarchie traditionnelle militaire, dont l'autorité suprême est issue du nationalisme, se soumet maintenant au commandement international. C'est un progrès dans le secteur le plus difficile de tout le front. C'est un acheminement, que l'on n'aurait osé espérer il y a dix ans, vers la force de police internationale.

Semblablement, il se forme des constellations politiques régionales dont l'orbite est déterminée par les hasards de la guerre. Au cours d'une crise de la guerre, Churchill a proposé l'union de la France et de l'Angleterre en une seule nation. Des tendances similaires apparaissent en Scandinavie et dans les Balkans. Les gouvernements tchèque et polonais en exil ont étudié la création, après la guerre, d'une fédération de leurs deux pays. Les Italiens ont suggéré un bloc latin. La communauté panaméricaine a été renforcée par la Conférence de Montevideo en 1933, la convention de Buenos-Aires en 1936 et la convention de Lima en 1938, toutes trois basées sur le système de règlement élaboré en 1929 pour le règlement des conflits interaméricains. Le règlement obtenu par la pression de la fédération officieuse, dans le différend entre la Bolivie et le Paraguay, est une illustration de la puissance latente de

l'organisation régionale. En août 1940, le Président des Etats-Unis et le Premier ministre du Canada conclurent le pacte d'Ogdenburg, établissant un Comité de défense mutuelle pour leurs deux pays.

Nous sommes encore loin des fédérations constitutionnelles, mais tous ces accords démontrent l'influence des événements historiques. Dominant toutes les autres tendances, se trouve l'étroite association des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, mettant en commun leurs ressources économiques, leurs armées, leurs armements et leurs intérêts politiques, au service d'une même et grande stratégie. Ces deux nations, avec la Chine et la Russie, pourraient fort bien servir de lien entre les fédérations régionales. Là encore, les présages sont favorables et orientés dans le même sens. Récemment, les *Big Four*, Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Russie et la Chine, ont remanié l'Office des Nations Unies pour l'Assistance et la Reconstruction, en vue d'y inclure quarante nations plus petites. Ils y ont institué un conseil chargé de la politique et composé d'un membre de chacune des nations participantes, et un comité central composé d'un représentant de chacun des « *Big Four* ». Le Conseil prend ses décisions à la majorité des voix de ses membres, grands et petits. Il nomme un directeur général sur la recommandation unanime du Comité central. Dans l'intervalle des sessions du Conseil, le Comité central « prendra, en cas de nécessité, toute décision politique ayant un caractère d'urgence », mais toute décision de ce genre « sera examinée à nouveau par le Conseil, au cours d'une séance régulière ou d'une séance spéciale ».

C'est là un bel édifice pour l'organisation du monde d'après guerre. Ses lignes massives et ses détails pratiques devraient reconforter ceux qui craignent qu'il soit impossible de donner une forme réelle aux dessins, en apparence chimériques, des architectes novices du monde.

Paix donc !

Ainsi donc l'on peut percevoir au loin, ne serait-ce que vaguement, l'idéal d'une organisation supranationale mondiale. Ces prophéties de Victor Hugo, inscrites sur les murs de son hôtel de la place des Vosges à Paris, se réaliseront peut-être un jour : « Je suis un parti, un parti qui n'existe pas encore. Un parti de la révolution : la civilisation. Ce parti façonnera le vingtième siècle, d'où surgiront d'abord les Etats-Unis de l'Europe et plus tard les Etats-Unis du monde.

On entendra les sarcasmes habituels : « idéalisme chimérique », « projets de visionnaire », rêves irréalisables » - et tous les clichés usés, fabriqués par ces hommes réalistes, entêtés, qui furent incapables d'empêcher que le monde ne sombrât dans l'abîme des ténèbres. Ce sont des « experts », entièrement disqualifiés par la plus grande faillite de l'histoire. Ils ont perdu le droit de proférer des critiques ironiques et de prendre des airs supérieurs. Dans les expériences de l'histoire, c'est leur « réalisme » qui s'est montré chimérique et irréalisable. Le flambeau qui est tombé de leurs mains ineptes est éteint. Nous devons le rallumer avec audace et courage. Il n'y a pas grand'chose à perdre. Nous héritons d'eux un monde désolé, ravagé et agonisant. Les faibles échos de leurs avertissements, qui nous poursuivent en nous répétant que tout est impossible et irréalisable, ne sont que les derniers râles du défaitisme. Nous ne devons pas les écouter. Le monde a toujours lutté contre les détracteurs du progrès. Dans cette période critique de l'histoire de l'humanité, notre courage doit dédaigner ces prophètes de malheur. Si l'abattoir universel qui est leur création signifie « avoir la tête sur les épaules », nous avons bien le droit de garder la nôtre dans les nuages.

CHAPITRE VII

JAMAIS PLUS

Peut-être ce chapitre aurait-il, dû être le premier. C'est une introduction - une introduction à la paix de demain. Mais il est placé ici afin que les sujets qui y sont traités puissent être examinés d'un oeil critique, à la lumière des pages précédentes.

Trois méthodes ont été utilisées dans la recherche d'une solution au problème allemand. Premièrement, nous sommes partis de l'analyse de situations particulières pour aboutir à des conclusions générales, plutôt que de procéder inversement. Nous n'avons pas commencé par établir une recette de paix mondiale pour l'appliquer ensuite à l'Allemagne. Au contraire, le problème allemand a été étudié, et de cette étude nous avons tiré des déductions pour la paix du monde. Cette méthode a été adoptée, non seulement parce que l'Allemagne est un élément unique et de caractère explosif dans le déséquilibre du monde, mais aussi parce qu'en limitant le champ des investigations, il a été possible de procéder à une analyse concentrée. La tentation de trop généraliser se trouva, de ce fait, diminuée. Les problèmes spécifiques apparurent sous leur aspect embarrassant et réclamèrent notre attention. Un grain de poussière, s'il est assez près de l'oeil, peut nous cacher les étoiles.

Deuxièmement, nous avons abordé le problème du point de vue historique. Le Traité de Versailles, l'attitude de l'Allemagne et des Alliés, ont été examinés pour en déduire les présentes recommandations. L'histoire peut se répéter, mais il est rare que des événements présentent aussi peu de dissemblance que les deux guerres mondiales. L'examen minutieux des faits antérieurs nous donne véritablement l'occasion d'envisager l'avenir avec recul ! Dans le cas présent, contrairement à l'habitude, l'étude de l'histoire n'a pas été une simple promenade académique. Il en est issu une prescience qu'il faut s'empresser de mettre à profit lorsqu'on se trouve en présence de l'énigme allemande. C'est pourquoi nous avons consacré tant de soin à l'étude des événements du passé. Les leçons qui en découlent ne peuvent manquer d'influencer les esprits, même les plus hardis et les plus indépendants.

Nous avons vu de quelle manière l'Allemagne, bien qu'emmenottée et apparemment pieds et poings liés, réussit, comme par enchantement, à échapper aux tribunaux institués par le Traité de Versailles pour établir les responsabilités de la guerre. Dès lors que nous savons comment on peut truquer les noeuds et desserrer les menottes, il nous faut veiller à ce que la porte de la prison soit bien verrouillée. Nous avons examiné la comptabilité du poste réparations, le recel des biens et les habiles manoeuvres par lesquelles les clauses du désarmement furent réduites à néant. Notre compréhension de ces faits nous évitera une nouvelle déception. Nous n'avons pas négligé de montrer qu'une Société commerciale qui viole la loi peut être dissoute et privée de ses droits ; de même, une nation criminelle doit perdre son privilège de souveraineté.

En tant que délégués consciencieux à la liberté surveillée, nous avons recherché les antécédents historiques des criminels, et nous avons constaté un fond qui a été corrompu par l'éducation, depuis des générations. Nous savons maintenant qu'il est essentiel de procéder à la réforme des écoles et qu'il faut veiller tout spécialement à ce que les nouveaux programmes scolaires soient de nature à neutraliser les faux préceptes de morale. Nous savons maintenant que le programme éducatif doit être élaboré non par des politiciens locaux mais par des autorités universitaires de haute qualité : l'Université internationale.

Ayant remarqué qu'une atmosphère de pauvreté et de désespoir est un obstacle à la psychologie du repentir et de la réforme, nous avons prévu pour le délinquant des conditions économiques favorables. Les bornes de l'histoire nous ont indiqué la route à suivre, et les inscriptions que nous y avons relevées nous ont été d'un précieux enseignement.

Troisièmement, nous avons laissé aux faits le soin de dicter les recommandations, même lorsque les résultats semblaient illogiques. La plupart des plans concernant l'Allemagne se classent en deux catégories. Il y a le plan de « l'attendrissement », prêchant la générosité et le pardon. A l'autre extrême il y a le plan de « l'extermination », avec sa philosophie « d'oeil pour oeil ». Mais la sagesse ne se range dans aucune catégorie préparée d'avance. Elle n'a que faire de la logique. Nous avons vu que les Allemands doivent être traités avec sévérité en ce qui concerne le châtement, les restitutions et les mesures préventives, mais avec générosité sur le terrain économique. Pour l'éducation, aucune de ces deux méthodes n'est appropriée. Par un curieux paradoxe, il faut procéder dans ce domaine à l'application sévère d'un principe généreux. La vie n'est pas un concours entre différentes « écoles », suivi d'une décision pratique à l'issue de l'épreuve. Nous nous sommes efforcés de laisser les conclusions ainsi que les conséquences se dessiner, d'elles-mêmes, sans nous soucier de l'asymétrie du tableau.

Les bons peintres apprennent à reproduire fidèlement ce qu'ils voient. Les lignes que nous apercevons réellement peuvent sembler invraisemblables ; mais si nous avons le courage d'en faire un dessin, l'effet de perspective sera exact. L'amateur, craignant la déformation apparente, « corrige » les lignes pour qu'elles correspondent à ses connaissances plutôt qu'à sa conception visuelle. Sa logique est saine, mais sa conclusion est fautive. Cela est souvent le cas en matière de raisonnements philosophiques. Selon les principes de la logique, la vraie solution, en ce qui concerne l'Allemagne, serait le juste châtement ou la miséricorde. Mais dans la réalité les lignes de démarcation ne peuvent être tracées avec autant de netteté. Elles s'incurvent et se brisent irrégulièrement sous la pression de forces complexes. Les irrégularités qui apparaissent dans les lignes ne sont pas des compromis. Elles répondent fidèlement aux constatations. Souhaitons que le résultat soit en perspective.

Résumé du programme

L'homme, par sa lutte acharnée pour atteindre une existence plus heureuse, a vaincu bien des superstitions, bien des préjugés et bien des injustices. Pourtant, une nation peut s'emparer d'une civilisation dans sa lente ascension et, à travers les siècles, la ramener de force à la barbarie. L'Allemagne a fait choix de ce rôle avec une persistance venimeuse qui a confondu tous les hommes de bonne volonté. Nous déclarons solennellement que cela ne doit pas se renouveler. Et, à l'appui de cette forte détermination, nous proposons un programme.

Châtement

Après avoir établi les responsabilités, faisons retomber le glaive de la Justice, avec toute sa violence impartiale et mesurée.

1 - Nous privons l'Allemagne de sa souveraineté nationale qui lui sera restituée lorsqu'elle aura cessé, si jamais elle cesse, d'être une menace pour la société. Nous avons indiqué la manière d'appliquer cette décision.

2 - Après avoir châtié la nation en tant qu'entité, nous châtions les individus coupables de crimes de guerre. A cet effet, nous instituons deux catégories de tribunaux. Ceux de chaque nation où se trouvent des criminels de guerre, c'est-à-dire les tribunaux nationaux (militaires et criminels), appliqueront leurs propres lois et désigneront leurs propres procureurs, prisons, services de surveillance et asiles d'aliénés. Le tribunal international (avec ses auxiliaires criminels et militaires) servira de cour d'appel de dernier ressort et sera chargé de juger les « souverains » et autres criminels de marque. L'armistice exigera la livraison immédiate, aux fins de jugement, de tous les criminels de guerre. Dans bien des cas leurs noms et les chefs

d'accusation seront annexés aux conditions de l'armistice, Tous les documents officiels et éléments de preuves devront être fournis intacts.

3 - Sous la direction immédiate des procureurs, les commissions internationales et nationales devront recueillir les innombrables renseignements relatifs à la culpabilité des accusés.

4 - Nous énumérons les groupes de bureaucrates pangermanistes qui ont engendré la brutalité officiellement organisée. Ils doivent être les premiers à subir les coups vengeurs de l'inexorable justice. La fleur du nazisme, le leader, les ministres et les gauleiters, le haut commandement, la Gestapo, le *Sturm Abteilung*, le front du travail, les tribunaux du peuple, le *Schutzstaffel* et autres, doivent être exterminés conformément à la loi.

5 - Nous avons indiqué la réponse à certaines questions embarrassantes de droit international, telles que la justification des crimes sous prétexte qu'ils ont été commis par ordre d'un officier supérieur.

6 - Nous avons proposé des mesures destinées à éviter que les coupables trouvent asile dans des pays neutres.

Malgré le vaste système judiciaire institué par le Traité de Versailles, l'Allemagne a échappé à tout châtiment véritable. Nous avons étudié les méthodes ingénieuses qu'elle a employées avec tant de succès. Notre programme barre la route à toute ruse de ce genre. Il faut détruire le culte prussien de la guerre et les bourreaux nazis. La Justice l'exige. L'espoir d'un monde meilleur le réclame.

Programme économique

Les mesures de châtiment débordent sur le terrain économique. Rien n'est plus naturel, car les forces complexes de la société se refusent à se laisser isoler dans des compartiments étanches. La vie est tumultueuse et désordonnée ; elle est irrespectueuse de l'ordonnance méthodique d'un plan. Le programme économique vise deux objectifs essentiels ; l'un est préventif et punitif, l'autre est affirmatif.

Le premier a pour but de désarmer l'Allemagne, économiquement aussi bien que militairement. Il prévoit :

1 - Que tous les établissements et l'outillage servant à la fabrication du matériel de guerre soient désaffectés, enlevés ou démolis.

2 - Que l'industrie des machines-outils, les aciéries, les usines de force motrice et les « industries lourdes » importantes soient détruites ou soustraites à l'administration allemande. Alors que le travail matériel pourrait être laissé aux Allemands, des curateurs internationaux, s'occuperaient du personnel directeur, des contrats, des placements et des conventions avec l'étranger. On ne se contenterait pas de simples « tournées d'inspection ». La politique même se trouverait ainsi contrôlée. Il n'y aurait plus alors de ces combinaisons de cartels, limitant dans les pays étrangers la fabrication des matériaux essentiels. Il deviendrait impossible d'organiser des cinquièmes colonnes d'espions et de saboteurs, sous le couvert d'entreprises commerciales respectables.

3 - Que les stocks de métaux, de pétrole et d'autres matériaux servant à la guerre soient limités aux besoins normaux de la population ; que l'excédent soit enlevé et ne soit jamais remplacé.

4 - Que les biens volés soient restitués dans tous les cas où cela sera possible. Nous avons analysé les différentes méthodes par lesquelles ces biens ont été illégalement acquis, depuis les maraudeurs militaires appelés *WiRü* jusqu'à « l'acquisition de titres de propriété » au moyen de combinaisons frauduleuses telles, que les *Soldatenbanken*. D'une façon ou d'une

autre, les Allemands ont effectué la plus grande rafle dans l'histoire du banditisme : environ 50 milliards de dollars.

5 - Que les tribunaux des biens, ayant juridiction pour punir les récalcitrants, tranchent les différends au sujet des titres de propriété. Ce que les Nazis ont accumulé, dans quelque pays ou sous quelque forme que ce soit, sera rassemblé en une masse commune, confisqué, puis servira à dédommager les victimes ou leurs gouvernements. Les procédés ayant servi à masquer ces détournements à l'aide de faux titres de propriété seront dévoilés. Nous avons analysé quelques-unes de ces méthodes frauduleuses qui ne sont que des vols déguisés.

6 - Que l'Allemagne paie les réparations en argent et en marchandises, jusqu'à l'extrême limite de ses moyens. Toutefois cette obligation sera élastique et imposée sous le contrôle d'un Conseil économique international qui veillera

- à éviter l'effondrement de l'économie allemande par épuisement ;
- à éviter aux marchés mondiaux le préjudice qu'ils pourraient subir du fait du dumping, ou autrement. Nous avons analysé la ruse déployée par l'Allemagne pour se soustraire au paiement des réparations et recevoir en même temps d'énormes prêts. Par le plan que nous proposons, les vainqueurs seront non pas les victimes, mais les bénéficiaires, des réparations.

7 - Que le paiement des réparations ait lieu également sous forme de bataillons de main-d'oeuvre pour la reconstruction des régions dévastées. Ces bataillons seront composés principalement de criminels de guerre condamnés à l'emprisonnement. Cette forme de paiement sera aussi soumise au contrôle du Conseil international, afin d'éviter que les régions à reconstruire ne soient lésées par l'importation d'un excédent de main-d'oeuvre.

Non seulement ce programme détruira la machine de guerre de l'Allemagne, mais il lui enlèvera les matériaux sans lesquels il lui serait impossible d'en bâtir une nouvelle. Il assure un désarmement économique absolu et il est spécialement destiné à enrayer en Allemagne les basses manoeuvres et la faculté de récupération des fomentateurs de guerre (hommes d'affaires et militaires). Le fanatisme allemand doit être mis à nu et rester nu pour que son absurdité et sa honte soient exposées à la vue de tous. Il ne faut pas lui permettre de revêtir une nouvelle armure et de se poser aux yeux du monde en chevalier et guerrier valeureux. En même temps, le programme a pour but de faire simple justice par les restitutions.

La seconde phase du programme économique n'est pas punitive, bien qu'elle puisse avoir des effets préventifs. Son principal objectif est de contribuer à la santé et au développement économique de l'Allemagne. Elle prévoit

1 - Que l'Allemagne aura sa part des secours alimentaires dont bénéficiera toute l'Europe pendant la période critique qui suivra l'armistice. Une importante commission internationale a déjà dressé des plans d'assistance. L'Allemagne recevra aussi sa part entière de secours médicaux. Notre intention étant d'extirper de la masse allemande ses tendances paranoïaques, nous devons la mettre physiquement dans un état susceptible d'aider à son changement d'orientation mentale. Son complexe de persécution ne doit pas être aggravé par la famine ou la détresse économique ; car ces maux, contrairement au châtement, s'étendent à tous et atteignent aussi bien l'innocent que le coupable. En parlant de la culpabilité du peuple allemand, nous avons toujours été conscients qu'il y a de nombreuses exceptions individuelles. Dans la phase économique de notre programme, l'exception dicte la règle. Toutes les dispositions sont prises pour améliorer le niveau de vie en Allemagne.

2 - Que les domaines prussiens seront confisqués, morcelés et distribués aux paysans. La classe féodale allemande, anachronisme survivant, serait ainsi supprimée. Une telle réforme agraire mettrait un terme à la domination de l'Allemagne par les grands propriétaires *junkers* et à leurs arrogants credo nationaliste et militaire. Elle mettrait fin au règne des Prussiens, qui

a terrorisé les meilleurs instincts de bon nombre d'Allemands. Elle améliorerait et démocratiserait l'économie allemande.

3 - Que l'Allemagne bénéficiera pleinement de l'organisation et de la gérance de l'économie internationale. Nous avons suggéré la création d'un Conseil économique, sur le modèle conçu à La Haye en 1940. Les avantages qui seraient conférés à l'Allemagne, comme aux autres nations, seraient les suivants :

- a) une banque centrale élèverait ou abaisserait le taux de l'intérêt, simultanément dans tous les pays, de façon à élargir ou à limiter le financement de la production,
- b) les ressources régionales seraient développées,
- c) les ressources en main-d'oeuvre seraient ajustées aux besoins locaux par l'assouplissement ou le renforcement des restrictions à l'immigration,
- d) le taux du change serait stabilisé, le prix de chaque monnaie-or étant fixé périodiquement
- e) un fonds de stabilisation éviterait le désarroi résultant du retrait des capitaux placés à court terme,
- f) les contingentements et les restrictions au commerce international seraient supprimés, sauf dans des cas spéciaux,
- g) des tarifs seraient établis pour favoriser les industries naissantes,
- h) les cartels seraient soumis au contrôle d'une sorte de S. E. C.¹⁰ internationale, que l'on soit sûr qu'ils répondent à l'intérêt public,
- i) l'exploitation de nouvelles industries de paix pourra être confiée à l'Allemagne ou à d'autres nations, suivant les avantages économiques résultant de l'emplacement de certains matériaux ou d'autres ressources.

Ces activités ou d'autres du même genre répondraient à la déclaration solennelle contenue dans la Charte de l'Atlantique : « ouvrir également à tous les Etats, grands ou petits, vainqueurs ou vaincus, l'accès aux matières premières du monde et aux transactions commerciales qui sont nécessaires à leur prospérité économique ».

L'Allemagne retrouvera une économie saine et équilibrée. Par cette vivante leçon d'économie politique, elle apprendra que la guerre dévore la richesse plus rapidement que les pillages ne la procurent. L'appauvrissement est le dénominateur commun de la victoire et de la défaite. Peut-être cela encouragera-t-il la création d'un état d'esprit pacifique. Cela aidera certainement l'économie mondiale. Mais l'on ne viendra pas aussi facilement à bout de l'obsession allemande de dominer le monde. La justice économique est essentielle au plan de rééducation, mais elle n'est pas l'éducation même. L'effort dans ce sens est aussi ambitieux que le réclame l'étendue du problème. Il est destiné à mettre l'Allemagne en mesure d'occuper la place qui lui revient dans une société pacifique.

Programme éducatif

Cette phase du programme prévoit :

1 - Que tout le système éducatif de l'Allemagne sera mis au rebut, comme doivent l'être ses usines d'armement. Les produits mentaux qu'il a fournis n'ont pas été moins dangereux pour l'humanité, que ne le furent les autres variétés d'explosifs sortant de ses fabriques de munitions.

2 - Que le travail d'élimination des fausses doctrines du nationalisme allemand ne sera pas confié aux seuls Allemands. Ils ont été imprégnés de doctrines pernicieuses depuis des générations et les Nazis ont accéléré le processus par l'hystérie. Nous avons vu que l'avalissant système d'éducation s'est poursuivi tranquillement après la première guerre mondiale,

¹⁰ *Securities and Exchange Commission* (Commission de contrôle de la bourse des valeurs aux Etats-Unis).

lorsqu'on laissa aux Allemands le soin de résoudre le problème. De nobles résolutions furent abandonnées, de même que les promesses solennelles de désarmement. Le prix de cette défaillance fut une deuxième guerre mondiale. On ne peut compter à nouveau sur la réforme spontanée de l'Allemagne.

3 - Que le programme éducatif sera réalisé sous des auspices internationaux. Si une autorité supranationale était créée, elle pourrait exercer la surveillance la mieux appropriée et la plus impartiale. Sinon, les Nations Unies devraient assumer cette tâche, de même qu'elles devront accepter la responsabilité des autres phases du programme. L'organisme le mieux qualifié pour régler les détails de la réforme éducative, tels que les programmes des écoles, le choix des professeurs et des livres d'étude, et les questions pédagogiques en général, serait une université internationale. Nous avons esquissé la structure, le fonctionnement et le mandat d'une institution de ce genre. Elle serait le « haut commandement » de l'offensive contre l'éducation. Tous les livres de classe allemands porteraient l'imprimatur de l'université internationale. Les étudiants d'élite allemands auraient la faculté de suivre des cours post-scolaires à l'université internationale. Ils retourneraient en Allemagne comme professeurs, et y fonderaient une nouvelle tradition culturelle, imprégnée d'un sens civique international. Ce serait le début d'un cycle nouveau de nationalisme normal, qui s'exprimerait par la contribution de l'Allemagne au bien-être et à la paix de l'Europe.

4 - Que les professeurs seront recrutés, autant que possible, parmi les Allemands libéraux et démocrates. D'autres seront choisis au dehors. Nous avons parlé de l'irritation que provoque l'ingérence « étrangère ». Elle doit être réduite au minimum, sans jamais devenir un motif d'abandon de contrôle. Nous avons examiné les résultats désastreux de la dernière expérience en matière de réforme spontanée de l'éducation.

5 - Que la revivification d'une culture démocratique sera accomplie par tous les moyens imaginables de pénétration de l'esprit. A cet effet, nous avons signalé le rôle que pourraient jouer l'église, le cinéma, le théâtre, la radio, la presse et les syndicats ouvriers.

Le service éducatif remplacera le service militaire, et chaque Allemand aura l'obligation de se préparer à son devoir pacifique, comme il se préparait à son devoir militaire.

6 - Que l'un des objectifs principaux du vaste programme éducatif soit la préparation à l'autonomie démocratique. Lorsqu'en toute impartialité, l'université internationale estimera que le peuple allemand est en état de prendre sa place adéquate au sein de la Société des Nations, il y sera le bienvenu dans sa nouvelle fonction. Il ne sera plus considéré comme représentant une menace. Sa souveraineté lui sera restituée. Comme cela se doit, c'est de l'esprit que lui viendra sa rédemption. Car c'est seulement lorsque ses intentions seront saines et ses opinions normales, qu'il deviendra inutile de prendre à son égard des mesures physiques de sauvegarde.

Récoltons la paix

A tout artisan de la paix, le caractère prodigieux de la tâche à accomplir doit inspirer un respect mêlé de crainte. Personne ne possède la sagesse nécessaire à la reconstruction du monde. Il est impossible de tracer un plan défini exempt de graves défauts. C'est pourquoi l'humilité jaillit, non des sources ordinaires de la modestie, mais d'un réel sentiment d'incapacité à résoudre, par des formules, la plus lourde menace qui ait jamais pesé sur le genre humain. Mais l'humilité peut produire deux effets différents, Elle peut mener à la passivité, c'est-à-dire à la lâcheté ; ou elle peut inspirer le courage de formuler des propositions, sans toutefois prétendre au messianisme.

Nous levons anxieusement les yeux vers le nouvel échelon que gravira, dans sa marche ascendante, l'humanité, et l'ardeur avec laquelle nous empoignons cet échelon n'est pas, à vrai

dire, l'indice de notre conviction qu'il résistera au poids de sa charge. La véhémence ou les efforts de persuasion déployés au cours d'un exposé, ne cachent souvent que de l'incertitude. En insistant auprès d'autrui, nous nous convainquons nous-même ; mais nous nous sentirions récompensé si dans tout ce que nous proposons il se trouvait quelque élément de valeur.

Dans notre effort d'affronter cette épreuve, nous répondons à « que faire de l'Allemagne? » par ce programme : mettre l'existence normale de l'homme à l'abri des violences d'un agresseur habituel ; admettre le coupable dans la communauté des nations après l'avoir dûment châtié et, par des mesures de prophylaxie, le rendre digne d'y prendre sa place.

La foi dans la toute-puissance du destin a été la plus coûteuse des superstitions de l'homme. A travers les siècles, elle a suscité des aberrations qui ont ravagé l'humanité. Des actes de sauvagerie de toutes sortes ont été commis en son nom.

Le tyran guerroyeur s'imagine qu'il est l'instrument de « la vague de l'avenir », et c'est ainsi, d'une source incontestable, qu'il tire justification de sa malignité.

Cette substitution de la « mission » à la morale a été le fait le plus tragique dans la décadence de l'homme. Elle est la négation même de toute morale et s'oppose au développement de l'idéalisme religieux. Ce n'est pas par hasard que l'Allemagne et le Japon parlent sans cesse de leur sort, de leur destin. Ils en ont créé une image qu'ils ont substituée à l'image de Dieu. A leurs yeux cette obsession est une réalité ; de son gouffre profond jaillit le fanatisme qui, pour être une conviction basée sur un mythe, n'en est pas moins dangereux.

Nous ne sommes point des brindilles entraînées par le torrent de la vie au gré des eaux tumultueuses. La neutralité spirituelle de l'homme est la réelle impiété de notre existence. Le destin n'existe que pour autant que nous en soyons maîtres et puissions le diriger. Nous ne saurions nous absoudre de nos torts ou de nos échecs en rejetant le blâme sur des forces supérieures. Nous ne pouvons nous soustraire à la responsabilité de nos actes. Notre courage à l'affronter est la pierre de touche suprême de notre valeur et de notre compétence.

Ainsi, au cours des événements, il est une heure critique où l'homme doit saisir la barre et cesser de prétendre que le bateau va à la dérive parce que les vagues l'emportent. Si nous devons retrouver l'équilibre par l'imagination, que cette imagination au moins soit saine. Imaginons donc que ces jeunes gens, que certains de nous ont connus et qui ont abrégé leur précieuse vie pour qu'il nous soit donné de faire des projets d'avenir, viennent intercéder auprès de nous pour que les enfants d'aujourd'hui puissent vivre leur vie entière. Souvenons-nous que le sort de la prochaine génération, de celle qui suivra et de celles qui les continueront à l'infini, est entre nos mains. Nous sommes devenus en quelque sorte les gardiens de l'avenir. Les convulsions de notre époque en ont ainsi décidé.

Un cartographe peut dessiner sur une seule carte les vastes étendues du monde et nous montrer en perspective toute la terre avec ses monts et ses vallées. Si, par une science analogue, il était possible d'établir une carte où figureraient les différentes époques de tous les temps, certains jours apparaîtraient comme de hauts sommets dans l'histoire de l'émancipation de l'homme.

Tel fut le jour du 23 juin 1215, lorsque William d'Albini, Stephen Langton et leurs compagnons se réunirent dans un coin tranquille du pâturage de 160 arpents de la plaine triangulaire de Runnymede, et arrachèrent au roi Jean la promesse écrite qu'« aucun homme libre ne sera arrêté ou emprisonné, sauf en vertu d'un jugement de ses pairs ou des lois du pays ». Ce fut le jour de La Grande Charte qui, selon les paroles de Blackstone, fut « le changement graduel et l'établissement définitif de la Charte des Libertés ».

Tel fut le jour du 12 septembre 1787, lorsqu'à une séance à huis clos de l'*Independence Hall*, le Gouverneur Morris, au nom du comité « du Style et de l'Ordonnance », fit l'exposé du texte définitif de la Constitution des Etats-Unis.

Tel est ce jour. Au cours des siècles à venir l'humanité aura des motifs de s'y reporter et de juger si nous avons esquivé, ou relevé, son défi historique.

Nous ne devons pas faillir.

BIBLIOGRAPHIE**CHAPITRE 1**

- ASHLEY, A. Social Policy of Bismarck. New York. Longmans, Green & Co., 1912.
- BAKER, RAY STANNARD, Woodrow Wilson and World Settlement. Garden City, N. Y.: Doubleday, Doran & Co., 1922.
- BISMARCK, OTTO FÜRST VON. Autobiography. New York: Harper Bros., 1898.
- BUSCH, MORITZ. Secret Papers of Bismarck. New York: Macmillan Co., 1898.
- CARLSON, JOHN ROY. Under Cover. New York: E. P. Dutton & Co., 1943.
- CHURCHILL, WINSTON. The Great War-1914-1918 London: G. Newnes, Ltd., 1933-1934.
- DALTON, HUGH. Hitler's War. Harmondsworth, Eng.: Penguin Books, 1940.
- DARRÉ, RICHARD WALTHER. Der Schweinemord. Munich: Zentralverlag der NSDAP, 1937.
- FICHTE, JOHANN GOTTLIEB. The Destination of Man. 1889.
- The Science of Rights. Philadelphia: J. B. Lippincott, Co., 1869.
- The Science of Ethics Base on the Science of Knowledge. London: Paul, Trench, Trübner Co., Ltd., 1907.
- FLEISHER, WILFRID. Volcanic Isle. Garden City N. Y.: Doubleday, Doran & Co., 1941.
- FOERSTER, FRIEDRICH WILHELM. Europe and the German Question. New York : Sheed and Ward, 1941.
- HEGEL, GEORG WILHELM FRIEDRICH. Philosophy of Mind. Oxford : The Clarendon Press, 1894.
- Philosophy of Right. London: G. Bell & Sons, 1896.
- HERALD, GEORGE W. "Sex as a Nazi Weapon", American Mercury, June, 1942.
- "Hitler's Ten-Year War on the Jews." Institute of Jewish Affairs, Sept., 1943.
- HODSON, CORA. Human Sterilization Today. London : Watts & Co., 1934.
- HOOVER, HERBERT and GIBSON, HUGH. The Problems of Lasting Peace. N. Y. - Doubleday, Doran & Co. 1942.
- HOOTON, EARNEST A. "Interview on Outbreeding". PM, Jan. 1943 [newspaper],
- "How Europeans Have Been Uprooted", Christian Science Monitor, Oct. 1, 1943 [newspaper].
- HUDDLESTON, SISLEY. "Evacuate the Rhineland", The New Republic, March, 1942.
- KAUFMAN, THEODORE IN. Germany Alust Perish. Newark, N. J., Argyle Press, 1941.
- League of Nations Covenant, New International Encyclopaedia 1
- LUDWIG, EMIL. The Germans: History of a Nation. Boston Little, Brown & Co., 1941.
- "Nutrition and Food Supply: The War and After", The Annals of the American Academy of Political and Social Science, Jan. 1943.
- POLISH MINISTRY OF INFORMATION. The Black Book of Poland. New York: G. P. Putnam's Sons, 1942.
- ROYAL NORWEGIAN INFORMATION SERVICE. News of Norway, II, No. 51 (Jan. 15, 1943).
- SAYERS, MICHAEL and KAHN, A. E. Sabotage. New York: Harper & Bros., 1942.
- SHUB, BORIS, Starvation Over Europe. New York: Institute of Jewish Affairs, 1943.
- TETENS, T. H. Whither Hitler? Basel: 1935.
- The Survey of Central and Eastern Europe, No. 7 (Dec., 1942).
- VANSITTART, SIR ROBERT. The Black Record. Toronto : The Musson Book Co., Ltd., 1941.
- VOLKSBUND FÜR DAS DEUTSCHTUM IN AUSLAND, Deutsches Volkstum in Aller Welt. 1938.
- WHITNEY, LEON FRADLEY. The Case for Sterilization. New York : Frederick A. Stokes Co., 1934.
- WILSON, WOODROW. Public Papers (edited by Ray Stannard Baker and William E. Dodd). New York: Harper & Bros., 1927.

CHAPITRE II

- BAKER, RAY STANNARD. Woodrow Wilson and World Settlement. Garden City, N. Y.: Doubleday, Doran & Co., 1922.
- CÉSAR, JULES. Guerre des Gaules.
- CHAMBERLAIN, HOUSTON STEWART. Foundations of the Nineteenth Century. London :1910.
- CHÉRADAME, ANDRÉ. Defense of the Americas. Garden City, N. Y.: Doubleday, Doran Co., 1941.
- CHURCHILL. The Great War1914 - 1918. London: G. Newnes, Ltd., 1933-1934.
- DAVIS, ELMER. Not to Mention the War. Indianapolis : Bobbs Merrill Co., 1940.
- EMMERSLEBEN, AUGUST. "Die Politischen Ideen des Novalis" Heidelberg, 1940.
- FRIED, HANS ERNEST. The Guilt of the German Army. New York: Macmillan Co., 1942.

- FROISSART, JEAN. *Chronicles of England, Spain, France and the Adjoining Countries*. New York Leavitt & Allen, 1855.
- FRY, VARIAN. *The Peace That Failed: How Germany Sowed the Seed of War*. New York: Foreign Policy Association, 1939.
- GANGULEE, N. *The Mind and Face of Nazi Germany*. London: John Murray, 1942.
- "German Elections," *Encyclopaedia of Europe*, I. London: 1939.
- GOBINEAU, JOSEPH, COMTE DE. *Moral and Intellectual Diversity of Races*. Philadelphia : J. B. Lippincott Co., 1856.
- GORRES, JOHANN JOSEF. *Germany and the Revolution*. 1820.
- *Stigmata : A History of Various Cases*. 1883.
- *Grossdeutschland und Mitteleuropa um das Jahr 1900*. 1900.
- HARRISON, AUSTIN. *The Pan-Germanic Doctrine*. New York: Harper & Bros., 1904.
- HEGEL, GEORG WILHELM FRIEDRICH. *Philosophy of History*. "De l'Allemagne". New York Colonial Press, 1899.
- HEINE, HEINRICH. *Religion and Philosophy*. London : Trübner & Co., 1882.
- *De l'Allemagne*. Michel Lévy Frères. 1855.
- HITLER, ADOLF. *Mein Kampf*. New York: Stackpole Sons, 1939.
- HOUSE, COLONEL E. M. *Intimate Papers* (arranged by Charles Seymour). Boston: Houghton Mifflin Co., 1926.
- KUSSEROW, WILHELM. *The Creed of the Nordic Race*. London : Friends of Europe, 1936.
- LANDAU, Rom. *Hitler's Paradise*. London: Faber Ltd., 1941.
- MACHIAVELLI, N. *The Historical, Political and Diplomatic Writings of Machiavelli*. Boston J. R. Osgood & Co., 1882.
- MANN, KLAUS. "The Two Germanys." *Survey Graphic*, Aug. 1939.
- MANN, THOMAS. "In Defense of Wagner", *Common Sense*, Jan. 1940.
- MILLER, DAVID. *My Diary at the Conference of Paris*. (privately printed).
- MOELLER VAN DEN BRUCK, ARTHUR. *Germany's Third Empire*. London: G. Allen & Unwin, Ltd., 1934.
- MONVAT, R. B. *History of European Diplomacy, 1914-1925*. New York: Green & Co., 1927.
- MOWRER, EDGAR. *Germany Puts the Clock Back*. New York: William Morrow & Co., 1933.
- NIETZSCHE, FRIEDRICH. *Genealogy of Morals*. New York: Macmillan Co., 1911.
- *Thus Spake Zarathustra*. New York MacMillan Co., 1896.
- OECHSNER, FREDERIK, C. *This Is the Enemy*. Boston : Little, Brown & Co., 1942.
- ROSENBERG, ALFRED. *Der Mythus des 20 Jahrhunderts*. Munich, 1932.
- RAUSCHNING, HERMANN. *Hitler Speaks*. London T. Butterworth, Ltd., 1940.
- *The Revolution of Nihilism*. Garden City, N. Y. : Garden City Publ. Co., 1942.
- ROHRBACK, PAUL. *Deutschland Unter den Welvolkern*. Stuttgart : J. Engelhorn's, Nachf., 1921.
- SEELER, O. *Germania und ihre Kinder*. Hamburg : C. Boysen, 1914.
- SPENGLER, OSWALD. *Man and Technics*. New York: Alfred A. Knopf, 1932.
- STONE, SHEPHARD. *Shadow Over Europe : The Challenge of Nazi Germany*. New York: Foreign Policy Association, 1939.
- TACITE. *La Germanie*. Trad. C. L. F. Pancoucke.
- *The German Reich and Americans of German Origin*. New York: Oxford University Press, 1938
- TREITSCHKE, HEINRICH von. *Politics*. New York: Macmillan Co., 1916.
- *Verein von Freundun des Volkes und Vaterlands*. Leipzig : Avenarius & Mendelssohn, 1851.
- VIERICK, PETER, *Metapolitics*. New York: Alfred A. Knopf, 1941.
- VON EINEM GROSSDEUTSCHEN. *Germania Triumphans*. Berlin : 1895.
- WARREN CHARLES. "Punishment for War Guilt", *The New York Times*, May 17, 1934
- WILSON, WOODROW. *Messages and Papers*. Garden City, N. Y. : Doubleday, Doran & Co., 1924.
- *Public Papers* (edited by Ray Stannard Baker and William E. Dodd). New York Harper & Bros., 1927.
- WYLIE, I. A. R. *My Life with George*. New York: Random House, 1940.

CHAPITRE III

- American Journal of International Law*, XIV - (1920).
- American Society of International Law*, XIV. New York : Oxford University Press, 1920.
- Articles of Interpretation as Adopted by the Budapest Conference*, 1943,
- BARCLAY, SIR THOMAS. *International Law and Practice*. London.: Sweet & Maxwell, Ltd., 1917.
- BERNSTEIN, VICTOR. "The Kaiser Didn't Hang," *PM*, March 22, 1943

- BICKEL, ALEXANDER M. "Fundamentals of a European Order," Congress Weekly, 4pr,il 2, 1943.
 "Briand-Kellogg Peace Pact", Xew international Encyclopaedia 1.
 "De Haber, v. Queen of Portugal," 17 B. 171.
 "Federal-Courts," 25 Corpus Juris
 FLEISCHER, WILFRED. Volcanic Isle. N. Y.: Doubleday, Doran & Co., 1941.
 FROBEBEL, FRIEDRICH. Education of Man. 1885.
 GARNER, JAMES. "Punishment of Offenders Against the Laws and Customs of War", Am. Journal of International Law, 1920.
 GLUECK, SHELDON. "Trial and Punishment of the Axis War Criminals," Free World, Nov. 1942.
 "Harvard Research on International Law", En.cyclopaedia of the Social Sciences, 1935.
 "Hatch v. Baez," 7 Hun. 596.
 "Heirn v. Bridault," 37 Miss. 230.
 HEINE HEINRICH, De l'Allemagne Ille partie, de Kant jusqu'à Hegel. Michel Levy Frères 1855.
 HOUSE, Colonel. M. Intimate Papers (arranged by Charles Seymour). Boston: Houghton Mifflin Co., 1926.
 "International Law," Black's Law Dictionary.
 "International Law," 33 Corpus Juris 697,
 "International Law," Encyclopaedia Britannica, XII, XV.
 "International Law Governing War," La Salle Extension University, 1920.
 KUHN, A "The Laws of War and the Future" Hague Conference on International Law. Aug. 30, 121.
 "League of Nations," New International Encyclopaedia, Suppl. I.
 "Little v. Barreme," 2 Cranch, 170.
 MILLER, D. My Diary at the Conference of Paris, XVIII (privately printed).
 - The Peace Pact of Paris. New York G. P. Putnam's Sons, 1928.
 "Mitchell v. Harmony," 13 How. 115.
 New York Times (The) [newspaper]. Articles de 1919 à 1920.
 OPPENHEIM. Lnternational Law.
 POL, HEINZ, The Hidden Enemy : The German Threat to Post-War Peace. New York: Julian Messner, 1943.
 SCHEIDEMANN, PHILIP. Der Zusammenbruck. Berlin 1921.
 "Memoiren Eines Sozialdemocraten". Dresden: C. Reissner, 1928.
 SMITH, Sir FREDERICK. Treatise on International Law (5th ed.). London and Toronto 1918.
 SOLLMAN, F. WILHELM. "How to Deal With Germany," World Affairs, June, 1942.
 TAYLOR, HANNIS. Treatise on International Public Law. Chicago : Callaghan & Co., 1901.
 "Underhill v. Hernandez," 168 U. S. 250.
 "U. S. v. White," (C. C.) 27 Fed. 201.
 WALKER, JOHN HENNESSEY. "Punishing the War Guilty Will Not Be a Simple Job," PM, Nov. 15, 1942
 WARREN, CHARLES. "Punishment of War, Guilt," New York Times, May 17, 1943

CHAPITRE IV

- BORKIN, JOSEPH and WELSH, C. Germany's Master Plan: A Story of Industrial Offensive. New York 1943.
 BOYLAND, JOHN. Sequel to the Apocalypse. Booktab, Inc., 1942.
 CARA, E. H. Conditions of Peace. New York: Macmillan Co., 1942.
 COLE, G. H. "Rebuilding Europe After the War," PM, Dec. 20-22, 1942
 CONDLIFFE, J. B. Agenda for a Post-War World. New York: W. W. Norton & Co., 1942.
 CORBETT, P. E. Post-War Worlds. New York Farrar & Rinehart, 1942.
 DAWSON, WILLIAM "Germany After the War," The Contemporary Review [London], April, 1941.
 DOMAN, NICHOLAS. The Coming of Age of World Control. New York: Harper & Bros., 1942.
 EDEN, A. "Post-War Problems Call for Sacrifice, Courage and Skill," British information Service, Aug. 5, 1942.
 EINSTEIN, ALBERT. "Interview," PM, Jam 4, 1943
 EINZIG, PAUL. Can We Win the Peace? London: Macmillan & Co., Ltd., 1942.
 FELDEN, EMIL J. Eines Menschen Weg: A Biography of Friedrich Eiber. 1916.
 "Food Conference," The New York Times, Nov. 9, 1943 [newspaper].
 HEDIGER, ERNEST S. Nazi Exploitation of Occupied Europe. New York: Foreign Policy Association, 1941.
 Hoover, H. and GIBSON, H. The Problems of Lasting Peace. Garden City, N. Y.: Doubleday, Doran & Co., 1942.
 KEYNES, JOHN MAYNARD. The Economic Consequences of the Peace. New York. Harcourt, Brace & Co., 1920.
 - A Revision of the Treaty. London: Macmillan & Co., Ltd., 1922.
 LIPPMANN, WALTER. "European Relief and the U. S. A.," The New York Herald Tribune, Nov. 8, 1943

- MEADE, JAMES EDWARD. *An Economic Basis for a Durable Peace*. London: G. Allen & Unwin, Ltd., 1940.
- REIMANN, GUENTER. *Patents for Hitler*. New York: Vanguard Press, 1942.
- "Report of Board of Economic Warfare," *The New York Times*, April 28, 1943
- SCHWARZCHILD, LEOPOLD. *World in Trance*. New York: L. B. Fischer Publ. Corp. 1942.
- SHUSTER, GEORGE N. *The Germans*. New York: Dial Press, 1932.
- SMITH, KINSBURY. "Our Plan for Post-War Germany," *American Mercury*, April, 1943.
- STALEY, EUGENE. *World Economy in Transition*. New York : Council on Foreign Relations, 1939.
- STEELE, JOHANES. "Nazi Grip On Capital Will Be Hard to Break," *The New York Evening Post*, April 27, 1943
- TENENBAUM, JOSEPH. *American Investments and Business Interests in Germany*. New York Joint Boycott Council, 1939.
- "Treaty of Versailles," *Encyclopaedia Britannica*, XXIII, 1941.
- VANSITTART, Lord ROBERT. *Lessons of my Life*. New York: Alfred A. Knopf, 1943.
- WALLACE, HENRY. "Statement," *The New York Times*, Sept. 19, 1943

CHAPITRE V

- ADAMIC, LOUIS. *Two-Way Passage*. New York: Harper & Bros., 1941.
- AGAR, HERBERT. *A Time for Greatness*. Boston: Little, Brown & Co., 1942.
- ANGELL, Sir NORMAN. "Responsibility, Punishment, Reparation," *The Dial*, Dec. 28, 1918.
- BRICKNER, RICHARD M. *Is Germany Incurable ?* Philadelphia : J. B. Lippincott Co., 1943.
- CHERRY, JACK. *Once and for All*. London: Muller, 1942.
- CHILDS, HARWOOD. "The Nazi Primer," *Harper's Magazine*, Aug., 1938.
- DE GROOT, JAN. "What is Germany ?" *The Commonweal*, April 25, 1941.
- FROEBEL, FRIEDRICH WILHELM. *Education of Man*. New York: A. Lovell & Co., 1885.
- HALE, WILLIAM HARLAN. "Ten Years of Hitler One Hundred Years of Goethe," *The Nation*, March 16, 1942.
- HAUSER, HEINRICH. *Battle Against Time*, New York: Charles Scribner's Sons, 1939.
- HOWE, FREDERICK C. "The Background of Modern Germany," *Scribner's Magazine*, July 1915.
- KUHN, ARTHUR K. "The Laws of War and the Future," *Hague Conference on International Law*, Aug. 30, 1921.
- LAING, SAMUEL. *Notes of a Traveler*. Philadelphia : Carey & Hart, 1846.
- LASSON, ADOLF. *Das Kulturideal und der Krieg*. Berlin : H. Neelmeyer, 1914.
- MANN, ERIKA. *School for Barbarians*. New York: Modern Age, 1938.
- MANN, KLAUSS. "The Two Germanys," *Survey Graphic*, Aug., 1939,
- MOWRER, EDGAR ANSEL. "Germany After Ten Years," *Harper's Magazine*, Dec. 1928.
- RUSSEL, BERTRAND. "Re-educating the Entire Human Family," *Fortnightly Review* [London].
- SOLWMANN, F. WILHELM. "How to Deal with Germany," *World Affairs*, June, 1942.
- STOUT, REX. "We Shall Hate, or We Shall Fail," *The New York Times*, Jan. 17, 1943.
- THOMPSON, DOROTHY. "Listen, Hans". Boston: Houghton Mifflin Co., 1943.
- WALLACE, HENRY A. "The People's Revolution," *The New Republic*, May 25, 1942.
- WELLS, H. G. *The Rights of Man*. New York: Penguin Books, 1940.
- "The Outline of History". New York: Macmillan, 1940.
- ZIEMER, PATRICIA F. *Two Thousand and Ten Days of Hitler*. New York: Harper & Bros., 1940.

CHAPITRE VI

- BARCLAY, Sir THOMAS. *Problems of International Practice and Diplomacy*. London : Sweet & Maxwell, 1917.
- BOURNE, GEOFFREY. *War Politics and Emotions*. New York: Liveright Publ. Co., 1941.
- CHÉRADAMF, ANDRÉ. *Defense of the Americas*. Garden City, N. Y.: Doubleday, Doran & Co., .1941.
- CONDLIFFE, J. B. *Agenda for a Post-War World*. New York: W. W. Norton & Co., 1942.
- CORBETT, P. E. "Post-War Worlds". New., York: Farrar & Rinehart, 1942.
- COUDENHOVE-KALERGI, RICHARD N. "Crusade for Pan-Europe". New York: G. P. Putnam's Sons, 1943.
- CURTIS, LIONEL. "Civitas Dei". London : Macmillan & Co., Ltd., 1943.
- DOMAN, NICHOLAS. "The Coming of Age of World Control". New York: Harper & Bros. 1942.
- *Fourth Report of Commission to Study the Organization of Peace*. Carnegie Endowment for International Peace, 1944.
- HAMBRO, CARL. J. "How to Win the Peace". Philadelphia : J. B. Lippincott Co., 1942.

- HUXLEY, JULIAN. "On Living in a Revolution," Harper's Magazine, Sept. 1942.
- LIPPMANN, WALTER. "United States Foreign Policy : Shield of the Republic". Boston : Little, Brown & Co., 1943.
- LUETKENS, G. O. G. A New Order for Germany. London : National Peace Council, 1941.
- McCONNELL, FRANCIS JOHN. "A Basis for Peace to Come". Nashville : Abingdon-Cokesbury Press, 1942.
- SALES, RAOUL DE ROUSSY DE. "Making of Tomorrow". New York: Reynal & Hitchcock, 1942.
- SMITH, HOWARD K. "Last Train from Berlin", New York: Alfred A. Knopf, 1942.
- STRAUSZ-HUPE, ROBERT. "Geopolitics". New York: G. P. Putnam's Sons, 1942.
- STREIT, CLARENCE. "Union Now". New York: Harper & Bros., 1942.
- VILLARD, OSWALD GARRISON. "Preparation for Peace," Christian Century, Jan. 21, 1942.

CHAPITRE VII

- LASKI, HAROLD J. "Where Do We Go From Here?" P Harmondsworth, Eng.: Penguin Books, 1941.
- LOCHNER, Louis P. "What About Germany?" New York: Dodd, Mead & Co. 1942.
- The New World. New York: Council for Democracy, 1942.
- THOMPSON, DOROTHY. "Listen, Hans". Boston: Houghton Mifflin Co., 1943.
- VANSITTART, Lord ROBERT. "Lessons of My Life". New York: Alfred A. Knopf, 1943.

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE QUINZE
JANVIER MIL NEUF CENT QUARANTE-CINQ SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE « LES ÉDITIONS
MARQUIS, LTÉE », À MONTMAGNY,
QUÉBEC, CANADA.

AAARGH

<http://aaargh.com.mx>

<http://vho.org/aaargh>

<http://litek.ws/aaargh>

<mailto:aaarghinternational@hotmail.com>